



HISTOIRE
DE
LA MAISON
DE STUART.
TOME CINQUIEME.

HISTOIRE
DE LA MAISON
DE STUART
SUR
LE TRÔNE D'ANGLETERRE,

PAR M. HUME.

TOME CINQUIEME.

Quanta potestas, quanta dignitas, quanta majestas, quantum denique numen sit Historiæ, cùm frequenter aliàs, tùm hic maximè sensi.

Plin. Epist. IX, 27.





A LONDRES,

Et se trouve A PARIS,

Chez { Veuve Desaint, Libraire, rue du Foin-Saint-Jacques.
Nyon, l'aîné, & Fils, Libraires, rue du Jardinet. }

M. DCC. LXXXVIII.

AVERTISSEMENT.

UN Ouvrage qui porte le nom de M. HUME, n'a pas besoin d'autre recommandation pour les Lecteurs éclairés, & l'inquiétude du Traducteur ne doit être ici que pour lui-même. Reconnoître dans l'Original toutes les perfections qui se trouvent heureusement exprimées par le passage de Pline qu'il a joint au titre, c'est prononcer sa propre Sentence, si dans sa Traduction l'Ouvrage ne répond pas à la grandeur de cette idée. Mais le vrai droit d'en juger n'appartenant qu'au Public, pour lequel sa déférence est sincere; il se dispense de toute espece d'explications, à l'exemple de l'illustre Au-

teur, qui n'a pas cru que l'Hiſtoire d'un temps ſi voiſin en demandât d'autres que celles du Texte même, & qu'il l'a publiée ſans Préface. Il Proteſte ſeulement contre la malignité qui voudroit empoiſonner quelques termes de Religion, de Parti ou de Gouvernement, paſſés en uſage dans toutes les Hiſtoires Françoiſes d'Angleterre, & réellement indiſpenſables pour conſerver le caractere de la Nation. Il déſavoue d'auſſi bonne foi toute eſpece de réflexions & de principes Anglois, Eccléſiaſtiques ou Civils, dont on pourroit tirer de fauſſes inductions contre les droits de la France ou contre la vraie Doctrine de l'Egliſe Catholique. C'eſt l'unique but de cet Avertiſſement.



TABLE
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS
DU REGNE
DE CHARLES II.

§ I. PORTRAIT de Charles, & nouveau Ministre, pag. 1 & 3
Acte d'indemnité, 7
Etablissement du revenu, 9
Procès & exécution des Régicides, 15
Mort du Duc de Glocester, 19
Dissolution du Parlement, 20
Mérite du Comte de Clarendon, 23
L'Episcopat rétabli, 24
Soulévement des Millénaires, 27
Affaires d'Ecosse, 30
Conférence de la Savoye, 33
Argumens pour & contre la réunion, 39
Nouveau Parlement, 42
Acte des Corporations, 48
Acte d'uniformité, 50
Mariage du Roi, 56

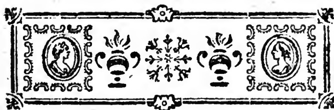
Exécution de trois Régicides, pag. 59
Procès de Vane, 61
Son exécution, 65
Le Clergé Presbytérien est chassé, 66
Dunkerque vendu aux François, 68
Déclaration d'Indulgence, 71
Décadence du Comte de Clarendon, 80
Il est accusé par le Comte de Bristol, ibid.
Conduite & disposition du Roi, 84
§ II. *Nouvelle Session*, 86
Rupture avec la Hollande, 88
Nouvelle Session, 97
Victoire des Anglois, 99
Rupture avec la France, 101
Rupture avec le Danemark, 104
Nouvelle Session, 108
Acte des cinq milles, ibidem.
Combat naval de quatre jours, 111
Incendie de Londres, 120
Londres rebâti, 124
Avances pour la paix, 127
Proposition de paix, 128
Négociations de Breda, 129
Les Anglois sont humiliés par de Wit, 130
Paix de Breda, 135

Chute du Comte de Clarendon, pag. 136
Apologie de Clarendon, 144
Son banniſſement, 145
Son caractere, 146
Etat de la France, 148
Caractere de Louis XIV, 149
Invaſion des Pays-Bas par les François, 152
Négociations, 155
Triple Alliance, 160
Traité d'Aix-la-Chapelle, 162
Affaires d'Ecoſſe & d'Irlande, 164
Affaires d'Irlande, 176
§ III. Page 184. *Foibleſſe du Gouvernement*, 186
Un Parlement, 192
Origine de la Cabale, 199
Caractere de ceux qui la compoſoient, 202
Vues de la Cabale, 206
Alliance avec la France, 212
Un Parlement, 217
Acte de Coventry, 220
Crimes de Blood, 221
Le Duc d'York ſe déclare Catholique, 226
L'Échiquier eſt fermé, 232

Autres mesures de la Cour, pag. 233
La flote de Smyrne attaquée, 236
Guerre déclarée à la Hollande, 239
Foiblesse des Hollandois, 242
Jeunesse du Prince d'Orange, 244
Politique de de Wit, 247
Bataille de Solebay, 249
Progrès des François, 253
Le Prince d'Orange créé Stadhouder, 266
Massacre des deux de Wit, 268
Conduite du Prince d'Orange & résolution désespérée des Hollandois, 269
Un Parlement, 274
La Déclaration d'Indulgence est révoquée, 283
Campagne Maritime, 289
Combat, 290
Autre Combat, 291
Troisieme Combat, 293
Congrès de Cologne, 296
Un Parlement, 297
§ IV. *Observations sur la Cabale & son plan*, 304
Remontrances du Chevalier Temple, 312
Campagne de 1676, 314

Un Parlement, pag. 319
Obéissance passive, 321
Un Parlement, 326
Campagne de 1675, 329
Congrès de Nimegue, 337
Campagne de 1676, 338
Conduite incertaine de Charles, 342
Un Parlement, 344
Campagne de 1677, 347
Le Parlement se défie du Roi, 351
Mariage du Prince d'Orange & de la Princesse Marie, 356
Plan de Paix, 362
Négociations, 363
Campagne de 1678, 370
Intrigue de Cabinet, 376
Paix de Nimegue, 380
Etat des affaires en Ecosse, 383
§ V. *Conspiration attribuée aux Catholiques,* 407
Déposition de Titus Oates, 412
Caractere de Titus Oates, 419
Lettres de Coleman, 421
Meurtre de Godfrey, 427
Assemblée du Parlement, 434

Dépoſition de Bedloe, pag. 438
Abſurdité des accuſations contre les Catholiques, 441
Accuſation contre Danby, 449
Diſſolution du long Parlement, 454
Procès de Coleman, 456
Procès du Pere Ireland, 457
Nouvelles élections, 462
Le Duc de Monmouth, 466
Le Duc d'Yorck ſe retire à Bruxelles, 468
Nouveau Parlement, ibidem.
Accuſation repriſe contre Danby, 469
Limitations pour la ſucceſſion Catholique, 480
Bill d'excluſion, 482
*Bill d'*Habeas Corpus, 485
Prorogation du Parlement, 491
Sa diſſolution, ibidem.
Procès & exécution de cinq Jéſuites, 492
Procès de Langhorn, 494
Wakeman abſous, ibidem.
Etat des affaires d'Ecoſſe, 496
Sharp eſt aſſaſſiné, 497
Bataille de Bothuel-Bridge, 501



HISTOIRE
DE LA MAISON
DE STUART
SUR LE TRONE D'ANGLETERRE.



CHARLES II.

EN montant sur le Trône de ses Ancêtres, Charles II étoit âgé de trente ans. Il 1660.
avoit reçu de la Nature une vigoureuse constitution, une taille bien prise, une figure mâle, un air gracieux; & quoiqu'il eût de la rudesse dans les traits, toute sa contenance avoit quelque chose de fin & d'engageant. Il étoit dans cette partie de l'âge où l'on conserve encore assez de jeunesse pour paroître

Charles II. 1660.

aimable, sans aucune diminution de cette autorité & de ce droit au respect qui accompagnent le temps de l'expérience & de la maturité. Ses adversités récentes étoient capables d'exciter la tendresse ; sa prospérité actuelle étoit un objet d'admiration plutôt que d'envie ; & cette soudaine & surprenante révolution qui le rétablissoit dans ses droits, rendant aussi la paix, la liberté, l'ordre & les Loix à la Nation, jamais Prince n'avoit obtenu la Couronne dans des circonstances plus favorables, & joui plus réellement de la cordiale affection de ses Sujets.

Charles avoit dans ses qualités naturelles, & dans sa conduite, tout ce qui pouvoit servir à l'accroissement comme au maintien de cette disposition du Peuple. A la vivacité de l'esprit & la pénétration, il joignoit un jugement solide, & l'avantage d'avoir observé généralement le caractere des hommes & la nature des choses. Des manieres aisées, une politesse sans affectation, & la gaieté la plus engageante rendoient son accès charmant & sa conversation souverainement aimable. L'habitude qu'il avoit formée pendant son exil, de vivre avec ses Courtisans en compagnon plus

tôt qu'en Monarque, lui fit conserver sur le Trône même un air d'ouverture & d'affabilité capable de réconcilier les plus déterminés Républicains avec la dignité royale. Sa douceur naturelle & son humeur nonchalante le rendant incapable de ressentiment, il assura le pardon aux plus coupables de ses Ennemis, & laissa des espérances de faveurs à ceux dont il avoit essuyé les plus violentes oppositions. En un mot, dans toute la suite de ses actions & de ses discours, il parut aussi disposé à perdre le souvenir des anciennes animosités, qu'à réunir tous les cœurs dans une vive affection pour leur Prince & leur Patrie.

Charles II. 1660.

Nouveau Ministere.

Il admit à son Conseil diverses personnes d'un mérite reconnu, sans aucun égard pour les distinctions de Parti. Les Presbytériens & les Royalistes partagerent également cet honneur. Annesley fut créé Comte sous le titre d'Anglesey; Ashley Cooper & Denzib Hollis furent élevés à la dignité de Lords, le Comte de Manchester à celle de Chambellan, & le Lord Sey fut nommé Garde du Sceau privé. On fut encore plus surpris de voir deux Ministres Presbytériens, Catarny & Bax-

Charles II. 1660.

ter, nommés Chapelains du Roi.

L'Amiral Montagu créé Comte de Sandwich, avoit droit par ses derniers services à la haute faveur qu'il obtint. Monk créé Duc d'Albemarle en avoit rendu de si signalés, que suivant l'observation vulgaire il ne devoit attendre que de la haine & de l'ingratitude. Cependant il fut toujours traité avec les plus grandes marques de distinction. Le caractere de Charles dégagé de toute jalousie, & la conduite prudente du Général qui ne fit jamais trop valoir ses services, prévinrent tous les mécontentemens qui pouvoient naître d'une situation si délicate. D'ailleurs la capacité d'Albemarle avoit peu d'étendue, & ses talens naturels n'étoient pas brillans. Quoiqu'il se fût distingué dans un ordre inférieur, on reconnut dans le commerce familier qu'il étoit fort au-dessous des hautes entreprises dont la fortune lui avoit applani l'exécution. D'ailleurs il parut peu fait pour la Cour; scene à laquelle il n'avoit jamais eu l'occasion de s'accoutumer. Morrice son confident fut nommé Secrétaire d'Etat, & dut moins son élévation à sa capacité ou son expérience, qu'au crédit de son Patron.

Mais rien ne contribua tant à la satisfaction du Public, & ne lui fit juger plus favorablement de l'avenir, que le premier choix qu'il vit faire au nouveau Monarque de ses principaux Ministres & de ses favoris. Le Chevalier Edouard Hyde, créé Comte de Clarendon, fut tout à la fois Chancelier & premier Ministre. Le Marquis d'Ormond créé Duc, fut grand Maître de la Maison du Roi, le Comte de Southampton grand Trésorier, le Chevalier Edouard Nicolas Secrétaire d'Etat. Ces Personnages unis ensemble par une étroite amitié, & conspirant dans les mêmes inclinations pour le service de la Patrie, se soutinrent mutuellement, & rapporterent toutes leurs vues au bien public. *Charles II. 1660.*

La joie & les fêtes répondirent dans toute la Nation à la prospérité des affaires. On vit tomber la mélancolique austérité des Fanatiques, avec leurs principes. Les Royalistes qui avoient toujours affecté une disposition contraire, trouverent dans leurs succès récens de nouveaux motifs de gaieté, & se crurent alors obligés de mettre leurs maximes en honneur. L'expérience avoit trop appris que la gravité différoit beau-

Charles II.
1660.

coup de la ſageſſe, les formalités de la vertu, & l'hypocriſie de la Religion. Charles même que ſes inclinations portoient fortement aux plaiſirs, fit ſervir ſon pouvoir & l'autorité de ſon exemple à bannir ces humeurs aigres & malignes qui avoient été la ſource d'une ſi longue confuſion; & quoiqu'on ne manquât point d'excéder les bornes en revenant des excès où l'on s'étoit emporté, le Public qui vit ſuccéder des vices pernicieux pour la ſociété à des déſordres dont les plus fâcheux effets étoient tombés ſur ceux même qu'on en devoit accuſer, crut gagner beaucoup au change.

Il ſe paſſa quelque temps avant que les principales parties d'un Etat défiguré par la guerre & les factions puſſent être rétablies dans leur premier ordre. Mais les deux Chambres entrerent immédiatement dans la plus parfaite correſpondance avec le Roi, & le traiterent avec toute la ſoumiſſion & tout le reſpect qu'on avoit toujours marqués pour ſes Prédéceſſeurs. Le Parlement ayant été convoqué ſans la participation du Roi, ne reçut d'abord que le titre de *Convention;* & ce ne fut qu'en vertu d'un acte ſolemnel, revêtu de

l'autorité royale, qu'il reprit le nom de Parlement. Toutes les Sentences & les Procédures judiciaires passées au nom de la République ou du Protecteur, furent ratifiées par une nouvelle Loi ; & les deux Chambres reconnoissant le crime de la révolte en leur propre nom comme à celui de tous les Sujets, accepterent le gracieux pardon de Sa Majesté. Charles II. 1660.

On a vu qu'avant la restauration, Charles craignant de réduire quelqu'un de ses Ennemis au désespoir, & ne voulant pas néanmoins que tant d'énormes excès demeurassent tout-à-fait sans punition, s'étoit exprimé avec beaucoup de précautions dans sa Déclaration de Breda, & qu'il avoit promis le pardon à tous les coupables, hors ceux qui feroient exceptés par le Parlement. Dans ces circonstances il fit publier une Déclaration portant que ceux d'entre les Juges du Roi son pere qui ne se constitueroient pas prisonniers dans l'espace de quinze jours, n'auroient aucune part à l'amnistie. Dix-neuf de ces Régicides se rendirent en prison. Quelques-uns furent pris dans leur fuite, d'autres se sauverent heureusement au-delà des Mers. Acte d'indemnité.

Charles II. 1660.

Il paroît que les Communes furent plus portées à l'indulgence que les Seigneurs. La Chambre-Haute dans les ressentimens qu'elle conservoit des indignes traitemens qu'elle avoit reçus, étoit résolue d'excepter avec les Juges du Roi, tous ceux qui avoient été Membres de quelques Haute-Cour de Justice. Il fut même proposé par le Comte de Bristol, de n'accorder aucune sorte de grace à ceux qui avoient contribué de quelque maniere à la mort du Roi. Une exception si vague, dans laquelle tous ceux qui avoient servi le Parlement pouvoient être compris, allarma toute la Nation, & fit craindre que cette ouverture ne fût un artifice de la Cour. Mais Charles dissipa promptement ces craintes. Il se rendit à la Chambre-Haute où il insista dans des termes fort pressans, pour l'acte général d'amnistie. « La nécessité des circonstan-» ces le lioit, dit-il, autant qu'une pro-» messe qui devoit toujours être sacrée » pour lui, puisque vraisemblablement » il lui devoit la satisfaction dont il » jouissoit, de revoir son Peuple as-» semblé en Parlement ». Cette démarche du Roi, quoiqu'irréguliere dans la connoissance qu'il prenoit d'un Bill

actuellement en débat dans les deux Chambres, fut reçue avec beaucoup d'applaudissemens. Après des sollicitations répétées, l'acte de pardon passa dans les deux Chambres, & fut aussi-tôt confirmé par le Roi. Ceux qui avoient immédiatement trempé dans la Sentence du Régicide, furent exceptés de l'amnistie, jusqu'à Cromwell, Ireton, Bradshaw, & d'autres que leur mort sembloit mettre à couvert; & tous leurs biens furent confisqués. Vane & Lambert furent exceptés aussi, quoiqu'ils ne fussent point du nombre des Juges. Saint Jean & dix-sept autres furent exclus du pardon, si jamais ils acceptoient quelque emploi public. Tous ceux qui avoient fait partie de quelque Haute-Cour de Justice, furent déclarés incapables de posséder des Offices. Des guerres civiles & des convulsions si furieuses n'eurent pas de plus rigoureuses suites.

Charles II. 1660.

L'affaire qui succéda fut l'établissement des revenus annuels du Roi. Dans cette opération le Parlement n'eut pas moins d'égard à la liberté publique, qu'au maintien de la dignité royale. Les droits de Garde-Nobles & de *livrée* avoient passé depuis fort long-temps.

Etablissement du revenu.

Charles II. 1660.

pour un fardeau. Pendant le regne de Jacques on s'étoit efforcé plusieurs fois de racheter cette prérogative, & celle du droit de *Purveyance;* jusqu'à proposer en équivalent un revenu annuel de deux cens mille livres sterling. Les Garde-Nobles & la Purveyance avoient été totalement abolis par le Gouvernement Républicain, & depuis le retour même du Roi, le Parlement actuel lui avoit offert une compensation pour ces droits. Cent mille livres sterling étoient la somme dont le Parlement étoit convenu; & la moitié de l'Accise avoit été cédée sans retour à la Couronne, comme un fonds perpétuel d'où ce revenu devoit être levé. Quoique cet impôt produisît beaucoup plus, le marché pouvoit passer pour dur; & ce fut le pressant besoin du Roi qui le fit consentir à l'accepter. Dans la joie présente il n'y avoit aucune demande du Parlement qui pût être refusée.

Non-seulement les droits de Garde-Nobles & de Purveyance relevoient beaucoup le pouvoir de la Couronne, mais ils le rendoient inégal & personnel, & par conséquent peu convenable à la nature d'une Monarchie soumise à des limitations étroites & régulieres.

Ainsi l'uniformité du systême politique sembloit demander l'abolition de ces institutions gothiques ; quoiqu'il pût sembler injuste qu'un avantage qui regardoit particuliérement les Possesseurs des terres, fût racheté par un impôt dont toute la Nation se ressentoit. Charles II. 1660.

Le Tonnage, le Pondage & l'autre partie de l'Accise furent accordés au Roi pour toute sa vie. La libéralité du Parlement (*a*) alla jusqu'à décerner à

(*a*) Charles, après avoir donné son consentement aux cinq premiers Actes, c'est-à-dire, à celui d'indemnité, à celui qui confirmoit toutes les Procédures judiciaires faites depuis le premier Mai 1642, malgré leur illégalité, à celui d'une Capitation pour le paiement de l'Armée & de la Flotte, à celui qui fixoit l'intérêt de l'argent à six pour cent ; enfin à celui qui ordonnoit à perpétuité l'observation d'une Fête annuelle le 29 de Mai jour de son entrée à Londres, avoit fait un discours aux deux Chambres pour leur témoigner sa satisfaction, & voici dans quels termes il l'avoit fini.

« Je me crois si sûr de votre affection, que je ne veux » rien vous proposer qui me regarde immédiatement; » cependant je ne puis m'empêcher de vous dire que » non-seulement je ne suis pas plus riche, mais même » que je n'ai pas autant d'argent dans ma bourse que » lorsque je suis arrivé ici. La vérité est que j'ai vécu » jusqu'ici de l'argent que j'ai apporté, c'est-à-dire, » de votre propre argent. Vous me l'avez envoyé & » je vous en remercie. La dépense de la Flotte consume » tous les revenus du Tonnage & du Pondage. De- » puis que je suis arrivé je n'ai pas été en état la » donner un seul schelling à mes Freres, ni de tenir » d'autre table que celle où je mange moi même. Mais » ce qui me fait le plus de peine, c'est de voir plu-

Charles II. 1660.

la Couronne pour toutes les charges ; un revenu de 1200000 livres ſterling, c'eſt-à-dire, plus qu'aucun Monarque d'Angleterre n'avoit jamais poſſédé. Il paroît qu'année commune depuis 1637 juſqu'au long Parlement, le revenu de Charles I étoit de 900000 livres ſterling, dont environ deux cens mille provenoient d'impôts, partie contraires aux Loix, partie expirés. On ſe perſuada que les malheurs de ce Prince étoient venus originairement de la petiteſſe de ſon revenu, & de l'obſtination des Parlemens à lui refuſer les ſubſides qu'il demandoit. D'ailleurs dans un temps où tous les Monarques de l'Europe augmentoient continuellement leurs forces, & par conſéquent leurs dépenſes, on jugea que pour l'honneur

» ſieurs de vous venir à Whitehall, qui ſont obligés » de s'en retourner pour chercher diner. Je ne vous » parle pas de mes beſoins comme d'une choſe qui » trouble beaucoup mon repos. Ayez ſoin ſeulement » d'aſſurer la paix & la tranquillité du Royaume, & » prenez le temps qui vous paroîtra le plus convenable » pour travailler à ce qui me regarde perſonnellement. Je ne doute pas que vous ne preniez ſoin » de pourvoir à tous mes beſoins avec autant d'affec» tion que je le puis déſirer ». Ce fut l'attention du Parlement pour ce diſcours qui le fit commencer par faire préſent au Duc d'York de dix mille livres ſterling, & de ſept au Duc de Gloceſter, après quoi il accorda les 1200000 li[illegible] ſterling au Roi. Il fit enſuite préſent de dix mille à chacune des deux Princeſſes.

& la sûreté de l'Angleterre il falloit qu'elle gardât quelque proportion avec eux, & que ses revenus convinssent aux nouveaux systêmes de politique que toutes les Cours avoient adoptés. Suivant le calcul du Chancelier, l'entretien de la Flotte & d'autres articles qui ne coûtoient autrefois que 80000 livres sterling à la Couronne, en demandoient actuellement 800000.

Si le Parlement eût insisté avant la restauration sur d'autres bornes que les anciennes, outre le danger de faire revivre les dernieres querelles, sa précaution pourroit avoir été superflue. Un revenu médiocre & précaire rendoit toujours la Couronne absolument dépendante. Elle ne pouvoit lever, sans l'aveu du Parlement, un quart de la somme qui paroissoit nécessaire pour le service public; & les Communes après la restauration même, auroient pu, s'il eût été nécessaire, extorquer de leur Roi nécessiteux toute sorte de concessions. Ce Parlement ne marqua dans les circonstances aucune intention d'employer cette machine; mais il n'en parut pas moins déterminé à ne pas l'abandonner tout-à-fait, en rendant les revenus de la Couronne fixes & indépendans. Quoi-

qu'en général il eût accordé au Roi un revenu annuel de douze cens mille livres ſterling, il n'aſſigna point de fonds qui puſſent rendre deux tiers de cette ſomme, & le ſoin de remplir ſon engagement, fut laiſſé aux futures conſidérations des deux Chambres.

Dans tous les ſubſides paſſagers qu'il accorda, il garda les mêmes précautions d'économie. Il ſembloit également néceſſaire pour la ſûreté du Roi & du Parlement de congédier une Armée formidable en elle-même, & depuis long-temps accoutumée à la révolte comme aux révolutions du Gouvernement : cependant les Communes ne marquerent pas peu de défiance en accordant les ſommes néceſſaires à cette opération. Elles réglerent par mois une ſomme de 70000 livres ; mais d'abord avec cette réſerve, qu'elle ne feroit continuée que pendant trois mois ; & toutes les autres ſommes qui devoient être levées pour le même uſage par une Capitation ou par d'autres voies, furent accordées de même avec des reſtrictions ; comme ſi la Chambre n'eût pas encore été bien ſûre de la fidélité de cette main à laquelle tant de ſommes étoient confiées. Après avoir mis cet ordre aux

affaires de la Nation, le Parlement s'ajourna lui-même pour deux mois.

Charles II. 1660.

13 Septembre. Procès & exécution des Régicides.

Dans l'intervalle, l'objet le plus intéressant pour la curiosité du Public, fut le procès & la condamnation des Régicides. L'indignation générale que l'énormité de leur crime avoit excitée, ne fit voir au Peuple qu'un sujet de joie dans leur châtiment. Mais une ame véritablement humaine trouvera dans les circonstances particulieres de cette action, dans les préjugés du temps & dans la conduite même des coupables, une source abondante de compassion & d'indulgence. Qui pourroit sans la plus vive pitié pour l'aveuglement & l'ignorance des hommes, considérer le Général Harrison lorsqu'il fut présenté pour la premiere fois devant ses Juges? Il dit à la Cour avec autant d'élévation de sentimens que de force & de présence d'esprit, « que le prétendu crime » dont il étoit accusé, n'étoit pas » une action commise dans un coin : » que le bruit s'en étoit répandu dans » toutes les Nations de l'Univers, & » que le souverain pouvoir du Ciel » avoit éclaté dans la maniere également merveilleuse & singuliere dont » tout le monde se souvenoit qu'elle

Charles II. 1660.

» avoit été conduite; que lui-même
» agité par des doutes il s'étoit sou-
» vent adressé à la Majesté Divine,
» avec des larmes passionnées, pour
» lui demander instamment des lu-
» mieres & de la conviction; qu'il en
» avoit reçu des assurances constantes
» de l'approbation du Ciel, & qu'il
» étoit toujours revenu de ces pieuses
» supplications avec plus de satisfaction
» intérieure & de sérénité d'ame; que
» toutes les Nations de la terre aux
» yeux de leur Créateur étoient moins
» qu'une goutte d'eau dans la Mer,
» & que tous leurs jugemens n'étoient
» que ténebres en comparaison des il-
» luminations divines; qu'il ne pou-
» voit prendre ces fréquentes émana-
» tions de l'Esprit-Saint pour des illu-
» sions d'intérêt, puisque sa conscience
» lui rendoit témoignage que pour au-
» cun avantage temporel, il ne vou-
» droit pas faire tort au plus vil des
» hommes; que toutes les amorces de
» l'ambition, les terreurs de l'empri-
» sonnement n'avoient pas été capa-
» bles pendant l'usurpation de Crom-
» well d'ébranler ses résolutions, &
» de le forcer à la complaisance pour
» ce Fourbe; qu'ensuite, lorsque le

» même Tyran l'avoit invité à s'asseoir
» à sa droite, & lui avoit offert des
» honneurs & de la domination, il
» avoit rejeté toutes cet tentations
» avec dédain, & que sans égard pour
» les larmes de sa famille & de ses amis,
» il étoit demeuré ferme au milieu de
» tous les dangers dans ses principes de
» Religion & d'intégrité ».

Scot, plus Républicain que Fanatique, avoit dit dans la Chambre des Communes, un peu avant la restauration, qu'il ne vouloit pas d'autre Epitaphe que celle-ci sur la pierre de sa tombe : *Ci gît Thomas Scot, qui condamna le Roi Charles à mort.* Il soutint le même esprit dans le cours de son procès.

Carew Millénaire se soumit à l'autorité de ses Juges, *sauf les droits de Notre-Seigneur Jesus-Christ au Gouvernement du Royaume.* Quelques-uns firent difficulté de dire suivant la forme établie, *qu'ils vouloient être jugés par Dieu & leur Pays*, parce que Dieu n'étoit pas visiblement présent pour prononcer leur Sentence. D'autres protesterent contre les jugemens des hommes, & demanderent d'être jugés par la parole de Dieu.

De tous les juges du Roi il n'y en

Charles II.
1660.

eut que six d'exécutés, Harrison, Scot; Carew, Clement, Jones & Strope; le dernier, seul de ceux qui s'étoient constitués prisonniers après la proclamation du Roi. Il étoit d'une famille honorable & d'un caractere décent; mais on prouva contre lui que depuis peu dans une conversation, il avoit fait connoître qu'il étoit fort eloigné de se croire coupable pour la part qu'il avoit eue à la condamnation du Roi. Axtel, qui avoit gardé la haute Cour de Justice; Hacker, qui commandoit le jour de l'exécution du Roi; Coke, Solliciteur du Peuple, & Peters, furieux Prédicateur qui avoit enflammé les Troupes au Régicide, reçurent aussi leur Sentence & furent exécutés avec les Juges. Il n'y a point de Saint ni de Confesseur de la Foi, qui ait jamais marché au martyre avec plus de confiance & d'intrépidité que tous ces coupables, dans le temps même que les terreurs d'une mort présente, jointes aux outrages du Peuple, furent présentées devant leurs yeux. Charles par une incomparable bonté accorda la grace du *Répit* au reste des Juges, & les fit distribuer dans plusieurs prisons (*b*).

(*b*) On a déja remarqué que le nombre de ceux

Charles II, 1660.

La punition des Ennemis déclarés de la Cour n'en interrompit point les réjouissances ; mais la mort du Duc de Glocester, jeune Prince d'une haute espérance, jeta des nuages fort épais sur les fêtes. Le Roi n'avoit jamais éprouvé de disgrace qui l'eût si vivement affligé. On avoit reconnu dans le jeune Duc toutes les bonnes qualités de ses deux freres ; le jugement net & la pénétration du Roi ; l'industrie & l'application du Duc d'York. On lui supposoit aussi de l'affection pour la Religion & la Constitution de sa Patrie. Son âge n'étoit que de vingt ans, lorsqu'il fut enlevé par la petite vérole.

13 Septembre. Mort du Duc de Glocester.

La Princesse d'Orange venue à Londres pour y prendre part à la joie du rétablissement de son Frere qu'elle aimoit beaucoup, tomba peu après dans une maladie dont elle mourut. La

qui avoient eu part à la mort du Roi en qualité de Juges, d'Officiers de la Cour de Justice, ou autres Acteurs immédiats, étoit de quatre-vingts. Vingt-cinq étoient morts, vingt-neuf en fuite ; & sept autres pour avoir eu moins de part au crime furent jugés dignes de la clémence du Roi. Vingt-neuf furent condamnés à mort ; mais entre ceux-ci, les dix-neuf qui s'étoient remis en prison sur la proclamation du 6 de Juin, furent épargnés quant à la vie, mais réservés pour d'autres peines, telles que la prison, le bannissement ou la perte de leurs biens. Ainsi dix seulement furent exécutés.

Charles II. 1660.

Reine-Mere qui n'avoit pas encore quitté la France, vint faire une visite à son fils, & s'assura de son consentement pour le mariage de la Princesse Henriette avec le Duc d'Orléans, frere de Louis XIV.

Le Parlement s'étant rassemblé, après une séparation de deux mois, commença le grand ouvrage de l'établissement national. L'Office de la Poste, les permissions pour l'entrée & la vente des vins, & quelques autres parties du revenu furent établies. De nouveaux subsides furent accordés, & quelques arrérages fournis pour le paiement & la dissolution de l'Armée. L'ardeur & l'unanimité du travail en firent voir promptement la fin; & deux mois après l'ouverture de cette seconde Session, le Roi dans un discours fort affectueux congédia l'Assemblée.

Dissolution du Parlement. 10 Décembre.

Cette Chambre des Communes avoit été choisie pendant le regne du Parti Parlementaire; & quoiqu'il s'y fût glissé quantité de Royalistes, elle étoit principalement composée de Presbytériens qui n'avoient pas encore renoncé à leurs anciennes défiances, ni fait divorce avec leurs principes. Lenthal, un des Membres, ayant dit que les premiers

qui avoient pris les armes contre le Roi étoient aussi criminels que ceux qui l'avoient conduit à l'échaffaud, fut sévérement réprimandé par l'ordre de la Chambre, & les plus violens efforts du long Parlement pour la sûreté de la Constitution & la punition des Délinquans, furent en effet applaudis & justifiés. Quoique la prétention des deux Chambres au droit des armes, premiere source de la querelle, ne pût passer que pour une usurpation exorbitante, il ne fut jamais possible d'engager ce Parlement à la résigner de bonne grace. Tout l'argent qu'il accorda fut donné avec épargne. Le paiement des arrérages dus par le Protecteur à la Flotte, à l'Armée, au Bureau de la Marine, fut laissé à la Couronne sans assigner aucun fonds pour les acquitter. Malgré cette excessive jalousie du Parlement, on raconte que Popham ayant sondé les dispositions des Membres, fit naître au Comte de Southampton l'idée de procurer à la Couronne pendant la vie du Roi un revenu annuel de deux millions sur la taxe des Terres, somme qui jointe aux droits de Douane & d'Accise, auroit rendu pour jamais ce Prince indépendant de

Charles II. 1660.

ſon Peuple. On ajoute que Southampton, par un pur motif d'affection pour le Roi, ouvrit inconſidérement l'oreille à cette offre, & qu'il n'en conçut les dangereuſes ſuites qu'après l'avoir communiquée au Lord Chancelier. Il n'eſt pas ſans vraiſemblance que cette propoſition ait pu ſe faire, & qu'elle ſe ſoit attiré quelqu'attention; mais il n'y a nulle apparence que le Parti de la Cour fût aſſez puiſſant dans cette Chambre pour en aſſurer l'exécution. Clarendon ne fit pas moins éclater ſa prudence que ſon intégrité en la rejetant.

Ce Miniſtre ſe hâta ſur les mêmes principes de congédier l'Armée. Charles ayant fait paſſer en revue ces vieilles Troupes, fut ſurpris de leur beauté, de leur ordre, de leur diſcipline & de leur air martial; & n'ignorant point que des forces réglées ſont des inſtrumens néceſſaires à l'autorité royale, il parut chercher quelqu'expédient pour les conſerver. Mais le ſage Clarendon lui repréſentant le pernicieux eſprit dont cet Troupes étoient animées, leur génie enthouſiaſte, leur habitude de mutinerie & de révolte, convainquit ſon Maître qu'auſſi long-temps qu'elles ſubſiſteroient il ne pouvoit ſe croire ſû-

rement établi fur fon Trône. On n'en conferva qu'un petit nombre de garnifons, 1000 chevaux & 4000 hommes d'Infanterie. C'eſt le premier exemple d'une Armée habituelle que l'Angleterre ait eu fous la Monarchie. Les fortifications de Glocefter, de Taunton & des autres villes qui avoient réfifté aux Troupes du Roi pendant les guerres civiles, furent entiérement démolies.

Charles II. 1662.

Mérite du Comte de Clarendon.

Non-feulement toute la conduite de Clarendon dans la dignité de Chancelier refpiroit la prudence & la juftice; mais tous les confeils qu'il donnoit au Roi ne tendoient pas moins à l'avantage du Prince & du Peuple. Charles accoutumé pendant fon exil à déférer au jugement de ce fidele Sujet, confervoit la même confiance pour fes lumieres; & jamais Miniftre n'avoit joui d'une autorité plus abfolue. Il modéroit d'un côté le zele emporté des Royaliftes, & tenoit en bride leur impatiens défirs de vengeance. Avec le Parti oppofé il s'efforçoit de garder inviolablement les engagemens du Roi. Toutes les promeffes de fon Maître étoient rédigées dans un Mémoire qu'il avoit dreffé lui-même, & fa principale attention étoit employée à les remplir.

Charles II. 1660.

Depuis peu, ce bon Miniſtre ſe trouvoit allié de fort près à la Famille Royale. Anne Hyde ſa fille, diſtinguée par ſon eſprit & par ſes autres perfections, avoit écouté les flatteries du Duc d'York dans les Pays étrangers, & s'étoit laiſſée engager par une promeſſe de mariage à ſouffrir des familiarités. Les ſuites naturelles de cette intrigue éclaterent après la reſtauration ; & quoique les Courtiſans du Duc n'épargnaſſent rien pour le détourner d'une alliance ſi peu proportionnée, le Roi par pitié pour ſon ami & ſon Miniſtre, à qui ſes engagemens d'amour avoient été dérobés, obligea ſon frere de les ratifier par la célébration. L'honneur que Clarendon obtenoit, le jeta dans une extrême inquiétude, & lui fit dire que plus il étoit élevé au-deſſus de ſon rang, plus il redoutoit une prompte chute.

L'Epiſcopat rétabli.

L'Hiſtoire applaudit aux principales circonſtances de ſon adminiſtration; mais ſa politique Eccléſiaſtique a trouvé quantité de Cenſeurs qui la regardent comme l'effet d'une prévention mal conçue (c). Si le Parlement eût pouſſé la jalouſie & la défiance juſqu'à

(c) L'Auteur dit, *étroite & bigotte*.

mettre

mettre des conditions au rétablissement du Roi, on ne peut douter que le maintien de la Discipline Presbytérienne ne fût une de celles sur lesquelles il auroit le plus rigoureusement insisté. Outre que cette forme de Gouvernement Ecclésiastique est plus favorable à la liberté que l'autorité royale, elle s'accordoit mieux par elle-même avec les principes religieux de la plus grande partie des Communes. Mais l'impatience du Peuple, le danger du délai, le dégoût des Factions & l'autorité de Monk, l'ayant emporté sur les projets de l'imitation, la Monarchie entraînoit comme une suite infaillible & nécessaire le plein établissement de la Hiérarchie. Tous les Royalistes étoient jaloux de cette mode de Religion. Le Clergé Episcopal avoit acquis par ses services & par ses souffrances de grands droits sur la reconnoissance de Charles. Les Loix qui établissoient la Prélature & la Liturgie n'avoient jamais été abrogées par aucun pouvoir légal; & toute entreprise du Parlement pour donner au Presbytérianisme la supériorité par de nouveaux Actes, eût été capable de replonger l'Angleterre dans le sang & la confusion. La force de ces considé-

Charles II. 1660.

Charles II. 1660.

rations avoit fait prendre aux Communes le sage parti de différer l'examen des controverses religieuses, & d'abandonner le Réglement de l'Eglise à l'autorité du Prince & des Loix.

Charles apporta d'abord une modération extrême à l'exécution des Loix. Il ne restoit que neuf Evêques vivans; ils furent immédiatement rétablis dans leurs Diocèses : les Ministres dépouillés reprirent possession de leurs Bénéfices. La Liturgie Anglicane, forme de culte très-décente, & qui n'est pas sans beauté, fut rappelée dans les Eglises; mais en même-temps on vit paroître une Déclaration pour satisfaire les Presbytériens & conserver un air de neutralité. Le Roi promettoit que les grands Diocèses auroient des Evêques suffragans; que tous les Prélats exerceroient constamment eux-mêmes le ministere de la Prédication: qu'ils ne feroient aucun Acte de Jurisdiction Episcopale, pas même l'Ordination, sans l'avis & l'assistance d'un nombre de Prêtres choisis par le Diocese; qu'on feroit à la Liturgie Anglicane des changemens dont tout le monde seroit satisfait; que d'ailleurs ce culte ne seroit point imposé à ceux qui ne le recevroient pas volon-

tairement, & qu'on n'insisteroit pas rigoureusement sur l'usage du surplis, du signe de Croix dans le Baptême, & de l'inclination de tête au nom de *Jesus*. Le Roi dans cette Déclaration se qualifioit de Chef de l'Eglise, & s'attribuoit ouvertement sur plusieurs articles une autorité législative en matiere Ecclésiastique. Mais le Gouvernement, quoique défini avec plus d'exactitude par les dernieres contestations, n'étoit pas encore réduit sur tous les points aux étroites bornes d'une Loi; & s'il y avoit jamais eu quelqu'occasion où l'exercice de la prérogative royale pût être justifié, c'étoit dans le cas présent, lorsque toutes les parties de l'Etat, déchirées par les dernieres convulsions, demandoient la main sage & bienfaisante du premier Magistrat pour les faire rentrer dans leur ancien ordre.

Charles II. 1660.

Mais quoique ces apparences de neutralité ne parussent pas se démentir, & qu'on ne semblât insister que sur un Episcopat mitigé, l'intention du Ministre n'étoit pas de conserver toujours les mêmes égards pour les Presbytériens. La folie des Millénaires offrit un prétexte pour abandonner cette conduite. Venner, Enthousiaste désespéré,

Soulévement des Millénaires.

Charles II. 1660.

connu par divers complots qu'il avoit formés contre les Cromwell, ayant enflammé par ses pieuses lectures sa propre imagination & celle de ses Partisans, sortit avec eux dans les rues de Londres. Ils étoient au nombre de soixante, bien armés; & se croyant non-seulement invincibles, mais invulnérables, ils se promirent la fortune de Gédéon & des autres Héros de l'Ancien Testament. Tout le monde prit d'abord la fuite devant eux. Un malheureux inconnu qui les entendit crier, & qui répondit : Vive Dieu & le Roi Charles, fut massacré sur le champ. Ils marcherent en triomphe d'une rue à l'autre, proclamant de toutes parts le Roi Jesus, qui étoit, disoient-ils, leur guide invisible. Les Magistrats se hâterent d'assembler quelques Compagnies Bourgeoises qui les attaquerent. Ils se défendirent avec autant d'ordre que de résolution. Ils tuerent un grand nombre de leurs ennemis, & firent une retraite réguliere dans le Bois de Cane près d'Hamstead. Dès le jour suivant, ils en furent chassés par un Détachement des Gardes; mais ils eurent la hardiesse de retourner à la Ville où l'on n'étoit pas préparé à les recevoir. Après

avoir commis beaucoup de désordres, & traversé presque toutes les rues de cette immense Capitale, ils se renfermerent dans une maison ; résolus de s'y défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Ils y furent entourés ; & le toît ayant été découvert, ils se virent arquebusés de toutes parts. Dans cette situation même, un désespoir obstiné leur fit refuser toute sorte de grace. Enfin le Peuple fondant sur eux, saisit le petit nombre de ceux qui restoient vivans. Ils furent jugés, condamnés, livrés à l'exécution ; & jusqu'au dernier moment, ils persisterent à soutenir « que s'ils » avoient été trompés, c'étoit le Sei- » gneur qu'ils devoient en accuser ».

Clarendon & tout le Ministere prirent droit de ce tumulte pour en inférer le dangereux esprit des Presbytériens & des autres Sectes. Cependant la seule folie de l'attentat témoignoit assez qu'il s'étoit fait sans concert, & qu'il ne pouvoit être dangereux. Ajoutons que la vieille haine qui régnoit entre les Presbytériens & tous les autres Sectaires, suffisoit pour garantir les premiers de tout soupçon d'un complot avec les autres. Mais on avoit besoin d'un prétexte avec les anciens ressenti-

Charles II. 1660.

mens pour justifier les rigueurs qu'on leur destinoit; & cette raison, quoique légere en elle-même, fut saisie fort avidement.

Affaires d'Ecosse.

En Ecosse le cours des affaires fut encore plus prompt vers leur établissement & vers la complaisance pour le Roi. On avoit délibéré dans le Conseil d'Angleterre, si la Nation devoit être rétablie dans ses libertés, ou si les forts élevés par le Protecteur ne seroient pas maintenus pour courber l'esprit indocile par lequel ce peuple avoit été gouverné dans tous les siecles. Lauderdale, qui depuis la bataille de Worcester jusqu'à la restauration, étoit demeuré prisonnier à la Tour, avoit beaucoup de crédit auprès du Roi, & s'opposa fortement à cette violente résolution. Il représenta que c'étoit la fidélité des Ecossois qui les avoit portés à se déclarer contre les Anglois rebelles; & que tirer avantage des malheurs où cette démarche les avoit jetés, c'étoit se noircir de la plus haute injustice & de la derniere ingratitude; que leur fierté naturelle ayant été subjugée par la longue servitude où l'Usurpateur les avoit réduits, ils se porteroient d'eux-mêmes à donner toute sorte de satis-

faction au Souverain, s'ils lui étoient redevables de leur liberté; que l'attachement de cette Nation pour son Prince naturel l'emportoit beaucoup sur ce qu'elle croyoit devoir aux Anglois, & seroit une ressource infaillible pour lui dans la supposition d'une nouvelle révolte en Angleterre; que les principes Républicains n'avoient pas été détruits parmi ses Sujets méridionaux, & pouvoient encore menacer le Trône; qu'il naîtroit probablement des circonstances où Charles, au lieu de souhaiter des Garnisons Angloises en Ecosse, verroit plus volontiers des Garnisons Ecossoises en Angleterre, qui payées par les Anglois mêmes, prendroient plaisir à réduire le séditieux génie de cette opulente Nation; en un mot, qu'un Peuple tel que les Ecossois, gouverné par une petite partie de la Noblesse, seroit plus facile à soumettre au joug de la Monarchie, que l'indocile Nation Angloise qui ne respiroit que l'esprit d'indépendance & d'égalité Démocratique. *Charles II. 1660.*

Ces motifs porterent enfin le Roi, non-seulement à congédier les Troupes d'Ecosse, mais à raser tous les Forts qu'on y avoit élevés. Le Général Middleton, crée Comte du même *1661. Ier. Janvier.*

Charles II. 1661.

nom, fut envoyé avec la qualité de Commissaire au Parlement que Charles avoit déja convoqué. Un grand esprit de soumission parut y régner dans tous les Ordres. Le Commissaire Royal eut même assez d'influence pour obtenir un Acte qui annulloit toutes les Loix portées depuis l'année 1633, sous prétexte de la violence qu'on avoit employée dans cet intervalle contre le Roi & son pere, pour arracher leur consentement à ces Statuts. Une concession si générale & peut-être sans exemple, jointe à quantité de pernicieuses limitations, renversoit quelques utiles barrieres élevées pour le soutien de la Constitution. Mais le cours du torrent étoit devenu favorable à la Monarchie; & la Nation Ecossoise fit connoître ouvertement que sa résistance précédente étoit moins venue d'une passion fixe pour la liberté, que du trouble d'une Aristocratie passagere & du zele aveugle des Ecclésiastiques. Les Lords des Articles furent rétablis avec quelques autres branches de la prérogative; & l'autorité royale, fortifiée par des prétextes & des prétentions plus plausibles, reprit dans cette Contrée toute sa force & son étendue.

L'abolition de tant de Statuts, qui

n'avoient été portés qu'en faveur du Presbytérianisme, étoit un rétablissement tacite de la Prélature; & Charles délibéra sur l'usage qu'il devoit faire de cette concession. Lauderdale qui étoit au fond ennemi passionné de l'Episcopat, s'efforça de persuader au Roi que les Ecossois, s'il leur accordoit ce point favori de leur Gouvernement Ecclésiastique, auroient sur tout le reste une complaisance aveugle pour ses volontés. Quoique Charles n'eût pas pour la Prélature autant de zele que son pere & son grand-pere, il avoit essuyé tant d'indignités des Presbytériens Ecossois, que pendant toute sa vie il conserva pour eux une forte aversion. Il répondit au Comte de Lauderdale que le Presbytérianisme ne lui paroissoit pas une Religion convenable à un Gentilhomme, & qu'il ne pouvoit consentir à la voir durer plus long-tems en Ecosse. D'un autre côté, Middleton & ses autres Conseillers lui persuaderent que la Nation en général étoit si lasse de la violence & de la tyrannie des Ecclésiastiques, que toute altération du Gouvernement de l'Eglise seroit universellement applaudie; & Clarendon aussi bien qu'Ormond, craignant que la Secte

Charles II. 1661.

Charles II. *1661.*

Presbytérienne une fois bien établie en Ecosse ne devînt un dangereux soutien pour ses Freres d'Angleterre & d'Irlande, qui étoient en fort grand nombre, seconderent les efforts de ces Ministres. Ainsi la résolution fut prise de rétablir les Prélats; démarche qui produisit dans la suite de facheux inconvéniens. Si le Roi prit ce parti, comme le moindre de deux maux entre lesquels il falloit nécessairement choisir, c'est ce qui n'est pas facile à déterminer. Scharp que les Presbytériens d'Ecosse avoient chargé du ménagement de leurs intérêts, se laissa persuader d'abandonner ce Parti; & sa complaisance fut récompensée par l'Archevèché de Saint-André. Outre la confiance violée avec cet éclat qui lui fit donner par tous ses anciens amis le nom de traître & de renegat, sa conduite fut violente dans son nouveau rang; & ces deux raisons le rendirent extrêmement odieux à la Secte qu'il persécutoit après l'avoir trahie.

Charles n'avoit pas promis à ses Sujets d'Ecosse l'amnistie dont les Anglois avoient reçu l'assurance par la Déclaration de Bréda; & probablement on lui avoit persuadé qu'il étoit plus poli-

Charles II 1661.

tique de tenir pendant quelque temps la punition comme ſuſpendue ſur la tête des coupables, pour les obliger par la terreur à ſe ſoumettre au nouveau Gouvernement. Quoique ſon naturel & ſon plan d'adminiſtration ne le portaſſent point à la ſévérité, après une révolte ſi meurtriere & ſi triomphante, quelques exemples furent jugés néceſſaires. Le Marquis d'Argyle, & Guthry, célébre Miniſtre, furent choiſis pour victimes. Deux Actes d'oubli, l'un porté par le dernier Roi en 1641, l'autre par Charles II même en 1651, ſembloient mettre un invincible obſtacle au châtiment du Marquis d'Argyle, ou du moins interdiſoient toutes recherches ſur cette partie de ſa conduite qui ſembloit plus difficile à juſtifier. Il ne reſtoit à lui reprocher que de s'être ſoumis à l'uſurpation; crime qui lui étoit commun avec toute la Nation Ecoſſoiſe, & dans lequel le plus fidele & le plus affectionné Sujet peut être entraîné par la violence. On entreprit de jeter un plus grand degré de noirceur ſur cette ſoumiſſion, en la faiſant paroître plus volontaire & plus cordiale par des Lettres qu'il avoit écrites à Monk pendant que ce Général gouvernoit l'E-

Charles II. 1661.

cosse, & qui contenoient les expressions du plus vif attachement. Mais outre l'indignation générale que la révélation d'une correspondance familiere attira sur Monk, on jugea que dans le temps de défiance, un homme de la distinction du Marquis d'Argyle avoit pu se trouver dans la nécessité de donner les plus grandes marques de soumission au Gouvernement, sans se rendre coupable d'infidélité & de trahison. Ce fut néanmoins sur des preuves de cette nature, que le Parlement eut la servile complaisance de le condamner. Il mourut avec beaucoup de courage & de fermeté. Le Lord Lorne son fils, dont la fidélité n'avoit jamais varié, obtint comme un don ses biens confisqués. Guthry étoit un séditieux Prédicant qui avoit outragé personnellement le Roi, & son supplice ne causa d'étonnement à personne. Le Chevalier Archibald Johnston de Wariston fut décrété, & se mit à couvert par la fuite ; mais ayant été pris en France, environ deux ans après, il fut ramené dans sa patrie pour l'exécution. Il s'étoit fait distinguer par son activité dans les derniers troubles, & soupçonner même d'une liaison secrete avec les Régicides Anglois.

Charles II. 1661.

Outre ces témoignages d'une complaisance sans bornes, le Parlement Ecossois augmenta le revenu annuel du Roi de 40000 livres sterling, qui devoient être levées par voie d'Accise. On proposa d'employer cette somme à l'entretien d'un petit Corps de Troupes, dans la seule vue de prévenir le retour des maux dont le Royaume s'étoit si vivement ressenti. Enfin par un Acte solemnel, le Covenant fut déclaré contraire aux Loix, & toutes ses obligations furent annullées. C'étoit choquer les préventions nationales avec une extrême violence.

Pendant ces heureuses opérations du Commissaire d'Ecosse, la douceur & l'égalité du Roi n'avoient pas réussi moins heureusement à faire disparoître parmi les Anglois toutes sortes de distinctions civiles. On avoit cessé d'entendre les odieux noms de Cavaliers & de Têtes rondes. Tous les esprits sembloient concourir à la soumission pour les droits légitimes du Trône, & n'en chérissoient pas moins les justes privilèges du Peuple & du Parlement. Cependant la controverse Théologique subsistoit encore, & nourrissoit quelques étincelles de cette flamme qui

Charles II. 1661.

avoit causé tant d'incendies dans la Nation. L'espoir de la tolérance occupoit les Catholiques & les Sectaires. La Prélature & le Presbytere disputoient pour la supériorité. Il se tint à la Savoie une conférence entre douze Evêques & douze des principaux Ministres Presbytériens, dans la vue ou du moins sous le prétexte de chercher des voies de conciliation : le surplis, le signe de la Croix au Baptême, la réception de la Cene à genoux, & l'inclination de tête au nom de Jesus furent repris avec de nouvelles discussions ; & le Peuple ignorant se flatta, qu'après une mûre délibération, tant de graves & de savans personnages s'accorderoient enfin sur l'objet de leur dispute. Sa surprise fut extrême à leur séparation, de les voir aussi peu d'accord, & plus confirmés que jamais dans leurs préjugés. Le détail seroit inutile (d) sur un objet de cette nature.

Conférence de la Savoie. 25 Mars.

(d) Dès les premiers jours de la Conférence il fut aisé de prévoir qu'elle n'auroit pas une heureuse fin. Quoique les Ministres eussent déja fait connoître au Roi & au Chancelier qu'ils ne pouvoient rien décider parce qu'ils n'étoient pas autorisés par ceux qui pouvoient seuls leur en donner le pouvoir, l'Evêque de Londres leur dit d'abord, que puisqu'ils avoient eux-mêmes demandé cette Conférence, c'étoit à eux de produire tout à la fois & par écrit tout ce qu'ils

Les différens de Religion sont souvent aussi frivoles que la plupart de ceux qui agitent les hommes, & ne méritent d'attention qu'autant qu'ils influent sur la paix & l'ordre de la Société.

Charles II. 1661.

Argumens pour & contre la réunion.

Le Roi dans sa déclaration avoit promis quelque effort pour une réunion des deux Partis ; & sa propre indifférence, sur le fond de leurs disputes, parut très-favorable à l'exécution de ce projet. Les Partisans de la réunion disoient que les Presbytériens, comme

avoient à objecter contre la Liturgie, & tous les changemens qu'ils y desiroient. Les Ministres répondirent ce qu'ils avoient déja répondu au Roi & au Chancelier, ce qui tendoit à demander qu'il leur fût permis de s'assembler en Synodes pour délibérer ensemble sur ces matieres. Comme c'étoit ce qu'on ne vouloit pas leur accorder, on se réduisit à leur demander leurs sentimens particuliers. Ils répondirent à cette demande qu'ils vouloient bien donner leurs sentimens par écrit, pourvu qu'en même temps les Evêques donnassent aussi par écrit tout ce qu'ils croyoient pouvoir accorder, afin qu'en comparant tous les articles ensemble, on pût en quelque maniere juger du succès de la Conférence. Mais les Evêques rejeterent absolument cette proposition. Enfin les Ministres consentirent à produire toutes leurs objections à la fois, en se réservant néanmoins le droit d'y faire des additions selon les réponses qu'on leur feroit ; & leur offre fut acceptée. On travailla sur ce plan ; les objections & les réponses furent examinées, & l'on convint de quelques légers changemens dans la Liturgie. Mais outre que les Ministres ne regarderent pas ces changemens comme suffisans, ils se retranchérent toujours sur ce qu'ils n'étoient pas autorisés.

Charles II. 1661.

les Episcopaux, ayant ressenti par une facheuse expérience les effets de l'obstination & de la violence mutuelles, étoient enfin disposés à goûter une paisible conciliation ; que les Evêques en abandonnant quelque partie de leur autorité, en dispensant leurs Adversaires des cérémonies les plus choquantes, leur causeroient assez de satisfaction pour obtenir d'eux une ardente & sincere complaisance qui réuniroit toute la Nation dans la même foi & le même culte ; que s'obstiner sur des formes indifférentes en elles-mêmes, c'étoit leur donner un air d'importance, & nourrir l'obstination des autres à les rejeter ; que les Ministres Presbytériens prendroient toute sorte de voies raisonnables plutôt que de se réduire à l'aumône, ou du moins à la dépendance ; & qu'il suffiroit de flater leur orgueil par quelques apparences de changement, qui les autoriseroient à soutenir qu'ils n'avoient point abandonné leurs principes pour opérer une parfaite union entre deux Partis qui formoient ensemble le corps de la Nation.

On alléguoit de l'autre côté, que la différence entre les Sectes religieuses venoit moins de celle des principes que

de l'emportement des paſſions, & que ſi l'on ne commençoit par remédier aux affections déréglées des hommes, c'étoit vainement qu'on ſe promettoit de parvenir à l'union par des complaiſances; que plus les objets de la diſpute paroiſſoient indifférens en eux-mêmes, plus on en pouvoit conclure que le fondement réel des diſſentions étoit différent de ce que le Public s'imaginoit; que l'amour de la nouveauté, l'orgueil de l'augmentation, le plaiſir de faire des Proſélytes, & l'opiniâtreté de la contradiction produiroient ſans ceſſe des Sectes & des diſputes, & qu'il n'y avoit point de complaiſances qui puſſent épuiſer entiérement cette ſource de querelles; que l'Egliſe Anglicane, en ſe départant de ſes anciennes pratiques, ſe reconnoîtroit tacitement coupable d'erreur, & perdroit tout droit à cette vénération ſi néceſſaire pour entretenir l'attachement du Peuple: enfin que ſi les premieres conceſſions ſe trouvoient inſuffiſantes, comme tout ſembloit l'annoncer, il en faudroit de nouvelles plus grandes ſans doute; & que pour concluſion la diſcipline ſeroit dépouillée de toute ſon autorité & le culte de toute ſa décence,

Charl s II. 1661.

ſans parvenir à la fin qu'on ſe feroit crédulement propoſée par ces dangereuſes indulgences.

Nouveau Parlement. 8 Mai.

La préférence du Miniſtere fut pour ces derniers raiſonnemens. Il y fut même confirmé par la diſpoſition qu'il crut découvrir dans un nouveau Parlement qui venoit de s'aſſembler. Les Royaliſtes & les zélés Anglicans étoient devenus le Parti populaire de la Nation ; & ſecondés par les efforts de la Cour, ils avoient eu le deſſus dans la plupart des élections. On ne comptoit dans la Chambre-Baſſe que 56 Membres du Parti Presbytérien (*e*) incapables par conſéquent de combattre & de retarder les réſolutions du plus grand nombre. Ainſi la Monarchie & l'Epiſcopat ſe retrouverent au même degré de ſplendeur & d'autorité, qu'avant leurs ſouffrances & leur humiliation. Le Chevalier Edouard Turner fut revêtu de l'Office d'Orateur.

On paſſa d'abord un Acte pour la ſûreté de la perſonne Royale & du Gouvernement. Entreprendre ou concerter l'empriſonnement du Roi, de lui nuire ou de le dépoſer, ou prendre les armes contre lui, fut déclaré haute tra-

(*e*) Carte's anſwer to the Byſtander. p. 79.

hiſon. L'accuſer d'héréſie ou de Papiſme, s'efforcer de bouche ou par écrit de lui dérober l'affection de ses Sujets ; c'étoient des offenſes qui devoient porter l'excluſion de toutes ſortes d'emplois eccléſiaſtiques & civils. Soutenir que le long Parlement n'étoit pas diſſous, & que l'une ou l'autre des deux Chambres poſſédoit l'autorité légiſlative ſans la participation du Roi, ou que le Covenant obligeoit ceux qui l'avoient ſouſcrit; quiconque oſeroit défendre ces dangereuſes maximes, étoit ſoumis à la peine de l'empriſonnement & de la confiſcation des biens.

Le Covenant même, & les Actes pour l'érection d'une haute Cour de Juſtice, pour la ſouſcription de l'Engagement & pour l'établiſſement du Royaume en République, furent brûlés par les mains de l'Exécuteur public. Le Peuple aſſiſta fort joyeuſement à cette exécution.

L'abus des Pétitions ſous le regne précédent, avoit été la ſource des plus grands déſordres; & pour y remédier à l'avenir, il fut ordonné qu'aucune Pétition ne ſeroit ſignée de plus de vingt noms, à moins qu'elle ne fût au-

Charles II. *1661.* torisée par trois Juges de Paix, & par la plus nombreuse partie des Grands-Jurés ; & ceux qui se chargeroient de la présenter, soit au Roi, soit à l'une ou l'autre des deux Chambres, ne devoient pas être au-dessus de dix. La peine pour la transgression de cette Loi, étoit une amende de cent livres sterling, & trois mois de prison.

Les Evêques quoique rétablis dans leur autorité spirituelle, étoient encore exclus de la Chambre-Haute par une Loi revêtue du consentement de Charles I, avant les guerres civiles. Comme il n'avoit pas fallu peu de violence pour y faire consentir le Roi & les Pairs, cette raison seule fournit aux partisans de l'Eglise un prétexte fort plausible pour en demander l'abrogation. Charles témoigna la plus vive joie, en donnant son consentement pour le nouvel Acte. Comme il est certain que l'autorité de la Couronne n'étoit pas moins intéressée que celle de l'Eglise à rétablir les Prélats dans leur ancienne dignité, ceux qui regardent chaque acquisition du Prince comme une perte pour le Peuple, sont portés à faire un reproche de sa complaisance à ce Parlement.

Charles II. 1661.

Après une absence de quelques mois les deux Chambres se rassemblerent & continuerent leurs opérations dans le même esprit. Elles ne marquerent aucune disposition à rétablir les anciennes prérogatives de la Couronne dans toute leur étendue; mais elles s'attacherent beaucoup à réparer plusieurs breches dont il falloit moins accuser l'amour de la liberté que la furie des Factions. Dans tous les siecles on avoit reconnu que le pouvoir de l'Epée appartenoit à la Couronne; & quoique cette prérogative ne parût fondée sur aucune Loi, tous les Parlemens, jusqu'au dernier du précédent Regne, avoient confirmé par leur soumission un droit plus ancien, & par conséquent plus respectable que l'autorité d'aucun Statut positif. Il parut juste d'abandonner solennellement les violentes prétentions de ce Parlement, & de reconnoître qu'aucune des deux Chambres, ni les deux Chambres ensemble ne possédent l'autorité militaire, indépendamment du Roi. L'exorde de ce Statut va jusqu'à renoncer au droit même des armes *défensives* contre la Majesté Royale; & les Politiques ont fait beaucoup d'observations sur une

24 de Novembre.

Charles II. *1661.*

conceſſion qui leur a paru fort ſinguliere. Ces termes pris dans toute leur étendue littérale, renferment une renonciation abſolue à toutes limitations de la Monarchie, & même à tous les priviléges de la Nation indépendans de la volonté du Souverain. S'il n'y a point de droits qui puiſſent ſubſiſter ſans quelque ſoutien, à plus forte raiſon ceux qui ſont expoſés à l'invaſion continuelle de la tyrannie ou même de l'ambition ſeule. S'il eſt vrai que les Anglois ne doivent jamais réſiſter à leur Prince, n'eſt-il pas auſſi certain que ſans politique, ſans violence, ſans le moindre effort, leur Prince eſt abſolu & ſupérieur à toute oppoſition? Il n'a beſoin que d'un ſigne de ſa volonté pour abolir toute autre autorité que la ſienne; & de ce moment tout ce qui porte le nom de liberté eſt réellement anéanti. Mais cette intention ne peut être attribuée au Parlement actuel, qui tout rempli qu'il étoit de Royaliſtes zélés, fit connoître par ſes réſolutions, qu'il ne perdoit pas toute attention aux Priviléges Nationaux. Il jugeoit apparemment que rien n'étant plus contraire à la Conſtitution Angloiſe, que de ſuppoſer de la part

du Souverain cette étrange invasion sur la liberté publique, le soin de se réserver dans cette supposition quelque droit de résistance pouvoit mériter la même censure. D'ailleurs les Communes avoient vu que sous prétexte de défense, le long Parlement avoit commencé une violente attaque contre le pouvoir royal; & qu'après avoir plongé le Royaume dans le sang, il avoit enfin perdu cette liberté, pour laquelle il avoit imprudemment combattu. Elles se persuaderent faussement peut-être, qu'après des prétentions si révoltantes, il n'étoit pas permis aux Représentatifs de la Nation de garder plus long-temps ce prudent silence, où les Loix étoient demeurées jusqu'alors, & qu'il étoit nécessaire de fermer par une Déclaration positive toute voie de retour aux mêmes inconvéniens. Ainsi lorsqu'elles avoient exclus le droit de défense, elles avoient supposé que la constitution demeurant ferme sur ses fondemens, il ne pouvoit jamais arriver qu'elle fût attaquée par le Souverain; ou du moins cette attaque entraînant des maux extrêmes, elles avoient conçu qu'une extrême & violente nécessité ne pouvoit être com-

Charles II. 1661.

Charles II. 1661.

prise dans aucune Loi, parce qu'il n'y avoit aucune Loi capable d'y remédier d'avance.

Dans les autres opérations de ce Parlement, on découvre encore des précautions plus inquiétes contre la révolte des Sujets, que contre les usurpations de la Couronne. Les malheureux fruits des guerres civiles & de l'usurpation avoient naturellement augmenté l'esprit de soumission pour le Souverain, & jeté la Nation dans l'extrêmité la plus opposée. Pendant la jalouse & violente administration du Parlement & des Protecteurs, tous les Magistrats suspects avoient été chassés des Corporations (*f*); & l'on n'en avoit admis aucun qui n'eût donné des preuves d'affection pour le Gouvernement établi, ou qui eût refusé de signer le Covenant. Il parut fort dangereux de laisser l'autorité en de telles mains; le Parlement se crut obligé d'abandonner au Roi le pouvoir de nommer des Commissaires, non-seulement pour régler les Corporations, mais pour en éloigner les Magistrats que la violence avoit intrus, ou dont les principes menaçoient

Actes des Corporations.

(*f*) C'est ce qu'on nomme en France Communautés Civiles.

la

la Constitution Eccléfiastique & Civile. Il fut ordonné aussi » que tous les Magistrats se déclarassent contre les obligations du Covenant, & qu'outre » les sermens d'obéissance & de soumission, ils fissent profession de croire » que, sous quelque prétexte que ce soit, » il n'est pas permis de prendre les » armes contre le Roi, & qu'ils abhorroient la détestable maxime, qu'on » peut les prendre par l'autorité du » Roi contre sa personne, ou contre » ceux qui sont autorisés par sa commission ».

Dans les débats de la Chambre sur les derniers mots de ce serment qui parurent dangereux pour la constitution, le Chevalier Vaugham, célebre Jurisconsulte, proposa & demanda instamment que pour lever toutes les difficultés, le mot de *légitime* fût joint à celui de Commission. Mais le Chevalier Heneâge Finch, Procureur Général, soutint que cette addition n'étoit d'aucune nécessité, & qu'elle étoit superflue; puisqu'une commission qui ne seroit pas légitime, ne seroit pas réellement une commission. Toute la Chambre s'en tint à cette explication. La même addition fut proposée par Southampton

Charles II. 1661. même dans la Chambre Haute, & rejetée par Anglefcy qui fit la même réponfe. Southampton ne laiffa pas d'infifter, & repréfenta qu'elle éclaireroit toutes les obfcurités; au lieu que ceux qui n'auroient pas compris le fens particulier du Parlement pourroient s'y méprendre. Il ne fut pas écouté. On doit préfumer que l'opinion des deux Parties étoit la même, quoique la crainte de fournir de nouveaux prétextes à la révolte, fît paffer témérairement les Royaliftes fur le danger auquel ces conceffions expofoient la liberté. Dans la plupart des délibérations humaines il eft difficile, pour ne pas dire impoffible, de faire un choix qui foit à couvert de toutes fortes d'inconvéniens; & trop ordinairement un Parti que la victoire a fait fortir de l'oppreffion, fignale fon triomphe par les excès les plus oppofés à ceux qu'il a voulu réprimer.

1662. Acte d'uniformité. Le foin de l'Eglife n'eut pas moins de part à l'attention de ce Parlement, que celui de la Monarchie. Un acte d'uniformité mit le comble au triomphe de l'Epifcopat fur le Presbytérianifme. Différens Partis concoururent au fuccès de ce Bill, qui contenoit quantité de rigoureufes claufes. Les Indépendans

& les autres Sectaires, furieux de voir toutes leurs espérances renversées par les Presbytériens qui n'étoient autrefois que leurs associés, recueillirent toutes leurs forces pour faire perdre à ce Parti la faveur & l'indulgence qu'il croyoit dues justement à ses services. » C'étoient les Presbytériens, disoient-» ils, qui devoient passer pour le flam-» beau de la guerre; c'étoient eux qui » n'avoient pas cessé d'exciter la popu-» lace au tumulte. Leur zele, leur cré-» dit, leurs richesses avoient entretenu » les Armées; en un mot, leur force » avoit subjugué le Roi; & si dans la » suite ils avoient protesté contre les » violences des Chefs militaires, une » opposition qui n'étoit venue qu'après » avoir fourni aux Usurpateurs des » moyens & des prétextes pour soute-» nir leurs sanglantes entreprises, avoit » été trop tardive. A la vérité, ils avoient » concouru au rappel du Roi avec les » Royalistes; mais les en devoit-on » croire plus affectionnés à la cause » royale? La rage & le désespoir de » l'ambition frustrée avoient été leurs » plus clairs motifs; & si Charles avoit » l'imprudence de les distinguer par » quelques faveurs, il éprouveroit

Charles II. 1662.

Charles II. *1661.*

» bientôt de leur part la même haine » & la même opposition qui avoient » été si fatales à son pere ».

Les Catholiques, quoique sans crédit dans la Nation, formoient un parti considérable à la Cour, & leurs pénibles services pendant les guerres civiles sembloient mériter un peu de considération & de faveur. Ils appréhendoient une entiere union des Protestans. En se supposant seuls Non-conformistes dans la Nation, ils jugeoient que l'exécution des loix pénales tomberoit infailliblement sur eux ; & dans cette crainte, tous leurs efforts s'employoient à faire traiter sans ménagement les Presbytériens, qui avoient été long-temps leurs plus cruels oppresseurs, & qu'ils souhaitoient de voir enfin leurs compagnons de souffrance. Le Comte de Bristol, qui par conviction ou par intérêt, ou par inconstance, ou peut-être par complaisance pour la compagnie avec laquelle il vivoit, avoit changé de Religion pendant l'exil du Roi, passoit pour le chef de ce Parti.

Celui de l'Eglise nationale souffroit depuis long-temps tant d'outrages & d'indignités de la part de tous les Sectaires, que ce n'étoit pas de la modération,

& moins encore de la déférence qu'on devoit attendre de ses Ecclésiastiques. Les Laïcs mêmes de cette Communion sembloient disposés à se prévaloir contre les ennemis du droit de représailles, au poids ordinaire de la justice de Parti. Cette Secte ou cette Faction, car c'étoit un mélange de l'une & de l'autre, enfloit les bruits de complots & de conspiration contre le Gouvernement; crimes souvent imputés à leurs adversaires, sans aucune apparence de raison; & loin d'élargir les bornes de leur Communion pour y comprendre les Presbytériens, ils prenoient droit ardemment des préventions de ces Sectaires, pour les chasser de leurs Bénéfices. L'acte d'uniformité portoit (g), „ que tout Ministre qui n'avoit pas „ reçu l'Ordination Episcopale, seroit „ obligé de la recevoir; qu'il feroit „ profession d'approuver tout ce qui „ est contenu dans le Livre des Prieres „ communes; qu'il prêteroit le serment „ d'obéissance canonique; qu'il abjureroit le Covenant & la ligue solemnelle, & qu'il renonceroit au prin-

Charles II. 1662.

(g) L'exécution devoit commencer au 24 d'Août, Fête de S. Barthelemy, ce qui fit donner à cet Acte le nom d'Acte de la S. Barthelemy.

Charles II. 1662.

„ cipe qui autorise, sous quelque pré-
„ texte que ce soit, à prendre les armes
„ contre le Roi „.

Ce Bill rétablissoit l'Eglise Anglicane dans le même état où elle étoit avant les guerres civiles; & comme les vieilles Loix persécutrices d'Elisabeth non-seulement subsistoient encore, mais se trouvoient ici confirmées par des clauses de même nature, toutes les promesses de Charles en faveur des consciences tendres, étoient éludées & comme anéanties. A la vérité, dans sa Déclaration de Breda, il avoit marqué l'intention de régler son indulgence par l'avis & l'autorité du Parlement; mais cette restriction ne pouvoit être raisonnablement étendue à la violation entiere de sa promesse. On convient que le Roi n'embrassa pas volontairement cette violente résolution, & que le zele des Partisans de l'Eglise dans la Chambre des Communes, joint à celui du Ministre, & secondé par les intrigues des Catholiques, fut la cause réelle qui lui arracha son consentement.

Les Royalistes qui dominoient sans obstacle, étoient toujours prêts à signaler leur victoire, en établissant ces hauts principes de Monarchie que leurs Ad-

verſaires avoient long-temps combattus, mais lorſqu'on leur demandoit une augmentation réelle de pouvoir & de revenu pour la Couronne, on ne trouvoit pas dans leurs conceſſions autant d'empreſſement & de libéralité, que Charles en paroiſſoit deſirer. Quoique le Parlement eût porté des Loix pour le réglement de la Marine, il ne prit aucune connoiſſance de l'Armée ; & vraiſemblablement il évita de mettre le ſceau de ſon autorité à cette dangereuſe innovation. Les dettes de la Couronne étoient devenues inſupportables ; & la Chambre des Communes ſe vit forcée à la fin d'accorder au Roi un ſubſide extraordinaire de 120000 liv. ſterling ; mais outre que ce remede ne répondoit pas à la grandeur du mal, Charles fut réduit à ſolliciter vivement les Communes avant que de pouvoir l'obtenir ; & pour convaincre la Chambre de ſes extrêmes beſoins, il lui propoſa de faire examiner les comptes de ſa recette & de ſa dépenſe. La Chambre informée auſſi que pluſieurs branches du revenu royal ne rendoient pas les ſommes qu'on en avoit attendues, conſentit, après un long délai, à mettre un impôt de deux ſchellings ſur chaque foyer ; & cette

Charles II. 1662.

Charles II. 1662.

taxe fut établie pour toute la vie du Roi. Avec ces augmentations, le revenu fixe de la Couronne pendant plusieurs années n'excéda pas un million (*h*); somme trop bornée, de l'aveu même de la Nation, pour les dépenses publiques. Il n'y avoit du moins qu'une rigoureuse économie, qualité dont Charles n'étoit pas bien partagé, qui pût la faire suffire pour la dignité & la sûreté du Gouvernement. Après la conclusion de toutes les affaires, l'Assemblée du Parlement fut prorogée.

19 Mai. Mariage du Roi.

Avant cette séparation, la Cour étoit employée à faire de grands préparatifs pour la réception de sa nouvelle Reine Catherine de Portugal, qui arriva dans le même temps à Portsmouth. Pendant la derniere guerre avec l'Espagne, le Protecteur s'étoit vu naturellement engagé à soutenir les Portugais dans leur révolte, & leur avoit promis par Traité de leur fournir dix mille hommes pour leur défense contre les Espagnols. A la restauration du Roi, les Portugais avoient demandé le renouvellement de cette alliance; & pour la rendre plus ferme & plus étroite, ils avoient offert

(*h*) Lettres d'Estrades, 25 Juillet 1661. Histoire de Ralph. vol. I. pag. 171.

à Charles la Princesse de Portugal avec une dot de 300000 livres sterling, & deux importantes Forteresses, Tanger en Afrique, Bombay dans les Indes Orientales. L'Espagne; qui depuis la paix des Pyrénées avoit employé toutes ses forces à se remettre en possession du Portugal; dont la France paroissoit avoir abandonné la protection, prit l'allarme & tenta de fixer Charles par un intérêt opposé. Le Roi Catholique offrit d'adopter comme une fille d'Espagne toute autre Princesse, soit la Princesse de Parme, ou ce qu'il jugea plus agréable aux Anglois, quelque Princesse Protestante de la Maison de Danemarck, de Saxe ou d'Orange; & de quelque côté qu'on voulût faire tomber le choix, il promit une dot égale à celle que le Portugal faisoit offrir; mais plusieurs raisons déterminerent Charles à donner la préférence aux offres des Portugais. L'extrême désordre des finances d'Espagne rendoit l'exécution de ses promesses fort incertaine; & les pressantes nécessités de Charles lui faisoient desirer un secours présent. D'ailleurs l'intérêt du commerce Britannique sembloit demander que l'indépendance du Portugal fût soute-

Charles II. *1662.*

nue ; dans la crainte que l'union de cette Couronne avec celle d'Espagne ne fît tomber tous les trésors de l'Amérique entre les mains d'un seul Potentat. Ajoutons que les prétentions de l'Espagne sur Dunkerque & la Jamaïque faisoient juger impossible d'obtenir sans d'autres concessions une cordiale amitié de cette Puissance. D'un autre côté, l'offre de deux Forteresses si considérables que le Portugal continuoit de lui offrir, promettoit à l'Angleterre une grande augmentation de forces navales ; & la proposition d'une Princesse Protestante étoit d'une foible amorce pour Charles, que son inclination portoit à préférer une alliance Catholique. Il paroit même, par les témoignages les plus vraisemblables (*i*), qu'il avoit pris la résolution d'épouser une fille de Portugal sans la participation de ses Ministres, & qu'aucune remontrance n'eut

(*i*) Vie d'Ormond par Cartes, Tom. II. pag. 254. Le récit de Cartes paroît plus soutenu que celui des Mémoires d'Ablancourt, où on trouve que le Chancelier avoit eu plus de part que personne à l'alliance Portugaise. On ne peut supposer que les négociations secretes de la Cour d'Angleterre fussent bien connues d'un François résidant à Lisbonne. D'ailleurs le Chancelier s'efforçoit sans doute de cacher ses oppositions à la Reine & à sa famille ; & soit au Parlement, soit au Conseil, il soutenoit la résolution déja prise.

le pouvoir de le faire changer de résolution. Le Chancelier Ormond, Southampton, la combattirent par quantité d'objections; ils insisterent particuliérement sur un bruit généralement répandu, que la Princesse étoit incapable d'avoir des enfans; mais tous leurs argumens furent rejetés. Lorsque l'affaire fut proposée au Conseil, toutes les voix concoururent à l'approuver, & le Parlement témoigna la même complaisance. Ainsi fut conclu, avec l'apparence d'un consentement universel, ce malheureux mariage avec Catherine, Princesse d'une vertu sans reproche, mais qui ne put jamais réussir par les graces de sa personne ou de son humeur à se faire aimer du Roi. Cependant le bruit de sa stérilité naturelle paroît avoir été mal fondé, puisqu'elle fut déclarée deux fois grosse (*k*).

Exécution de trois Régicides.

Les Fêtes du mariage furent obscurcies par le procès & l'exécution de plusieurs coupables. Berwood, Ohey & Cobbet, trois Régicides, qui s'étant sauvés au-delà des Mers, avoient erré quelque temps en Allemagne, se rassemblerent secrétement à Delft en Hollan-

(*k*) Défense du Général Monk par le Lord Lansdown. Temple, Tom. II. pag. 1:4.

Charles II. 1661.

de, où leurs familles étoient convenues de les aller joindre. Ils y furent découverts par Downing, Résident du Roi, qui avoit autrefois servi le Protecteur & la République dans le même Office, après avoir été Chapelain dans le Régiment d'Okey. Il demanda aux Etats un ordre pour les arrêter. Les Etats s'étoient accoutumés à ne pas refuser ces demandes ; mais en même temps ils faisoient avertir les coupables de se mettre en sûreté par la fuite. Cette précaution fut éludée par la vigilance & l'expédition de Downing. Il surprit les criminels, les jeta précipitamment dans une Frégate Angloise qui se trouvoit sur la côte, & les fit conduire à Londres. Ces trois malheureux tinrent une conduite plus soumise & plus modérée qu'aucun des complices du même crime. Okey, en particulier, pria, au moment de l'exécution, pour la prospérité du regne de Charles, & déclara que s'il eût vécu, son intention étoit de se soumettre paisiblement à l'ordre établi. Il s'étoit élevé pendant les guerres civiles de la profession de Chandelier à des Offices considérables dans l'Armée ; & dans toute sa conduite il avoit marqué autant d'humanité que d'honneur.

En faveur de son caractere, & de ses dernieres dispositions, son corps fut donné à ses amis pour l'ensevelir.

Charles II. 1662.

L'attention du Public fut singuliérement attachée par le procès de deux criminels d'un ordre plus distingué, Lambert & Vane. Ces deux personnages n'avoient pas été du nombre des Régicides, mais ils étoient exceptés de l'Amnistie générale, & renfermés dans une prison. Le Parlement qu'on avoit distingué par le titre de Convention, avoit porté la faveur pour eux, jusqu'à demander au Roi, que s'ils se trouvoient coupables, leur exécution fût suspendue. Mais le nouveau Parlement plus zélé pour l'honneur de la Monarchie, sollicita leur procès & leur condamnation. Comme il n'étoit pas question de faire revivre des disputes qu'on vouloit ensevelir dans l'oubli, l'accusation contre Vane ne comprenoit aucune de ses actions pendant la guerre; elle ne s'étendoit qu'à sa conduite depuis la mort de Charles I, soit en qualité de Conseiller d'Etat ou de Secrétaire de la Marine; deux Offices où la fidélité même qu'il devoit à ceux qui lui donnoient leur confiance, l'avoit engagé dans l'opposition à la Monarchie.

Procès de Vane.

Charles II. 1662.

Le courage & l'habileté ne lui manquerent pas pour tirer avantage de cette circonstance. Il représenta « que si la „ soumission pour le Gouvernement „ alors établi étoit regardée comme un „ crime, toute la Nation n'étoit pas „ moins criminelle, & qu'il ne resteroit pas beaucoup d'Anglois dont „ l'innocence pût autoriser ses Juges à „ le déclarer coupable de trahison; que „ suivant cette maxime, l'établissement „ d'une illégitime autorité par la force „ devoit entraîner une destruction totale, puisque les Usurpateurs proscrivoient une partie de la Nation pour „ sa désobéissance, & que le vrai Prince puniroit l'autre pour leur avoir „ obéi; que la législature d'Angleterre „ prévoyant cette violente situation, „ avoit pourvu à la sûreté publique „ par le fameux Statut de Henri VII, „ qui portoit que dans le cas de révolution personne ne seroit déclaré coupable pour son obéissance au Prince „ actuel; que, soit qu'il fût question „ d'un Gouvernement Monarchique ou „ Républicain, la raison de ce Statut „ étoit la même, c'est-à-dire, qu'un „ Prince chassé ne pouvoit se croire en „ droit d'exiger de l'obéissance aussi

Charles II. 1662.

,, long-temps qu'il ne pouvoit offrir de
,, protection ; qu'il n'appartenoit point
,, à des Particuliers sans pouvoir & sans
,, droit, de discuter les titres de leurs
,, Gouverneurs, & que la plus mani-
,, feste usurpation n'imposoit pas moins
,, la nécessité d'obéir, que le plus légiti-
,, me établissement ; que le différent
,, entre le dernier Roi & son Parlement
,, étoit de la plus délicate nature, &
,, que les plus honnêtes gens avoient
,, été divisés dans leur choix ; que le
,, Parlement s'étant rendu indissoluble
,, par sa propre autorité, étoit devenu
,, une Puissance subordonnée à celle
,, du Roi, & qu'un cas de cette nou-
,, veauté, inconnu à la Constitution,
,, ne devoit pas être jugé rigoureuse-
,, ment par la lettre des anciennes Loix;
,, que personnellement il avoit con-
,, damné toutes les violences qu'on
,, avoit exercées contre le Parlement
,, & contre la personne du Souverain,
,, & qu'il s'étoit absenté de la Cham-
,, bre, quelque temps avant comme après
,, l'exécution du Roi ; que voyant tout
,, le Gouvernement en désordre, il
,, étoit demeuré résolu dans toutes les
,, révolutions d'adhérer inviolablement
,, aux Communes, qu'il regardoit

Charles II. 1662.

» comme la racine & le fondement de
» toute autorité légitime ; que sa conſ-
» tance dans ce principe lui avoit fait
» ſupporter patiemment toutes les vio-
» lences de la tyrannie de Cromwell,
» & le diſpoſoit encore à s'expoſer avec
» le même courage aux rigueurs de la
» Loi & de la Juſtice corrompues ;
» qu'à la reſtauration du Roi il étoit
» en ſon pouvoir de ſe dérober à ſes
» ennemis ; mais qu'il avoit conſervé la
» réſolution de périr pour la défenſe
» de la liberté, à l'exemple des plus
» grands Hommes de l'antiquité, & de
» rendre témoignage par ſon ſang à
» cette honorable cauſe pour laquelle
» il s'étoit déclaré ; enfin, qu'outre les
» liens par leſquels Dieu & la Nature
» l'avoient attaché à ſa Patrie, il s'étoit
» volontairement engagé par le ſacré
» Covenant, dont il n'y avoit point de
» pouvoir terreſtre qui pût lui faire
» oublier les obligations ».

Toutes les défenſes de Vane ne firent d'impreſſion ſur perſonne. Ses Juges conſidérant moins les articles de trahiſon dont on le chargeoit, que l'opinion établie de ſa criminelle activité dans l'origine & dans toute la ſuite des guerres civiles, s'attacherent à la lettre de

la Loi, & ne balancerent pas à le déclarer coupable. Son courage ne l'abandonna point après sa condamnation. Quoique naturellement timide, la persuasion d'une juste cause le soutint contre les terreurs de la mort, pendant que son enthousiasme excité par des images de gloire, embellit la fin d'une carriere qu'il avoit tant défigurée dans son cours. Le jour de son exécution, dans la crainte qu'un si courageux coupable ne fît quelqu'impression sur la populace, on plaça sur l'échafaud des tambours, dont le bruit, lorsqu'il commençoit à s'étendre en réflexions sur le Gouvernement, étouffa sa voix & l'avertit de modérer l'ardeur de son zele. Cet accident imprévu ne l'étonna point; toute sa conduite fut ferme, & la mort ne lui parut qu'un passage à l'éternelle félicité, qu'il croyoit préparée pour sa récompense.

Charles II. 1662.

Son exécution. 14 Juin.

Ce personnage si célebre par ses talens Parlementaires a laissé quelques Ecrits, qui traitent tous de Religion. Ils sont absolument inintelligibles : on n'y trouve aucune trace d'éloquence, ni même de sens commun. Paradoxe étrange! si l'on ne savoit que les plus grands génies, lorsqu'ils abandonnent par principes l'usage de leur raison, ne

Charles. II. 1662

tirent pas d'autre fruit de leur vigueur d'ame, que de s'enfoncer dans des erreurs plus absurdes. On a remarqué que Vane, en contribuant plus que personne à la mort du Comte de Strafford, avoit ouvert le chemin à cette destruction qui fit le malheur de l'Angleterre, & que sa propre mort avoit fermé cette sanglante scene. Il fut le dernier qui porta la peine des guerres civiles. Lambert, quoique condamné, obtint au Tribunal même une surséance d'exécution, & les Juges déclarerent que si Vane eût marqué la même soumission, il auroit eu la même part à l'indulgence du Roi. Lambert survécut plus de trente ans à sa condamnation. Il fut relégué dans l'Isle de Guernesay, où il mena une vie paisible, oubliant tous ses anciens projets de grandeur, & parfaitement oublié de la nation.

Le Clergé Presbytérien est chassé. 24 Août.

Quelque odieux que Vane & Lambert fussent aux Presbytériens, ce Parti n'eut pas le temps de se réjouir de leur condamnation. La fatale Saint-Barthelemy approchoit, jour auquel tous les Ministres étoient obligés par le dernier Bill, ou d'abandonner leurs Bénéfices, ou de signer les articles qu'on leur proposoit. Les plus zélés de cet Ordre

s'étoient déterminés de concert à refuser la souscription, dans l'espoir que les Evêques n'oseroient chasser tout d'un coup un si grand nombre de Prédicateurs les plus respectés du Peuple. Le Parti Catholique de la Cour, qui souhaitoit de voir un grand schisme entre les Chefs Protestans, les encourageoit dans leur obstination, par l'espérance de la protection du Roi; & le Roi lui-même, soit volontairement ou sans y penser, contribua par sa conduite irrésolue à les confirmer dans cette idée. On avoit observé sur-tout beaucoup de rigueur dans les termes du Formulaire pour dégoûter tous les Presbytériens scrupuleux ou zélés, & les dépouiller avec plus de certitude. Dans un seul jour environ deux mille Ministres abandonnerent leurs Cures; & la Cour fut extrêmement surprise de leur voir sacrifier leur fortune à leurs principes de Religion. Cette société de souffrances paroissant servir à les fortifier, ils résolurent de s'exposer aux dernieres extrêmités plutôt que de renoncer ouvertement à cette doctrine, que l'intérêt seul dans d'autres occasions leur faisoit si facilement éluder ou modifier. L'Église Anglicane jouit pleinement du

Charles II. 1662.

plaisir des représailles, & poussa même, comme il arrive toujours, le ressentiment plus loin que l'offense. Pendant le regne du Parti Parlementaire, on avoit du moins laissé au Clergé Anglican la cinquieme partie des Bénéfices ; mais cette indulgence, quoique demandée d'abord par les Pairs, fut refusée aux Presbytériens. Quelque difficile qu'il soit toujours de mettre la paix entre des Théologiens, ceux qui la cherchoient de bonne foi s'étoient figuré qu'un peu d'adoucissement dans les termes auroit pu tenir les Presbytériens unis à l'Eglise, & dissiper ces Factions Ecclésiastiques qui avoient causé tant de désordres, & dont on en pouvoit tant craindre encore. On offrit des Evêchés à Calamy, à Baxter & Reynolds, qui jouissoient d'une grande considération dans le Parti Presbytérien ; Reynolds fut le seul qui se laissa tenter par cette offre. Quantité d'autres refuserent des Doyennés & d'autres Prébendes.

Dunkerque vendu aux François.

Une autre demarche dans laquelle Charles s'engagea successivement, eut le malheur de n'être approuvée d'aucun Parti, & fut regardée, au contraire, comme une des plus fausses mesures, ou même des plus grandes taches de

son regne : c'est la vente de Dunkerque aux François. Les maximes d'économie dont le Parlement avoit peine à s'écarter, & la disposition libérale ou prodigue du Monarque ne s'accordoient guere, & les subsides qu'il avoit obtenus n'empêchoient pas que son trésor ne fût vuide & fort endetté. Il avoit reçu de la France 200000 écus; mais la Flote & les Troupes qu'il entretenoit pour la défense du Portugal lui avoit déja coûté avec cette somme le double de celle que la Reine lui avoit apportée (*l*). Le temps convenu pour payer la dot de sa sœur au Duc d'Orléans approchoit. Tanger, cette forteresse dont on avoit espéré tant d'avantages, n'étoit qu'un fardeau de plus pour la Nation; & Rutherford qui commandoit à Dunkerque, avoit fait monter les frais annuels de cette Garnison à près de 100000 livres sterling. Ces considérations eurent tant de force non-seulement sur le Roi, mais sur le Chancelier même, que ce Ministre incorruptible fut le plus ardent à lui conseiller d'accepter une somme d'argent pour une Place que l'état de ses finances ne lui permettoit pas de conserver plus long-temps. Un des articles du Traité

Charles II, 1662.

(*l*) D'Estrades, 17 Août 1662.

Charles II. 1662.

avec le Portugal portant que Dunkerque ne seroit jamais rendu aux Espagnols, il ne restoit que la France qui pût l'acheter. D'Estrades fut invité par une lettre de Clarendon même à passer la Mer pour conclure ce marché. On lui demanda neuf cens mille livres sterling; il en offrit cent. Les demandes des Anglois diminuerent par degrés, & celles des François augmenterent. On convint de quatre cent mille livres. L'artillerie & les munitions montoient seules à la cinquieme partie de cette somme (m). Mais l'importance de cette vente n'étoit pas alors plus connue des Etrangers que de la Cour d'Angleterre. (n) Le Roi de France même, quoique passionné pour de nouvelles acquisitions, & si bon juge de ses propres intérêts, crut faire un marché fort désavanta-

(m) Ibid. 21 d'Août & 12 Septembre 1662.

(n) Il paroît néanmoins par plusieurs Lettres du Comte d'Estrades, particuliérement celle du 21 d'Août 1661, que le Roi auroit pu abandonner Dunkerque au Parlement, qui n'auroit pas refusé de payer les frais de la Garnison, mais qui ne vouloit rien payer au Roi pour cette cession; & que, d'un autre côté, la jalousie du Roi ne lui permettoit point de céder au Parlement une partie séparée de son domaine & de son autorité; preuve assez claire que le calme & la confiance mutuelle n'étoient pas encore bien établis dans le Gouvernement.

geux (*o*), jusqu'à défendre à son Ambassadeur d'aller au-delà d'une somme qui paroît si médiocre.

Charles II.
1662.

Le caractere de Charles & ses principes de politique se firent entrevoir par une nouvelle démarche qui jeta d'abord la Nation dans quelqu'embarras pour l'expliquer, mais qui fut ensuite éclaircie par d'autres événemens. Il publia une Déclaration, sous prétexte d'apporter quelque adoucissement aux rigueurs de l'Acte d'uniformité. Après avoir témoigné une ferme résolution d'observer l'Amnistie générale, & de se fier pour le soutien de son Trône, non à la force des armes, mais uniquement à l'affection de ses Sujets, il rappeloit l'article de sa Déclaration de Breda, qui promettoit la liberté de conscience; sur quoi « s'étant d'abord attaché, disoit-il, à bien établir l'uniformité de l'Eglise d'Angleterre sur » tout ce qui concernoit la discipline,

Déclaration d'Indulgence 26 Décembre.

(*o*) Ibid. 3. d'Oct. 1662. Ce qui rendoit Dunkerque fort important pour les Anglois, étoit le tort que leur Commerce pouvoit recevoir de cette ville, lorsqu'elle étoit entre les mains des François. Mais ce fut Louis XIV qui en fit le premier un bon Port. L'Angleterre ne peut avoir d'autre occasion de transporter de Troupes dans le continent, que pour secourir quelque Allié dont les Villes maritimes servent au même usage que Dunkerque, s'il étoit entre les mains des Anglois.

Charles II. 1662.

» les cérémonies & le Gouvernement; » & toujours ferme dans la résolution » de la maintenir, il vouloit aussi, pour » ce qui regardoit les peines portées » contre ceux qui tenant une conduite » paisible faisoient difficulté néanmoins, » par délicatesse d'une conscience mal » guidée, de se conformer à l'Eglise » Anglicane, & pratiquoient sans scan- » dale les dévotions convenables à leurs » principes, se faire un soin particu- » lier, autant qu'il étoit en son pouvoir, » sans donner atteinte aux priviléges » du Parlement, d'engager aux pro- » chaines Sessions la sagesse des deux » Chambres à concourir avec lui pour » faire quelqu'acte qui l'autorisât, avec » une approbation plus universelle, à » l'exercice du pouvoir dispensatif qu'il » croyoit attaché à sa personne (p) ». Charles exerçoit ici une prérogative des plus importantes; mais c'étoit avec une adresse, avec des réserves & des limitations capables de prévenir l'examen du titre & toute rupture entre lui & les deux Chambres; ses vues avoient des fondemens plus profonds, & devoient paroître de la derniere importance.

(p) Kennet's Register, pag. 850.

Le

Le Roi pendant son exil avoit pris de fortes préventions en faveur de la Religion Catholique; & suivant les témoignages les plus probables (q), il avoit été réconcilié formellement avec l'Eglise de Rome. D'ailleurs, par le seul esprit d'opposition, le grand zele du Parti Parlementaire contre les Papistes avoit toujours fait pencher la Cour & les Royalistes à prendre des sentimens plus favorables pour un ordre de Sujets, qui, pendant tout le cours des guerres civiles, avoient soutenu vigoureusement les droits de leur Souverain. Les rigueurs que Charles avoit essuyées en Ecosse, de la part des Presbytériens, étoient une autre raison qui l'éloignoit d'eux, & qui le portoit à la douceur pour un Parti fort opposé de génie comme de principes aux sévérités de ces Sectaires. Les sollicitations de la Reine Mere, l'exemple de ses amis les plus familiers, le goût

Charles II.
1661.

(q) On prétend que dans le voyage de Fontarabie, le Comte de Bristol & le Chevalier Bennet porterent Charles à changer de Religion, & que le dernier n'osa retourner en Angleterre jusqu'après la mort du Lord Culpeper qui l'avoit menacé de le découvrir au Parlement. On ajoute que le secret fut ensuite divulgué par Jacques II même. D'autres veulent que Charles eût fait son abjuration entre les mains du Cardinal de Retz, avant que de quitter la France pour la derniere fois. *Voyez l'Appendix.*

Charles II. *1662.*

d'un culte pompeux & plus convenable au faste de la Cour des Rois, l'espoir de trouver plus d'indulgence pour ses plaisirs; toutes ces causes ensemble eurent de puissans effets sur un jeune Prince, que son humeur nonchalante & dissolue rendoit incapable d'un attachement bien ferme pour les principes d'éducation, qu'il n'avoit reçus qu'après son enfance. Mais si le naturel libre de Charles lui avoit fait embrasser légérement la Religion Romaine, la même disposition n'avoit pas permis que la doctrine de cette Eglise jetât de fortes racines dans son cœur. Pendant la vigueur de sa santé, lorsque la fermentation de son sang étoit vive & ses esprits exaltés, son indifférence pour toute sorte de Religions alloit peut-être jusqu'au mépris, & dans ce temps il méritoit plus proprement le nom de Déiste que celui de Catholique. Mais dans ces révolutions de tempérament, lorsque le goût de la raillerie fit place aux réflexions, & que son esprit pénétrant, quoique ennemi de l'application, fût obscurci par des alarmes & des craintes, il eut des accès d'une conviction plus sincere; & cette Religion pour laquelle il avoit toujours eu du penchant, se

rendit alors maitresse de son jugement & de son opinion.

Charles II. 1662.

Tandis que le Roi flottoit ainsi dans tout le cours de son regne, entre l'irréligion dont il faisoit une profession ouverte, & la foi Romaine pour laquelle il conservoit une secrete inclination, le Duc d'York, son frere, avoit adopté sans ménagement les principes de Rome. Un naturel vif avec un jugement borné en avoient fait un prosélyte de bonne foi, sans aucune réserve qu'on pût rapporter à des vues d'intérêt, & sans aucun doute, dont on pût accuser ses raisonnemens & ses recherches. Son application aux affaires lui avoit fait acquérir un extrême ascendant sur le Roi, qui le surpassoit beaucoup en discernement, mais que sa paresse portoit à se décharger du poids de l'administration sur un Frere qui lui causoit peu de jalousie. Sous couleur de soulager les Protestans non-conformistes, ils formerent le projet d'introduire une tolérance générale, & de procurer aux Catholiques le libre exercice de leur Religion, ou du moins son exercice dans l'intérieur de leurs murs. Les deux Freres virent avec joie une partie si nombreuse & si populaire

du Clergé National refuser l'Acte d'uniformité, & se flatterent qu'à la faveur de ce nom, l'odieux & foible Parti des Catholiques obtiendroit du crédit & de la protection.

Charles II. 1662.

18 Février. Mais pendant que le Roi faisoit valoir ses promesses de tolérance, & d'autres imaginations plausibles, le Parlement, qui se rassembla peu de temps après sa Déclaration, ne put approuver cette démarche. L'intention déclarée de soulager les Non-conformistes, & la vue secrete de favoriser les Catholiques, déplurent également aux deux Chambres. Elles furent confirmées dans cette prévention par les Ministre même du Roi, sur-tout par le Chancelier. La Chambre des Communes ne fit pas difficulté de représenter que la Déclaration de Breda ne contenoit aucune promesse dont les Presbytériens & les autres Non-conformistes pussent tirer avantage, & que Charles n'y avoit témoigné qu'une simple intention qui supposoit la concurrence du Parlement; qu'en accordant même aux Non-conformistes le droit qu'ils fondoient sur une promesse, ils l'avoient confié avec tous leurs autres droits & priviléges, à la Chambre

des Communes qui les représentoit tous, & qui jugeoit à propos d'affranchir le Roi de cette obligation; qu'il ne falloit pas s'imaginer que Sa Majesté & les Chambres fussent liées par cette Déclaration, jusqu'à ne pouvoir porter aucune Loi contraire; qu'à la restauration même, il y avoit des Loix d'uniformité en vigueur, qui ne pouvoient être annullées que par un Acte du Parlement; & que l'indulgence proposée deviendroit aussi pernicieuse à l'Eglise qu'à l'Etat, ouvriroit la porte au Schisme, animeroit les factions, troubleroit la paix publique & déshonoreroit la sagesse de la Législature. Cette Remontrance eut tant de poids, que le Roi, dans les conjonctures, ne jugea point à propos d'insister sur son projet d'indulgence.

Charles II. 1663.

Les deux Chambres s'unissant pour ôter toute espérance aux Catholiques, représenterent au Roi dans une autre adresse, « que son extrême douceur » avoit attiré dans le Royaume un » grand nombre de Prêtres Romains » & de Jésuites, & lui demanderent » une proclamation qui leur ordonnât » d'en sortir dans un terme fixe. » Le Roi fit une réponse gracieuse, dans

Charles II.
1663.

laquelle néanmoins il ne fit pas difficulté de témoigner la reconnoiſſance qu'il croyoit devoir aux Catholiques pour leurs fideles ſervices dans la cauſe de ſon Pere & dans la ſienne. La proclamation fut publiée; mais par ſes expreſſions mêmes, on prit ſoin de la rendre infructueuſe. Le Parlement avoit excepté tous les Prêtres *étrangers* qui ſervoient les deux Reines & qui étoient à la ſuite des Ambaſſadeurs : dans la proclamation, le mot d'*étrangers* fut omis exprès, & les Reines ſe virent autoriſées à protéger autant de Prêtres Anglois qu'il leur plut.

Quoique les complaiſances du Roi ne puſſent être ſinceres, l'eſpérance d'en tirer quelque avantage, lui fit engager les Communes dans un nouvel examen de ſes revenus, qui s'étoient trouvés, leur dit-il, fort inférieurs aux charges publiques. Il en accuſoit principalement la négligence avec laquelle ils avoient été levés. En effet, malgré le prix de Dunkerque, ſes dettes étoient montées à des ſommes conſidérables; & pour aſſurer la Chambre que l'argent qu'il avoit reçu d'elle ne s'étoit pas diſſipés en dépenſes ſuperflues, il offrit de produire ſes comptes. Cepen-

dant tout le monde reconnoît que si pendant son exil il avoit su ménager avec beaucoup d'ordre & d'économie ses finances bornées & précaires, il lui restoit peu de cette vente, & que les revenus de sa Couronne ne suffisoient point à ses prodigalités. Les Communes, sans entrer dans une discussion si délicate, lui accorderent quatre subsides (r); & ce fut la derniere fois que les taxes furent levées par cette voie.

Il se fit dans cette Session plusieurs Loix qui concernoient le Commerce. La Milice eut aussi part aux Délibérations, & on fit quelques Réglemens pour rétablir l'ordre. Il fut décidé particuliérement que le Roi n'auroit le pouvoir de la tenir sous les armes, que pendant quatorze jours de l'année. La situation de l'Isle & ses forces maritimes y ont fait extrêmement négliger toutes les autres défenses, quoique souvent nécessaires; & la défiance que le Parlement témoignoit ici de l'attention de Charles à discipliner la Milice, étoit entiérement superflue : les principes de liberté demandoient plutôt une défiance contraire.

(r) A leur exemple la convocation du Clergé lui en accorda autant.

Charles II. 1663.

L'étroite amitié qui s'étoit soutenue entre Clarendon & le Comte de Bristol pendant leur exil & les infortunes du Parti royal, étoit fort diminuée depuis la Restauration, par le refus que le Chancelier avoit fait au Comte de quelques faveurs qu'il demandoit pour une femme de la Cour. Bristol n'écoutant que son indiscrétion & son impétuosité naturelles, s'emporta bientôt contre le Ministre dans les termes les plus outrageans. Il entreprit même de le traduire devant les Pairs par une accusation formelle, mais son plan étoit si mal concerté, que les Juges dont on prit l'avis, déclarerent que par la matiere & la forme, il blessoit également les Loix. En effet, tous les articles (*s*)

Décadence du Comte de Clarendon.

Il est accusé par le Comte de Bristol.

(*s*) On nous les a conservés; & ce qui touche un homme si célèbre dans un point si grave, semble mériter ici le même soin. Ils portoient, 1°. « Qu'il s'étoit efforcé d'aliéner l'affection des Sujets en insinuant artificieusement à ses Créatures, que le Roi avoit du penchant pour le Papisme, & qu'il avoit dessein d'altérer la Religion établie; 2°. Que Clarendon avoit dit à plusieurs Membres du Conseil, que le Roi étoit dangereusement corrompu dans la Religion, & que les Papistes avoient tant d'accès auprès de lui, que si l'on n'y prenoit garde, la Religion Protestante seroit bientôt renversée en Angleterre. 3°. Que lorsque le Chevalier Bennet avoit été fait Secrétaire d'Etat à la place de Nicholas, le Chancelier avoit dit que le Roi avoit donné dix mille livres sterling pour éloigner un bon Protestant, & pour

ont beaucoup plus l'apparence d'autant d'invectives d'un ennemi passionné, que

» mettre un Papiste couvert à sa place. 4°. Qu'il avoit » persuadé au Roi de permettre qu'on fît usage de son » nom pour solliciter à Rome un Chapeau de Cardi- » nal pour le Lord Aubigny, grand Aumônier de la » Reine; & que dans cette vue il avoit employé un » Papiste, nommé Bealing, & s'étoit adressé à divers » Prêtres & Jésuites, leur promettant de grands avan- » tages pour leur Religion si cette affaire réussissoit. » 5°. Qu'il avoit promis à divers Papistes de faire ses » efforts pour faire abolir les Loix Pénales portées » contr'eux, afin qu'en publiant leurs espérances, ils » pussent augmenter le scandale contre Sa Majesté. » 6°. Que la négociation pour le mariage du Roi lui » ayant été confiée, il avoit conclu le Traité en pas- » sant des articles scandaleux pour la Religion Pro- » testante; que de plus il avoit négligé de convenir » de la maniere dont le mariage seroit célébré; d'où » il arrivoit que la Reine ayant refusé d'être mariée » par un Prêtre Protestant, si elle avoit des Enfans, » ou la succession seroit incertaine à cause du défaut » dans la bénédiction du mariage, ou le Roi seroit » exposé aux soupçons d'avoir été marié dans ses pro- » pres Etats par un Prêtre de l'Eglise Romaine. 7°. » Qu'après avoir tenté d'aliéner l'affection des Sujets » de Sa Majesté par rapport à la Religion, il avoit » fait ses efforts en répandant ces scandales dans le » Public, pour s'attirer les applaudissemens des Sujets, » dans la vue de se faire regarder comme le soutien » & le protecteur de la Religion Protestante. 8°. Qu'il » avoit encore tâché d'aliéner de Sa Majesté les cœurs » de ses Sujets, en répandant par lui-même & par » ses Emissaires des bruits scandaleux sur la conduite » particuliere du Roi. 9°. Qu'il avoit fait la même ten- » tative sur le Duc d'York, en lui insinuant que le Roi » avoit dessein de légitimer le Duc de Monmouth. » 10. Que contre le sentiment du Général Monk, il » avoit persuadé au Roi de tirer les Garnisons Angloises » d'Ecosse, & de faire démolir les Forts qui avoient » été construits, sans attendre les avis du Parlement » d'Angleterre. 11. Qu'il s'étoit efforcé d'affoiblir l'af-

Charles II. *1663.* d'une accusation sérieuse & digne de la discussion d'une Cour de Judicature. Aussi l'accusateur même fut-il si confus de sa conduite & de sa défaite, qu'il se déroba pendant quelque temps aux yeux du public : & tous ses talens, son éloquence, sa vivacité & son courage ne purent le rétablir dans le degré d'estime qu'il avoit perdu par cette brusque & téméraire démarche.

Mais quoique le Chancelier fût sorti victorieux de cette épreuve, son crédit n'en diminuoit pas moins à la Cour ;

» fection du Roi pour ce présent Parlement, en lui » disant qu'il n'y avoit jamais eu de Chambre de Sei- » gneurs, si foible, ni de Chambre de Communes si » passionnée, & qu'il valoit mieux vendre Dunkerque » à la France, que de se mettre à leur discrétion faute » d'argent. 12. Que contre une Loi connue, & por- » tée dans la derniere Session, par laquelle on avoit » accordé de l'argent au Roi pour l'entretien de Dun- » kerque, il lui avoit conseillé de vendre cette Place » au Roi de France. 13. Que contre la disposition des » Loix, il s'étoit enrichi par la vente des Offices. » 14. Qu'il avoit converti à son propre usage de gros- » ses sommes de l'argent du Public, levé en Irlande, » tant par voie des subsides, que par des bienveillances » ou autrement, & destiné à payer les Charges du » Gouvernement. 15. Que s'étant attribué la princi- » pale direction des affaires de Sa Majesté, il étoit » cause que les droits du Domaine s'étoient affermés » à moindre prix que d'autres n'offroient, à certaines » personnes avec lesquelles il partageoit le profit, & » qu'il en avoit usé de même à l'égard des autres » revenus du Roi.

& l'on s'apperçut qu'à mesure que le Roi se fortifioit sur le Trône, il s'éloignoit d'un Ministre, dont le caractere avoit si peu de rapport avec le sien. Clarendon s'étoit constamment opposé à la faveur du Roi pour les Catholiques; il avoit mis la liberté nationale à couvert du zele excessif des Royalistes; il avoit restreint & combattu les donations prodigues; & dans sa conduite il avoit observé si rigoureusement la dignité de son caractere en qualité de Chancelier de la Monarchie, qu'il s'étoit fait une regle inviolable, & le Comte de Southampton, à son exemple, de n'entrer dans aucune liaison avec les Maitresses du Roi. La Favorite de Charles étoit Madame Palmer, créée ensuite Duchesse de Cleveland; femme prodigue, rapace, dissolue, violente & vindicative. Elle ne manqua point, à son tour, de miner sourdement le crédit de Clarendon, & l'événement fit bientôt connoître qu'elle ne s'y employoit pas sans succès. Nicholas, Secrétaire d'Etat, ami intime du Chancelier, fut éloigné de la Cour, & le Chevalier Bennet, son ennemi déclaré, obtint cet office. Peu de temps après, Bennet fut créé Lord Arlington.

Charles II. 1663.

Charles II. 1663.

Conduite & disposition du Roi.

Quoiqu'en général la conduite du Roi depuis sa restauration eût mérité quelques éloges, les Spectateurs pénétrans commençoient à remarquer que ces vertus par lesquelles il avoit d'abord ébloui & comme enchanté la Nation, avoient moins de solidité que d'éclat. Ce jugement droit, qu'on ne lui refusoit point, perdoit beaucoup de son influence par le défaut d'application; sa bonté sembloit plutôt l'effet d'un naturel facile que d'une vraie générosité de caractere; son humeur sociable le conduisoit fréquemment à négliger sa Dignité; son amour pour le plaisir n'étoit pas accompagné du sentiment & de la décence convenables. Tandis qu'il sembloit marquer de la bonne volonté à tous ceux qui l'approchoient, son cœur n'étoit pas capable d'une sincere amitié, & secrétement il nourrissoit un fond de mépris & de défiance pour le genre humain. Mais la plus grande tache de son caractere, aux yeux des bons Juges, étoit l'ingratitude qui lui faisoit négliger ces malheureux Cavaliers, dont le zele & les souffrances pour sa cause n'avoient pas connu de bornes. Au fond, les circonstances paroissoient admettre quel-

que excuse ou du moins quelque adou- *Charles II. 1663.*
issement : comme il avoit été plutôt
établi par les efforts de ses ennemis
éconciliés, que par ceux de ses anciens
mis, les premiers se croyoient en droit
le prétendre une part à sa faveur, &
'expérience leur ayant fait acquérir
plus de lumieres dans les affaires pu-
bliques, ils étoient plus propres à mé-
nager celles qui leur étoient confiées.
Les revenus annuels de Charles étoient
fort éloignés de l'abondance; ses Mai-
tresses & les compagnons de ses plai-
sirs obtenoient de son naturel aisé
tout ce qu'ils pensoient à lui deman-
der. La pauvreté même, où les plus zé-
lés Royalistes se trouvoient réduits,
diminuant leur considération, les ren-
doit peu propres à soutenir les mesures
du Roi, & les faisoit regarder à la Cour,
comme une charge inutile. En un mot,
tant de gens faisoient valoir de fausses
& ridicules prétentions de mérite, que
l'indolence naturelle de Charles, à qui
les discussions & les recherches étoient
insupportables, le portoit à les traiter
tous avec la même froideur. Le Par-
lement prit quelque intérêt à la situa-
tion des pauvres Cavaliers, & leur fit
distribuer d'une seule fois soixante

Charles II. 1663.

mille livres ſterling. Madame Lane & les Pendwells reçurent auſſi quelques préſens & des Penſions du Roi. Mais le plus grand nombre des Royaliſtes languiſſoient encore dans l'indigence & dans le chagrin aggravé par la perte de leurs plus légitimes eſpérances, & par le tourment de voir les graces & les faveurs accordées à leurs plus mortels ennemis. Il étoit paſſé comme en proverbe, que l'Acte d'indemnité & d'oubli étoit un Acte d'indemnité pour les Ennemis du Roi, & d'oubli de ſes Amis.

1664. § II. Nouvelle Seſſion. 16 Mars.

Dans la nouvelle Seſſion du Parlement, on vit ſubſiſter les mêmes principes qui avoient régné dans toutes les Aſſemblées précédentes. La Monarchie & l'Egliſe furent encore l'objet d'une tendre affection. On ne connoît aucun temps du regne de Charles, où le même eſprit ait paſſé plus ouvertement les bornes de la modération.

Ce Prince, dans ſes diſcours aux deux Chambres, avoit haſardé de demander hautement la révocation du Bill triennal; & n'avoit pas fait difficulté de déclarer que, malgré cette Loi, il ne ſouffriroit jamais qu'aucun Parlement fût

assemblé par les méthodes prescrites dans ce fameux Statut. Le Parlement, loin de s'offenser de cette Déclaration, révoqua le Bill; & pour toutes les sûretés qu'on s'étoit proposées par cet Acte, il se contenta de cette clause générale, « que l'interruption des Assemblées ne dureroit au plus que trois ans ». Cependant, après s'être élevé de lui-même au droit de brider & de censurer l'autorité royale, il est manifeste qu'il devoit conserver une sûreté constante & réguliere pour ses Assemblées, & ne pas se reposer entiérement sur la bonne volonté du Prince qui, lorsqu'il seroit ambitieux ou d'un caractere entreprenant, ne pourroit les voir avec beaucoup de satisfaction. Avant la fin du regne de Charles, l'Angleterre éprouva sensiblement les fâcheux effets de cette révocation.

Charles II. 1664.

L'Acte d'uniformité soumettoit à des amendes & à des emprisonnemens, les Ecclésiastiques qui exerceroient les fonctions du Sacerdoce sans avoir reçu l'Ordination; mais ce frein ne parut pas suffisant. Il fut ordonné que si cinq personnes au-dessus du nombre dont une famille étoit composée, s'assembloient pour quelque exercice de Re-

Charles II. 1664.

ligion, chacun des acteurs & des assistans subiroit pour la premiere offense, trois mois de prison, ou cinq livres sterling d'amende; pour la seconde, six mois de prison, ou dix livres sterling; & que pour la troisieme, il seroit transporté aux Colonies pour sept ans, ou qu'il payeroit la somme de cent livres. Le parlement n'avoit devant les yeux que la malignité des Sectaires: n'auroit-il pas dû porter son attention plus loin, jusqu'à la cause de cette malignité, c'est-à-dire, la contrainte & les maux qu'ils avoient soufferts?

Rupture avec la Hollande.

Les Communes déclarerent aussi que les torts, les insultes & le déshonneur que l'Angleterre avoit essuyés de la part des Provinces-Unies, étoit le plus grand obstacle au commerce étranger des Anglois, & promirent d'assister le Roi de leur vie & de leurs biens, pour maintenir les droits de la Couronne contre toutes sortes d'oppositions. Comme ce fut le premier pas vers une nouvelle guerre, les causes & les motifs de cette démarche doivent être expliqués.

L'étroite alliance qui, pendant près de 70 ans, a subsisté sans interruption & sans jalousie entre l'Angleterre & la Hollande, n'est pas tant fondée sur les

intérêts naturels & invariables de ces deux Etats, que la crainte de la Puiſſance Françoiſe, qu'ils croyoient capable, ſans cette union, d'étendre bientôt ſa domination ſur toute l'Europe. Dans les premieres années du regne de Charles, avant que l'ambitieux génie du Monarque François ſe fût déployé, & lorſque ſon Peuple ſembloit encore ignorer ſes propres forces, la ſeule rivalité de commerce, ſans autre motif de jalouſie ou de crainte, avoit naturellement produit dans les Anglois de l'averſion pour une République formée ſi près d'eux. Le commerce étoit devenu d'une importance générale pour leur Nation ; mais tous leurs efforts & leurs avantages n'empêchoient point qu'il ne fût encore dans une ſorte de dépendance. Les Hollandois que leur induſtrie & leur économie mettoient en état de donner leurs marchandiſes à meilleur compte, ſe voyoient en poſſeſſion des plus riches parties du commerce, & l'Angleterre, avec toutes ſes tentatives pour pouſſer le ſien, avoit la mortification de les voir tourner à ſon déshonneur autant qu'à ſa perte, par la vigilance continuelle de ſes Rivaux. L'indignation de ſes Mar-

Charles II.
1664.

chands augmentoit en considérant la supériorité des forces maritimes de leur Patrie, la bravoure de ses Officiers & de ses Matelots, & cette favorable situation qui lui donnoit le pouvoir de troubler continuellement le commerce Hollandois. La vue de tant d'avantages les porta bientôt, par des motifs, à la vérité, moins justes que politiques, à désirer ardemment la guerre avec les Etats, & leur donna l'espérance de ravir par la force, ce qu'ils ne pouvoient obtenir, ou du moins obtenir qu'avec lenteur, par la supériorité de l'industrie.

Charles avoit trop de nonchalance & trop peu d'ambition pour former un aussi vaste projet que celui de faire tomber entre ses mains tout le commerce & le pouvoir maritime de l'Europe. Cependant il ne put être tout-à-fait insensible à des apparences si plausibles & si séduisantes. Son génie heureusement tourné aux Méchaniques, le portoit à l'étude de la Marine, qui étoit, après le plaisir, ce qu'il aimoit le plus, & ce qu'il entendoit le mieux. Quoique de toutes les Puissances étrangeres les Hollandois eussent été celle qui lui avoit marqué le plus de civilité & d'a-

mitié pendant son exil ; la faction de Louvestein, ou l'Aristocratique, qui tenoit alors le premier rang dans la République, s'étoit liée fort étroitement avec la France ; & l'abaissement de ce Parti auroit pu lui faire espérer que le jeune Prince d'Orange, son neveu, se rétablissant dans l'autorité de ses Ancêtres, réduiroit facilement les Etats à quelque dépendance de l'Angleterre. La médiocrité de ses revenus l'obligeoit aussi d'étudier les dispositions de son Peuple, qui sembloient violemment portées à la guerre ; & dans ses nécessités on peut soupçonner qu'il n'étoit pas sans quelque espérance de détourner à ses usages particuliers une partie des subsides.

Le Duc d'York plus actif & plus entreprenant que son Frere, poussoit avec plus de chaleur les ouvertures de guerre ; il souhaitoit une occasion de se distinguer. Il étoit passionné pour les progrès du commerce ; il se trouvoit à la tête d'une nouvelle Compagnie d'Afrique qui trouvoit beaucoup d'obstacles dans les Etablissemens Hollandois ; & peut-être les préventions religieuses par lesquelles il fut toujours gouverné, commençoient-elles à lui

Charles II. 1664.

inspirer de l'aversion pour une République Protestante qui passoit pour le boulevard de la Réformation. Clarendon & Southampton, qui ne voyoient pas l'Angleterre fortifiée par des alliances étrangeres, paroissoient opposés à la guerre; mais leur crédit avoit commencé à décliner.

Tous ces motifs réunis faisoient pencher la Cour & le Parlement à déclarer la guerre aux Etats. Le Parlement néanmoins fut prorogé sans avoir accordé le moindre subside: mais comme il s'étoit laissé engager sans aucune sollicitation ouverte de la Couronne, à porter le Bill contre les usurpations des Hollandois, cette démarche pouvoit être regardée comme une approbation réelle pour les vigoureuses mesures qu'on se proposoit.

Downing, Ministre de la Cour de Londres à la Haye, homme impétueux jusqu'à l'insolence, présenta aux Etats Généraux un Mémoire qui contenoit le dénombrement des déprédations dont les Anglois avoient à se plaindre. Il est remarquable que toutes les violences prétendues avoient précédé l'année 1662, qui étoit celle du renouvellement de la ligue & des anciennes

alliances avec les Hollandois, & les mêmes plaintes avoient paru, dans ce temps, si injustes & si frivoles, qu'on n'y avoit fait aucune attention dans le Traité. Deux navires seulement, la Bonne-Aventure & la Bonne-Espérance, avoient été réclamés par les Anglois; & l'on étoit convenu qu'ils feroient valoir leurs prétentions par les voies communes de la Justice. Les Etats avoient consigné une somme d'argent pour le cas où la décision ne seroit pas en leur faveur, & l'affaire étoit encore devant les Juges. Cary, que les Propriétaires de la Bonne-Aventure avoient chargé de la conduite du Procès, étoit résolu d'accepter 30000 livres sterling qu'on lui proposoit; mais il fut retenu par Downing, qui lui dit « que c'étoit une affaire d'État entre les deux Nations, & non » un différend entre quelques Particu» liers ». Ces circonstances ne font pas juger favorablement de la justice des prétentions Angloises.

Charles ne se borna point à des Mémoires & des représentations. Le Chevalier Robert Holmes fut expédié secrétement à la Côte d'Afrique avec une Flote de vingt-deux Vaisseaux. Non-

Charles II. 1664. seulement il chassa les Hollandois du Cap Corse, sur lequel l'Angleterre avoit quelques prétentions; il se saisit avec le même bonheur des Etablissemens du Cap Verd, de l'Isle de Gorée, & de plusieurs Bâtimens qui faisoient la traite sur cette Côte. Delà faisant voile en Amérique, il se mit en possession de la Nouvelle-Belge, appelée depuis la Nouvelle York; Pays que Jacques I avoit donné au Comte de Stirling, mais où l'on n'avoit jamais vu que des Etablissemens Hollandois. Lorsque les Etats se plaignirent de ces hostilités, le Roi désavouant ce qu'il ne pouvoit justifier, feignit d'ignorer l'entreprise de Holmes, & poussa la dissimulation jusqu'à le faire conduire à la Tour. Mais il ne fut pas long-temps sans lui faire ouvrir les portes de sa prison.

Les Hollandois voyant leurs représentations éludées, & ne doutant plus qu'on ne leur cherchât volontairement querelle, prirent aussi-tôt le parti d'armer. Ils exercerent même avec quelque précipitation un acte de vigueur qui ne laissa plus la rupture incertaine. Le Chevalier Jean Lawson & Ruyter avoient reçu ordre d'entrer dans la Méditerranée avec leurs Escadres réu-

nies pour châtier les Corsaires de la Côte de Barbarie, & touchoient au temps de leur séparation & de leur retour. Les Etats envoyerent à Ruyter des instructions secretes qui le chargeoient de renouveler ses provisions à Cadix, de faire voile vers la Côte de Guinée, d'y exercer des représailles sur les Anglois, & de remettre les Sujets des Provinces-Unies en possession des établissemens d'où la Flote de Holmes les avoit chassés. Ruyter, qui avoit à bord des forces considérables, trouva peu d'opposition en Guinée. Toutes les conquêtes des Anglois, à la réserve du Cap Corse, furent enlevées. Ils se virent même dépossédés de quelques-uns de leurs anciens établissemens, & tous les Vaisseaux de leur Nation, qui tombèrent entre les mains de Ruyter, furent confisqués. Cet Amiral se rendit ensuite dans les Mers de l'Amérique, attaqua l'Isle de la Barbade d'où il fut repoussé, & commit diverses hostilités dans l'Isle longue.

Les Anglois, de leur côté, poussoient les préparatifs avec beaucoup de vigueur & d'industrie. Le Roi n'avoit pas encore reçu de subsides; mais ses propres fonds & son crédit le mirent

Charles II. 1664.

en état d'équiper une Flote. La Ville de Londres lui prêta cent mille livres sterling, & l'animosité nationale seconda ses armemens. Il alloit lui-même de Port en Port, observant le progrès du travail ; le hâtant par ses libéralités & ses exhortations ; & bientôt la Marine d'Angleterre se trouva dans un état formidable. On assure que cet armement coûta huit cent mille livres sterling. Lawson qui s'étoit défié de l'entreprise de Ruyter, ayant communiqué ses soupçons à son arrivée, on publia l'ordre de saisir tous les Vaisseaux Hollandois ; & l'on en prit 133 qui ne furent néanmoins confisqués & déclarés de bonne prise, qu'après que la Guerre eut été solemnellement proclamée.

Le Parlement, lorsqu'il fut rassemblé, accorda le plus ample subside qu'un Roi d'Angleterre eût jamais obtenu, mais qui n'eut rien d'excessif pour le poids des entreprises. Il montoit à près de deux millions & demi, qui devoient être levés par quartiers dans l'espace de trois ans. L'avidité des Marchands & les grandes espérances de succès avoient animé toute la Nation.

Il

Il se fit dans cette Session un changement d'importance à l'ancienne méthode de lever les taxes du Clergé. Dans presque toutes les autres Monarchies de l'Europe, les Assemblées, dont le consentement étoit autrefois nécessaire pour la formation des Loix, étoient composées de trois Etats, du Clergé, la Noblesse & le Peuple, qui formoient autant de membres du Corps politique, dont le Roi étoit considéré comme le Chef. En Angleterre, l'idée qu'on a toujours conçue du Parlement renfermoit aussi les trois Etats; mais leur séparation n'a jamais été si distincte que dans les autres Royaumes. Il se faisoit, à la vérité, une convocation ecclésiastique dans le même temps que celle du Parlement; mais elle n'avoit point de voix négative pour la Législation, & son pouvoir se bornoit à l'imposition des taxes sur le Clergé. Les Prélatures & les autres Bénéfices, dont la nomination appartenoit au Roi, lui donnant plus d'influence sur l'Eglise que sur les Laïcs, il arrivoit que les subsides accordés par la Convocation, étoient ordinairement plus considérables que ceux qu'il tiroit du Parlement Ainsi l'Eglise crut trouver de l'avan-

Charl's II. 1664. 24 Novembre. Nouvelle Session.

Charles II. *1664.*

tage à se départir tacitement du droit de se taxer elle-même, & ne se fit pas presser pour consentir que la Chambre des Communes réglât l'imposition sur les revenus ecclésiastiques, comme sur le reste du Royaume. En récompense, deux subsides que la Convocation avoit ordonnés, lui furent remis, & le Clergé Paroissial obtint le droit de suffrages aux Elections. Ainsi l'Eglise Anglicane fit un marché, dont tout l'avantage fut pour elle; & les convocations étant devenues inutiles à la Couronne, sont aujourd'hui presque hors d'usage.

C'étoit à regret que la Hollande voyoit les approches d'une guerre dont elle avoit à craindre de fatales conséquences, & qui ne lui donnoit l'espoir d'aucun avantage. Aussi prit-elle toutes sortes de voies avant que d'en venir aux extrêmités. Ses conseils étoient alors gouvernés par Jean de Wit, Ministre également distingué par sa grandeur d'ame, par ses lumieres & par son intégrité. Quoiqu'il ne respirât que la modération dans sa conduite privée, il savoit adopter dans les affaires publiques, cette élévation de courage qui convient au Ministre d'un puissant Etat. C'étoit sa maxime, qu'un Etat

indépendant ne doit jamais céder à un autre sur un point évident de raison ou d'équité, & que les complaisances de cette nature, loin de prévenir la guerre, n'ont pas d'autre effet que de multiplier les prétentions & les insolences. Ses soins entretinrent l'esprit d'union dans toutes les Provinces de la République. Il y fit lever de grosses sommes; & la Marine Hollandoise, composée de plus grands Vaisseaux qu'elle n'en avoit eu jusqu'alors, se vit en état de faire tête aux Flotes Angloises.

Charles II. 1664.

Aussi-tôt qu'on eut reçu des informations certaines du voyage & des entreprises de Ruyter, Charles déclara la Guerre aux Etats des Provinces-Unies. Sa Flote, consistant en 114 Vaisseaux, sans y comprendre les brûlots & les caiches, étoit commandée par le Duc d'York; &, sous lui, par le Prince Robert & le Comte de Sandwich. Elle avoit à bord environ 22,000 hommes. Opdam, Amiral de la Flote Hollandoise, à-peu-près de même force, n'évita point le combat. Dans la plus grande chaleur de l'action, son Vaisseau engagé de fort près avec celui du Duc d'York, eut le malheur de sauter. Cet accident effraya les Hollandois, & leur

1665. 2 Février.

Victoire des Anglois.

3 de Juin.

fit tourner leurs voiles vers leurs Côtes.
Charles II. 1665.
Tromp seul, fils du fameux Amiral de ce nom, tué sous le Protectorat, soutint avec son Escadre l'effort des Anglois, & protégea l'arriere-garde de la République. Il en coûta aux vaincus dix-neuf Vaisseaux pris ou coulés à fond, & les Vainqueurs n'en perdirent qu'un. Le Chevalier Lawson mourut peu de temps après de ses blessures.

On assure, avec beaucoup de vraisemblance, que cette victoire auroit été plus complete, si Brounker, Officier domestique du Duc d'York, se prétendant autorisé par son Maître, n'eût fait ralentir les voiles. Cet ordre fut désavoué par le Duc; mais la témérité de Brounker ne fut pas assez punie (*t*). On reconnoît néanmoins que le Duc fit éclater beaucoup de valeur dans l'action; il se tint long-temps au milieu du plus grand feu. Le Comte de Falmouth, le Lord Muskerry & Boyle furent tués d'un coup de canon à ses côtés, & le couvrirent de leur cervelle & de leur sang. Il n'est pas croyable que, dans la poursuite des vaincus, lorsque

(*t*) Burnet explique assez son impunité en nous apprenant qu'il étoit un des Favoris de la Duchesse de Cleveland, Maîtresse favorite du Roi.

le plus vil & le plus lâche guerrier prend courage, un Commandant sente défaillir le sien, & tourne le dos à des Ennemis qu'il n'a pas craint d'attaquer en face.

Charles II. 1665.

Ce désastre jeta les Hollandois dans la consternation, & détermina de Wit, qui étoit l'ame de leurs Conseils, à déployer toute sa capacité militaire pour ranimer le courage de ses partisans. Il se rendit sur la Flote; il en prit lui-même le commandement, & bientôt on vit disparoître les désordres que la derniere disgrace avoit fait naître à sa suite. Le génie de ce Ministre étoit de la plus grande étendue. Il parut aussi versé dans les affaires de Mer, que s'il n'eût pas eu d'autre occupation dès l'enfance : il perfectionna même quelques parties du Pilotage & de la Navigation par de nouvelles vues échappées jusqu'alors aux plus habiles Marins.

Rupture avec la France.

Le malheur des Hollandois détermina leurs Alliés à les secourir. La France étoit engagée dans une alliance défensive avec les Etats; mais ses forces maritimes étant encore dans l'enfance, elle avoit beaucoup d'éloignement pour une guerre de Mer avec une Puissance

Charles II. 1665.

aussi bien établie que l'Angleterre. Louis XIV s'efforça long-temps de concilier les deux Parties par sa médiation, & fit passer à la Cour de Londres un Ambassadeur, dont le voyage fut infructueux. Mylord Hollis, Ambassadeur à Paris, faisoit en même temps ses efforts pour engager le Monarque dans les intérêts de l'Angleterre, & le tenta au nom de son Maître par les offres les plus séduisantes. Charles promettoit d'abandonner tout les Pays-Bas Espagnols à la France, pourvu que Louis lui laisât pousser ses avantages contre la Hollande (*u*). Mais le Monarque François, quoique la conquête d'un si beau pays fît le principal objet de son ambition, rejeta des offres contraires à ses véritables intérêts. Il jugea que, si les Anglois établissoient une fois leur domaine sur la Mer & le Commerce, ils se verroient bientôt en état de lui faire payer ses acquisitions bien cher. Lorsque de Lyonne, un des Ministres de France, assura Van-Beuninghen, Ambassadeur des Etats, que cette offre avoit été répétée pendant six mois à son Maître : *Je le crois sans peine*, répondit le Hollandois ; *c'est*

(*u*) D'Estrades, Lettre du 19 Décembre 1654.

assurément l'intérêt de l'Angleterre (*x*).

Charles II. 1665.

Telles étoient dans ce temps les maximes établies sur les intérêts des Princes. Cependant il paroît que dans cette offre la politique de Charles avoit ses hazards. L'extrême foiblesse de l'Espagne auroit rendu les conquêtes des François fort aisées & même infaillibles : mais il étoit aisé de prévoir que la vigueur des Etats rendroit la victoire des Anglois plus incertaine : & supposant même les forces maritimes de la Hollande tout-à-fait anéanties, on n'en pouvoit pas conclure que tout son commerce dût passer nécessairement aux Anglois. Le Commerce n'est pas inséparable de la Puissance ; il dépend de quantité d'autres circonstances, & quelques-unes extrêmement délicates.

Quoique la France fût résolue de soutenir les Etats dans cette inégale contestation, sa médiation fut prolongée pendant qu'elle s'employoit en préparatifs maritimes sur l'Océan & la Méditerranée. D'un autre côté, le Roi de Dannemarck n'étoit pas disposé à demeurer spectateur oisif d'une querelle entre les Puissances maritimes. Le rôle qu'il y joua fut très-singulier.

(*x*) Le même, 14 d'Août 1665.

Charles II.
1665.

Il convint secrétement avec Charles de saisir tous les Vaisseaux Hollandois qui se trouvoient dans ses Ports, & d'en partager la dépouille avec les Anglois, s'ils lui prêtoient du secours dans l'exécution. Ensuite, pour rendre sa proie plus abondante, il invita perfidement les Navires Hollandois à choisir leur retraite dans ses ports, & cette confiance engagea la Flote des Indes Orientales, richement chargée, à relâcher à Berghen. Sandwich, qui commandoit la Marine Angloise, depuis que le Duc d'York étoit débarqué, dépêcha le Chevalier Fiddiman, avec une Escadre, pour enlever ces trésors. Mais, soit par la lenteur du Roi de Dannemarck à donner ses ordres; ou, ce qui est plus probable, par avidité pour une proie qu'il ne vouloit partager avec personne, l'Amiral Anglois, quoique sans reproche dans sa conduite, manqua l'entreprise. Le canon Danois fit feu sur lui; & les Hollandois, qui eurent le temps de se fortifier, firent une brave résistance.

Rupture avec le Dannemarck.

La honte de cette conduite engagea le Roi de Dannemarck à conclure avec le Chevalier Talbot, Envoyé d'Angleterre, une alliance offensive contre les

Etats ; &, ce qui paroîtra fort étrange, dans ce même temps son Résident à la Haye conclut par ses ordres une alliance offensive contre l'Angleterre. Il se déclara pour le second de ces deux Traités, sans doute par jalousie pour l'accroissement de la puissance Angloise ; & tous les Vaisseaux de cette Nation furent saisis & confisqués dans ses Ports. C'étoit rabaisser sensiblement l'avantage que Charles avoit obtenu sur les Hollandois. Non-seulement le Commerce d'Angleterre recevoit une vive atteinte ; mais les forces du Roi de Dannemarck étoient considérables, & menaçoient à chaque moment de se joindre avec les Hollandois. Ce Prince étoit convenu d'assister ses Alliés avec une Flote de trente voiles, & recevoit, pour cet important service, un subside de 1,500,000 écus, dont 300,000 étoient payés par la France.

Charles II. 1665.

Charles entreprit de contre-balancer cette Ligue, en se faisant de nouveaux Alliés. Il avoit dépêché en Espagne le Chevalier Richard Fanshaw, qui fut reçu froidement de cette Cour. La Monarchie Espagnole, tombée dans un grand degré de foiblesse, craignoit une invasion de la France, & ne put être engagée

Charles II. 1665.

néanmoins dans une amitié cordiale avec l'Angleterre. L'alliance de Charles avec les Portugais, la détention de la Jamaïque & de Tanger, la vente de Dunkerque aux François; toutes ces offenses étoient si profondément gravées dans le cœur des Espagnols, qu'aucun motif d'intérêt ne put les faire oublier.

L'Evêque de Munster fut le seul Allié que Charles put acquérir. Ce Prélat, homme ambitieux & remuant, portoit une haine violente aux Etats, & fut aisément déterminé par la promesse d'un subside d'Angleterre, à tenter une incursion sur les Terres de la République. Il y fit entrer quelques Troupes tumultuaires, qui n'y trouverent qu'une molle résistance. Autant que les forces maritimes de Hollande étoient redoutables, autant celles de Terre étoient foibles & mal gouvernées. Mais, après avoir étendu ses ravages dans plusieurs Provinces, le Prélat guerrier vit arrêter ses progrès. Il n'entendoit point assez l'art de la guerre, pour tirer parti des avantages qu'il devoit à la France. Elle fit marcher contre lui six mille hommes; le subside d'Angleterre ne fut pas remis ponctuellement, la désertion se mit dans ses Troupes mal payées; l'E-

lecteur de Brandebourg lui fit craindre une invasion dans ses propres Etats ; enfin il se crut heureux de pouvoir faire la paix par la médiation de la France. A la premiere nouvelle de ses intentions, le Chevalier Temple fut envoyé avec de l'argent, pour le fixer dans sa premiere alliance, mais il arriva trop tard.

Charles II. 1665.

Les Hollandois, animés par de si favorables circonstances, demeurerent fermes dans la résolution de ne rien ménager pour leur défense. Ruyter, leur grand Amiral, étoit revenu de son expédition en Guinée. Leur Flote Indienne étoit heureusement rentrée, & les Vaisseaux marchands se trouvoient en sûreté dans leurs Ports. Le jeune Prince d'Orange s'étoit mis sous la tutelo des Etats de Hollande & de leur Pensionnaire, qui répondit à cette confiance avec autant de fidélité que d'honneur ; & le ressentiment qu'ils avoient conçu d'une attaque, à laquelle ils croyoient avoir donné si peu de prétextes, leur fit espérer plus de succès dans une nouvelle campagne. La cause commune inspira tant de vigueur, que, pour armer mieux leur Flote, tous les Navires marchands reçurent défense de

Charles II. *1665.* faire voile, & que les Pêcheries mêmes furent entiérement suspendues (*y*).

La disposition des Anglois parut aussi fort éloignée de se ralentir, quoiqu'il se fût joint au malheur de la guerre une calamité beaucoup plus fâcheuse. La peste s'étoit déchaînée dans Londres avec tant de violence, qu'en moins d'une année elle emporta plus de cent mille habitans. Charles se vit obligé de nommer Oxford pour l'Assemblée du Parlement.

10 Octobre. Nouvelle Session. La bonne intelligence ne cessa point de régner entre le Roi & les deux Chambres. Celle des Communes lui accorda sans opposition un subside de 250,000 liv. sterling qu'il demandoit, pour être levé dans l'espace de deux ans, & payé au commencement de chaque mois; & lui, pour les satisfaire, Acte des cinq milles. approuva le fameux Acte des cinq milles, qui est devenu l'occasion de tant de facheuses & de justes plaintes. L'Eglise, sous prétexte de mettre la Monarchie à couvert de ses anciens ennemis, persistoit dans la résolution d'exercer sa propre haine contre les Non-conformistes. Il étoit ordonné

(*y*) Vie de Tromp. D'Estrades, Lettre du 5 Février 1665.

Charles II. 1665.

qu'aucun des Ministres ou des Professeurs qui n'avoient pas prêté le serment de soumission, ne s'approcheroient à plus de cinq milles, excepté en voyage, des lieux où il avoit enseigné ou prêché depuis l'Acte général d'oubli; la peine étoit d'une amende de 50 livres sterling, & six mois d'emprisonnement. En chassant de leurs Eglises les Ministres Non-conformistes, & leur défendant les Congrégations séparées, on leur avoit ôté le pouvoir de gagner leur vie par l'exercice de leur profession; mais, sous ombre de les éloigner des lieux où leur influence pouvoit être dangereuse, on trouvoit le sûr moyen de leur ravir toute espece de subsistance. Si l'esprit de la Nation n'eût pas été tout-à-fait changé, ces violences auroient été le prélude des plus furieuses persécutions.

Cependant tout l'ascendant de la Hiérarchie ne put faire passer cette Loi sans quelqu'opposition. Outre plusieurs Pairs attachés à l'ancien parti Parlementaire, Southampton même, quoiqu'intime ami de Clarendon, se déclara contre une résolution si dure. Mais le parti de l'Eglise fut si peu découragé, qu'il proposa dans la Cham-

Charles II. 1665. bre des Communes un Bill qui imposoit à toute la Nation le serment de soumission, ou *non-résistance*. Il fut rejeté, 31 d'Octobre. mais à la supériorité seulement de trois voix. Le Parlement, après une Session fort courte, fut prorogé.

1666. Depuis que la France avoit pris part à la guerre, il étoit évident que les forces de l'Angleterre n'étoient plus égales. Cependant elle avoit, par sa situation, l'avantage de diviser les Flotes de ses ennemis, & de pouvoir prévenir leur jonction par des opérations promptes & bien concertées. Mais la malheureuse conduite de ses Commandans, ou le défaut d'intelligence dans ses Ministres, fit tourner contre elle ces deux circonstances. Louis avoit ordonné au Duc de Beaufort, son Amiral, de faire voile de Toulon, & l'on supposoit que l'Escadre Françoise, composée de plus de quarante voiles (z), devoit être prête alors d'entrer dans la Manche. La Flote Hollandoise, au nombre de soixante-seize Vaisseaux, sous le commandement de Ruyter & de Tromp, avoit ordre de joindre les François. Le Duc d'Albemarle & le Prince Robert commandoient la Flote Angloise, qui n'étoit

(z) D'Estrades, 21 Mai 1666.

Charles II. 1666.

que de soixante-quatorze voiles. Albemarle, que ses succès sous le Protectorat avoient trop accoutumé à mépriser l'ennemi, proposa de détacher le Prince Robert avec vingt Vaisseaux, pour l'opposer au Duc de Beaufort. Le Chevalier Georges Ayscue, bien instruit de la valeur & de la conduite de Ruyter, protesta contre la témérité de cette résolution : mais l'autorité d'Albemarle prévalut. Le reste de la Flote Angloise mit à la voile pour combattre les Hollandois, qui, voyant avancer l'ennemi, couperent leurs cables, & se préparerent à combattre. La bataille qui s'engagea aussi-tôt, est une des plus mémorables de l'histoire maritime, soit par sa durée ou par l'opiniâtre acharnement des deux Partis. Albemarle répara ici par sa valeur la témérité de son entreprise. Un jeune homme, animé par la gloire & par d'ambitieuses espérances, ne se seroit pas exposé avec moins de ménagement que ce Général, qui étoit sur le déclin de sa vie & parvenu au sommet des honneurs. Le détail d'une si longue action deviendroit sans bornes. Renfermons-nous dans les principaux événemens de chaque jour.

Combat naval de quatre jours.

Le 18 Juin, premier jour de l'enga-

Charles II.
1666.

gement, Berkeley, Vice-Amiral, qui conduisoit l'Avant-garde Angloise, tomba dans la plus épaisse partie des Hollandois, fut accablé par le nombre & son Vaisseau pris; on le trouva mort dans sa chambre & couvert de sang. Les Anglois avoient l'avantage du vent; mais il souffloit avec tant de force, que, n'ayant pu faire usage de leur bordée basse, ils tirerent peu d'utilité de cette position. Cependant les boulets ennemis ne donnerent que dans leurs voiles & leurs agrès, & peu de Vaisseaux furent extrêmement maltraités ou coulés à fond. Les boulets à chaîne étoient alors une nouvelle invention attribuée à de Wit. Le Chevalier Hartman se signala singuliérement dans ce jour. Evertz, un des Amiraux Hollandois, fut tué en l'abordant. Les ténebres de la nuit séparerent les deux Flotes.

Le 19, la violence du vent s'étant ralentie, l'on vit recommencer un combat plus terrible encore & plus obstiné. Les Anglois éprouverent dans ce second jour, que la plus grande valeur ne peut compenser la supériorité du nombre contre un Ennemi bien commandé, à qui le courage ne manque point. Ruyter & Tromp, ennemis de

faction & rivaux en gloire, combattirent avec une furieuse émulation; & Ruyter eut l'avantage de dégager & de sauver son Antagoniste, qui se trouvant entouré d'Anglois, étoit dans le plus pressant danger. Seize Vaisseaux frais joignirent la Flote Hollandoise pendant l'action. Les Anglois furent si maltraités, qu'il ne leur resta que vingt-huit Vaisseaux en état de combattre, & qu'ils se virent forcés de se retirer vers leur propre Côte. Ils furent suivis par les Hollandois, qui se disposoient à renouveler le combat, lorsqu'un calme, survenu un peu avant la nuit, arrêta leur impétueuse fureur.

Charles II. 1666.

Le matin du jour suivant, les Anglois se trouverent dans la nécessité de continuer leur retraite, & prirent les mesures convenables à cette vue. Leurs Vaisseaux les plus endommagés furent disposés de front, & seize des plus entiers les suivirent en bon ordre pour en imposer à l'Ennemi. Albemarle fermoit lui-même l'Arriere-garde, & présentoit aux Vainqueurs une contenance ferme. Le Comte d'Offory, fils du Duc d'Ormond, jeune homme d'une haute espérance, qui cherchoit de l'honneur & du danger dans toutes les aventures de

Charles II. 1666.

l'Europe, ſe trouvoit à bord de l'Amiral. Dans ces circonſtances, Albemarle lui confeſſa que ſon intention étoit de faire ſauter ſon Vaiſſeau & de périr glorieuſement, plutôt que de tomber au pouvoir de l'Ennemi. Oſſory applaudit à cette réſolution déſeſpéreé.

Vers deux heures, les Hollandois s'étoient approchés, & ſe préparoient à recommencer l'attaque, lorſqu'on découvrit au Sud une nouvelle Flote qui faiſoit force de voiles, pour arriver à la ſcene de l'action. Les Hollandois ſe flaterent que c'étoit Beaufort qui venoit couper la retraite aux Vaincus. Les Anglois ſe livrerent à l'eſpérance de reconnoître bientôt le Prince Robert, & de voir tourner la fortune en leur faveur. Albemarle, qui avoit reçu avis de l'approche de ce Prince, tourna auſſi-tôt vers lui. Malheureuſement Ayſcue, qui montoit un Vaiſſeau de cent canons, le plus grand de toute la Flote Angloiſe, donna ſur l'écueil, qu'on nomme Galloper-Sands, & ne put être ſecouru de ſes Amis, qui ſe hâtoient d'aller joindre le renfort. Il n'eut pas même la conſolation de périr avec honneur, en vengeant ſa mort ſur les Ennemis de l'Angleterre. A la vue de quelques Brûlots

qu'on détachoit contre lui, il fut obligé de baiſſer pavillon, & ſes gens ſe virent avec indignation dans la néceſſité de ſe rendre priſonniers.

Charles II. 1666.

Albemarle & le Prince Robert ſe déterminerent à faire face, &, dès le matin du jour ſuivant, la bataille fut renouvelée avec plus d'égalité de forces, & la même réſolution. Après une longue canonade, les Flotes commencerent un combat plus ſerré, qui devint fort violent, & qui ne fut interrompu que par une épaiſſe brume. Les Anglois ſe retirerent les premiers dans leurs Ports.

Quoique leur courage ſe fût ſignalé dans tous ces engagemens, ils ne purent s'attribuer la victoire (*a*), & les Hollandois, à qui la priſe de quelques

(*a*) M. Hume dit que la victoire demeura comme incertaine ; mais on a cru devoir adoucir cette expreſſion, parce qu'elle eſt trop oppoſée aux témoignages communs. « Ils ne furent pas plus heureux, dit Rapin, en parlant des deux Amiraux Anglois, ce quatrieme jour, qu'ils ne l'avoient été les trois autres. Ils perdirent encore quatre de leurs meilleurs Vaiſſeaux, & ſe virent enfin contraints de faire retraite avec précipitation. Un brouillard, qui ſe leva tout à propos, empêcha Ruyter de les pourſuivre. Dans ces quatre jours, les Anglois perdirent vingt trois grands Vaiſſeaux, outre pluſieurs autres Bâtimens, ſix mille hommes qui furent tués, & deux mille ſix cens priſonniers. Les Hollandois perdirent, de leur côté, ſix Vaiſſeaux, deux mille huit cens Soldats, & quatre-vingts Matelots ». *Hiſt. d'Angl. Tom. IX. pag.* 244.

Charles II.
1666.

Vaisseaux en donnoit les apparences, firent éclater leur joie par des réjouissances publiques (*b*). Mais, comme la Flote Angloise fut promptement réparée, & parut en mer plus terrible que jamais, avec quantité de ces Vaisseaux, que les Hollandois se vantoient d'avoir brûlés ou détruits, toute l'Europe comprit que ces deux braves Nations étoient engagées dans une querelle, dont il y avoit peu d'apparence qu'on vît jamais la décision.

C'étoit la seule jonction des François, qui pouvoit donner une vraie supériorité à la République; &, pour la faciliter, Ruyter, après avoir rétabli sa Flote, alla se poster à l'embouchure de la Tamise. Les Anglois, sous la conduite du Prince Robert & d'Albemarle, ne tarderent point à le venir attaquer. Chacune des deux Flotes étoit d'environ quatre-vingts voiles. La valeur & l'expérience des Matelots, comme celle des Chefs, rendirent l'engagement furieux. Allen, qui commandoit l'Escadre blanche des Anglois, attaqua l'Avant-garde

(*b*) » Quoique la victoire des Hollandois fût assez » marquée, on ne laissa pas, dit Rapin, de faire des » feux de joie à Londres, comme si les Anglois eussent gagné la bataille ». *Ibidem.*

Hollandoise, & tua les trois Amiraux de cette Division. Tromp engagea le Chevalier Jérémie Smith; &, dans la chaleur de l'action, il fut séparé de Ruyter & du gros de la Flote, sans qu'on ait jamais vérifié si ce fut à dessein ou par accident. Ruyter, avec beaucoup de conduite & de valeur, maintint le combat contre le Corps de la Flote Angloise, &, quoique fort inférieur en nombre, il garda son poste jusqu'à la nuit, qui vint terminer l'engagement. Mais, le lendemain, voyant la Flote Hollandoise dispersée & découragée, son ame fiere fut obligée de céder à la nécessité d'une retraite, qu'il conduisit néanmoins avec tant d'habileté, qu'elle ne lui fut pas moins honorable que la plus grande victoire. Dans l'indignation de se voir réduit à plier sous la supériorité de l'Ennemi, il ne laissa point de s'écrier plusieurs fois: « Grand Dieu, que je » suis malheureux! de tant de boulets, » n'y en a-t-il pas un qui puisse finir » ma misérable vie »? Son Gendre, qui l'accompagnoit, l'exhorta, puisqu'il cherchoit la mort, à tourner sur les Anglois, pour faire acheter sa vie le plus cher qu'il pourroit aux Vainqueurs. Mais Ruyter jugea qu'il étoit plus digne

Charles II. 1666.

Charles II. 1666.

d'un galant homme de persister dans son entreprise, & de servir sa Patrie aussi long-temps qu'il étoit possible. Toute la nuit & le jour suivant, les Anglois presserent l'Arriere-garde Hollandoise, & ce fut par les efforts redoublés de Ruyter, qu'elle parvint à se sauver dans ses Ports.

La perte des Hollandois, dans cette action, ne fut pas des plus considérables; mais les animosités étant devenues si vives entre les deux Amiraux, qu'elles partageoient tous les Officiers, la consternation qui succéda, fut extrême dans les Provinces de la République. Tromp fut dépouillé de sa Commission. D'un grand nombre d'Officiers qui s'étoient fort mal conduits, mais qui trouverent de la protection, les uns échapperent au châtiment, & d'autres conserverent même leurs emplois. Ce relâchement de discipline n'est que trop souvent l'effet d'un Gouvernement Républicain.

Les Anglois, devenus incontestablement maîtres de la Mer, insulterent les Hollandois jusques dans leurs Ports. Holmes reçut ordre d'entrer avec un Détachement dans la rade de Vlie, où il brûla cent quarante Navires marchands, deux Vaisseaux de guerre, &

Brandaris, grand & riche Village de la Côte. Les Négocians, pour qui la guerre devenoit si ruineuse, s'unirent à la faction d'Orange, & firent retentir leurs cris contre une administration qu'ils accusoient d'avoir attiré cette disgrace à leur Patrie. Une ame moins ferme & moins intrépide que de Wit, auroit succombé sous cette complication d'infortunes.

Charles II. 1666.

Lois XIV, craignant enfin que les Hollandois ne fussent accablés, ou du moins, quede Wit, son ami, ne fût éloigné du Gouvernement, hâta la navigation du Duc de Beaufort. La Flote Hollandoise, remise en état de tenir la Mer, s'avança aussi sous le commandement de Ruyter, & croisa près du Détroit de Douvres. Le Prince Robert, avec une Flote plus puissante que jamais, vint à pleines voiles sur les Hollandois. Leur Amiral ne jugea pas à propos d'exposer la sienne au sort d'un nouveau combat, & se retira dans la rade de S. Jean, proche de Boulogne, autant pour se garantir d'une furieuse tempête qui s'éleva, que pour éviter l'attaque des Anglois. Le Prince Robert se vit obligé aussi de se retirer à Sainte-Helene, dans l'Isle de Wight, où il passa quelque temps à

Charles II. *1666.*

se rétablir de ce qu'il avoit souffert dans cet intervalle. Le Duc de Beaufort, arrivant à l'entrée du Canal, passa devant les Anglois sans être apperçu; mais il ne trouva point les Hollandois, comme il se l'étoit promis. Ruyter avoit été saisi d'une fievre; une partie de ses principaux Officiers se trouvoient atteints d'une maladie contagieuse qui s'étoit répandue sur toute la Flote; & les Etats-Généraux avoient pris le parti de la rappeler dans leurs Ports avant que l'Ennemi se fût radoubé. Louis, inquiet pour la Flote Françoise, qu'il avoit fait construire depuis peu avec beaucoup de dépense & d'industrie, envoya ordre à Beaufort de se retirer promptement à Brest. Cet Amiral fut encore assez heureux (c) pour échapper aux Anglois. Un seul de ses Bâtimens, nommé le Rubis, tomba dans les mains de l'Ennemi.

Incendie de Londres. 3 Septembre.

Pendant que la guerre continuoit sans aucun succès qu'on pût nommer décisif,

(c) « Il est assez surprenant, dit Rapin, que les » Anglois qui s'étoient postés à l'Ile de Wight, pour » empêcher la jonction des deux Flotes ennemies, » laissassent passer & repasser celle de France sans l'at» taquer. Cela peut donner lieu de soupçonner qu'il » y avoit quelqu intelligence entre la France & l'An» gleterre; mais on ne trouve là dessus aucun éclair» cissement ». *Ubi suprà, pag.* 246.

Londres

Londres fut frappé d'un épouvantable fléau du Ciel, qui jeta le Peuple dans une extrême consternation. Un incendie qui prit naissance dans la maison d'un Boulanger, près du Pont, se répandit si rapidement, qu'il ne put être arrêté par tous les efforts humains, qu'après avoir consumé une partie considérable de la Ville. Les habitans poursuivis de rues en rues par les flammes, qui croissoient avec une violence inexprimable, furent réduits à demeurer spectateurs de leur ruine. Les progrès du feu ne cesserent point pendant trois jours & trois nuits; & ce ne fut qu'à force d'abattre ou de faire sauter des maisons, qu'on parvint le quatrieme jour à l'éteindre. Le Roi & le Duc y avoient employé vainement toute leur puissance. Environ six cens rues & treize mille maisons furent réduites en cendres.

Charles II. 1666.

Les causes de ce malheur étoient évidentes. La disposition des rues de Londres qui étoient fort étroites, celles des maisons, la plupart de bois, la sécheresse de la saison & la violence d'un vent d'Est, enfin le concours de toutes ces circonstances suffisoit pour expliquer la destruction qu'elles produisirent. Mais le Peuple ne fut pas satisfait de cette

Charles II. 1666.

explication. Une rage aveugle fit attribuer l'infortune publique, par ses uns aux Républicains, par d'autres aux Catholiques ; quoiqu'il ne fût pas aisé de concevoir quel avantage l'incendie de Londres pouvoit apporter à l'un ou l'autre des deux Partis. Les Catholiques étant le principal objet de la détestation publique, le bruit qui jeta sur eux ce crime, fut le plus favorablement reçu. Cependant les plus exactes recherches du Parlement ne trouverent aucune apparence de preuve ni de vraisemblance (*d*), qui fût capable d'autoriser

(*d*) Quoique plusieurs personnes fussent arrêtées pour cette découverte, il fut impossible de prouver que le feu eût été mis exprès dans la Maison du Boulanger, où il avoit commencé. On raconte qu'un François Huguenot natif de Rouen, qui étoit Lunatique, ayant avoué qu'il étoit coupable, fut condamné & exécuté ; mais il parut dans la suite, par le témoignage du Maître de Vaisseau qui l'avoit amené de France, qu'il n'étoit arrivé à Londres que deux jours après le commencement de l'incendie. On prétendit aussi qu'un jeune garçon Hollandois, âgé de dix ans, avoit confessé que son pere & lui avoient mis le feu par une fenêtre ouverte dans la maison du Boulanger. Mais son âge & d'autres circonstances ne permirent point de s'arrêter à cette déclaration. Echard & le Docteur Burnet parlent d'un certain Grant, Catholique, Directeur des eaux de Londres, qui fut soupçonné de n'avoir ignoré ce qui devoit arriver, & d'y avoir contribué en ôtant la clef des robinets d'Islington, & qui en fut quitte pour dire qu'il avoit emporté les robinets sans dessein. Mais on a reproché à ces deux Historiens de s'être rendu coupables de fausseté, parce que Grant ne fut reçu au nombre des

cette calomnie ; ce qui n'empêcha point que pour flatter la prévention du Peuple, l'inscription qui fut gravée par autorité sur le monument de l'incendie, ne l'attribuât à cette odieuse Religion. Un ordre du Roi Jacques lorsqu'il se vit sur le Trône, fit effacer (*e*) l'endroit où les Catholiques étoient accusés ; mais

Charles II. *1666.*

Directeurs des eaux qu'après l'incendie. Rapin semble manquer de jugement, lorsqu'il ose dire, sans le prouver, « que plusieurs choses contribuerent dans la suite » à fortifier le soupçon contre les Catholiques.

(*e*) On verra volontiers l'Inscription même, qui n'est sur le monument qu'en langue Angloise. « Ce feu épouvantable commença vers minuit proche de ce lieu. » Etant poussé par un vent violent, il consuma non seulement les maisons voisines, mais encore d'autres fort » éloignées, avec un bruit & une furie incroyable ; & » détruisit quatre-vingt-neuf Eglises, du nombre desquelles fut la Cathédrale de S. Paul, les Portes de la » Ville, la Maison de Ville, nommée *Guild Hall*, plusieurs édifices publics, comme Hôpitaux, Ecoles, » Bibliotheques, un nombre prodigieux de superbes bâtimens, treize mille deux cens maisons des Particuliers, six cens rues, vingt six magasins, dont quinze » furent entiérement ruinés, & les autres à demi brûlés. » Les ruines de la Ville comprenoient 436 acres de terrain ; s'étendant depuis la Tour tout le long de la Tamise jusqu'à l'Eglise du Temple ; & depuis la Porte » du Nord-est, le long des murs de la Ville, jusqu'au » Pont d'Holborne. Il n'y avoit aucune ressource pour » les biens des malheureux habitans, mais seulement » pour leurs vies ; afin qu'il fût en tout semblable au » grand & dernier embrâsement du Monde. La destruction fut si soudaine, que dans un petit espace de » temps, cette Ville, qui se trouvoit dans un état si florissant, fut réduite à rien. Au bout de trois jours, » lorsque tous les secours humains sembloient être inutiles pour éteindre le feu, il s'arrêta & s'éteignit.

Charles II. *1665.*

il fut remis après la révolution ; tant la crédulité du Peuple est opiniâtre sur tout ce qui flatte sa plus vive passion.

Londres est rebâti.

L'incendie de Londres, quoiqu'alors un des plus grands maux qui pût arriver à la Nation, devint dans la suite fort avantageux pour cette Ville & pour le Royaume entier. La Ville fut promptement rebâtie, avec le soin de rendre les rues plus larges & plus régulieres. Le Roi se chargea de régler la distribution des édifices, & défendit l'usage des lattes & du bois de charpente ; uniques matériaux dont ils étoient anciennement composés. Le cas étoit si pressant & si singulier, qu'on ne fit aucune objection contre l'exercice d'une autorité, que dans d'autres circonstances on auroit pu juger contraire à celle des Loix. Si Charles, obtenant la liberté d'étendre un peu ce pouvoir, eût fait rebâtir avec plus de régularité & sur un seul plan, il n'auroit pas moins contribué à l'embellissement qu'à la commodité de la Ville. Mais le changement, sans avoir été porté jusqu'à la perfection, a produit de fort grands avantages. Londres est devenu depuis l'incendie un séjour plus sain. La peste qui, deux ou trois fois dans chaque siecle,

ne manquoit pas d'y faire de grands ravages, & qui s'y tenoit même habituellement cachée dans quelque coin de la Ville, n'y a jamais reparu depuis. Le Parlement s'étant bientôt assemblé, confirma toutes les dispositions de l'autorité royale, & nomma des Commissaires pour décider toutes les questions de propriété qui pouvoient naître à l'occasion de l'incendie. Il accorda pour la continuation de la guerre (*f*) un subside de dix-huit cent mille livres sterling. Quoique les recherches sur l'origine du feu n'eussent rien produit au désavantage des Catholiques, l'aversion qu'on avoit pour eux n'éclata pas moins, & fit naître des plaintes probablement peu fondées, sur leurs dangereux progrès. Charles à la sollicitation des Communes, fit publier une proclamation qui bannissoit tous les Prêtres & les Jésuites, sous peine d'être poursuivis par les Loix, s'ils étoient trouvés dans le Royaume après le 10 de Décembre. Mais cette

Charles II. 1666.

(*f*) Ainsi dans l'espace de deux ans, cette guerre coûtoit à la Nation trois millions cinq cent cinquante mille livres sterling, c'est-à-dire, plus de soixante millions de florins d'Hollande, & plus de soixante-douze millions de livres de France, en comptant comme alors, treize livres tournois pour une livre sterling. Ce seroit aujourd'hui presque le double.

Charles II. 1666.

Ordonnance comme les précédentes, fut si mal exécutée, qu'elle donna peu de confiance à la sincérité du Roi, lorsqu'il affectoit de l'éloignement pour la Religion Catholique. (g) Il est incertain si les soupçons de cette nature avoient diminué l'affection pour le Roi; mais le subside fut accordé plus tard qu'il ne s'y attendoit, & que les nécessités publiques ne sembloient le demander. Les

1667.

intrigues du Duc de Buckingham, esprit dangereux, s'il n'eût pas manqué de fermeté, avoient mis quelque embarras dans les mesures de la Cour : & ce fut la premiere fois que Charles eut à se plaindre d'un défaut de confiance de la part de cette Chambre des Communes. Ces apparences naissantes de mauvaise humeur contribuerent sans doute à précipiter les pas qui se faisoient déja sourdement vers la paix avec les ennemis étrangers.

(g) On a publié depuis une Lettre du Chevalier Bennet, Secrétaire d'État, qui avoit été fait Comte d'Arlington. Il écrivit au Comte de Sandwich Ambassadeur à Madrid : « Votre Excellence sait parfaitement » de quelle source procéde l'animosité contre les Catholiques Romains, & combien il est difficile au Roi » de se dispenser de se déclarer contr'eux sur les plaintes des deux Chambres du Parlement. Ainsi vous » vous réglerez là-dessus dans votre réponse à la Reine » d'Espagne.

Charles II. 1667.

Charles commençoit à reconnoître qu'il n'y avoit aucune espérance de succès pour toutes les vues dans lesquelles on avoit entrepris la guerre. Les Hollandois, sans autre soutien que leurs propres forces, s'étoient défendus avec beaucoup de vigueur, & faisoient sans cesse de nouveaux progrès dans l'art & les préparatifs militaires. Quoique leur commerce eût extrêmement souffert, l'étendue de leur crédit les mettoit en état de lever de prodigieuses sommes; & tandis que les Matelots Anglois se plaignoient ouvertement de manquer de pain, la Marine Hollandoise étoit réguliérement pourvue de tout ce qui étoit nécessaire à sa subsistance. Maintenant que la Hollande se trouvoit soutenue par deux puissans Rois, depuis l'extrêmité de la Norwege jusqu'aux côtes de Bayonne, devenoit un terrain ennemi pour les Anglois; & Charles qui n'étoit ni passionné pour l'action, ni pressé d'une ambition violente, cherchoit volontiers les moyens de rendre la paix à son Peuple, vivement dégoûté d'une guerre, qui jointe au double fléau de la peste & du feu, étoit devenue tout à la fois infructueuse & nuisible.

Avances pour la paix.

Charles II.
1667.

Propositions de Paix.

Les premieres avances pour l'accommodement partirent de l'Angleterre. En faisant redemander le corps du Chevalier Berkeley, Charles fit insinuer aux Etats, qu'il n'avoit pas d'éloignement pour la paix, à des conditions raisonnables, & dans leur réponse ils témoignerent la même disposition. Cependant pour soutenir une apparence de supériorité, il exigea que la négociation se fît à Londres. Les Etats ne refuserent point cette déférence, autant qu'elle les regardoit eux-mêmes; mais ils se trouvoient engagés dans une alliance avec deux Têtes couronnées, qui ne consentiroient pas, dirent-ils, à se relâcher de leur dignité. Tout d'un coup Charles passa d'une extrêmité à l'autre, en offrant d'envoyer des Ministres à la Haye; mais cette proposition, qui paroissoit honorable aux Hollandois, n'étoit qu'une ruse pour les diviser & jeter le trouble dans leurs Provinces, par l'occasion qu'elle pouvoit donner aux Anglois d'y former des cabales avec le Parti mal-affectionné. Aussi l'offre fut-elle rejetée. On convint que les Conférences se tiendroient secrétement à Paris, dans l'appartement de la Reine-Mere. Les propositions des Hollandois

Charles II. 1667.

furent équitables ; elles se réduisirent à cette alternative, ou que les choses fussent rétablies dans le même état qu'elles étoient avant la guerre, ou que les deux Partis demeurassent en possession de leurs acquisitions présentes. Charles accepta la derniere de ces offres; & l'on se trouva presqu'entiérement d'accord; excepté sur ce qui concernoit l'Isle de Poleron. Cette Isle située dans les Indes Orientales, étoit autrefois fort considérée pour les épices qu'elle produit. Les Anglois s'en étoient vus maîtres; mais ils en avoient été dépossédés par les mêmes violences qu'ils avoient essuyées dans celle d'Amboine. Cromwell avoit exigé qu'elle fût rendue ; & les Hollandois, après avoir commencé par en arracher tous les arbres d'où l'on tiroit les épices, avoient exécuté le Traité; mais ils soutenoient que pendant le cours de la guerre les Anglois l'avoient encore perdue. Charles renouvela ses prétentions sur cette Isle ; & les raisons des Parties se multipliant assez pour demander une plus longue discussion, on convint de transférer la négociation dans quelque autre lieu. Charles fit choix de Breda.

Négociations de Breda.

Hollis & Coventry furent les Am-

Charles II. 1667.

baſſadeurs Anglois. Ils demanderent immédiatement une ſuſpenſion d'armes juſqu'à la concluſion du Traité ; mais quoique cette propoſition parût naturelle, de Wit eut le crédit de la faire rejeter. Cet actif & pénétrant Miniſtre, informé à fond du caractere des Princes & de la ſituation des affaires, avoit découvert l'occaſion de frapper un coup qui pouvoit tout-à-la-fois rendre aux Hollandois l'honneur qu'ils avoient perdu dans la derniere guerre, & les venger pleinement de ces injures, qu'il attribuoit à l'injuſtice & à la folle ambition des Anglois.

Les Anglois ſont humiliés par de Wit.

Si Charles s'étoit propoſé de détourner une partie des ſommes que le Parlement lui avoit accordées, le ſuccès n'avoit pas répondu à ſes intentions. Non-ſeulement tous les ſubſides étoient épuiſés (*h*) par ſes armemens, mais il ſe voyoit fort en arriere avec la Marine. Auſſi prit-il le parti de ménager

(*h*) On a vu à quoi ils montoient. Les Hollandois avoient dépenſé dans cette guerre près de 40 millions de livres Françoiſes, au-deſſus de trois millions de livres ſterling ; ce qui alloit bien plus loin que les ſommes accordées par le Parlement. *D'Eſtrades*, 24 *Décembre* 1665, *& premier Janvier* 1666. *Temple*, *vol.* 1, *pag.* 71. Ce fut ſans doute le défaut d'argent qui obligea Charles de payer ſes Matelots en billets, invention qui leur fit perdre beaucoup.

autant qu'il ſeroit poſſible, le dernier ſubſide de 1800000 livres ſterling, & de l'employer au paiement de ſes dettes; c'eſt-à-dire, de celles que ſes beſoins, ou ſes plaiſirs, ou ſa générosité lui avoient fait anciennement contracter, comme de ſes dettes militaires. Il jugeoit que les Etats de Hollande ne s'étoient déterminés à la guerre qu'avec la derniere répugnance, & que les événemens n'avoient pas été capables de leur inſpirer une vive ardeur à la continuer. Il ſavoit que les François n'avoient pas eu d'autre motif pour armer, que l'obligation de leur alliance, & deſiroit autant que jamais la fin de cette querelle. Les différens étoient ſi légers entre les deux Partis, que la concluſion de la Paix ſembloit infaillible; & ce qui reſtoit à diſcuter dans les Conférences de Breda, ſe réduiſoit à des formalités ſimples, ou du moins à quelques vains points d'honneur. Dans cette poſition, Charles fut ſéduit par l'amorce du gain; & négligeant témérairement ſes préparatifs, il attira aux Anglois un des plus ſanglans affronts qu'ils euſſent jamais reçus. Deux petites Eſcadres furent les ſeules forces qu'il mit en mer, & dans une guerre contre

Charles II. 1667.

de si braves & si puissans Ennemis, la situation de l'Angleterre demeura presque la même que dans la plus profonde tranquillité.

De Wit prolongeoit les négociations de Breda, & faisoit hâter les préparatifs de mer. La Flotte Hollandoise se fit voir dans la Tamise, sous le commandement de Ruyter, & jeta les Anglois dans la derniere consternation. On avoit fermé d'une chaîne l'entrée de la riviere de Medway; on avoit muni de quelques nouvelles fortifications Scherness & le château d'Upnore: mais toutes ces précautions ne suffisoient pas pour la grandeur du danger. Scherness fut promptement emporté, sans pouvoir être sauvé par la valeur du Chevalier Sprague qui le défendoit. L'avantage d'une marée du Printemps & d'un vent d'Est, fit avancer furieusement les Hollandois. Ils rompirent la chaîne, quoique fortifiée par quelques Navires que le Duc d'Albemarle avoit fait couler à fond; ils brûlerent trois Vaisseaux (*i*) qu'on y avoit postés pour sa garde. Après en avoit détruit ou saisi plusieurs autres (*k*), ils s'avancerent avec six

(*i*) Le Matthias, l'Unité & le Charles Quint.

(*k*) Ils se saisirent de la carcasse du Royal Charles, que les Anglois avoient eux-mêmes brûlé.

Vaisseaux de guerre & cinq brûlots jusqu'à la forteresse d'Upnore, ou ils brûlerent trois autres Vaisseaux Anglois ( ). Le Capitaine Douglas, qui en commandoit un, périt dans les flammes, quoiqu'il lui fût aisé d'échapper. « Jamais, dit-il, un Douglas n'avoit » quitté son poste sans ordre (*m*) ». Les Hollandois sortirent de la Medway presque sans aucune perte, & firent craindre que profitant de la premiere marée pour remonter la Tamise, ils ne poussassent leurs hostilités jusqu'au pont de Londres. Neuf Vaisseaux furent détruits à Wolwich, quatre à Blakwall. On éleva en plusieurs endroits des plates-formes bien pourvues d'artillerie. Les Compagnies de Milice eurent ordre de marcher, & tout présentoit l'image d'un affreux désordre. Ensuite les Hollandois firent voile à Portsmouth où leurs tentatives furent moins heureuses. Ils n'eurent pas plus de succès à Plymouth ; ils insulterent Harwich ; enfin ils retournerent dans la Tamise d'où ils furent repoussés. Toute la Côte étoit en alarmes ; & si les François euf-

Charles II. 1667.

(*l*) Le Chêne Royal, le Royal Londres, & le Grand-Jacques.

(*m*) Temple, vol. 2. pag. 41.

Charles II. 1667.

ſent pris ce temps pour ſe joindre à la Flotte Hollandoiſe, & pour faire une invaſion en Angleterre, on en devoit attendre de funeſtes ſuites. Mais Louis n'avoit aucune intention de pouſſer la victoire à ce point. Son intérêt demandoit une balance entre les deux Puiſſances Maritimes, & ne lui permettoit pas de contribuer à la ſupériorité abſolue de l'une ou de l'autre.

Les Anglois ne purent voir ſans une extrême indignation, qu'un Ennemi qu'ils regardoient comme inférieur, qu'ils s'étoient promis de mettre entiérement ſous le joug, & ſur lequel ils avoient remporté tant d'avantages, eût acquis tout d'un coup l'empire de l'Océan, qu'il eût brûlé leurs Vaiſſeaux dans leurs propres Ports, rempli toute l'Angleterre de confuſion, & jeté la terreur dans la Capitale même. Mais quoiqu'on ne pût accuſer de tous ces déſaſtres, ni la mauvaiſe fortune, ni la conduite des Amiraux, ni celle des Matelots, & qu'on dût s'en prendre uniquement à l'avarice, ou du moins à l'imprudence du Gouvernement, on ne vit paroître aucun dangereux ſymptôme du chagrin public, ni la moindre tentative du ſoulévement de la part de

ces nombreux Sectaires à qui l'on avoit imputé tant de fois des principes de révolte, & qu'on avoit si sévérement traités dans cette supposition (*n*).

Charles II. 1667.

L'embarras actuel de la Cour lui fit embrasser deux expédiens : elle fit lever brusquement une armée de 12000 hommes ; & quoique le temps de la prorogation ne fût pas expiré, elle rassembla le Parlement. Les deux Chambres furent peu nombreuses ; & les résolutions des Communes s'étant réduites à demander que la nouvelle Armée fût congédiée, elles furent satisfaites. Ce témoignage d'une défiance qui n'étoit pas mal fondée, fit connoître au Roi ce qu'il devoit attendre de cette Assemblée, & lui fit prendre le parti de la proroger jusqu'à l'hiver.

Paix de Breda. 10 Juillet.

En signant le Traité de Breda, Charles fut délivré d'une fâcheuse situation. Les Ambassadeurs Anglois reçurent ordre d'abandonner des prétentions qui, toutes frivoles qu'elles étoient en elles-mêmes, ne pouvoient être cédées sans reconnoître une supériorité dans l'En-

(*n*) Cependant quelques Non-conformistes d'Ecosse & d'Angleterre avoient entretenu correspondance avec les Etats de Hollande, & formé des projets de soulévement : mais ils se trouverent trop foibles pour les exécuter. D'Estrades, 13 Octobre 1665.

Charles II. 1667.

nemi. Poleron demeura aux Hollandois. On n'insista plus sur une satisfaction pour la Bonne-Aventure & la Bonne-Espérance, source prétendue de la querelle. L'Acadie fut cédée aux François. L'acquisition de la nouvelle York, Colonie importante par sa situation, fut le plus grand avantage que les Anglois tirerent d'une guerre où leur bravoure avoit éclaté, mais où la mauvaise conduite du Gouvernement ne s'étoit pas fait moins remarquer, sur-tout dans la conclusion.

Chute du Comte de Clarendon.

Avant le retour du Parlement, il parut indispensable d'appaiser le Peuple par quelque sacrifice, & les préventions du Public désignoient ouvertement la victime. Le Chancelier s'étoit attiré la haine de toute la Nation & de tous les Partis qui la divisoient. Tous les Sectaires le regardoient comme leur Ennemi déclaré, & n'attribuoient qu'à ses avis & son influence, ces Loix de persécution auxquelles ils se voyoient exposés. Les Catholiques n'ignoroient pas qu'aussi long-temps qu'il conserveroit quelqu'autorité, leur crédit auprès du Roi & du Duc d'York ne leur seroit d'aucun avantage, & qu'ils ne devoient compter sur aucune espece de faveur

ou d'indulgence. Les Royaliſtes mêmes, trompés dans leurs plus juſtes & leurs plus ardentes eſpérances, chargeoient du poids de l'envie un Miniſtre, à qui Charles ſembloit avoir réſigné d'abord toute l'autorité du Gouvernement. La vente de Dunkerque à la France, les arrérages dus à la Marine, la diſgrace de Chatam, la malheureuſe concluſion de la guerre, on reprochoit toutes ces infortunes au Chancelier, qui s'étoit conſtamment oppoſé a la rupture avec la Hollande, mais qui s'étoit fait enſuite un devoir de juſtifier ce qu'il n'avoit pas eu le pouvoir de prévenir. Un Edifice qu'il entreprit de faire bâtir dans ces circonſtances, plus magnifique qu'il ne ſembloit convenir à la médiocrité de ſa fortune, l'expoſa auſſi beaucoup à la malignité du Public; comme ſi la corruption ſeule eût pu l'enrichir. Cette nouvelle Maiſon fut nommée par la Populace, l'Hôtel de Dunkerque.

Charles II. 1667.

Le Roi même, dont les ſentimens pour Clarendon avoient toujours reſſemblé au reſpect plus qu'à l'amitié, n'avoit plus que de l'éloignement pour lui. Au milieu des mœurs diſſolues de la Cour, ce Miniſtre n'avoit pas ceſſé

Charles II. 1667.

de conserver une inflexible dignité, & rejetoit toute espece de complaisance qu'il jugeoit indigne de son âge & de son caractere. Buckingham, homme sans principes, heureux dans son talent pour la raillerie, mais exposé par sa propre conduite à tous les ridicules dont il chargeoit impitoyablement les autres, l'exerçoit souvent sur le Chancelier, & diminuoit insensiblement la considération que Charles avoit pour son Ministre. S'il naissoit quelque difficulté qui concernât l'autorité royale ou les finances, on ne manquoit pas de jeter le blâme sur celui qu'on accusoit d'avoir tenu en bride les prodigues inclinations du Roi lorsqu'il étoit monté sur le Trône; & ce qui touchoit peut-être Charles de plus près, il trouvoit dans Clarendon, disoit-il lui-même, de l'obstacle à ses plaisirs comme à son ambition.

Dans le dégoût qu'il avoit conçu pour la figure peu agréable de son Epouse, & dans le chagrin de se voir sans Enfans, il avoit prêté l'oreille à quelques propositions de divorce, sous prétexte que la Reine avoit formé d'autres engagemens, ou fait un vœu de chasteté avant son mariage. Un autre mo-

tif étoit sa passion pour Mlle. Stuart, fille d'un Gentilhomme Ecossois, jeune personne d'une rare beauté, & dont la vertu avoit résisté jusqu'alors à toutes ses offres. Mais le Chancelier (o) prévoyant les conséquences d'un titre disputé, & peut-être inquiet pour la succession de ses Petits-fils, persuada au Duc de Richemond d'épouser Mlle. Stuart. Charles en eut un ressentiment si vif, qu'il éloigna de la Cour le Duc & la Duchesse, & qu'il ne pardonna jamais cette ruse au Chancelier. Ainsi la politique & l'inclination, concourant à préparer sa chute, la mémoire de ses longs services ne fut pas capable de la retarder. Le grand Sceau lui fut ôté, & donné au Chevalier Orlando Bridgeman. Le Comte de Southampton, Grand Trésorier, étant mort depuis trois mois, l'Etat se vit privé tout d'un

Charles II. 1667.

(o) « Quand le Duc voyoit paroître le Chancelier, » il disoit au Roi : Sire, voilà notre Maître d'Ecole qui » vient. D'autres fois, pour le contrefaire dans la » Chambre même du Roi, il prenoit le soufflet du » foyer, & le portoit avec une gravité ridicule, qui » représentoit le Chancelier portant le grand Sceau ; » tandis que le Colonel Titus marchoit devant lui avec » la pelle sur l'épaule, imitant l'Huissier qui portoit la » masse. Charles souffroit ces bouffonneries ; ce qui » faisoit connoître qu'il étoit dégoûté de son Minis- » tre. *Burnet, ubi suprà.*

Charles II. *1667.*

coup de deux grands & fideles Miniſtres, dont la perte ne fut jamais réparée, du moins à l'égard des mœurs, des principes de Religion & de vertu, & de l'affection pour la Patrie. Dans le dernier Conſeil où Southampton aſſiſta, entendant parler mal du Chancelier pour lequel il avoit toujours eu le plus tendre attachement, il fit éclater ſon amitié avec une vigueur que l'âge & l'infirmité n'eurent pas le pouvoir d'affoiblir. « Le Comte de Clarendon, dit-il, eſt bon Proteſtant » & bon Anglois. Pendant qu'il conſervera de l'autorité, nos Loix, nos » Libertés & notre Religion ſeront » ſans danger. S'il eſt éloigné, je tremble pour les ſuites ».

Mais l'éloignement du Chancelier ne ſuffiſoit pas pour raſſaſier la malignité de ſes ennemis; ſa ruine entiere étoit réſolue. En vain le Duc d'York employa tout ſon crédit en faveur de ſon Beau-Pere. Roi & Peuple, tout l'Etat parut s'unir pour cette violente réſolution, & n'en pas juger de plus propre à concilier la Cour avec un Parlement, qui étoit depuis ſi long-temps gouverné par ce Miniſtre même qu'on vouloit ſacrifier à ſes préventions.

Charles II. 1667.

La Session commença par quelques actes flatteurs pour le Peuple, & le Parlement dans sa premiere adresse, rendit graces au Roi de plusieurs témoignages de sa bonté, entre lesquels l'éloignement du Comte de Clarendon fut spécifié. Charles s'engagea dans sa réponse, à ne jamais charger ce Seigneur d'aucun Office public. Aussi-tôt l'accusation fut ouverte dans la Chambre-Basse par Seymour, honoré ensuite du titre de Chevalier. Elle consistoit en 17 articles; & la Chambre, sans autre éclaircissement qu'une vague assurance qu'ils seroient prouvés, ordonna immédiatement qu'ils fussent admis. On sait aujourd'hui que la plupart étoient ou faux, ou frivoles (*p*); & suivant

(*p*) On doit au Lecteur tout ce qui concerne un si grand homme. Il fut accusé 1°. d'avoir conseillé au Roi de lever & d'entretenir une Armée pour gouverner d'une maniere absolue; de dissoudre ce Parlement, & de se passer à l'avenir de ces Assemblées. 2°. D'avoir dit plusieurs fois que le Roi étoit Papiste, ou affectionné au Papisme. 3°. D'avoir reçu diverses sommes d'argent pour procurer la Patente qui regardoit le vin de Canarie, & d'autres Patentes contraires aux Loix; & d'avoir accordé plusieurs injonctions illégales pour arrêter le cours ordinaire de la Justice. 4°. D'avoir fait reléguer d'autres personnes aux Isles & dans des lieux éloignés, d'une maniere contraire aux Loix. 5°. D'avoir procuré à certaines personnes les Fermes des Douanes à bas prix, & reçu des récompenses pour ce service; d'avoir procuré à d'autres le paiement de

Charles II. 1667.

toute apparence ceux dont on ignore le fondement, n'étoient pas mieux établis. Son conseil pour la vente de Dunkerque paroît la plus grave & la plus

certaines dettes, auxquelles le Roi n'étoit pas obligé à la rigueur, & reçu de grandes sommes d'argent. 6. D'avoir reçu de grandes sommes des Marchands de vin pour faire hausser le prix du vin, & pour les faire décharger des peines qu'ils avoient encourues par leurs fraudes. 7°. D'avoir en peu de temps augmenté si excessivement son bien, qu'il ne pouvoit l'avoir fait par des moyens légitimes, & d'avoir obtenu pour lui & pour ses parens, des Terres du Domaine du Roi, par des Lettres sous le grand Sceau. 8°. D'avoir introduit un Gouvernement arbitraire dans les Colonies de l'Amérique, & fait jeter en prison ceux qui en faisoient des plaintes. 9°. D'avoir rendu inutile un dessein approuvé par le Roi, & dont les Commissions étoient deja dressées pour la conservation des Isles de Nevis & de S. Christophe, & pour réduire les Colonies Françoises à l'obéissance de Sa Majesté. 10°. D'avoir entretenu pendant qu'il étoit hors du Royaume avec Sa Majesté, des correspondances avec Olivier Cromwell & ses Complices. 11°. D'avoir fait altérer une Patente accordée au Docteur Clowter, après qu'elle avoit été scellée du grand Sceau. 12°. D'avoir fait examiner arbitrairement par le Conseil diverses personnes & leurs biens, & d'avoir arrêté le cours de la Justice avec menaces contre ceux qui lui alléguoient le Statut de la dix-septieme année d'Elisabeth. 13°. D'avoir fait expédier des Quo-Warranto contre la plupart des Corporations d'Angleterre, immédiatement après que les Chartres avoient été confirmées par le Parlement, dans la vue d'en tirer de l'argent pour leur procurer de nouvelles Chartres 14°. D'avoir procuré des Billets d'établissemens pour l'Irlande, & reçu pour cela de grandes sommes d'argent. 15°. D'avoir abusé & trahi Sa Majesté dans les négociations de la derniere guerre, & découvert les secrets du Roi à ses ennemis. 16°. D'avoir été le principal auteur du conseil fatal de partager la Flotte en 1666.

réelle partie de l'accuſation ; mais lorſqu'on n'allegue aucune preuve de corruption ou de mauvaiſe intention contre un Miniſtre, il y auroit beaucoup de dureté à lui faire un crime d'une erreur de jugement. Les beſoins du Roi, qui produiſirent cette imprudente démarche, ne peuvent être imputés au Comte avec la moindre apparence de raiſon.

La Chambre des Pairs à qui les articles furent envoyés, n'y trouvant qu'une accuſation générale de haute trahiſon, ſans aucun détail des preuves, ne la jugea point un motif ſuffiſant pour faire arrêter le Comte ; & les exemples de Strafford & de Lawd étoient d'un temps orageux qui leur donnoit peu d'autorité. Cependant les inſtances des Communes, qui ne ſe relâchoient point, firent prendre le parti d'une Conférence libre entre les deux Chambres. Les Seigneurs perſiſterent dans leur réſolution ; & la Chambre-baſſe, après une délibération ſolemnelle, déclara que la conduite de l'accuſé devoit être regardée « comme un obſtacle à la juſtice » publique, & comme un préjugé de » la plus dangereuſe conſéquence ». Elle établit en même-temps un Comité

Charles II.
1667.

pour dresser une apologie de cette démarche.

Clarendon reconnoissant que le torrent populaire, joint à la violence du pouvoir, tournoit impétueusement contre lui, & que toutes ses défenses feroient peu d'impression sur des Juges prévenus, prit le parti de se retirer. Mais il composa pour sa justification un Mémoire adressé aux Pairs, qu'il envoya de Calais. « Son bien, disoit-» il, fort médiocre en lui-même, ne » venoit que des profits légitimes de » son Office, & de la bonté volon-» taire du Roi, dans le cours des pre-» mieres années qui avoient suivi la » Restauration; ses avis s'étoient tou-» jours accordés avec ceux des autres » Conseillers, personnages d'une sa-» gesse & d'une probité supérieure aux » soupçons; son crédit n'avoit pas été » long-temps à décliner; & quoiqu'il » eût condamné diverses résolutions du » Conseil, il avoit senti qu'il étoit inu-» tile de s'y opposer. Personne n'a-» voit ignoré combien il avoit été con-» traire à la guerre de Hollande, source » de toutes les disgraces publiques, ni » combien de fois il s'étoit déclaré » contre une partie des malheureuses

» mesures

» mesures dans lesquelles on s'étoit engagé ; & quelque prétexte qu'on pût chercher contre lui dans les offenses nationales, il se rendoit témoignage que son seul crime, celui que ses puissans ennemis ne pouvoient lui pardonner, étoit de s'être opposé aux dons excessifs que l'importunité des Solliciteurs arrachoit souvent au Roi ».

Charles II. 1667.

Les Seigneurs communiquerent cet écrit à la Chambre des Communes, avec la qualification de Libelle; & par une délibération des deux Chambres, il fut condamné au feu. Elles continuerent d'exercer la sévérité du pouvoir législatif contre cet illustre malheureux, par un Bill de bannissement & d'incapacité, qui reçut la confirmation de l'autorité royale (*q*). Clarendon fixa sa re-

Son bannissement.

(*q*) Cette Apologie arriva le 2 Décembre. Le Duc de Buckingham, qui fut chargé de la porter aux Communes, leur dit : « Messieurs, les Seigneurs m'ont ordonné de vous remettre cet Ecrit scandaleux & séditieux qui leur a été adressé par le Comte de Clarendon. J'ai ordre de vous prier de le leur renvoyer dans un temps convenable : car comme il est d'un style qui leur plaît beaucoup, ils desirent de le garder ». Sur l'article des présens, le Comte assuroit qu'il n'en avoit jamais reçu d'aucun Prince, excepté les livres de l'impression du Louvre, que le Chancelier de France lui avoit envoyés de la part de son Maître. D'ailleurs il défioit ses ennemis de prouver par le

Charles II. 1667.

traite en France, pour y mener une vie privée. Il survécut six ans à l'arrêt de son exil; & son loisir y fut employé à composer l'histoire des guerres civiles de sa patrie, dont il avoit déja recueilli les matériaux. Cet ouvrage fait beaucoup d'honneur à sa mémoire; & si l'on excepte le recueil de Whiteloke, c'est la plus naïve relation de ces grands événemens, qui nous soit venue d'un Auteur comtemporain.

Son Caractere.

Le Comte de Clarendon fut toujours ami de la liberté & de la Constitution de sa patrie. Il étoit entré dès le commencement des guerres civiles au service de Charles I, & ce Monarque l'avoit honoré d'une estime & d'une affection distinguées. L'animosité du long Parlement n'avoit pas cessé de le poursuivre. Pendant l'exil du jeune héritier de la Couronne, il avoit partagé toutes ses situations & dirigé ses conseils. Ce Prince, après son rétablissement, l'avoit élevé aux emplois de la plus haute confiance. Mais toutes ces circonstances qui sembloient capables d'agir avec force ou sur son ressenti-

moindre exemple, qu'il se fut jamais mêlé de l'administration des revenus du Roi, ni des Fermes de ces revenus.

Charles II. 1667.

ment, ou sur sa reconnoissance, ou sur son ambition, n'eurent aucune influence sur une ame inaccessible à la corruption. On raconte que, dans sa premiere étude des Loix, son pere l'exhortoit fort ardemment à s'éloigner de l'usage alors trop commun dans cette profession, d'expliquer tout en faveur de la prérogative royale, & de pervertir l'utilité de cette science en la faisant servir à l'oppression de la liberté. Un jour, au milieu de ses sages & généreux conseils qu'il réitéroit souvent, ce vertueux pere fut atteint d'une apoplexie qui le fit expirer aux yeux de son fils. Un événement de cette nature fortifia beaucoup ses leçons & ses principes.

L'union du Roi & des Sujets pour l'oppression d'un si bon Ministre, fournit aux observateurs les plus opposés dans leurs dispositions, une égale occasion de s'emporter contre l'ingratitude du Prince & l'ignorance du Peuple. Il paroît que les ressentimens de Charles ne s'adoucirent jamais contre Clarendon; & les préventions nationales le poursuivirent dans sa retraite. Quelques années après, une troupe de Soldats Anglois qui se trouvoient logés à

Charles II. 1667.

Rouen, près de lui, attaquerent sa maison, briserent les portes, & se seroient emportés aux derniers excès, si leurs Officiers, avertis de cette violence, ne s'y étoient heureusement opposés.

Un second expédient que Charles embrassa pour obtenir les bonnes graces du Peuple, mérite plus d'éloges; &, soutenu avec fermeté, il auroit fait probablement le bonheur & certainement la gloire de son regne. C'est la triple Alliance, mesure qui causa une satisfaction entiere au Public.

Etat de la France.

La gloire de la France éclipsée longtemps, soit par des Factions domestiques, soit par les forces de la Monarchie Espagnole, commençoit à se répandre avec un grand lustre, & s'attiroit la plus sérieuse attention de toutes les Nations voisines. Le pouvoir indépendant & l'esprit mutin de la Noblesse étoient subjugués, les prétentions populaires des Parlemens, rangées dans leurs bornes, le Parti Huguenot réduit sous le joug. Cette grande & fertile Contrée partagée de tous les avantages du climat & de la situation, étoit pleinement peuplée d'industrieux Habitans, & pendant que l'esprit de la Nation faisoit éclater toute la vigueur & tout le

courage néceſſaires aux grandes entre- *Charles II.* 1668.
priſes, il étoit plié à la plus parfaite ſoumiſſion pour les volontés du Souverain.

Caractere de Louis XIV.

Celui qui rempliſſoit actuellement le Trône, ſembloit fait par ſon caractere perſonnel, pour augmenter de ſi puiſſans avantages, & pour en tirer lui-même un nouvel éclat. Louis XIV distingué par toutes les qualités qui ſont capables d'enchanter le Peuple, en poſſédoit un grand nombre qui méritent l'approbation du Sage. La beauté mâle de ſa figure étoit relevée encore par la nobleſſe de l'air. La dignité de ſes manieres étoit tempérée par les agrémens & l'affabilité de la politeſſe. Elégant ſans molleſſe, livré au plaiſir ſans négliger les affaires, décent juſques dans ſes vices, & chéri au centre du pouvoir arbitraire, il ſurpaſſoit en réputation, en gloire comme en grandeur, tous les Rois contemporains.

Son ambition moins réglée par la juſtice que par la prudence, avoit pourvu avec ſoin à tout ce qui pouvoit faciliter ſes conquêtes, & lorſqu'il ſe mettoit en mouvement, il ſembloit aſſuré du ſuccès. Le meilleur ordre étoit établi dans ſes Finances. Il avoit créé une

Charles II. 1668. puissante Marine. Ses Armées étoient nombreuses & disciplinées, ses Magasins & ses Arsenaux bien pourvus; & quoique la magnificence de sa Cour fût sans exemple, l'économie y régnoit si fidélement, & le Peuple enrichi par le Commerce & les Arts, se soumettoit de si bonne graces aux taxes multipliées, que ses forces militaires l'emportoient beaucoup sur tout ce que les siecles précédens avoient offert dans les autres Monarchies de l'Europe.

L'affoiblissement soudain & la chute presqu'entiere de celles d'Espagne ouvroient une scene fort séduisante pour un Prince de ce caractere, & sembloient lui garantir une conquête facile & sans bornes. Les autres Etats, foibles ou mal gouvernés, regardoient avec étonnement la grandeur de cet Empire naissant, & jetoient les yeux vers l'Angleterre, comme l'unique ressource de l'Europe contre l'humiliation dont elle étoit menacée.

L'animosité qui subsistoit anciennement entre les Nations Angloise & Françoise, & que leur jalousie commune de la grandeur Espagnole avoit assoupie depuis plus d'un siecle, fut aisément réveillée, & reprit bientôt l'essor.

La gloire de conserver la balance de l'Europe, si manifestement fondée sur la justice & l'humanité, flatta l'ambition des Anglois, & toute la Nation parut empressée de pourvoir à sa sûreté future, en s'opposant aux progrès d'une odieuse rivale. Cette vue, entre plusieurs autres, n'avoit pas peu contribué à lui faire approuver le Traité de Breda. La mort de Philippe IV Roi d'Espagne, étoit une occasion qui sembloit propre à tenter l'ambition de Louis XIV, & qui lui fournissoit même quelques prétextes.

Au Traité des Pyrénées, lorsque Louis avoit épousé la Princesse d'Espagne, on l'avoit fait renoncer pour elle à tout droit de succession aux Etats de la Monarchie Espagnole, & cette renonciation avoit été stipulée dans les termes les plus exacts & les plus précis. Mais à la mort de Philippe il se crut en droit de rétracter son engagement, sous couleur que les droits naturels dépendans de la succession du sang ne peuvent être annullés par des actes ou des contrats extorqués. Philippe laissoit un fils, Charles II d'Espagne, mais la Reine de France qui étoit née d'un autre mariage, réclamoit, à l'exclusion même de

Charles II. 1668

son frere, une Province considérable de la Monarchie Espagnole. Les Coutumes de quelques parties du Brabant donnent la préférence pour les héritages particuliers aux filles du premier mariage sur les mâles du second, & Louis XIV concluoit qu'indépendamment de l'accord avec l'Espagne, la Reine sa femme avoit un droit clair au domaine de cet important Duché.

Invasion des Pays-Bas par les François.

Les prétentions de cette nature sont soutenues plus efficacement par les armes que par la force du raisonnement. Louis parut sur les Frontieres de Flandres avec une Armée de quarante mille hommes, commandée par les plus habiles Généraux du siecle, & pourvue de toutes sortes de munitions. Les Espagnols, quoiqu'ils eussent dû s'attendre à cette attaque, n'avoient fait aucun préparatif. Leurs Villes sans magasins, sans fortifications, sans garnisons, tomberent entre les mains du Monarque François, au moment qu'il se présenta devant les murs. Ath, Lille, Tournay, Oudenarde, Courtray, Charleroy, Binch, furent enlevées sans résistance. Il étoit visible que nulle force dans les Pays-Bas n'étoit capable d'arrêter ou de ralentir le progrès des Armes Françoises.

Cette expédition également heureuse & rapide jeta de vives alarmes dans presque toutes les Cours de l'Europe. Elles avoient observé avec quelle dignité, ou même avec quelle hauteur, Louis, depuis qu'il avoit commencé à gouverner, avoit toujours maintenu ses droits & ses prétentions. D'Estrades & Watteville, Ambassadeurs, l'un de France & l'autre d'Espagne à Londres, ayant pris querelle pour leurs droits de préséance, ce fier Monarque ne s'étoit cru satisfait qu'après avoir obligé le Roi d'Espagne à lui promettre par une Ambassade solemnelle de ne faire jamais revivre les mêmes contestations. A Rome, où Crequi, son Ambassadeur, avoit reçu quelque insulte des Gardes du Pape, Alexandre VII s'étoit vu forcé de casser cette Garde, d'envoyer son Neveu à Paris pour demander grace, & de faire élever une Pyramide dans Rome même, pour monument de sa propre humiliation. Le Roi d'Angleterre avoit éprouvé aussi l'inflexible fierté de Louis sur quelques prétentions des Anglois aux honneurs du Pavillon; le Monarque François fit de si vigoureuses remontrances, & se disposa si courageusement à les faire valoir par les

Charles II. 1668.

Charles II. 1668.

armes, que Charles prit le parti d'abandonner ses prétentions. « Le Roi » d'Angleterre, dit Louis au Comte » d'Estrade son Ambassadeur, a pu » connoître ma force; mais il ne connoît pas les sentimens de mon cœur. » Tout me paroît meprisable en comparaison de la gloire (r) ». Une conduite si ferme avoit donné de fortes indications de son caractere; mais l'invasion de Flandres découvrit une ambition qui, soutenue par un pouvoir excessif, menaçoit la liberté générale de l'Europe.

Comme il n'y avoit aucun Etat plus voisin du danger, il n'y en eut point de plus alarmé que les Provinces-Unies. Elles étoient engagées avec la France dans une guerre contre les Anglois, & Louis leur avoit donné sa parole de ne rien entreprendre contre l'Espagne sans les en informer; mais il différa cette ouverture jusqu'à la veille de l'action. Si la renonciation de la Reine sa femme étoit nulle, on croyoit prévoir qu'après la mort du Roi d'Espagne, Prince d'une santé foible, Louis prétendroit à la Monarchie entiere, après quoi l'on se flatteroit envain de mettre des bornes à ses

(r) Lettre du 25 Janvier 1662.

prétentions. Charles qui n'ignoroit pas les justes appréhensions des Hollandois, s'en étoit prévalu à Breda pour insister sur les conditions du Traité, & son imprudente lenteur l'avoit exposé lui-même à l'outrage signalé qu'il avoit reçu à Chatham. De Wit jugeant qu'un délai de quelques semaines étoit fort indifférent pour la République, avoit saisi cette occasion de frapper un coup d'importance, & de terminer la guerre avec honneur pour lui-même & pour sa Patrie.

Charles II. 1668.

Les négociations furent commencées pour sauver la Flandre, mais personne n'entreprit de résister aux Armes Françoises. Les Ministres Espagnols se récrioient de toutes parts contre l'injustice ouverte des prétentions du Roi de France, & représentoient qu'il étoit de l'intérêt de toute l'Europe plus que de l'Espagne de s'opposer à la conquête des Pays-Bas. L'Empereur & les Princes Allemands firent éclater quelques marques de chagrin; mais leurs mesures furent lentes & mal concertées. Les Etats, quoiqu'effrayés de voir leurs Frontieres exposées, demeurerent sans aucune ressource pour leur défense. Les Anglois, à la vérité, paroissoient

Négociations.

Charles II. 1668.

dans la diſpoſition de s'oppoſer aux François ; mais l'inconſtance de Charles ne permettoit pas à cette République de faire ouvertement des avances qui pouvoient lui faire perdre l'amitié de la France, ſans acquérir d'autres Alliés ; & quoique Louis, dans la crainte d'attirer ſur lui toute l'Europe, eût offert des termes d'accommodement, les Etats appréhendoient que, ſoit par l'obſtination de l'Eſpagne ou par l'ambition de la France, ces offres n'euſſent jamais d'exécution.

Enfin Charles prit la prudente réſolution de faire les premiers pas pour la formation d'une Ligue. Le Chevalier Temple, ſon Réſident à Bruxelles, reçut ordre de ſe rendre ſecrétement à la Haye, & de concerter avec les Etats-Généraux quelque moyen de ſauver la Flandre. Ce Miniſtre à qui la Philoſophie avoit appris à mépriſer le monde ſans l'avoir rendu moins propre à s'y faire honneur de ſon mérite, étoit d'un naturel ouvert, ſincere, ſupérieur à toutes les petites ruſes des Politiques vulgaires ; & trouvant la même nobleſſe & la même étendue de ſentiment dans de Wit, il ne tarda point à lui déclarer l'intention de ſon Maître, ſur

laquelle il demanda une prompte expédition. Dès le premier jour, ces deux grands hommes d'Etat commencerent la négociation d'un Traité, avec la même franchise que s'il eût été question d'une affaire privée entre deux amis. L'intérêt de leur Patrie qu'ils jugeoient le même, leur fit donner une carriere libre à cette sympathie de caractere qui les disposoit mutuellement à se fier sans réserve aux engagemens comme aux déclarations l'un de l'autre; & quoique la jalousie du Ministre Hollandois contre le Ministre d'Orange, pût lui donner de l'éloignement pour une étroite union avec l'Angleterre, il résolut généreusement de sacrifier toutes les considérations particulieres à l'utilité publique.

Charles II. 1668.

Temple demandoit une ligue offensive entre l'Angleterre & la Hollande, pour forcer la France d'abandonner toutes ses conquêtes; mais de Wit lui fit comprendre qu'une résolution si vive & si prompte ne pouvoit plaire aux Etats. Il représenta que les François étoient les anciens & fideles Alliés de la République, & qu'à moins d'y être forcée par l'extrêmité des affaires, elle ne croiroit jamais que la prudence lui

Charles II. 1668. permît d'abandonner une amitié si bien cimentée, pour se reposer entiérement sur un Traité avec les Anglois, qui l'avoient chagrinée depuis peu par une guerre sanglante ; que depuis le regne d'Elisabeth on avoit vu tant de variations dans les conseils d'Angleterre, qu'il n'étoit pas possible de compter pour deux ans entiers sur aucun Traité avec cette Couronne ; que si le Ministere actuel, sentant mieux le véritable intérêt de la Nation, promettoit plus de constance & de fermeté, il y avoit encore peu de sûreté à s'y fier entiérement sur un point de si haute importance ; que le Monarque François étoit jeune, fier, puissant, & que s'il étoit traité d'une maniere impérieuse, il s'exposeroit aux dernieres extrêmités, plutôt que de s'y soumettre ; que c'étoit assez de le contraindre à l'exécution de ce qu'il avoit lui-même offert, & de sauver ainsi le reste des Pays-Bas du danger dont ils étoient menacés ; enfin que toutes les Puissances d'Allemagne & du Nord, dont on pouvoit se promettre l'assistance, seroient satisfaites d'avoir mis des bornes aux conquêtes Françoises, sans prétendre à la restitution des Places perdues.

Charles II. 1668.

Le Miniſtre Anglois approuva toutes ces idées. Louis avoit propoſé d'abandonner tous les droits de la Reine, à condition ou de garder les conquêtes de ſa derniere campagne, ou d'obtenir en échange la Franche-Comté, avec Cambray, Aire & St Omer. De Wit & Temple fonderent le Traité ſur cette offre. Ils convinrent de faire agréer leur médiation aux Puiſſances belligérantes, & d'obliger l'une à ratifier cette alternative, & l'autre à l'accepter. Si l'Eſpagne refuſoit, ils convinrent que la France ne feroit pas valoir ſes droits par les armes, mais que l'Angleterre & la Hollande emploîroient la force pour l'exécution des Traités. Le reſte des Pays-Bas étoit garanti à la Couronne d'Eſpagne. Les deux Miniſtres conclurent ſur les mêmes fondemens un Traité défenſif entre la Hollande & l'Angleterre.

Tous les articles de cette ligue furent bientôt mis en ordre par des Négociateurs de cette droiture & de cette habileté : mais la plus grande difficulté reſtoit. Par la Conſtitution de la République, toutes les Villes de chaque Province doivent donner leur conſentement pour tous les Traités ; & ſans

Charles II. 1668. compter que cette formalité ne demandoit pas moins de deux mois, il étoit à craindre que l'influence des François n'y fît naître de l'opposition dans quelques Villes. D'Estrades, Ambassadeur de la Cour de France, homme d'une capacité distinguée, apprenant la négociation d'une ligue, en avoit témoigné peu d'inquiétude. « Dans six semaines, » avoit-il dit, nous en parlerons ». De Wit, pour trancher cette difficulté, eut le courage de passer sur les Loix dans une article si fondamental; & sa seule autorité lui fit obtenir des Etats-Généraux, que la ligue fût signée & ratifiée dans un même jour, en reconnoissant que si leur résolution déplaisoit aux Villes, cette irrégularité pouvoit leur coûter la tête. Après l'expédition ils s'embrasserent mutuellement. Temple s'écria: *Amis à Breda, freres ici.* De Wit ajouta: « Maintenant que » l'affaire est conclue, elle me semble » un miracle ».

Triple Alliance. On avoit laissé place dans le Traité pour l'accession de la Suede, qui fut bientôt obtenue; & ce fut ainsi que, dans l'espace de quatre ou cinq jours, on vit réussir une entreprise qui répandit l'étonnement & la joie dans toute

l'Europe. Malgré la malheureuse conclusion de la derniere guerre, une conduite si sage rendit tout son lustre à la Nation Angloise, & la rétablit dans son ancienne considération. Temple reçut de grands applaudissemens; mais aux complimens qu'on lui fit dans cette occasion, il fit cette modeste réponse: « Pour » éloigner les choses de leur centre ou » de l'élément qui leur est propre, il » faut de la force & du travail; mais » elles y retournent d'elles-mêmes ». *Charles II. 1668.*

La triple alliance déplut beaucoup au victorieux Louis. Non-seulement elle mettoit des bornes présentes à son ambition, mais une barriere de cette nature sembloit pour jamais insurmontable; & quoique ses propres offres eussent fait le fondement du Traité, il avoit prescrit un terme si court pour les accepter, qu'il pouvoit s'attendre à trouver dans la répugnance & les délais de la Cour d'Espagne une occasion de les éluder. La Cour de Madrid ne parut pas plus contente. Elle ne put voir sans un extrême chagrin exiger avec tant de violence & de hauteur son consentement à la division des Provinces Espagnoles, pour remplacer des prétentions qu'elle traitoit d'injustice. Elle ménaça souvent

Charles II. 1668.

d'abandonner tout-à-fait les Pays-Bas, plutôt que d'essuyer une mortification si cruelle; & son espérance étoit, par cette menace, d'effrayer assez les Puissances médiatrices, pour leur faire prendre de vigoureuses mesures en sa faveur. Mais de Wit & Temple étoient mieux instruits des vues & des intérêts de la Cour d'Espagne. Ils savoient qu'elle étoit obligée de conserver les Pays-Bas, comme un lien de connexion avec les autres Puissances de l'Europe, qui étoient seules capables, si son jeune Roi mouroit sans enfans, de maintenir son indépendance contre les prétentions de la France. Ils insisterent donc sur les termes de la triple alliance en menaçant l'Espagne d'une guerre immédiate en cas de refus. Les Plénipotentiaires de toutes les Puissances s'assemblerent à Aix-la-Chapelle; Temple pour l'Angleterre, Van Beuninghen pour la Hollande, Dhona pour la Suede.

Traité d'Aix-la Chapelle.

Enfin l'Espagne pressée de toutes parts accepta l'alternative; mais dans son choix même elle fit éclater son chagrin. Il avoit paru que les Hollandois faisant peu d'attention à l'honneur de la Monarchie Espagnole, n'avoient pas eu d'autre objet que leur propre sûreté;

& qu'en éloignant Louis de leurs frontieres, il leur devenoit indifférent dans quels autres lieux il pourroit porter la fortune de ses armes. La Reine Mere d'Espagne piquée de cette disposition, résolut de les tenir encore dans une inquiétude qui pût devenir le fondement d'une union plus intime qu'ils ne paroissoient la désirer. Un plan vigoureux & bien concerté avoit mis le Roi de France en possession de la Franche-Comté dans l'espace de quinze jours, au milieu de l'hiver & dans la plus grande rigueur de cette saison. Elle se détermina pour la restitution de cette Province, en abandonnant toutes les conquêtes de Flandres. Ainsi les Garnisons de Louis s'étendant jusqu'au centre des Pays-Bas, il ne resta qu'une très-foible barriere pour les Provinces Espagnoles.

Charles II. 1668.

Cependant, avec les avantages mêmes de sa situation, il ne pouvoit se flatter beaucoup d'étendre jamais ses conquêtes dans ce beau Pays, qui étoit le plus exposé à son ambition, & où ses acquisitions eussent été les plus importantes. La triple ligue garantissoit à l'Espagne le reste de ses Provinces, & l'Empereur, avec les autres Puissances d'Allemagne, qui sembloient y être fortement

Charles II. 1668.

intéressées, étoit invité à la même alliance. D'ailleurs on devoit s'attendre que l'Espagne, qui, par la médiation de Charles, fit sa paix vers ce temps avec les Portugais, s'opposeroit plus vigoureusement à sa fiere & triomphante Rivale. La vive satisfaction que les Anglois ressentirent de la conduite de leur Monarque, promit une ardente concurrence du Parlement pour toutes les mesures qui tendroient à l'abaissement de la France. Ainsi l'Europe entiere sembla se reposer dans une parfaite sécurité sous les aîles de cette puissante ligue, qui s'étoit heureusement formée pour sa protection.

Affaires d'Ecosse & d'Irlande.

Pendant que la principale attention du Gouvernement Anglois sembloit attachée à la tranquillité générale, les affaires d'Ecosse & d'Irlande n'avoient pas laissé de partager ses soins. Quoique la nation Ecossoise n'eût jamais été soumise aux rigueurs du pouvoir arbitraire, elle n'avoit que d'imparfaites notions de loix & de liberté; & peut-être n'avoit-elle jamais joui d'une administration qui se fût renfermée dans ses justes bornes. Son union seule avec l'Angleterre (s) autrefois son ennemie

(s) Sous la Reine Anne.

détestée, pouvoit lui faire goûter la douceur d'un Gouvernement parfaitement régulier, c'est-à-dire, exempt de toute sorte d'injustices & de violences. Charles, par aversion pour les affaires, avoit confié les affaires de ce Royaume à ses Ministres, particuliérement à Middleton; & ces Maîtres passagers y firent de grands coups d'autorité.

Charles II. 1668.

On avoit intercepté une lettre de Lorne au Lord Duffus, dans laquelle il se plaignoit trop ouvertement, quoiqu'avec beaucoup de raison, que ses ennemis s'étoient efforcés par des impostures de le mettre mal dans l'esprit du Roi. « Mais il les avoit découverts, » disoit-il; il en avoit triomphé; il » avoit gagné la personne sur laquelle » le principal d'entr'eux faisoit fond »; il entendoit le Comte de Clarendon. Cette lettre fut produite au Parlement Ecossois, & Lorne, en vertu d'une ancienne Loi absurde, tyrannique (*t*), fut accusé d'avoir calomnié les Sujets du Roi, ou de lui en avoir inspiré une mauvaise opinion. Il fut condamné à mort, mais Charles fort mécontent de cette rigueur, lui fit grace (*u*).

(*t*) Nommée *Leasig-Making*, c'est-à dire, contre les forges mensonges.

(*u*) Burnet, pag. 149. Ibid. pag. 152.

Charles II. 1668.

Un Acte porté par le Parlement d'Ecosse avoit établi que douze personnes sans crime, sans témoins, sans procès, sans accusateurs, seroient déclarées incapables de toutes sortes d'Offices; &, pour ne rien laisser manquer à l'injustice de cette Loi, on avoit réglé que ces douze malheureux seroient nommés par la voie du scrutin; ancienne méthode adoptée aux élections par diverses Républiques, dans la vue de prévenir les factions & les intrigues, mais qui ne pouvoit servir qu'à couvrir la malignité & l'injustice. Lauderdale, Crawford & Murray, entre plusieurs autres, furent chargés d'incapacité par cette voie; mais le Roi, qui en fut choqué, y refusa son consentement.

Un autre Acte condamnoit toutes les personnes qui s'emploîroient auprès du Roi, pour obtenir de Sa Majesté, que les enfans de ceux qui avoient reçu leur Sentence au Parlement, fussent rétablis dans les droits de leur naissance. Cette opposition à toute grace étoit inouie. l'Acte ne fixoit aucune peine; mais il n'en étoit que plus violent & plus tyrannique. Les Jurisconsultes de la Cour avoient établi en maxime, que fixer un châtiment, c'étoit

limiter les droits de la Couronne ; & comme on devenoit criminel en violant une Loi qui portoit quelque défense, quoique la peine ne fût pas fixée, ils avoient jugé qu'elle devoit être arbitraire, avec cette seule exception qu'elle ne pouvoit aller à mort. Middleton, en qualité de Commissaire royal, avoit approuvé cet Acte, quoiqu'il n'y fût autorisé par aucune instruction de la Cour. *Charles II, 1663.*

L'Acte d'Amnistie pour les derniers troubles avoit été publié ; mais on y avoit soumis à des amendes ceux qui s'étoient rendus coupables depuis, & l'on avoit établi des Commissaires pour les imposer. Ils n'eurent aucun égard dans cet Office pour quelques regles pleines d'équité qui leur étoient prescrites par le Roi (x). Il se fit des compositions secretes avec les plus coupables. On ne considéra point la valeur des biens, ni la qualité du crime. On n'exigea point de preuves ; on ne s'arrêta pas même aux informations : mais à mesure qu'un nom étoit déféré, on le chargeoit d'une amende particuliere & tout se faisoit secrétement. Lorsque la liste fut lue dans la Chambre, quan-

(x) Burnet, pag. 147.

Charles II. 1668.

tiré de noms furent exceptés. Les uns étoient dans l'enfance pendant le temps des Guerres civiles; d'autres étoient absens du Royaume. On ajouta même qu'il viendroit un temps où chacun auroit la liberté de parler pour sa défense; & que l'intention de la Cour, par ces amendes, n'étant que de comprendre dans l'Acte de pardon ceux qui les auroient payées, quiconque voudroit se fier à son innocence & refuser le pardon à ce prix, étoit maître d'en courir les risques. On savoit assez que personne n'auroit la hardiesse de défier à ce point une administration si arbitraire. La bonté du Roi le fit écrire au Conseil, pour ordonner que cette espece d'Inquisition fût suspendue : mais le Commissaire royal trouva le moyen d'éluder quelque temps ses ordres (y). Enfin Charles obligea ses Ministres de composer avec les coupables pour la moitié des sommes qui leur étoient imposées.

Mais la principale cause du renouvellement de la tyrannie & du désordre en Ecosse, fut la rigoureuse exécution des Loix qui concernoient le rétablissement de la Prélature, pour la-

(y) Ibid pag. 201.

quelle une grande partie de la Nation nourrissoit une aversion insurmontable. L'ancien droit de Patronage étoit aboli depuis quelques années; & le pouvoir d'élire des Ministres avoit été transferé aux Consistoires. Un nouvel Acte du Parlement obligea tous ceux qui n'avoient pas été reçus à d'autre titre de recourir à la présentation du Patron, & de se faire ordonner par un Evêque sous peine de privation. Les rigides Presbytériens prirent leurs mesures de concert, & refuserent l'obéissance. Ils comptoient sur l'avantage du nombre. Trois cent cinquante Paroisses, qui faisoient plus d'un tiers du Royaume, furent à la fois déclarées vacantes. La plus grande obstination se fit remarquer dans les Comtés de l'Ouest. Il falloit chercher de nouveaux Ministres dans toutes les parties du Royaume; & l'ignorance ou le vice ne fut pas une raison pour les rejeter. Le Peuple accoutumé au respect pour ses anciens Directeurs, qui se distinguoient depuis long-temps par la ferveur de leurs instructions, & par l'austérité de leurs mœurs, s'emporta beaucoup contre ces Intrus qui obtenoient les Bénéfices d'autrui dans ces

Charles II.
1668.

Charles II. 1668. odieuses circonstances, & dont la plupart s'embarrassoient peu de remédier au préjugé par la régularité de leur conduite. Ceux à qui leur soumission fit conserver leurs emplois, furent accusés d'hypocrisie, soit dans le dégoût qu'ils témoignerent pour la forme de Gouvernement Ecclésiastique à laquelle ils avoient été long-temps attachés, soit dans le parti qu'ils prirent de rejeter leur ancienne adhérence au Covenant sur la violence & la nécessité. D'un autre côté, Middleton & les autres Commissaires, menant une vie fort libre, à laquelle on étoit peu accoutumé dans la Nation, tout le monde se persuada, qu'il ne pouvoit venir de leur part qu'une Religion profane & désagréable au Ciel.

Malgré ces mécontentemens, le Peuple étoit résolu de ne fournir aucun prétexte d'offense par la moindre apparence de mutinerie. Mais cette extrême soumission, loin d'adoucir la rigueur des Commissaires, ne servit qu'à les confirmer dans un systéme auquel ils attribuoient une si prompte obéissance. Cependant le Roi choqué des violences de Middleton (z) lui donna

(z) Burnet, pag. 225.

le Lord Rhotes pour Successeur. Ce Seigneur qui étoit déja Président du Conseil, fut nommé presqu'immédiatement Trésorier & Garde du Sceau. Lauderdale, confirmé dans l'Office de Secrétaire d'Etat, faisoit sa résidence ordinaire à Londres.

Charles II. 1668.

Les affaires d'Ecosse demeurerent dans une situation paisible, jusqu'aux rigoureuses Loix qui furent portées en Angleterre, contre les Conventicules ou les Assemblées particulieres des Non-conformistes. Le Parlement Ecossois prit exemple de cette violence, pour faire publier un Acte de même nature. Charles établit une sorte de Haute-Commission, à laquelle l'exécution de cet Acte fut confiée avec la direction des affaires Ecclésiastiques. Ce Tribunal, tout contraire qu'il étoit aux Loix, valoit beaucoup mieux sans doute que la méthode qui lui succéda. La force militaire fut malheureusement employée par le Conseil. On vit mettre des Soldats en quartier dans tous les Comtés où le Peuple avoit abandonné les Eglises. Le Chevalier Jacque Turner, qui commandoit les Troupes, étoit d'un caractere naturellement féroce, qui s'enflammoit fort souvent

Charles II. 1668.

par l'usage des liqueurs fortes. Il fit la visite du Royaume, prenant de chaque Ministre la liste de ceux qui s'absentoient des Eglises, & qu'on accusoit de fréquenter les Conventicules. Sans preuve, sans conviction légale, il imposoit des amendes à ceux qu'on lui dénonçoit; & jusqu'au paiement il établissoit une Garde dans leurs maisons. La Guerre de Hollande ayant fait craindre un soulévement, on leva de nouvelles forces, dont le commandement fut donné à Dalziel & Drummond, deux Officiers qui avoient servi le Roi pendant les Guerres civiles, & qui s'étant retirés dans la suite en Moscovie, n'y avoient pu rien perdre de la dureté de leur Patrie. Les Commissaires royaux donnerent une carriere libre à leur tyrannie. On fit des représentations au Roi contre ces excès. Il parut touché de la situation de l'Ecosse: non-seulement la Commission Ecclésiastique fut discontinuée par ses ordres, mais Charles fit connoître que toute autre voie lui paroissoit plus utile à son service (*a*). Malheureusement cette indulgence fut trop tardive pour remédier au désordre. Le Peuple enflammé

(*a*) Burnet, pag. 213.

Charles II. 1668.

de zele pour ses principes, & furieux de se voir si maltraité, prit les armes. On accuse Guthry, Simple & d'autres Ministres, d'avoir excité leurs Partisans. Ils surprirent Turner à Dumfries, & leur résolution étoit de le massacrer; mais ses ordres qui leur tomberent entre les mains, leur paroissant encore plus violens que l'exécution, ils épargnerent sa vie. Ils avancerent à Laneric, où le Covenant fut renouvelé après quantité de ferventes prieres. Ils y publierent un Manifeste qui contenoit de grands témoignages de respect & de soumission pour le Roi, & dans lequel ils se réduisoient à demander le rétablissement du Presbytere & de leurs anciens Ministres. Comme les principaux Chefs du Parti avoient été renfermés au premier soupçon, ils se donnerent pour Commandans Vallace & Learmont, deux Officiers de quelque expérience, mais subalternes. Leur nombre n'excédoit pas deux mille hommes; & quoiqu'ils eussent toute la faveur du Pays, le Peuple Ecossois étoit trop abattu sous le joug, pour leur faire espérer une augmentation de forces. Dalziel se mit en marche contre les Rebelles. Il trouva leur nombre diminué à 800,

Charles II. 1668.

qui s'étant avancés néanmoins vers Edimbourg, cherchoient à se retirer dans l'Ouest de l'Ecosse par les hauteurs de Pentland. Ils furent instruits de l'arrivée des Troupes du Roi (*b*); & perdant tout espoir d'échapper, ils suspendirent leur marche. Leurs Ministres s'efforcerent de leur inspirer de la résolution. Après avoir chanté quelques pseaumes, ils firent tête aux forces royales; & dans un poste qui leur donnoit l'avantage du terrain, ils essuyerent courageusement la premiere charge; mais leur valeur fut épuisée tout d'un coup. Ils rompirent aussi-tôt leurs rangs, & ne penserent qu'à fuir pour sauver leurs vies. Environ quarante furent tués dans l'attaque, & cent trente faits prisonniers. Le reste, à la faveur de la nuit, & par la fatigue ou même la pitié des Troupes du Roi, gagna les montagnes.

L'oppression que ces malheureux avoient soufferte, leurs illusions & leur conduite, à laquelle on ne reprochoit aucune violence depuis le soulévement, en firent des objets de compassion. Cependant les Commissaires royaux, sur-tout l'Archevêque de St. André,

(*b*) 28 Novembre 1666.

résolurent d'en tirer une févere vengeance. Dix furent pendus au même Gibet fur la Place d'Edimbourg ; & trente-cinq en différens lieux devant les portes de leurs propres maifons. Ces étranges criminels auroient obtenu grace, s'ils euffent voulu renoncer à leur Covenant. Les exécutions continuoient, lorfqu'un ordre du Roi les interrompit. C'eft affez de fang, écrivit Charles à fes Commiffaires. Sa Lettre portoit que les prifonniers qui promettroient feulement d'obéir aux Loix, recevroient la liberté, & que les opiniâtres feroient envoyés aux Colonies. Cette Lettre fut portée de Londres en Ecoffe par Burnet, Archevêque de Glafcow ; mais ce Prélat n'ayant pu la remettre immédiatement à l'Archevêque de St. André, Préfident du Confeil, Maziel, un des rebelles, fut livré dans l'intervalle à la torture où il expira. Il fembla mourir dans un triomphe de joie. « Adieu » Soleil, Lune, Etoiles ; adieu Monde » & Temps ; adieu corps foible & fra» gile. J'entrevois l'Eternité ; j'entre» vois les Anges & les Saints ; j'entre» vois le Sauveur du Monde, & j'en» trevois Dieu le Juge de tous » ! Telles furent fes dernieres expreffions,

Charles II. 1668.

& cette courte harangue fut prononcée d'un air & d'un ton qui pénétrerent d'étonnement tous les Spectateurs.

Affaires d'Irlande.

L'Etablissement de l'Irlande après la restauration, fut un ouvrage beaucoup plus difficile que celui de l'Angleterre ou de l'Ecosse. Non-seulement les Ennemis de la Couronne étoient en possession de l'autorité pendant les usurpations précédentes; mais les droits de propriété dans tout le Royaume, avoient changé de nature & de possession. Il étoit devenu nécessaire de réparer avec aussi peu de violence qu'il étoit possible, tant de torts & d'injustices dont on se plaignoit de toutes parts.

Les Irlandois Catholiques avoient conclu en 1648, avec le Marquis d'Ormond, Gouverneur pour le Roi, un Traité qui leur assuroit le pardon de leur révolte, & qui les engageoit sous certaines conditions à soutenir la cause royale; & quoique la violence du Clergé, autant que le zele emporté du Peuple, eût arrêté en partie l'exécution de l'engagement, quantité de particuliers qui n'avoient pas laissé d'y être fideles au péril de leur vie, sembloient mériter de recueillir à ce titre les fruits

de leur inviolable attachement. Cromwell avoit chassé sans distinction tous les naturels des trois Provinces de Munster, de Leister & d'Ulster (*c*), pour les confiner dans celle de Connaught (*d*) & dans le Comté de Clare; & parmi ceux dont les biens avoient été confisqués, il s'en trouvoit un grand nombre, dont l'innocence paroissoit incontestable. Combien de Protestans même, entre lesquels il falloit compter Ormond, s'étoient opposés à la révolte, & n'avoient pas laissé de voir leurs biens confisqués par le Protecteur, pour avoir embrassé la cause du Roi contre le Parlement? On ne comptoit pas moins d'Officiers qui avoient servi en Irlande depuis l'origine du soulévement, & qui pour n'avoir pas voulu quitter le Roi, s'étoient vus privés de leurs arrérages par la République d'Angleterre.

On devoit sans doute quelque justice à tant d'infortunés Serviteurs; mais la difficulté consistoit à trouver des moyens de réparation pour des maux si étendus. Les meilleures parties de l'Irlande avoient été mesurées & distribuées,

(*c*) Mommonie, Lagenie, & Ultonie, dans les Géographies Françoises.
(*d*) Ou Conacie.

Charles II. 1668.

soit aux Aventuriers qui avoient prêté de l'argent pour la suppression de la révolte, soit aux Troupes qui avoient reçu des terres au lieu de leurs arrérages. Quelle apparence de leur en ôter la possession ? Ils faisoient la plus puissante partie des habitans, & la seule qui fût armée ; ils y étoient nécessaires au maintien de la domination Angloise & de la Religion Protestante ; & n'avoient-ils pas concouru tous avec de grands témoignages de zele au retour du Roi ? Le parti que Charles embrassa, fut de publier une Proclamation, dans laquelle il promettoit tout à la fois de maintenir leur établissement, & de rendre justice à ceux qui se trouvoient injustement dépouillés. Il restoit encore de vastes Cantons d'Irlande qui n'avoient pas été partagés. De ce fonds & de quelques autres, on jugea qu'il n'étoit pas impossible au Roi de remplir ce double engagement.

On vit ériger une COUR DE PRÉTENTIONS, uniquement composée de Commissaires Anglois, qui n'avoient aucune liaison avec les nouveaux Propriétaires d'Irlande. Quatre mille personnes présenterent à ce Tribunal les droits de leur innocence pour rentrer

en possession de leurs biens ; & les Commissaires n'avoient pas encore eu le loisir d'en examiner plus de six cens, lorsqu'ils reconnurent que pour satisfaire ce nombre, les fonds sur lesquels les Aventuriers & les Troupes devoient trouver leurs reprises seroient fort éloignés de suffire. L'alarme & l'inquiétude se répandirent dans tous les Ordres. Chaque Parti fut échauffé par ses craintes & ses espérances. Les uns desiroient impatiemment de rentrer dans l'héritage de leurs Peres ; les autres étoient déterminés à se maintenir dans leurs nouvelles acquisitions.

Le Duc d'Ormond paroissant le seul, dont la prudence & la justice fussent capables de concilier tant d'intérêts discordans, obtint le Gouvernement d'Irlande. Un Parlement fut assemblé à Dublin : mais comme l'élection des Communes avoient dépendu presqu'entiérement des Aventuriers & des gens de Guerre, qui jouissoient encore des fonds, la Chambre-basse fut extrêmement favorable à ce Parti ; celle des Pairs marqua plus d'impartialité.

Une partie des Soldats congédiés forma le projet d'un soulévement, qui devoit commencer par la surprise du

Charles II. 1668.

Château de Dublin. Heureusement la vigilance du Gouverneur le fit avorter. Quelques-uns des coupables furent punis. Blood (e) le plus furieux de cette Troupe désespérée, se mit à couvert par la fuite.

Mais les affaires ne pouvoient demeurer long-temps dans cette incertitude & ce trouble. Les Partis semblerent disposés à rabattre quelque chose de leurs prétentions, & le Duc d'Ormond y entremit son autorité. Les Aventuriers & les Gens de guerre consentirent à se désister d'un tiers de leurs possessions; & les ayant obtenues à fort bas prix, ils durent se croire extrêmement favorisés par cette composition. Tous ceux dont les Terres avoient été confisquées pour avoir suivi le Parti du Roi, & quelques Irlandois innocens, furent rétablis : cruelle situation pour les derniers, qui se voyoient obligés pour rentrer dans les biens dont leurs Peres avoient joui de tout temps, à faire preuve de leur innocence; & leur embarras fut augmenté par la difficulté des conditions. Si quelqu'un avoit continué de demeurer dans un Canton ré-

(e) Rapin le nomme Blud.

volté, il n'étoit point admis à prouver son innocence, & cette seule raison le faisoit juger rebelle. Les emportemens des Irlandois dans leurs dernieres Guerres faisoient aisément fermer les yeux sur ces injustices; & d'ailleurs, quoiqu'il soit toujours de l'intérêt d'un bon Gouvernement de les prévenir, il n'est pas toujours possible d'y remédier lorsqu'elles ont subsisté long-temps, & qu'elles paroissent accompagnées du succès.

L'Irlande commençoit à jouir de quelque repos dans ce nouvel ordre, lorsqu'il fut troublé par un Acte fort violent du Parlement Anglois, qui défendoit le transport des bestiaux d'Irlande en Angleterre (*f*). Ormond fit de vives remontrances contre cette Loi. Il représenta que le commerce, tel qu'il s'exerçoit entre l'Angleterre & l'Irlande, étoit sans comparaison à l'avantage du premier de ces deux Royaumes, qui ne recevoit que des provisions ou des matériaux informes, & dont les retours consistoient en marchandises de toute espece sorties de ses propres Manufactures; que si le bétail d'Irlande

(*f*) En l'année 1666.

Charles II. 1668. étoit défendu, les habitans de cette Isle n'auroient rien à fournir aux Anglois pour ce qu'ils recevoient d'eux, & seroient obligés de tirer leur supplément des Etrangers; que l'industrieux Anglois, privé des provisions Irlandoises, qui le faisoient vivre à bon marché, se verroit dans la nécessité d'augmenter le prix de son travail; ce qui rendroit ses marchandises trop cheres pour être transportées au dehors; que les Irlandois voyant tomber le prix de leurs provisions presqu'à rien, leur paresse naturelle les éloigneroit plus que jamais du travail, & se perpétueroit à toutes les générations avec leur fainéantise & leur barbarie; que l'interruption presqu'entiere du commerce entre les deux Royaumes, alloit rompre tous les liens naturels de l'union, & ne laisseroit que la force & la violence pour retenir les Irlandois sous le joug; enfin, qu'en réduisant ce Royaume à l'extrême pauvreté, on le rendroit incapable de l'entretien même de ces forces militaires, qui, dans ses mécontentemens bien fondés, étoient indispensablement nécessaires pour le contenir dans la soumission.

Charles étoit si convaincu de la jus-

tice de ces raisons, qu'après avoir employé dans la Chambre-Basse tout son crédit pour faire avorter le Bill, il déclara hautement, qu'en conscience il ne pouvoit le confirmer par son approbation; mais les Communes demeurerent fermes dans leurs vues. Depuis quelques années, on s'appercevoit en Angleterre de la diminution des rentes; & c'étoit uniquement au transport du bétail Irlandois qu'elle étoit attribuée. Diverses intrigues avoient augmenté cette prévention, sur-tout celle de Buckingham & d'Ashley, qui vouloient troubler le Duc d'Ormond dans un Gouvernement qu'il avoit rendu paisible, sans compter que l'esprit tyrannique, dont les Nations sont aussi susceptibles que les Particuliers, faisoit désirer passionnément aux Anglois de la supériorité sur un Etat de leur dépendance. Cette affaire fut traitée par les Communes avec une violence extraordinaire. Elles allerent jusqu'à déclarer dans le préambule de leur Bill, que le transport des bestiaux Irlandois étoit un usage *pernicieux* (g). Non-seulement ce terme satisfaisoit leur passion,

Charles II. 1668.

(g) Le terme Anglois est *nuisance*.

Charles II. 1668. mais il bridoit la prérogative par laquelle Charles auroit pu se croire autorisé à dispenser d'une Loi si contraire à la justice & à la politique. La Chambre des Pairs supprima le mot : mais le Roi persuadé qu'il n'obtiendroit aucun subside des Communes, s'il ne se conformoit à toutes leurs préventions, prit le parti d'engager les Pairs à passer le Bill, & le confirma lui-même. Ce ne fut pas néanmoins sans témoigner quelque mécontentement de la défiance qu'on marquoit de lui, & de l'atteinte que les Communes sembloient vouloir porter à la prérogative royale.

Cet Acte jeta quelque temps l'Irlande dans une fâcheuse situation, mais l'événement a fait connoître qu'il étoit d'un avantage réel pour les habitans, par l'occasion qu'ils en ont prise, de pousser avec plus d'ardeur & d'industrie les progrès de leurs Manufactures.

§ III. DEPUIS le retour du Roi, l'Angleterre étoit dans une situation qu'elle n'avoit jamais éprouvée sous aucune forme de Gouvernement, & la seule en apparence, dont elle pût attendre avec une pleine certitude le double

Charles II. *1668.*

avantage du bonheur & de la liberté. Le Roi avoit ſans ceſſe beſoin de l'aſſiſtance du Parlement, & ſembloit s'accommoder ſans peine de ſa dépendance. Au lieu de faire revivre les prétentions de la Couronne, ſur leſquelles ſon Pere & ſon grand-Pere avoient inſiſté avec tant d'éclat, il s'étoit ſoigneuſement renfermé dans les bornes de la Conſtitution, en s'efforçant par toutes les voies populaires d'obtenir l'affection de ſes Sujets. Les rigueurs même qu'il avoit exercées contre les non-Conformiſtes, peuvent être regardées comme des expédiens, par leſquels il cherchoit à ſe rendre agréable au Parti qui prédominoit dans les deux Chambres du Parlement. Cependant, ſous ces ſpécieux dehors, il y avoit des difficultés qui ne permettoient pas d'eſpérer que le Gouvernement pût ſe maintenir ferme ſur le fondement qui ſembloit faire ſa ſûreté. La Couronne ayant perdu preſque tout ſon ancien domaine, ſe repoſoit volontiers ſur les dons volontaires du Peuple ; & les Communes qui n'étoient pas tout-à-fait accoutumées à cette nouvelle ſituation, ne paroiſſoient pas diſpoſées à fournir aſſez libéralement aux beſoins de la Cou-

Charles II. 1668.

ronne. Elles s'attachoient trop exactement à l'exemple de leurs Prédécesseurs, dans un rigide ménagement de l'argent public; sans considérer assez l'indigence du Prince & l'état général de l'Europe, où dans chaque Nation, toutes les dépenses publiques étoient considérablement augmentées avec la magnificence & la force. Elles n'avoient pas laissé d'accorder de grandes sommes à Charles, jusqu'à se faire reprocher un excès de prodigalité par les Patriotes du temps, qui tenoient ferme aux vieilles maximes; mais si l'on en peut juger par l'exemple d'un temps plus moderne, où le Gouvernement est devenu plus régulier, & l'harmonie plus constante entre les Parties, il semble que le Parlement du regne de Charles, méritoit un reproche fort opposé.

Foiblesse du Gouvernement.

L'effet naturel de l'indigence de la Couronne, outre beaucoup de foiblesse & d'irrégularité dans les transactions du dehors, étoit une continuelle incertitude dans l'administration domestique. Personne n'auroit pu répondre avec une certitude raisonnable des mesures de la Chambre des Communes. Peu de Membres étoient attachés à la Cour par d'autres liens que leur

inclination. Royaliſtes à la vérité, dans leurs principes, mais ſans expérience dans les affaires; ils ſe trouvoient expoſés à toutes ſortes de bruits ou d'inſinuations, & pouſſés comme la Populace même par des tourbillons ou des courans paſſagers. Les tentatives qui ſe faiſoient pour gagner ſur eux quelqu'aſcendant en leur offrant des Offices, & comme on ſe le figure, des ſommes d'argent ou des penſions, étoient capables de produire un effet trop oppoſé à l'intention des Miniſtres. La nouveauté de cette pratique répandoit une alarme générale & juſte en effet, pendant que la pauvreté de la Couronne rendoit une influence de cette nature, ordinairement foible & précaire.

Le caractere de Charles n'étoit pas fait pour remédier à ces défauts de la Conſtitution. Il ſembloit qu'il prît l'adminiſtration pour un paſſe-temps, plutôt qu'une occupation ſérieuſe; & l'inconſtance de ſa conduite, lui fit perdre cette autorité, qui pouvoit affermir ſeule les réſolutions flottantes du Parlement. D'ailleurs, ſes dépenſes qui excédoient toujours les bornes, étoient moins réglées par la politique que par ſes goûts perſonnels; & tandis qu'elles le met-

Charles II. 1668.

toient dans la dépendance continuelle du Parlement, il n'en tiroit pas même le fruit de ſatisfaire la partie intéreſſée des Membres.

Les deux Chambres s'étant raſſemblées après un fort long ajournement, le Roi ſe promit beaucoup de l'attachement des Communes. Toutes ſes dernieres meſures, avoient eu pour but d'acquérir l'affection du Peuple; & la triple Ligue devoit avoir effacé les dernieres impreſſions de la guerre Hollandoiſe. Mais une nouvelle entrepriſe de la Cour, & louable en elle-même, arrêta pour quelque temps l'effet de cette conduite. Buckingham qui jouiſſoit d'une faveur diſtinguée, & qui s'employoit à des intrigues dans la Chambre-baſſe, s'étoit efforcé auſſi d'entretenir diverſes liaiſons avec les non-Conformiſtes. Dans ces circonſtances, & de concert avec Bridgeman & Halle, il forma le plan de mettre fin aux rigueurs ſous leſquelles ces Sectaires avoient ſi long-temps gémi. La propoſition fut de réconcilier les Presbytériens avec l'Egliſe Anglicane en les y admettant, & d'accorder la tolérance aux autres Sectaires. Il ne paroiſſoit pas que dans ce ſyſtême, comme dans tous ceux du regne de

Charles, il entrât la moindre faveur pour les Catholiques : cependant le zele des Communes en fut si blessé, que dans leur mécontentement, rien ne put même les engager à faire des remercimens au Roi pour la triple Ligue, quelque satisfaction qu'on eût alors, & qu'on ait toujours eue de cette transaction. Elles se hâterent de présenter une Adresse pour demander une Proclamation contre les Conventicules. Leur Requête l'emporta sur les vues de la Cour. Mais le Roi n'ayant pas laissé de faire sentir combien il avoit à cœur la réconciliation de ses Sujets Protestans, les Communes, par une délibération fort étrange, établirent qu'il ne seroit permis à personne de proposer dans la Chambre un Bill de cette nature. Ensuite fermant l'oreille aux sollicitations du Roi, qui ne cessoit pas de représenter la nécessité d'un subside pour équiper une Flote, & qui offrit même de laisser à des Commissaires nommés par la Chambre, la levée & l'emploi de l'argent qui seroit accordé, elles ordonnerent des informations sur tous les désordres de la derniere guerre, tels que le ralentissement des voiles par de faux ordres de

Charles II. 1668.

Brounker, après la victoire du Duc d'York, l'aventure de Berghen, la division de la Flote sous le Prince Robert & le Duc d'Albemarle, la disgrace de Chatham, &c. Brounker fut non-seulement chassé de la Chambre, mais décrété d'accusation. Pet, Commissaire de la Marine, qui avoit négligé l'ordre de pourvoir à la sûreté de Chatham, fut traité avec la même rigueur. A la vérité, les accusations ne furent pas poursuivies; mais la Chambre appaisée par l'indulgence qu'on avoit eue pour toutes ses préventions, consentit enfin de donner au Roi un subside de 300000 livres sterling, par une imposition sur le vin & d'autres liqueurs; après quoi elle fut paisiblement gouvernée.

Outre sa chaleur à rejeter les propositions de tolérance, l'expédition des affaires publiques fut un peu retardée dans cette Session par une querelle entre les deux Chambres. Skinner, riche Commerçant de Londres, ayant reçu quelques torts de la Compagnie des Indes Orientales, avoit porté ses plaintes à la Chambre-Haute, qui lui avoit accordé un dédommagement de 5000 livres sterling. Les Communes décla-

Charles II. 1668.

rerent que cette Chambre en jugeant l'affaire en premiere Instance, sans appel d'une Cour inférieure, « avoit » agi d'une maniere contraire aux Loix » du Pays, tendante à dépouiller les » Sujets du droit, aise, avantages, » acquis par ces Loix; & que Skinner, » en portant sa plainte aux Pairs, avoit » donné atteinte aux priviléges des » Communes; enjoignant pour cette » offense au Sergent d'Armes de le » prendre sous sa garde ». Ce différent produisit quelques Conférences entre les deux Chambres; & les Pairs jaloux de leur droit de judicature, soutinrent qu'il n'y avoit rien eu d'irrégulier dans leur procédé. Les Communes s'échaufferent à l'excès, & pousserent le ressentiment jusqu'à déclarer: « que quiconque aideroit à met- » tre en exécution l'ordre ou la Sen- » tence de la Chambre des Seigneurs » dans l'affaire de Skinner contre la » Compagnie des Indes, seroit jugé » traître aux droits & libertés des » Communes d'Angleterre, & viola- » teur des priviléges de la Chambre- » Basse ». Elles ne se trompoient pas, en jugeant qu'après cette déclaration, il ne seroit pas aisé de trouver quelqu'un

Charles II. 1668.

d'assez hardi pour exécuter la Sentence des Pairs. Il paroît qu'au fond elle étoit non - seulement extraordinaire, mais tout-à-fait sans exemple.

Un Parlement.

Les besoins du Roi l'obligerent encore de rassembler un Parlement, qui marquoit quelque disposition à les soulager. Cependant le prix qu'on lui demanda pour cette indulgence, fut de consentir aux Loix contre les Conventicules; & sa complaisance sur cet article servit plus à fléchir les Communes, que tous les pompeux prétextes du soutien de la triple Alliance, cette opération populaire, dont il avoit attendu de si grands avantages. La querelle avec les deux Chambres fut réveillée; & les Communes n'ayant accordé qu'environ 400000 liv. sterling, dont Charles n'étoit pas satisfait, il prit le parti de les proroger. L'unique affaire qui termina cette courte session, fut le rapport des Commissaires nommés pour l'examen des comptes publics. A la premiere vue, on ne trouva pas moins d'un million & demi, dont l'emploi ne paroissoit point; & la conséquence naturelle est que la Cour avoit extrêmement abusé de la confiance du Parlement. Cependant une observation plus exacte peut

peut affoiblir beaucoup ce soupçon. Le Roi, dans son discours solemnel au Parlement, ne fit pas difficulté d'assurer : « qu'il avoit pris lui-même d'exactes » informations sur l'emploi des sommes, & que non-seulement aucune » partie n'avoit été détournée à d'autres usages, mais qu'au contraire, » avec ces subsides il avoit employé » une fort grande portion de son re- » venu ordinaire, & contracté une » très-grosse dette par son crédit, & » tout pour la guerre ». Quoique les Rois d'Angleterre dans leurs harangues au Parlement n'aient pas fait scrupule d'employer souvent d'artificieux prétextes, & Charles plus souvent que tout autre, il est assez difficile ici de le soupçonner d'une fausseté directe. Il devoit avoir quelques raisons, & plausibles même, pour tenir un langage si ferme à des gens qui avoient les comptes devant les yeux & le pouvoir d'en juger (*h*). *Charles II. 1669.*

(*h*) La substance du rapport du Comité (nommé le Comité de Brookhouse ou de l'Hôtel de Brook) a d'abord été publiée par Ralph, d'après les recueils du Lord Halifax, vol 1, pag. 177. Si l'on jette les yeux sur l'Apologie des Commissaires, dont elle est suivie dans le même Ouvrage, on trouvera qu'ils agirent avec quelque malignité pour le Roi. Ils ne voulurent prendre connoissance d'aucun service public avant le

Charles II. 1669.

La méthode à laquelle tous les Parlemens s'étoient attachés jusqu'alors, étoit d'accorder une somme particuliere pour le subside, sans en spécifier l'application & l'usage; & tandis que les demandes de la Couronne furent modérées & casuelles, cette pratique n'étoit pas sujette à beaucoup d'inconvéniens. Mais comme l'esprit du Gouvernement n'étoit plus le même, il faut confesser que si le Roi faisoit une juste application de l'argent public, cette méthode vague & peu exacte, qui l'exposoit aux soupçons, lui étoit fort préjudiciable; & s'il en usoit différemment, elle n'étoit pas moins nuisible à son Peuple. C'est cette raison qui sous tous les derniers regnes, a fait embrasser une pratique opposée.

premier Septembre 1664. Cependant tous les préparatifs du Roi précéderent cette date; & suivant le rapport que le Chancelier Clarendon en fit au Parlement, ils monterent à 800000 livres sterling; calcul fort probable. Cette somme, par conséquent, devoit être ajoutée aux comptes. Le Comité chargea aussi le Roi de 700000 l. sterling pour les Gardes d'hiver & d'été, épargnées pendant deux ans & dix mois de guerre; ce qui semble injuste: car s'il est vrai que c'étoit un fardeau ordinaire du revenu royal, dont il se trouvoit alors déchargé, la diminution des Douanes pendant la guerre n'étoit-elle pas un équivalent? Le Roi étoit chargé aussi par les Commissaires, de près de 340000 liv. sterling, du profit des prises dont il ne devoit peut être aucun compte. Ces sommes excédent un million & demi.

Charles II. 1670.

Lorſque les Communes ſe raſſemblerent après la prorogation, elles revinrent à l'affaire du ſubſide, & le Roi obtint pour l'eſpace de huit ans l'addition d'un droit de douze livres ſterling ſur chaque pipe de vin d'Eſpagne, & de huit ſur celles de France. Un autre Acte lui accorda le pouvoir de vendre les rentes des Fiefs, derniers reſtes du Domaine qui ſervoit à ſoutenir les anciens Rois d'Angleterre. Cet expédient procuroit quelques ſecours à Charles dans ſes beſoins actuels, mais ne faiſoit qu'augmenter, s'il étoit poſſible, la dépendance de la Couronne. Il eſt incertain combien cette vente pouvoit rapporter; mais ce ne peut être à beaucoup près un million huit cent mille livres ſterling, comme divers Ecrivains l'ont publié (*i*).

L'Acte contre les Conventicules paſſa dans la Chambre-Haute, & reçut ſa confirmation du Roi. Il ſemble adoucir les Loix de perſécution; mais ſi l'on en juge par l'eſprit qui ſe fit remarquer preſque à chaque ſeſſion de ce Parle-

(*i*) Cartes prétend que la vente des rentes féodales ne pouvoit monter à plus de 100000 livres ſterling; & ſes raiſons ſemblent bien fondées. *Vindication of the Anſwer to the* Byſtander, pag. 99.

Charles II. 1670.

ment, on ne s'y étoit proposé aucune faveur pour les Non-conformistes. L'expérience avoit fait connoître que l'exécution des Loix trop rigoureuses étoit impossible. Par cet Acte quiconque faisoit partie d'un Conventicule, c'est-à-dire, d'une assemblée non-conformiste, composé de plus de cinq personnes outre la famille, étoit condamné à cinq schellings d'amende pour la premiere contravention, à quarante pour la seconde. Le Maître de la maison & le Prédicateur étoient soumis à la même punition. Une clause fort étrange, c'est que s'il naissoit quelque dispute sur l'interprétation de quelque partie de l'Acte, le doute devoit toujours être expliqué dans le sens le moins favorable aux Conventicules, parce que l'intention du Parlement étoit de les supprimer sans exception. Tel étoit le zele des Communes, qu'il leur faisoit violer la plus claire & la mieux établie de toutes les maximes de politique civile, qui veut que dans toutes les affaires criminelles la faveur soit toujours pour l'accusé.

L'affaire de Skinner étoit encore un levain d'animosité entre les deux Chambres ; mais le Roi fit consentir les

Seigneurs à l'expédient proposé par les Communes de tout ensevelir dans l'oubli.

Charles II. 1670.

Charles fit quelques efforts pour effectuer l'union de l'Angleterre & de l'Ecosse ; mais ils furent trop foibles contre toutes les difficultés. En vain nomma-t-on des Commissaires pour fixer les conditions. Diverses intrigues, sur-tout celle du Comte de Lauderdale, firent évanouir presqu'aussitôt cette importante entreprise.

Le Roi, vers ce temps, prit l'usage d'assister souvent aux débats de la Chambre-Haute, sous prétexte qu'il les trouvoit amusans, & qu'il y prenoit autant de plaisir qu'aux spectacles. Mais on lui soupçonna des vues plus profondes. Comme il paroissoit vivement intéressé à la cause du Lord Roos, qui avoit obtenu la liberté du divorce, après avoir convaincu sa femme d'adultere, & qui demandoit la permission de s'engager dans un autre mariage, on s'imagina que Charles pensoit à se faire un droit de cet exemple, & que, sous quelque autre prétexte, il parviendroit à se délivrer facilement de la Reine. On assure que Buckingham fit diverses propositions dans cette vue ; mais le Roi, peu

Charles II. 1670.

scrupuleux d'ailleurs sur d'autres articles, étoit incapable d'une action noire (*k*), & rejeta toujours avec horreur les plans de cette nature. Cependant on crut avoir observé que le soupçon de quelque dessein qui regardoit le mariage de Charles, avoit jeté de la froideur entre les deux Freres.

Nous arrivons à des temps où les vues du Roi, bonnes jusqu'alors en elles-mêmes, quoique négligentes & variables, devinrent manifestement mauvaises, criminelles même, & produisirent dans la Nation d'incurables défiances,

(*k*) On dit dans quelques Mémoires du temps, mais destitués de preuves : « que le Roi se trouvant plus » libre depuis l'éloignement du Comte de Clarendon, » étoit revenu au projet du divorce; qu'on devoit prendre » pour prétexte un prétendu engagement de la » Reine avant son mariage, & son incapacité d'avoir » des enfans; qu'ensuite ces deux points paroissant difficiles » à prouver, on avoit voulu persuader au Roi de » tendre des pieges à sa Femme, en la laissant seule en » certains endroits avec certaines gens, qui auroient pu » donner lieu à une accusation d'adultere; mais que le » Roi ne put se résoudre à prendre un moyen si injuste » & si déshonorant pour lui; que cependant le divorce » étoit résolu, & que le Pape avoit promis d'y donner » son consentement ». D'autres ont jugé que c'étoit une ruse de quelques Prêtres, qui n'avoient conduit les choses à ce point, que pour engager le Duc d'York à se déclarer hautement Catholique, en lui faisant entendre qu'ils étoient maîtres de faire réussir le divorce du Roi ou de l'empêcher; car il étoit clair, que si le Roi avoit des enfans d'un autre mariage, le Duc perdoit toutes ses espérances à la Couronne.

suivies d'effets si terribles, qu'ils faillirent de se terminer par la ruine commune du Prince & du Peuple. Heureusement la même négligence n'abandonna point Charles; & comme elle avoit diminué l'influence de ses bonnes intentions, elle diminua aussi celle des mauvais conseils qu'il ne fit pas difficulté d'embrasser. Charles II. 1670.

Toute la nation observa que les Ministres des affaires étrangeres se trouvoient changés sans exception, & que le Prince Robert, le Duc d'Ormond, le Secrétaire d'Etat Trevor, & Bridgeman, Garde du grand Sceau, personnages sur l'honneur desquels le public se reposoit, n'étoient jamais appelés aux délibérations. Tout le secret des affaires étoit entre cinq personnes: Clifford (*l*), Ashley (*m*), Origine de cabale.

(*l*) Ajoutons aux caracteres du texte, ce qu'on lit dans les meilleurs Mémoires du même temps. Thomas Clifford, suivant le Pere d'Orléans, « ne manquoit » que d'un théâtre, où la solide raison & la vertu eussent été plus communes qu'elles ne l'étoient alors » en Angleterre, pour paroître supérieur à tous les » autres. Il étoit Catholique déclaré, dit Rapin, & » connu pour tel; de sorte qu'il ne se donnoit pas la » peine de cacher sa Religion. C'étoit lui qui, après la » conclusion de la triple Alliance, avoit dit qu'avec » tout cela, il faudroit encore une autre guerre avec la » Hollande ».

(*m*) Les amis & les ennemis d'Ashley, s'accordent à le regarder comme un des plus grands génies que l'Angleterre eût produits depuis long-temps. Voici le caractere que lui donne le Pere d'Orléans, qui se vante de

Charles II. 1670.

Buckingham (*n*), Arlington (*o*) & Lauderdale (*p*). Ce nouveau Conseil

n'avoir rien écrit de ce regne que sur le témoignage du Duc d'York : « C'étoit le plus capable des cinq » pour ménager une entreprise importante, & l'ame de » celle dont je parle. Il avoit un vaste génie, pénétrant, hardi; également ferme, soit dans le bon soit » dans le mauvais parti; ami constant, mais implacable ennemi; d'autant plus dangereux, que n'ayant » ni religion ni conscience, il lui étoit plus aisé de comploter, parce qu'il n'étoit retenu, ni par le nombre » ni par la grandeur des crimes qu'il jugeoit nécessaires » pour se maintenir, ou pour détruire ceux qui avoient » encouru sa haine ».

(*n*) Rapin fait cette peinture du Duc de Buckingham: « Il étoit homme de beaucoup d'esprit. Il auroit pu » devenir un grand Ministre d'Etat, si son abandonnement aux plaisirs & à toutes sortes de débauches » avoit pu lui permettre de s'appliquer aux affaires. » Mais rien n'étoit capable de lui faire abandonner une » vie dissolue, à laquelle il étoit accoutumé depuis » sa premiere jeunesse. Il faisoit gloire d'ailleurs de » n'avoir point de Religion; & dans le monde il passoit pour un véritable athée. Un tel favori ne faisoit » pas trop d'honneur au Roi ». *Tom. IX pag.* 291.

(*o*) Henri Burnet, Comte d'Arlington « passoit, suivant le rapport de Rapin, pour avoir moins de génie » que les quatre autres; mais il compensoit ce défaut » par sa grande expérience, & par la vaste connoissance » qu'il avoit des affaires étrangeres. On a toujours prétendu, qu'ayant accompagné le Roi à Fontarabie, il » avoit servi de principal instrument à son changement » de Religion. Il étoit véritablement Catholique, » quoiqu'à l'exemple du Roi, il fît extérieurement profession de la Religion Protestante ».

(*p*) Burnet, qui devoit avoir eu de bonne lumieres par ses propres yeux, en Ecosse & en Angleterre, en donne l'idée suivante : « Le Duc de Lauderdale avoit » un extérieur très médiocre. Il étoit fort gros, & ses » cheveux roux tomboient bizarrement sur ses épaules : » Sa langue étant trop grosse pour sa bouche, lui fai-

reçut le nom de CABALE, parce que les lettres initiales des cinq noms com- *Charles II. 1670.*

» soit arroser de salive ceux à qui il parloit. En général ses manieres étoient rudes & véhémentes, & peu propres pour la Cour. Il étoit très-savant, non-seulement dans la langue Latine, qu'il possédoit parfaitement, mais encore en Grec & en Hébreu. Il avoit étudié la Théologie, & lu tous les Historiens anciens & modernes; de sorte que les matériaux ne lui manquoient point. Avec cela il avoit une mémoire extraordinaire. Il parloit beaucoup, mais sans aucune politesse. C'étoit un homme, comme je l'ai oui dire au Duc de Buckingham, extrêmement étourdi. Il étoit altier au souverain degré, abject à l'égard de ceux devant lesquels il falloit plier, impérieux envers tous les autres; si violemment passionné, que sa passion ressembloit quelquefois à des accès de folie. S'il concevoit mal une chose, c'étoit peine perdue que de le vouloir convaincre du contraire; cela ne servoit qu'à lui faire jurer qu'il ne changeroit jamais de sentiment. Il falloit le laisser en repos; & souvent il lui arrivoit d'oublier ce qu'il avoit juré, & de revenir de lui-même. C'étoit le plus froid ami, & le plus violent ennemi que j'aie jamais connu; je l'ai assez éprouvé pour ne pas m'y tromper. Il parut d'abord qu'il méprisoit les richesses : mais dans la suite, s'étant abandonné à la luxure & à la sensualité, il s'engagea dans des dépenses excessives, & ne se fit aucun scrupule d'employer tous les moyens propres à la soutenir. Pendant sa longue prison, il avoit de fortes impressions de Religion; mais elles s'effacerent jusqu'à n'en rester aucune trace. Sa grande expérience dans les affaires, sa complaisance absolue pour tout ce qu'il jugeoit agréable au Roi, & sa promptitude à s'offrir pour exécuter les conseils les plus désespérés, lui acquirent une telle faveur auprès du Roi, qu'aucune tentative, aucune plainte ne fut jamais capable de la lui faire perdre, jusqu'à ce qu'enfin la diminution de ses forces & de son esprit l'obligea de lâcher prise. Ses principes étoient très-contraires au Papisme & au Gouvernement arbitraire,

Charles II. 1670.

posent le mot Anglois *Cabal*. Jamais l'Angleterre n'eut des Ministres plus dangereux & plus diffamés par leurs pernicieux conseils.

Caractere de ceux qui la composoient.

Le Lord Ashley, connu peu après sous le nom de Shafsbury, étoit un des plus remarquables caracteres de son temps, & il devint le principal ressort de tous les mouvemens qui succéderent. Pendant sa jeunesse il s'étoit engagé dans le Parti du feu Roi; mais quelques dégoûts le firent passer dans celui du Parlement. Il s'insinua dans la confidence de Cromwell, & son crédit sur les Presbytériens le rendit fort utile au soutien de cet Usurpateur. Ensuite il employa les mêmes ressorts à presser le rétablissement de la Famille Royale; & l'importance de ses services lui fit acquérir & mériter la faveur du Roi.

» & néanmoins il se prêta à servir d'instrument pour » l'établissement du premier, & il avoit presqu'établi » le second. Quoique quelques-uns, par une modération » affectée, tâchassent de couvrir les commencemens de » la tyrannie, & de les rendre moins faciles à discer- » ner & moins redoutables, le Duc de Lauderdale au » contraire, par une conduite furieuse, poussa si loin » la sévérité de son administration, qu'elle ressembloit » plutôt aux rigueurs de l'Inquisition, qu'à une Justice » établie par les Loix. Avec tout cela il étoit Presby- » térien; & pendant toute sa vie il conserva de l'aver- » sion pour Charles I & pour son Parti ». *Tom. I, pag. 199.*

Dans toutes ses variations il fut conserver l'honneur de n'avoir jamais trahi les amis qu'il avoit abandonnés ; & quelque parti qu'il embrassât, sa rare capacité & ses talens singuliers lui attiroient aussi-tôt de la distinction & de la confiance. Inquiet, turbulent, factieux, il n'y avoit point de poste qui satisfît son ambition, ni de fatigues que son industrie ne fût capable de surmonter. L'aveugle prévention qu'il connoissoit aux Partis pour leurs principes, le rendit supérieur à la honte de l'inconstance ; & comptant sur la subtilité de ses inventions, il ne fut jamais effrayé dans ses entreprises par l'idée du crime ni par la vue du danger. Ses talens pour l'élocution publique & pour l'insinuation particuliere, brillerent au plus haut degré ; & dans toute la chaleur de ses furieuses passions, il conserva cette liberté d'esprit qui fait juger sainement des affaires & des hommes. Mais quoique ce caractere ne le rendît pas moins propre à pousser qu'à tenter les plus grandes entreprises, il ne fut jamais capable d'en conduire une à quelque heureuse fin ; & ses éminentes qualités troublées par ses insatiables désirs, furent également dangereuses pour lui-

Charles II. 1670.

Charles II. même, pour le Prince & pour la Patrie.
1670.

Le Duc de Buckingham possédoit tous les avantages qu'une agréable figure, un rang élevé, une immense fortune & la vivacité de l'esprit, entraînent ordinairement à leur suite. Mais par une conduite abandonnée, où l'on ne reconnoissoit aucune ombre de prudence ni de principe, il parvint à se rendre odieux & même à perdre toute sorte de considération. Le moindre intérêt pouvoit lui faire oublier l'honneur; le moindre plaisir lui faisoit sacrifier l'intérêt; & le plus frivole caprice étoit suffisant pour contrebalancer ses plaisirs. Son indiscrétion & son inconstance détruisirent son caractere dans la vie publique; son mépris pour l'ordre & l'économie causa la dissipation de sa fortune; ses débauches ruinerent sa santé; enfin il demeura incapable de nuire, comme il avoit toujours négligé de se rendre utile.

Le Comte de Lauderdale, honoré bientôt après du titre de Duc, n'étoit pas sans talens naturels, & manquoit encore moins de talens acquis; mais il n'avoit ni grace dans la figure, ni justesse dans l'esprit. Ses principes, ou plus proprement ses préventions, étoient

obstinées, sans être capables de refréner son ambition; cependant elle étoit moins dangereuse encore que la tyrannie & la violence de son humeur. Implacable ennemi, mais ami tiede; insolent pour ses inférieurs, mais abject devant ses Maîtres; quoique, dans son caractere & dans sa conduite, il fût diamétralement opposé au Roi, il eut le bonheur plus que tout autre Ministre, de conserver de l'ascendant sur ce Prince pendant la plus grande partie de son regne.

Le double talent de l'éloquence & de l'intrigue Parlementaire avoit élevé le Chevalier Clifford; & son caractere hardi, impétueux, lui donna du poids dans les Conseils. De tous les Membres de la Cabale, Arlington étoit le plus dangereux par ses vices & par ses talens. Il avoit le jugement sain, quoique son habileté fût médiocre; & ses intentions étoient bonnes, quoiqu'il manquât de courage & d'intégrité pour les suivre. Il avoit contribué beaucoup à la triple Alliance avec Temple & Bridgeman; mais il ne se jeta pas moins ardemment dans les résolutions opposées, lorsqu'il crut plaire à son Maître.

Arlington & Clifford étoient secré-

Charles II.
1670.

tement Catholiques. Shaftsbury, quoique livré à l'Astrologie judiciaire, passoit pour Déiste. Buckingham avoit trop peu de réflexions pour tenir ferme à quelques principes. Lauderdale avoit été long-temps Presbytérien zélé ; & la doctrine de cette Secte régnoit encore dans son esprit, quoiqu'elle se fît peu remarquer dans sa conduite.

Vues de la Cabale.

Les ténébreuses délibérations de la Cabale purent causer tout d'un coup de l'inquiétude aux observateurs sensés ; mais elles ne furent dévoilées que par l'événement. On croit connoître aujourd'hui les vues que ces cinq Ministres s'efforcerent d'inspirer au Roi & au Duc d'York, & qui ne furent que trop évidemment embrassées par ces deux Princes. Ils leur dirent que le Parlement, quoiqu'actuellement attaché à la Couronne par esprit de Parti, l'étoit encore plus à ces pouvoirs & ces priviléges que ses Assemblées précédentes avoient usurpés sur le Souverain ; qu'après la premiere effusion de zele, les Communes avoient laissé voir divers symptômes de mécontentement ; qu'elles ne manqueroient point de tourner contre le Roi toute l'autorité qu'elles conservoient encore, & peut-être ces

prétentions qu'il leur étoit aisé de faire revivre en un instant; que non-seulement elles tenoient le Roi dans la dépendance par son revenu précaire, mais qu'elles n'avoient jamais marqué la générosité convenable dans tous ces subsides passagers qu'elles avoient accordés ; qu'il étoit temps pour le Souverain de se réveiller de sa léthargie, & de reprendre cette autorité, dont ses Prédécesseurs, dans une si longue suite de siecles, avoient joui sans contradiction ; que l'erreur ou l'infortune de son Pere étoit de n'avoir formé aucune étroite alliance avec les Couronnes étrangeres, qui, dès l'origine de la révolte, auroient cru trouver leur intérêt à le soutenir ; que les alliances présentes qui avoient besoin elles-mêmes de la protection du Roi, ne pouvoient servir au maintien, & bien moins à l'augmentation de l'autorité royale ; que le Monarque François, Prince d'une générosité si connue, & qui touchoit de si près au Roi par le sang, étoit seul capable, & dans la disposition, lorsqu'on prendroit soin de flatter l'ambition de sa Cour, de prendre en main la cause commune des Rois contre des Sujets

Charles II. 1670.

Charles II. 1670. usurpateurs ; qu'une guerre vivement poussée contre la Hollande par deux redoutables Potentats qui se feroient un jeu de cette entreprise, pouvoit conduire à toutes les vues qu'on se proposoit ; que sous le prétexte de cette guerre il ne seroit pas difficile de lever des forces militaires, sans lesquelles, du moins pendant que les principes Républicains prévaudroient dans la Nation, le Roi se flatteroit vainement de pouvoir défendre sa prérogative ; que ses forces maritimes pouvoient être maintenues en partie par des subsides qu'on se feroit d'abord accorder sous d'autres prétextes, en partie des secours de la France, en partie des prises qui se feroient aisément sur cette opulente République ; que dans une telle situation, le succès seroit infaillible pour toutes les entreprises qui tendroient au plein rétablissement de l'autorité du Roi ; que personne n'auroit la hardiesse de résister à un Prince fortifié d'une si puissante Alliance ; & que si quelques présomptueux étoient capables de cette audace, ils n'attireroient qu'une perte plus certaine sur eux-mêmes & sur leur cause ; enfin que l'assujétissement des Hollandois seroit un grand pas vers la

réformation du Gouvernement, puisqu'il étoit évident que cette République, par sa réputation & par sa grandeur, avoit fortifié dans les factieux Anglois leur attachement à ce qu'ils nommoient en vain leurs libertés civiles & religieuses.

Ces inspirations s'accordoient malheureusement avec les desirs & les préventions du Roi, avec son goût pour une autorité plus étendue, avec son penchant pour la Religion Catholique, avec son avidité pour l'argent. Il paroît d'ailleurs, que depuis le commencement de son regne, il n'avoit pas cessé de se défier de ses Sujets, & que cette disposition lui avoit fait désirer constamment de se fortifier par une étroite liaison avec la France. Dès l'année 1664, il avoit offert au Monarque François d'abandonner la Flandre à sa conquête, pourvu que ce Prince s'engageât à lui fournir, dans la supposition d'une nouvelle révolte de ses Sujets, dix mille hommes d'Infanterie avec un nombre de Cavalerie proportionné (*q*). Comme aucun symptôme de révolte n'avoit alors éclaté, on est libre de conjecturer

(*q*) D'Estrades, 20 Juillet 1667.

Charles II. 1670.

ſur cet accident, quelle opinion Charles avoit conçue de la factieuſe diſpoſition de ſon peuple.

Dans le temps même que la triple Alliance étoit le plus ſoigneuſement cultivée, il ne paroît pas qu'il ait jamais été ſincere dans cette ſalutaire meſure, & ſes yeux ſembloient ſe tourner impatiemment vers l'Alliance Françoiſe. Clifford qui avoit beaucoup de part à ſa confiance, dit imprudemment : « Malgré toute cette joie il nous faut » une ſeconde guerre avec la Hollan- » de ». L'Angleterre avoit refuſé ſous de frivoles prétextes l'acceſſion de l'Empereur à cette Alliance, & l'on tint, à l'occaſion de Surinam & de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, un grand nombre de diſcours qui ſentoient peu l'amitié. Mais vers le mois d'Avril 1669, on vit les premiers ſymptômes de ces fatales meſures qui furent bientôt pouſſées plus ouvertement.

De Wit, dans une viſite qu'il rendit à Temple, lui dit qu'il le venoit voir, non en qualité de Miniſtre, mais d'ami, pour l'informer d'une explication qu'il avoit eue nouvellement avec Puffendorf, Agent de Suede, qui étoit paſſé à

Charles II. 1670.

la Haye en retournant de Paris à la Cour de Suede. Les Ministres François s'étoient efforcés de persuader à Puffendorf, que les Suédois tiroient peu d'avantages des mesures dans lesquelles ils avoient pris le parti de s'engager ; que l'Espagne leur manqueroit dans toutes ses promesses de subsides ; & que la Hollande seule ne seroit pas capable de les soutenir ; que l'Angleterre leur manqueroit infailliblement & qu'elle avoit déja pris des résolutions directement opposées à l'objet de la triple Alliance, qui n'en étoient pas moins fixes & moins certaines, pour n'avoir été communiquées qu'à un petit nombre de personnes de la Cour de France & de celles d'Angleterre. Puffendorf ayant témoigné des doutes, Turenne lui avoit fait voir une Lettre de Croissy, Ministre François à Londres, où parlant du succès de ses négociations, & de la favorable disposition des principaux Ministres Anglois, il ajoutoit : « Et je » leur ai fait sentir toute l'étendue de » la libéralité du Roi ». (r) Ce trait fait connoître que l'infâme usage de se vendre aux Princes étrangers, usage que malgré la maligne opinion du vul-

(r) Temple, vol. 2, pag. 179.

Charles II. *1670.* gaire on doit croire extrêmement rare entre les perſonnes chargées des grands intérêts de l'Etat, étoit pratiqué ſans ſcrupule par les Miniſtres de Charles.

Mais il y a beaucoup d'apparence que ſes réſolutions ne furent bien affermies que par la viſite qu'il reçut de la Ducheſſe d'Orléans ſa ſœur. Louis connoiſſant l'eſprit inſinuant de cette Princeſſe, & l'extrême aſcendant qu'elle avoit ſur le cœur de ſon frere, l'avoit engagée à ne pas épargner ſes bons offices pour détacher Charles de la triple Alliance qu'il regardoit comme une barriere inſurmontable pour ſon ambition. Sous prétexte de viſiter ſes Frontieres, particuliérement les travaux qu'il avoit entrepris à Dunkerque, il ſe fit accompagner de la Reine ſa femme & de ſa Cour entiere. Pendant qu'il s'arrêta ſur la Côte, la Ducheſſe d'Orléans paſſa le Canal, & Charles s'empreſſa de la joindre à Douvres, où ils paſſerent dix
16 Mai. jours enſemble au milieu de la joie & des fêtes. La Ducheſſe, par ſes flatteries & ſes artifices, diſpoſa ſon frere à l'oubli de toutes les maximes d'honneur & de politique, & lui fit ſceller ſes engagemens avec Louis, pour la ruine de la Hollande. Il ne paroît pas qu'il fût queſ-

Alliance avec la France.

tion d'articles, ſoit à ſigner, ſoit même de ſimple convention. Aucun des deux Princes ne s'attribuoit le moindre droit ſur cette République, & par conſéquent leurs prétentions devoient dépendre de leurs ſuccès. A l'égard du plan qu'on ſuppoſe aſſez raiſonnablement à Charles d'employer la force, ou du moins la terreur des Armes de France pour l'aggrandiſſement de ſon autorité domeſtique, il étoit d'une nature qui devoit le faire dépendre auſſi des incidens ; & dans les circonſtances préſentes il ſuffiſoit à ce Prince d'être aſſez étroitement uni d'intérêts avec une Puiſſance ſi redoutable, pour en obtenir des aſſurances générales de ſecours dans les cas d'oppoſition ou de ſoulévemens domeſtiques.

Charles II. 1670.

Mais Louis n'ignoroit pas le caractere de Charles, & l'incertitude ordinaire de ſes vues. La ſienne étoit de l'attacher aux intérêts de la France par les liens de la volupté, les ſeuls irréſiſtibles pour lui. Il lui fit préſent d'une Maitreſſe Françoiſe, par laquelle il ſe flatta de le gouverner. La Ducheſſe d'Orléans avoit entre les Dames de ſa ſuite une jeune perſonne, nommée Mademoiſelle de Kerouet, que Charles

Charles II. 1670.

se crut heureux de conduire à Londres, & qu'il décora bientôt du titre de Duchesse de Portsmouth. Il eut pour elle un extrême attachement pendant toute sa vie, &, de son côté, elle servit beaucoup au maintien de l'amitié entre les deux Couronnes. Il est impossible que la pénétration de Charles ne l'eût pas fait percer tout d'un coup au travers de tous ces voiles ; mais il étoit trop esclave du plaisir pour se défendre contre ses attraits présens.

La satisfaction qu'il ressentit de sa nouvelle alliance, reçut une vive atteinte par la mort de sa sœur, & plus vive encore par les tristes circonstances qui l'avoient accompagnée. Elle fut soudaine après quelques jours d'indisposition. Un verre d'eau de chicorée, que la Duchesse avoit bu, fit naître à la Cour de France des soupçons qui se répandirent dans toute l'Europe, & le Duc d'Orléans ayant fait éclater quelques marques de jalousie ou quelques mécontentemens de sa conduite, on le chargea généralement de s'être vengé par le poison. Charles même en fut d'abord convaincu ; mais sur l'attestation des Médecins qui ne trouverent, en ouvrant le corps, aucun fondement

à cette maligne accusation, il changea ou feignit de changer d'idée. A la vérité, le Duc d'Orléans dans toute sa vie ne s'étoit échappé à rien qui dût le faire juger capable d'une action si noire, & l'on assure qu'une Dame Françoise but ce qui étoit dans le verre, sans en ressentir la moindre incommodité. La mort subite des Princes est presque toujours accompagnée de ces horribles soupçons, & cette raison même doit leur donner moins de poids.

Charles II. 1670.

Charles, au lieu de rompre avec la France à l'occasion de cet incident, en prit avantage pour envoyer Buckingham à Paris, sous couleur de faire ses complimens de condoléance au Duc d'Orléans, mais dans la vue réelle de concerter de nouvelles mesures pour la guerre. Jamais un Ambassadeur ne reçut plus de caresses. Plus les desseins de la France étoient nuisibles à l'Angleterre, plus il étoit naturel pour Louis de charger de civilités & de faveurs ceux qu'il trouvoit dans la disposition de les seconder.

Le voyage de Buckingham fit naître de violens soupçons aux Etats, & toutes les circonstances s'accordoient à les confirmer. Louis entra subitement en

Charles II.
1670.

Lorraine, & s'il n'enleva point le Duc même, qui n'ayant aucune défiance du danger, échappa difficilement par la fuite, il se vit bientôt maître d'un Pays qui ne fit aucune résistance à ses Armes. Le malheur de ce Monarque, dans les occasions séduisantes qui s'offroient d'elles-mémes à son ambition, étoit de ne pas la couvrir toujours du voile de l'équité. L'acquisition de la Lorraine ne devoit pas causer moins d'allarmes aux Puissances de la triple Ligue, qu'une invasion dans la Flandre même ; mais Charles ferma l'oreille à toutes les remontrances.

Rien ne servit tant à faire ouvrir les yeux aux Etats sur les mesures de l'Angleterre, que le rappel imprévu du Chevalier Temple. Ce Ministre avoit si bien établi son caractere d'honneur & d'intégrité, qu'on le croyoit incapable d'obéir même aux ordres de sa Cour, pour favoriser des vues qu'il jugeoit pernicieuses à sa Patrie ; & tandis qu'il conserva son emploi, de Wit se crut sûr de la fidélité de l'Angleterre. Charles étoit si persuadé de cette prévention des Hollandois en faveur de son Ministre, qu'en le rappelant il lui donna ordre de laisser sa Famille à la Haye, sous pré-

texte

texte qu'après avoir conféré avec lui sur quelques obstacles survenus à ses négociations, il devoit immédiatement le renvoyer. De With fit témoigner à la Cour de Londres, par le Résident de leurs Hautes-Puissances, qu'il regarderoit le rappel de Temple comme l'expresse déclaration d'un changement de mesures, & qu'il sauroit même quelle explication donner au moindre délai de son retour. Il n'étoit pas glorieux pour Charles de voir ses plus solemnels engagemens si suspects, dans le temps que son Sujet s'étoit fait assez de réputation pour obtenir en son propre nom la confiance des Nations voisines.

Charles II. 1670.

Au milieu de ces intrigues secretes, les deux Chambres s'assemblerent suivant le dernier ajournement. Le Roi, dans une harangue fort courte, laissa l'explication des affaires au Garde du grand Sceau, & ce Ministre insista beaucoup sur l'extrême nécceffité d'un subside. Il représenta « la puissante » augmentation de la Marine Françoise, » qui étoit trois fois plus forte qu'a- » vant la derniere guerre de Hollande: » la décadence de celle d'Angleterre; » l'importance d'équiper pour l'année

Un Parlement. 24 Octobre.

Charles II. 1670.

» ſuivante une Flote de ſoixante voi-
» les ; l'obligation où le Roi s'étoit mis
» par divers Traités, d'agir avec force
» pour l'avantage commun de l'Eu-
» rope ». Entre ces Traités, il nomma la triple Alliance & la Ligue défenſive avec les Etats. Bridgeman, Garde du grand Sceau, n'étoit pas dans les ſecrets de la cabale ; mais il eſt certain qu'il devoit avoir conçu aſſez de ſoupçons, pour ne pas ſervir d'inſtrument à la ruſe par laquelle on cherchoit à tromper le Parlement.

Elle fut ſuivie d'un plein ſuccès. Les Communes, perſuadées des ſalutaires intentions du Roi, lui accorderent des ſubſides conſidérables. Elles impoſerent différentes taxes, qui devoient produire au Roi deux millions cinq cent mille livres ſterling. Jamais elles n'avoient été dans une plus libérale diſpoſition, & jamais aſſurément les vues de Charles & de ſes Miniſtres ne l'avoient moins mérité. Mais les Marchands s'oppoſerent à quelque partie des Bills, par une Requête qu'ils préſenterent à la Chambre-Haute. Leurs raiſons parurent juſtes aux Seigneurs : ils changerent quelque choſe aux Bills qu'on leur avoit envoyés, & la Cham-

bre-Baſſe fit des plaintes fort vives de cette entrepriſe, la traitant d'uſurpation du droit qu'elle prétendoit poſſéder ſeule, d'accorder de l'argent à la Couronne. Il ſe fit quantité de remontrances entre les deux Chambres, & leurs altercations ayant obligé le Roi de proroger l'Aſſemblée, il perdit les ſommes qui lui étoient deſtinées. C'eſt la derniere fois que les Pairs aient fait revivre des prétentions de cette nature, & dans tout autre lieu que leur Chambre, le droit des Communes a paſſé depuis pour inconteſtable.

Charles II. 1671.

22 Avril.

Dans la même Seſſion il s'éleva une affaire particuliere, qui chagrina les Communes, & qui ne fut point accommodée ſans peine. L'uſage ordinaire de ceux qui s'oppoſoient aux Bills de ſubſides, étoit, lorſqu'ils ne pouvoient empêcher que la ſomme entiere ne fût accordée, de la faire aſſigner ſur des fonds qui ſouffroient quelques difficultés, ou qu'ils jugeoient incapables de ſuffire. On propoſa une taxe ſur les Spectacles. Le Parti de la Cour objecta que les Comédiens étoient au ſervice du Roi, & faiſoient partie de ſes plaiſirs. Le Chevalier Coventry, qui étoit du Parti national, demanda « ſi c'étoit les

Charles II. 1671.

» Acteurs ou les Actrices qui servoient » aux plaisirs du Monarque ». Ce trait de satyre attaquoit ouvertement le Roi, qui, ne se bornant point à ses Maitresses d'un rang supérieur, entretenoit alors deux Actrices (s) de la Comédie. Il ne prit point cette raillerie d'aussi bonne grace qu'on s'y étoit attendu. On prétendit à la Cour, que la hardiesse de Coventry étant le premier exemple d'une violation publique du respect pour la Majesté royale, elle méritoit un châtiment qui pût arrêter la même audace. Sands, Obrian & quelques autres Gardes reçurent ordre de faire au coupable quelque blessure, dont la marque lui restât. Il se défendit avec beaucoup de bravoure, jusqu'à blesser quelques-uns de ses aggresseurs; mais, l'ayant désarmé, ils lui couperent le nez jusqu'à l'os, pour lui apprendre, dirent-ils, le respect qu'il devoit au Roi. Les Communes furent extrêmement irritées de l'outrage qu'un de leurs Membres avoit essuyé pour quelques mots prononcés dans la Chambre. Elles porterent une Loi, qui fit un crime capital de la mutilation; & les criminels qui avoient

Acte de Coventry.

(s) Mesdemoiselles Davis & Nell Gwin.

Charles II. 1671.

attaqué Coventry, furent déclarés incapables du pardon de la Couronne.

Crimes de Blood.

Un autre incident particulier, arrivé vers le même temps, fit accuser Charles d'une capricieuse indulgence, comme on le blâmoit ici d'une sévérité superflue. Blood, Officier réformé du Protecteur, étoit entré dans la derniere conspiration d'Irlande; & plusieurs de ses complices avoient subi la punition, dont il ne s'étoit garanti que par la fuite. Cet audacieux brigand résolut de se venger sur le Duc d'Ormond. Un soir, ayant eu l'adresse d'éloigner la livrée du Duc, il attaqua son carrosse, lorsqu'il passoit dans la rue St. James à Londres, & se rendit maître de sa personne. Il pouvoit au même instant consommer le crime, s'il n'eût pas cherché des rafinemens dans sa vengeance. Son dessein étoit de pendre le Duc au gibet de Tyburn. Il le mit en croupe, & bien lié derriere un de ses compagnons qui l'escortoit à cheval; &, prenant un détour par les champs (t), ils étoient déja fort avancés, lorsque le Duc, faisant un effort pour se dégager, se jeta heureusement à terre avec l'assassin auquel

(t) Toute la partie neuve de Londres n'étoit point encore bâtie.

Charles II. *1671.*

il se trouvoit attaché. Ils se débattirent tous deux dans la boue ; & pendant qu'ils luttoient de toute leur force, les Domestiques du Duc, informés de l'aventure de leur Maître, arriverent en assez grand nombre pour le sauver. Blood & ses amis déchargerent sur lui leurs pistolets avec moins d'attention que de fureur, & s'éloignerent dans les ténébres.

Le soupçon du crime tomba d'abord avec beaucoup d'apparence de raison sur le Duc de Buckingham. Son caractere dissolu, & la haine qu'on lui connoissoit pour le Duc d'Ormond, l'exposerent pendant quelque temps à cette imputation. Offory vint exprès à la Cour, & le voyant près du Roi, son sang s'échauffa jusqu'à ne pouvoir se contenir. « Mylord, lui dit-il, je sais » que vous êtes au fait de l'attentat » qui regarde mon pere. Mais je vous » apprends que, si par quelque voie » que ce puisse être il souffre une mort » violente, je n'aurai point d'embar- » ras à chercher l'auteur ; c'est vous » que je regarderai comme l'assassin : » je vous traiterai sur ce pied ; & dans » quelque lieu que je vous trouve, je » vous casserai la tête de mon pistolet,

» fussiez-vous derriere le fauteuil du » Roi. Je vous le déclare devant Sa » Majesté même, afin qu'il ne vous en » reste aucun doute (*u*) ». S'il y avoit quelqu'indécence dans cette menace, elle parut excusable dans un généreux jeune homme qui voyoit la vie de son pere en danger. *Charles II. 1671.*

Blood forma bientôt une autre entreprise de la même violence, celle d'enlever de la Tour de Londres la Couronne & les autres Ornemens royaux. La hardiesse de l'attentat ne l'y détermina pas moins que la vue du profit. Il se vit près du succès. Après avoir arrêté, lié & blessé le Garde des joyaux de la Couronne (*x*), il étoit hors de la Tour avec sa proie, lorsqu'il fut saisi, lui & quelques-uns de ses compagnons. Un d'entr'eux étoit connu pour avoir eu part à l'assassinat du Duc d'Ormond, & on en conclut que Blood étoit le chef du vol. Lorsqu'il fut interrogé, il ne désavoua ni son entreprise, ni son nom : mais il refusa de nommer le reste de ses complices. « La » vue de la mort, dit-il, n'étoit pas » capable de lui faire désavouer un

(*u*) Vie d'Ormond, Tom. II, pag. 225.
(*x*) Edouard.

Charles II.
1671.

» crime, ni trahir un ami ». Tant d'étranges circonstances firent l'étonnement du Public ; & le Roi même eut la curiosité mal conçue de voir & d'entendre un homme si célébre par son courage & ses crimes. Blood se flata aussi-tôt de sa grace, & ne manqua point d'adresse pour tirer parti de l'occasion. Il eut l'effronterie de dire à Charles qu'il avoit eu dessein de le tuer d'un coup de carabine au-dessus de Batersea, où Sa Majesté se baignoit souvent ; que la cause de cette résolution avoit été l'extrême rigueur qu'on exerçoit sur les Saints (y), en interdisant leurs religieuses Assemblées ; mais qu'étant sur le point de tirer d'entre les roseaux, où il se tenoit caché, plein de ces sanglantes résolutions, il avoit été retenu par la terreur de la Majesté royale ; & que non-seulement il avoit abandonné son dessein, mais qu'il avoit fait perdre la même idée à ses associés. Il ajouta qu'il étoit disposé à souffrir la mort la plus cruelle, & qu'il l'avoit assez méritée ; mais qu'il ne pouvoit s'empêcher d'avertir le Roi du danger auquel Sa Majesté seroit exposée par son exécution ;

(y) Rapin, en bon Presbytérien, ne parle point du motif.

que plusieurs centaines de ses compagnons s'étoient engagés par un horrible serment, à venger la mort de ceux de leur troupe qui tomberoient entre les mains de la Justice, & que les précautions ni la force ne mettroient personne à couvert de leur furieuse résolution. *Charles II. 1671.*

Soit que ces idées eussent excité la crainte ou l'admiration du Roi, elles le confirmerent dans la résolution de faire grace à Blood; mais il se crut obligé par la décence, d'obtenir d'abord le consentement du Duc d'Ormond. Arlington vit ce Seigneur de la part de Charles, & le pria d'oublier l'offense de Blood, par quelques raisons qu'il avoit ordre de lui expliquer. Le Duc lui répondit galamment, que les ordres de Sa Majesté étoient une raison qui lui suffisoit, & qu'il pouvoit se dispenser d'expliquer les autres. Charles porta beaucoup plus loin la bonté pour Blood. Il lui fit présent d'une terre en Irlande de cinq cens livres de revenu; il souffrit qu'il parût assidument à la Cour; il le traita même avec une faveur si marquée, que plusieurs personnes s'adressoient à lui pour demander des graces; & tandis qu'Edouard, qui avoit exposé généreusement sa vie en défendant la

Charles II 1671.

Couronne & les Ornemens royaux, demeuroit comme oublié (z); cet homme qui ne méritoit que d'être vu avec horreur & détesté comme un monstre, devint une espece de Favori.

Les égaremens de cette nature dans la vie privée d'un Roi, produisent assez souvent d'aussi mauvais effets que les fautes où le Public est plus immédiatement intéressé. Un autre incident de la même année causa un mécontentement général, & des craintes encore plus vives. La Duchesse d'York mourut, & dans sa derniere maladie elle abjura la Religion Protestante, pour finir sa vie dans la Communion Romaine. Cet événement fit lever au Duc le voile peu épais, sous lequel il s'étoit déguisé jusqu'alors, & lui fit déclarer ouvertement sa soumission à l'Eglise de Rome. Depuis l'accession des Stuarts, il s'étoit répandu dans toute la Nation des terreurs malconçues du Papisme; mais on avoit reconnu qu'elles étoient sans fondement; & l'abus qu'on en avoit fait pour quantité de mauvaises vues, donnoit de

Le Duc d'York se déclare Catholique.

(z) M. Hume, dit nettement, *oublié & négligé :* Cependant Charles lui assigna une récompense de 200 livres sterling. A la vérité, il mourut avant que d'avoir reçu cette somme.

l'éloignement aux esprits sensés pour tous les soupçons de cette nature. Il n'y avoit que l'imprudent éclat du Duc d'York, qui pût convaincre toute l'Angleterre de sa conversion. Le Papisme, qui n'avoit été jusqu'alors qu'un hideux spectre, devint un sujet réel d'épouvante, lorsqu'on le vit embrassé avec tant de zele & si peu de ménagement par l'héritier présomptif de la Couronne, Prince habile & d'un caractere entreprenant, tandis que le Roi d'ailleurs n'étoit pas exempt du même soupçon. On craignoit que, par de si dangereux attachemens, ces deux Princes ne fussent engagés dans une sorte de conspiration contre le Peuple, & qu'ils n'eussent déja pris, du moins dans la même proportion, quelque parti différent de l'intérêt national, d'où l'on ne devoit attendre que des vues obliques & de périlleuses entreprises. Enfin l'on ne pouvoit supposer qu'une Nation, qui regardoit avec tant d'horreur un systême de Religion révéré par ces Princes, & qui sembloit si déterminée à ne pas souffrir son rétablissement, pût être l'objet de leur tendre & sincere affection.

Il est probable que la nouvelle alliance

Charles II. 1671.

avoit inſpiré au Duc le courage de profeſſer ouvertement ſes principes, & le rendoit plus indifférent pour l'affection & l'eſtime des Anglois. Cette alliance devint plus viſible de jour en jour. Le rappel de Temple fut déclaré, & Downing, que les États regardoient comme l'ennemi invétéré de leur République, fut nommé ſon ſucceſſeur. On chercha des occaſions de querelle. Le Capitaine d'un Yatcht, qui ramenoit Madame Temple, devant paſſer au travers de la Flote Hollandoiſe, avoit ordre de lui faire baiſſer le pavillon; de tirer deſſus, ſi cette ſoumiſſion étoit refuſée à l'Angleterre, & de faire feu juſqu'à ce qu'on le fît auſſi ſur lui. Van Ghent, Amiral Hollandois, ſurpris de cette bravade, vint à bord du Yatcht, & témoigna qu'il étoit dans la diſpoſition de rendre au pavillon Anglois l'honneur établi; mais qu'une Flote Hollandoiſe, ſur ſes propres Côtes, eût cette déférence pour un ſimple Bâtiment, qui n'étoit pas même un Vaiſſeau de guerre, c'étoit une innovation à laquelle il n'oſoit donner les mains ſans un ordre exprès. Le Capitaine ne voyant pas de ſûreté à recommencer l'inſulte, continua ſon voyage, & fut

conduit à la Tour, en arrivant, pour avoir négligé ses ordres.

Cet incident n'en fournit pas moins un article au nouvel Ambassadeur, pour grossir les vains prétextes sur lesquels on se proposoit de fonder la querelle. La Cour d'Angleterre laissa passer plusieurs mois sans se plaindre, dans la crainte que si l'on demandoit satisfaction plutôt, la République n'eût le temps de l'accorder; & lorsque Downing présenta son Mémoire, ses instructions parurent fixer pour la réponse un certain nombre de jours; méthode de négociation fort injurieuse, & toujours impraticable en Hollande, où la forme de Gouvernement rend les délais absolument nécessaires. Cependant cette réponse, quoique rejetée par Downing, fut envoyée à Londres avec un Ambassadeur extraordinaire, qui avoit ordre d'employer toutes sortes d'expédiens, pour donner une pleine satisfaction à la Cour Angloise. On y prétendit qu'elle étoit obscure & captieuse; mais on refusa de spécifier les articles sur lesquels on faisoit tomber cette objection. L'Ambassadeur Hollandois proposa aux Ministres d'Angleterre de dresser eux-mêmes une réponse dans les

Charles II. 1672.

termes qu'ils desiroient, & promit de la signer. Les Ministres Anglois répliquerent que ce n'étoit pas leur affaire de dresser des Actes pour les Hollandois. L'Ambassadeur leur porta un modele d'Acte, & leur demanda s'ils en étoient satisfaits. Ils répondirent que, lorsqu'il seroit signé & livré, ils en expliqueroient leur opinion. Le Hollandois prit à tout hazard le parti de signer l'Acte; & demanda une nouvelle conférence, dont l'heure fut assignée; mais, lorsqu'il s'y fut rendu, les Anglois refuserent d'entrer en explication, & lui dirent que le temps de négocier étoit passé (*a*).

Les prorogations du Parlement devinrent longues & fréquentes, dans la crainte que les Chambres ne se déclarassent avec vigueur contre des vues aussi contraires à l'inclination qu'aux intérêts du Public. Si l'on pouvoit supposer que Charles, dans son alliance contre la Hollande, eût réellement en vue l'avantage de la Nation, il faudroit qualifier cette mesure de trait extraordinaire d'héroïsme, qui, malgré toutes les difficultés, & malgré la Nation même, pouvoit le conduire à chercher le

(*a*) England's Appeal (Appel de l'Angleterre). pag. 22.

Charles II. 1672.

bonheur de son Peuple : mais chaque pas qu'il fit dans cette carriere, devint pour les esprits pénétrans une preuve que la guerre actuelle se faisoit contre les libertés nationales, plus encore que contre les Hollandois mêmes. Charles, dans toutes les circonstances, parut agir en effet, comme s'il eût déja été Monarque absolu, & qu'il eût secoué le joug des Assemblées nationales.

Si la longue prorogation du Parlement délivra le Roi de l'importunité des avis & des remontrances, elle étoit accompagnée du fâcheux inconvénient de ne procurer aucun subside pour les préparatifs militaires. Sous prétexte de maintenir la triple alliance qu'il avoit promis de rompre, Charles avoit obtenu de la Chambre-Basse une somme considérable; mais ses dettes & ses dépenses eurent bientôt épuisé cette somme. La France étoit convenue de payer deux cent quarante mille livres sterling, la premiere année de la guerre, & le tiers de cette somme pendant toutes les années suivantes : mais un tel subside, comparé aux frais immenses de la Marine Angloise, étoit d'un foible secours. Il sembloit prématuré de se hazarder à créer des taxes sans l'aveu du Parle-

Charles II.
1672.

ment, lorſque le pouvoir étoit le privilége dont il paroiſſoit le plus jaloux. Où trouver d'autres reſſources? Charles avoit promis l'Office de grand Tréſorier à celui qui fourniroit quelqu'expédient dans une néceſſité ſi preſſante. Shaftsbury laiſſa échapper quelques mots que Clifford ſaiſit, & dont il fit immédiatement l'ouverture au Roi, qui lui accorda la récompenſe promiſe, avec la Pairie. L'avis conſiſtoit à fermer l'Echiquier, c'eſt-à-dire, à retenir tous les paiemens qui devoient s'y faire.

C'étoit l'uſage entre les Banquiers de porter à l'Echiquier tout l'argent qu'ils avoient en dépôt, & de l'avancer ſur la créance des fonds Parlementaires, qui, lorſqu'ils étoient levés, ſervoient à les rembourſer. Ce négoce leur faiſoit gagner huit, & quelquefois dix pour cent, ſur des ſommes qu'on leur avoit confiées ſans intérêt, ou qu'ils avoient empruntées à ſix pour cent; profits qu'ils payerent chérement par cette inſigne violation de la foi publique. La réſolution en fut priſe avec tant d'ardeur, & ſi bruſquement exécutée, que perſonne ne fut inſtruit du danger. On vit régner dans la Ville de Londres une confuſion générale, qui fut

2 Janvier. L'Echiquier eſt fermé.

Charles II. 1672.

ſuivie de la ruine d'un grand nombre de familles. Tous les paiemens des Banquiers furent ſuſpendus ; les Marchands ne purent acquitter leurs Billets ; de toutes parts la défiance fut répandue, & la Nation entiere ſe reſſentit de l'interruption du Commerce. Dans l'agitation des plus vives craintes, on ſe demandoit les uns aux autres, quel pouvoit être le but de ces myſtérieux conſeils, dont le Parlement & tous les gens d'honneur étoient exclus, & qui commençoient par la ruine du crédit public.

Autres meſures de la Cour.

Une autre meſure de la Cour préſente quelque choſe de louable, lorſqu'elle eſt conſidérée en elle-même ; mais, pour peu qu'on réfléchiſſe aux motifs qui la produiſirent, & ſur-tout au temps qu'on avoit choiſi pour l'embraſſer, on n'y trouvera qu'une forte preuve du plan arbitraire, auquel le Roi & ſes Miniſtres s'étoient attachés. Charles prit la réſolution d'uſer du pouvoir ſuprême dans les matieres eccléſiaſtiques, pouvoir qu'il déclara inſéparable de ſa perſonne, & reconnu, ajouta-t-il, par divers Actes de Parlement. En vertu de cette autorité, il publia une Proclamation qui ſuſpen-

Charles II. 1672.

doit toute forte de Loix pénales contre les Proteſtans non-conformiſtes, & les Catholiques récuſans, & qui accordoit aux premiers l'exercice public de leur Religion, aux autres l'exercice particulier dans l'enceinte de leurs murs.

On avoit vu, peu d'années après la reſtauration, une vaine tentative de ce genre, à laquelle on s'étoit oppoſé dans les deux Chambres, & que Charles avoit pris le parti de rétracter; mais il s'attendoit que le Parlement, dans quelque temps qu'il ſe raſſemblât, feroit à l'avenir plus docile, & ne s'oppoſeroit plus à ſes réſolutions. Dans cet intervalle, les Non-conformiſtes, ennemis invétérés de la Cour, parurent fort adoucis par cette indulgence; & les Catholiques, ſous le même abri, jouiſſoient de plus de liberté que les Loix ne leur en avoient jamais accordé.

En même temps l'Acte de Navigation fut ſuſpendu par le ſeul ordre du Roi; démarche qui n'étoit au fond qu'une extenſion de la prérogative, mais qui ſembloit utile au Commerce, tandis que tous les Matelots étoient employés ſur la Flote royale. On avoit eu l'exemple de la même ſuſpenſion pendant la premiere guerre Hollan-

doise ; & l'on y avoit fait peu d'attention, parce qu'alors on se défioit moins de la Cour. Diverses autres proclamations furent publiées ; la premiere contenant de très-rigoureuses clauses en faveur des engagemens forcés ; une autre fort menaçante contre ceux qui parleroient sans respect des mesures de Sa Majesté, & contre ceux mêmes qui prêteroient l'oreille à ces insolens discours, s'ils n'en étoient aussi-tôt les délateurs ; une autre « qui défendoit, » sous peine d'une grosse amende & » des plus séveres châtimens, le transport & la vente de toute sorte de » terre peinte ou vernissée, à l'exception de celle de la Chine ». On avoit levé de nouvelles Troupes ; & l'établissement de la discipline parut impossible, sans l'exercice des Loix martiales que cette raison fit rétablir, quoique absolument contraires à la Pétition de droit. Tous ces coups d'autorité, sans être fort importans eux-mêmes, sentoient trop le gouvernement arbitraire & ne pouvoient convenir à cette administration légale, que le Parlement, après tant de convulsions & de guerres intestines, avoit espéré d'établir dans le Royaume.

Charles II. 1672.

Charles II. *1672.*

On doit remarquer que le Garde du grand Sceau refusa de sceller la Déclaration qui suspendoit les Loix pénales ; & cette raison, quoique sous d'autres prétextes, le fit dépouiller de son Office. Shaftsbury fut nommé Chancelier à sa place. Ainsi les Membres de la cabale étoient récompensés successivement de leurs conseils.

La Flote de Smyrne attaquée.

Les opérations du dehors alloient de pair avec la conduite domestique. On n'attendit point que la guerre fût déclarée, pour faire attaquer par le Chevalier Robert Holmes, la Flote de Smyrne. Elle consistoit en soixante-dix voiles, riches d'un million & demi de livres sterling, & l'espérance d'une si belle proie n'avoit pas eu peu de force pour engager Charles à la guerre, lorsqu'il avoit regardé cette prise comme sa principale ressource pour le maintien de ses entreprises militaires. Holmes, avec neuf Frégates & trois Yatchs (*b*), reçut ordre de chercher les Hollandois. Il rencontra Sprague, qui venoit de croiser dans la Méditerranée, & qui l'informa de leur

(*b*) Rapin dit trente-six Vaisseaux de Guerre. *Il* ajoute qu'à la troisieme attaque, Holmes se trouva renforcé de quelques Frégates. Au reste, les trois attaques se firent en autant de jours.

Charles II. 1672.

approche. On ne peut douter que si le desir de remporter seul tout le profit l'honneur, ne lui eût fait déguiser ses ordres, la jonction des deux Escadres n'eût rendu le succès infaillible. Lorsqu'il découvrit la Flote Hollandoise, il prit les apparences de l'amitié, jusqu'à faire inviter l'Amiral Van Nesl, qui commandoit le convoi, à passer familiérement sur son bord. Un de ses Capitaines fit la même invitation au Contre-Amiral. Mais ces Officiers informés du dessein des Anglois, étoient sur leurs gardes; & leurs Marchands, comme leurs Vaisseaux de Guerre, avoient été mis en bonne posture de défense. Ils se virent attaqués trois fois par les Anglois, & trois fois ils les repousserent vaillamment. A la troisieme attaque, un des Vaisseaux de Guerre Hollandois, dont le Capitaine & presque tous les Matelots avoient été tués, fut pris, & trois ou quatre des moindres Vaisseaux marchands eurent le même sort. Tous les autres, combattant avec autant d'adresse que de valeur, s'ouvrirent un passage, continuerent leur route à la faveur d'un brouillard, & rentrerent dans leurs Ports. Cette entreprise qui est traitée

Charles II. 1672.

de perfide & de piratique, non-seulement par tous les Ecrivains Hollandois, mais par un grand nombre d'Anglois mêmes, mérite du moins le nom d'irréguliere ; & le succès n'en ayant pas été plus heureux, elle couvrit ses auteurs d'une double honte. Le Ministre Anglois s'efforça de faire passer l'action pour une simple rencontre causée par l'obstination des Hollandois à refuser les honneurs du Pavillon : mais la fausseté de ce prétexte étoit si connue, que Holmes même n'eut pas la hardiesse d'insister sur une apologie de si mauvaise foi.

Jusqu'à cette brusque explication, toutes les menaces & tous les préparatifs des Anglois n'avoient pu persuader aux Etats que la querelle fût sérieuse; & dans cette idée ils s'attendoient qu'elle se termineroit par quelque demande d'argent, ou par quelques propositions pour l'aggrandissement du Prince d'Orange. Les François mêmes avoient peu compté sur l'assistance de l'Angleterre, & ne s'imaginoient point qu'au mépris de toutes les maximes d'honneur & de politique, leurs ambitieux projets pussent être devancés par une puissance plus intéressée que toute au-

Charles II. 1672.

17 Mars. Guerre déclarée à la Hollande.

tre à s'y opposer. Mais Charles avoit fait trop de chemin pour retourner sur ses pas. Il se hâta de publier sa déclaration de guerre, & jamais on n'avoit employé de raisons plus fausses & plus frivoles pour justifier la violation ouverte d'un Traité. Il faisoit quelques plaintes des torts causés à la Compagnie Angloise des Indes Orientales, quoique cette Compagnie les eût désavoués. Il parloit de la détention de quelques Anglois à Surinam, tandis qu'on n'ignoroit point qu'ils y étoient demeurés volontairement. Le réfus qu'une Flote Hollandoise avoit fait de baisser le Pavillon devant un Yatcht Anglois, étoit fort exagéré; & pour n'oublier aucun de ces reproches, on représentoit, comme un grand sujet d'offense, quelques injurieuses peintures (*c*). Les Hollandois furent long-temps incertains de l'explication qu'ils devoient donner à cet article. Enfin ils reconnurent que les Magistrats de Doort avoient fait tirer un portrait de Corneille de Wit, frere du Pensionnaire, & l'avoient placé dans une chambre de

c) Il est assez singulier que Louis XIV eût aussi pour motif particulier de ressentiment, la fameuse médaille de Van Beuninghen, frappée en 1668.

Charles II. 1672.

l'Hôtel de Ville. La perspective de ce Tableau présentoit quelques Vaisseaux en feu dans un Port. On avoit jugé que le Peintre s'étoit proposé l'affaire de Chatham, où de Wit avoit acquis quelqu'honneur. Ce brave Hollandois s'imaginoit peu, qu'à l'occasion d'uue insulte pardonnée depuis si long-temps, son portrait dût attirer une si sévere vengeance sur sa Patrie. La conclusion de ce Manifeste, où le Roi n'en garantissoit pas moins son attachement à la triple alliance, répondoit à tous les autres articles.

La Déclaration du Roi de France contenoit plus de dignité, du moins, si l'injustice & la violence ouvertes peuvent mériter ce nom. Ce Monarque ne donnoit pas d'autre raison de la guerre, que son mécontentement de la conduite des Etats. Ses préparatifs furent prompts, & son ambition lui promit de brillans succès. Il s'étoit détaché de la triple alliance. L'attrait des Subsides avoit engagé l'Evêque de Munster dans le parti de la France : l'Electeur de Cologne étoit entré dans la même ligue. Bonne & quelques autres Villes ayant été consignées entre les mains de Louis, on y avoit fait des magasins,

magasins, & c'étoit de ce quartier que les François étoient résolus de commencer leur invasion dans les Provinces-Unies. Ils avoient sur pied cent quatre-vingt mille hommes; & leur Souverain s'avançoit déja vers les Frontieres Hollandoises avec la moitié de cette prodigieuse Armée. L'ordre, l'économie, l'industrie de Colbert, ne servant pas moins à l'ambition du Prince, qu'au bonheur du Peuple, fournissoient d'inépuisables trésors, qui, bien employés par la vigilance infatigable de Louvois, ne laissoient rien manquer aux dispositions militaires, & facilitoient toutes les entreprises de l'Armée. Condé, Turenne, secondés par Luxembourg, Créqui, & les plus célebres Généraux du siecle, commandoient ces redoutables forces; & leur conduite égale à leur réputation, inspiroit du courage aux plus vils Soldats. Le Monarque même entouré d'une galante Noblesse, animoit les Troupes par la perspective des récompenses, ou ce qui le touchoit encore plus, par l'espérance de son approbation. Les fatigues de la guerre n'apportoient aucune interruption au plaisir; ses dangers fournissoient des occasions pour la gloire, & l'on ne

Charles II. 1672.

Charles II. 1672.

connoît pas d'entreprise où le génie de cette brave & galante Nation ait jamais brillé avec plus d'éclat.

Quoique les intelligences du Pensionnaire Hollandois dans les Cours étrangeres, ne répondissent point à la vigilance de son administration domestique, il avoit reçu depuis long-temps divers avis de cette fatale confédération; mais il n'apporta point à la défense du Pays, autant de diligence & de soins que le danger l'exigeoit. Une ligue de la France & de l'Angleterre, lui sembloit évidemment contraire aux intérêts de la seconde de ces deux Puissances; & s'alarmant peu des secretes vues de Charles, ou les ignorant peut-être, il conclut que de si pernicieux projets étoient d'une impossibilité réelle dans l'exécution. La sécurité qui résulta d'un raisonnement si trompeur, lui fit laisser trop long-temps la République dans cette foible situation, où le concours d'une grande variété d'accidens l'avoient jetée.

Foiblesse des Hollandois.

Une heureuse & constante application au Commerce avoit rendu les Hollandois peu guerriers, & leur faisoit mettre toute leur confiance dans les Troupes mercénaires qu'ils entrete-

noient. Depuis le Traité de Westphalie, les Etats se reposant sur leur paix avec l'Espagne, & sur leur alliance avec les François, avoient pris le parti de congédier la plus grande partie de leurs forces, & négligeoient l'entretien de la discipline dans celles qui leur restoient. Lorsque le Parti Aristocratique avoit prévalu, il avoit paru prudent, de se défaire d'un grand nombre d'Officiers expérimentés, dont le dévouement étoit connu pour la Maison d'Orange; & leur place avoit été remplie par de jeunes gens sans expérience, Fils ou Parens des Bourg-mestres qui soutenoient ce Parti. Ces nouveaux guerriers, se fiant au crédit de leurs amis & de leurs familles, ne s'attachoient à rien moins qu'aux fonctions militaires; & quelques-uns avoient la permission de faire le service des armes par des députés auxquels ils laissoient une petite portion de leur paye. Pendant la Guerre contre les Anglois, toutes les Troupes de cette Nation, que les Etats avoient à leur solde, n'avoient pas manqué d'abandonner leurs Enseignes. L'invasion de Louis en Flandres, qui avoit donné naissance à la triple ligue, avoit occasionné la retraite des Régimens

Charles II. 1672.

Charles II. 1672.

François qui étoient au même ſervice ; & ces Troupes à qui les Provinces-Unies avoient toujours dû la plus grande partie de l'honneur & du ſuccès dans les guerres des Pays-Bas, n'avoient pas été remplacées par de nouvelles levées.

Jeuneſſe du Prince d'Orange.

De Wit ouvrant les yeux ſur une ſi dangereuſe ſituation, & juſtement alarmé des informations qui lui arrivoient de toutes parts, s'agita beaucoup pour la réparation d'un mal, auquel il étoit fort difficile d'apporter de prompts remedes. Mais toutes ſes ouvertures trouverent de l'oppoſition du côté de la faction d'Orange, qui étoit devenue formidable. Une longue & deſpotique adminiſtration avoit expoſé ce Miniſtre à l'envie. Les difficultés préſentes firent éclater la haine de ſes adverſaires, qui rejeterent ſur ſa mauvaiſe conduite tous les embarras de la Patrie. D'ailleurs l'affection populaire pour le jeune Prince, qui s'étoit vue long-temps dans une violente contrainte, & qui n'en avoit acquis que plus de force, commençoit d'elle-même à ſe déployer, & menaçoit la République de quelque grande convulſion : Guillaume III, Prince d'Orange, étoit alors dans la vingt-deuxieme année de ſon âge, &

donnoit de grands indices de ces hautes qualités, par lesquelles toute la suite de sa vie fut distinguée. De Wit même, en lui procurant une excellente éducation, & prenant soin de le remplir des meilleurs principes de gouvernement & de politique, avoit généreusement contribué à se faire un rival redoutable; dans l'incertitude des événemens, il avoit toujours pensé, disoit il, en formant le jeune Prince aux affaires, à le rendre capable de servir son Pays, s'il arrivoit que des conjonctures imprévues, jetassent un jour l'administration entre ses mains; & jusqu'alors sa conduite n'avoit mérité que des éloges. Malgré ses puissantes alliances avec l'Angleterre & le Brandebourg, il avoit déclaré que sa résolution étoit de faire dépendre sa fortune des Etats; & dans toutes ses manieres, il se faisoit une étude de se conformer au génie Hollandois. Ami du silence & de la réflexion, curieux d'entendre & de s'instruire, d'un jugement sain & solide, ferme dans les résolutions qu'il avoit une fois prises ou rejetées, fort appliqué aux affaires & peu au plaisir; il s'attiroit l'attention du Public par tant de vertus; & les Peuples n'oubliant

Charles II. 1672.

Charles II. 1672.

point qu'ils devoient à sa famille leur liberté & leur existence, se souvenant que Maurice son grand oncle, avoit su dès sa premiere jeunesse, les protéger contre la puissance exorbitante de l'Espagne, brûloient d'élever ce Prince à toute l'autorité de ses Ancêtres, dans l'espoir que sa valeur & sa conduite dissiperoient seules ces pressans dangers dont ils étoient menacés.

Pendant que la supériorité fut douteuse entre ces deux puissantes Factions, toutes les mesures de défense furent arrêtées par des obstacles, & tous les projets furent retardés. Une résolution formée avec peine, étoit exécutée sans vigueur. Il se fit néanmoins des levées de Troupes, & l'Armée fut portée à soixante-dix mille hommes. Le Prince fut revêtu de la double dignité de Général & d'Amiral de la République, & toute l'autorité militaire fut remise entre ses mains. Mais on ne pouvoit communiquer tout d'un coup à de si nouvelles Troupes la discipline & l'expérience ; & les Partisans du Prince ne se crurent pas satisfaits, tandis que l'*Edit perpétuel* (*d*) demeurant en

(*d*) Il est connu sous ce nom. Les Etats s'étoient engagés par cet Acte, à ne reconnoître jamais le Prince d'Orange pour Stadhouder. Il est de 1667.

pleine force, l'excluoit du Stadhouderat & de toute part à l'administration civile.

Charles II. 1672.

Politique de de Wit.

De Wit & ses Partisans avoient pour maxime constante, de cultiver la Marine avec un soin extrême, & de donner à la Flote une préférence visible sur l'Armée de terre, qu'ils représentoient comme l'objet d'une partialité choquante dans les Princes d'Orange. Les deux violentes guerres, qui avoient mis depuis peu la République aux mains avec l'Angleterre, avoient exercé la valeur des Matelots Hollandois & fort accru leur habileté. Ruyter, le plus grand Officier de mer de son temps, avoit d'étroites liaisons avec le Parti de Louvestein, & la confiance étoit égale à la joie, lorsqu'il falloit servir sous ses ordres. Aussi de Wit hâta-t-il l'équipement de la Flote, dans l'espérance de frapper heureusement un grand coup, qui feroit capable de ranimer les Etats, & de soutenir sa propre autorité, dont il commençoit à sentir la diminution. Il paroît aussi qu'il étoit particuliérement irrité contre les Anglois, & dans la résolution de tirer vengeance de leur conduite, qu'il croyoit fort offensante pour sa Patrie. Il leur reprochoit « d'avoir engagé la République,

Charles II. 1672.

» par la séduction d'une étroite alliance & d'une ligue pour leur défense mutuelle, à quitter l'alliance des François, & de n'avoir pas plutôt obtenu ce point, qu'ils avoient formé une autre ligue, pour sa ruine avec cette même Puissance, qu'ils avoient eu la perfide adresse de lui faire offenser. Dans le sein d'une profonde paix, au milieu d'une intime union, ils avoient indignement attaqué son Commerce, l'unique fond de sa subsistance, & leur honteuse rapacité leur avoit fait envahir des biens, que le fond même qu'on faisoit sur leurs promesses, leur avoit fait espérer de trouver sans protection & sans défense. Au mépris de leur propre intérêt & de leur honneur, ils conservoient encore un ressentiment envenimé, de lui avoir vu terminer la guerre avec quelque succès; une guerre qui n'avoit eu sa premiere source que dans leur insolence & leur ambition ». De Wit s'imagina que l'humiliation de ces dangereux Adversaires causeroit une joie sensible à sa Patrie, & feroit à l'avenir la sûreté des vains avantages qui lui attiroient tant de haine & d'envie.

Ruyter animé par les mêmes motifs & rempli des mêmes vues, ſe mit en mer avec une Flote formidable, qui ne contenoit pas moins de quatre-vingt-onze Vaiſſeaux de guerre & de quarante-quatre Brûlots. Corneille de Wit étoit à bord avec la commiſſion de Député des Etats. Ils chercherent les Anglois qui étoient ſous le commandement du Duc d'York, & qui s'étoient déja joints aux François commandés par le Maréchal d'Etrées. Les deux Flottes étoient négligemment ſur leurs ancres dans la rade de Solebay; & Sandwich, Officier d'expérience, avertit le Duc du danger; mais il en reçut une réponſe qui ſentoit, dit-on, le reproche; comme ſi la prudence avoit eu plus de part que le courage à ſa crainte. A la vue de l'Ennemi, chacun prit ſon poſte avec tant de précipitation, que pluſieurs Vaiſſeaux furent obligés de couper leurs cables. Sandwich commandoit l'avant-garde; & quoique déterminé à vaincre ou périr, la prudence tempéra tellement ſon courage, que la Flote entiere lui dut viſiblement ſa conſervation. Il fit l'impoſſible pour ſortir promptement de la Baie, où Ruyter auroit pu facilement

Charles II. 1672.

Bataille de Solebay.

28 Mai.

Charles II. 1672.

avec ses Brûlots détruire les Flotes combinées qui étoient serrées entr'elles & sans ordre. Une si sage conduite donna le temps au Duc d'York, qui commandoit le centre, & au Maréchal d'Etrées qui faisoit l'arriere-garde, de se dégager. Mais dans l'intervalle, Sandwich eut à soutenir un combat très-vif; & se présentant à tous les dangers, il attira contre lui les plus braves Hollandois. Il tua Van Ghent un de leurs Amiraux, & mit son Vaisseau en fuite. Il précipita au fond des flots un autre Vaisseau qui n'avoit pas craint de l'aborder: il fit essuyer le même sort à deux Brûlots au moment qu'ils s'efforçoient de l'accrocher; & quoique son Bâtiment fût criblé de coups, & que de mille hommes qu'il avoit à bord, il y en eût près de six cens morts sur les ponts, il continuoit de faire tonner son artillerie au milieu de la Flote Hollandoise. Mais un troisieme Brûlot, plus heureux que les deux autres, étant parvenu à l'accrocher, sa perte devint inévitable. En vain le Chevalier Haddok, son Capitaine, se hâta de l'avertir, il refusa de quitter son bord, & croyant son honneur offensé par la téméraire expression du Duc, il embrassa courageusement la mort pour se dérober à l'ignominie.

Charles II. 1672.

Pendant ce terrible engagement avec Sandwich, Ruyter ne demeura pas dans l'inaction. Il attaqua le Duc d'York, & pendant plus de deux heures, on combattit si furieusement, que de trente-deux actions, dans lesquelles il s'étoit trouvé sur mer, il déclara qu'il n'y en avoit aucune où la victoire eût été disputée avec plus d'obstination. Le Vaisseau du Duc étoit dans un si misérable état, qu'il fut obligé de l'abandonner, & de transporter son pavillon sur un autre. Son Escadre étoit accablée par le nombre, lorsque le Chevalier Jordan, qui avoit succédé au commandement de Sandwich, vint à son secours; & le combat que cette jonction rendit plus égal, ayant duré jusqu'à l'entrée de la nuit, les Hollandois se retirerent alors, & ne furent pas suivis par les Anglois. La perte des deux Puissances maritimes fut à peu près égale, si la plus grande ne fut pas pour l'Angleterre. Les François souffrirent peu, parce qu'à peine eurent-ils quelque part à l'action; & cette lenteur, qui n'est pas dans le caractere de leur Nation, fit conclure qu'ils avoient ordre de ménager leurs Vaisseaux, tandis que les Hollandois & les Anglois s'affoibli-

Charles II. 1672.

roient par leurs animosités mutuelles. Presque toutes les rencontres de cette guerre semblerent confirmer le même soupçon.

Il parut fort glorieux pour les Hollandois, d'avoir remporté quelqu'avantage sur les Flotes combinées de deux si puissantes Nations ; mais il ne falloit rien moins qu'une victoire complette pour remplir les vues du Pensionnaire, & pour sauver sa Patrie des disgraces qui sembloient prêtes à l'accabler. Il avoit compris que les François commenceroient leur attaque par Maëstricht, ville bien fortifiée & pourvue d'une bonne Garnison ; mais Louis, prenant avantage de son alliance avec Cologne, avoit résolu de porter ses premier coups par cet Electorat, c'est-à-dire, du côté le plus foible & le plus mal défendu. Les Armées de l'Electeur & de l'Evêque de Munster, qui parurent sur le bord du Rhin, diviserent l'attention & les forces des Etats. Les Troupes Hollandoises, trop foibles pour une frontiere de cette étendue, se trouvoient dispersées dans un si grand nombre de Villes, qu'il n'en restoit aucun Corps considérable en campagne, & que peu de Places avoient une

forte Garnison. Louis passa la Meuse à Viset, & se présentant devant Orsey, ville de l'Electeur de Brandebourg, mais avec Garnison Hollandoise, il l'emporta dans trois jours. Son Armée se divisa pour investir à la fois Burich, Wesel, Emerik & Rhinberg, quatre Places réguliérement fortifiées & fort bien pourvues de Troupes; en quatre jours elles ouvrirent leurs portes au Vainqueur. Les Hollandois, dans l'étonnement de voir tant de puissans Princes réunis contr'eux, ne firent nulle part une résistance digne de leur gloire & de leur grandeur présente. Des Gouverneurs sans expérience commandoient des troupes sans discipline; & le désespoir avoit éteint tous les sentimens d'honneur, seuls capables, dans ces fatales extrêmités, d'animer les hommes à leur défense.

Charles II. 1672.

14 Mai.

Progrès des François.

Louis s'avança au bord du Rhin, & fit ses dispositions pour le passer. A toutes les infortunes des Hollandois, on peut ajouter l'extrême sécheresse de la saison, qui affoiblissoit les plus grands Fleuves, jusqu'à permettre en quelques endroits de les traverser à gué. La Cavalerie Françoise, animée par la présence de son Souverain, & dans une impé-

Charles II. 1672.

tueuse ardeur qui ne put néanmoins troubler ses rangs, se jeta dans le Fleuve à la nage; l'Infanterie passa dans des Barques. Quelques Troupes Hollandoises se montrerent sur l'autre rive, mais ne firent aucune résistance. Ainsi fut exécuté avec gloire, quoique sans danger, ce passage du Rhin, si célébré dans ce temps par la flatterie des Courtisans François, & transmis à la postérité par la flatterie plus durable de leurs Poëtes.

Chaque succès sembloit enflammer le courage des Vainqueurs & redoubler la consternation des Vaincus. Le Prince d'Orange, quoique d'une prudence supérieure à son âge, prenoit le commandement pour la premiere fois, ne connoissoit pas l'armée, n'en étoit pas plus connu; & tous les Sujets de la République, divisés par de violentes factions, étoient incertains de l'autorité à laquelle ils devoient obéir. On s'attendoit que le Fort de Skink, fameux par les siéges qu'il avoit soutenus, feroit quelque résistance; mais en peu de jours il se rendit à Turenne. Ce Général se saisit d'Arnheim, de Knotzembourg & de Nimegue, au moment qu'il parut devant leurs murs. Dans le même temps, Doësbourg ouvrit ses portes à Louis;

& bientôt Harderwick, Amersfort, Campen, Rhenen, Viane, Elberg, Zwoll, Cuilemberg, Wageninghen, Locken & Worden, tomberent dans les mains du Conquérant. Groll & Deventer se rendirent au Maréchal de Luxembourg, qui commandoit les Troupes de Munster. Enfin, chaque instant apportoit aux Etats de nouvelles informations, du rapide progrès de leurs Ennemis, & de la misérable défense de leurs propres Garnisons. *Charles II. 1672.*

Le Prince d'Orange avec une Armée foible & découragée, se retira dans la Province de Hollande, où il se flattoit qu'au défaut de toutes les ressources humaines, la force naturelle du Pays le mettroit en état de se soutenir. La Ville & la Province d'Utrecht se rendirent au Monarque François par une Députation. Narden, Place à trois lieues d'Amsterdam, fut saisie par le Marquis de Rochefort; & s'il eût poussé jusqu'à Muyden, il auroit eu peu de peine à s'y établir. Quatorze Coureurs de son Corps de Troupes, s'étant présentés devant les portes de cette Ville, les Magistrats leur envoyerent leurs clefs; mais une servante, seule alors dans le Château, prit soin de lever le pont qui

Charles II. *1672.*

leur en ferma l'entrée. Ensuite les Magistrats, voyant ce Parti si foible, eurent l'adresse de l'enivrer, & lui reprirent les clefs de leur Ville. Muyden est si proche d'Amsterdam, que son canon peut incommoder les Vaisseaux qui s'approchent de cette Capitale.

Louis avec une Cour brillante, fit son entrée solemnelle dans Utrecht, couvert de gloire, parce que de toutes parts il étoit environné de succès, quoiqu'il en eût plus d'obligation à la lâcheté ou la mauvaise conduite de ses ennemis, qu'aux efforts de sa propre valeur ou de sa prudence. Il se voyoit déja maître de trois Provinces, de Gueldre, d'Overissel & d'Utrech; Groningue étoit menacée, la Frise ouverte à l'invasion. L'unique difficulté regardoit la Hollande & la Zélande; & le grand Monarque délibéroit sur les mesures qui pouvoient avancer leur réduction. Condé & Turenne, l'exhorterent à démanteler la plupart des Villes qu'il avoit conquises, pour en joindre les Garnisons à son Armée, & se mettre en état de pousser vivement ses triomphes. Louvois, espérant que dans leur foiblesse & leur épouvante, les autres Provinces seroient facilement emportées, conseilla de gar-

der la possession des Places qui pouvoient servir à tenir le Peuple sous le joug. Il fut écouté : mais l'événement prouva que son conseil n'avoit pas été le plus prudent.

Charles II. 1672.

D'un autre côté les Hollandois, au lieu de chercher dans une noble indignation, des ressources contre la violence qui les opprimoit, tournerent leur rage sur leur malheureux Ministre, dont la prudence & l'intégrité avoient obtenu long-temps leur juste admiration. Le mauvais état des Troupes fut rejeté sur sa négligence, & le mauvais choix des Commandans sur sa partialité. Comme les exemples de lâcheté ne faisoient que se multiplier, on le soupçonna de trahison; & le souvenir de ses anciennes liaisons avec la France, fit croire à la Populace, qu'il étoit convenu de la livrer à ses Ennemis. Le Prince d'Orange, malgré sa jeunesse & son inexpérience, fut regardé comme l'unique Sauveur de l'Etat; & tous ceux que leur inclination avoit déja disposés en sa faveur, furent entraînés violemment dans son parti par la crainte.

La seule Ville d'Amsterdam parut conserver un peu de courage; & for-

Charles II. *1672.*

mant un plan régulier de défenſe, elle s'efforça de répandre le même eſprit dans les autres Villes. Les Magiſtrats obligerent tous les habitans de faire une étroite Garde. Le Peuple que l'interruption du travail pouvoit rendre capable de mutinerie, reçut une paye réguliere & des armes pour la défenſe publique. Quelques Vaiſſeaux ſans uſage qui ſe trouvoient dans le port, furent équipés & poſtés à la garde de la Ville; & les Ecluſes qui furent ouvertes, ſans égard au dommage que cette réſolution pouvoit cauſer, mirent ſous l'eau le Pays voiſin. Toute la Province ſuivit cet exemple, & ne fit pas difficulté, dans une extrêmité ſi preſſante, de rendre à la Mer des champs fertiles, qui lui avoient été dérobés à force de dépenſe & d'induſtrie.

Les Etats de Hollande s'aſſemblerent, pour chercher quelque moyen de ſauver les reſtes d'une République, tombée tout d'un coup de la condition la plus floriſſante, au dernier degré de l'infortune & de l'humiliation. Quoiqu'entourés d'eau qui fermoit tout accès à l'Ennemi, leurs délibérations ne ſe firent point avec la tranquillité néceſſaire, pour leur inſpirer des meſures conve-

nables à leur ſituation. Les Nobles jugerent que ſi leur liberté, leur Religion & leur ſouveraineté étoient ſauvées du naufrage, tout le reſte devoit être ſacrifié ſans ſcrupule au Conquérant. Onze Villes furent de la même opinion. Amſterdam ſeule ſe déclara contre tout Traité avec ſes fiers & triomphans ennemis; mais cette oppoſition n'empêcha point l'Aſſemblée de dépêcher des Ambaſſadeurs aux deux Monarques pour implorer leur pitié. Il fut réſolu de ſacrifier à la France toutes les Villes frontieres ſituées hors des ſept Provinces, & de lui payer une groſſe ſomme pour les frais de la Guerre. *Charles. II. 1672*

Louis ayant conſulté Louvois & Pomponne ſur les meſures qu'il convenoit à ſa gloire, préféra heureuſement pour l'Europe les violens conſeils du premier. Il offrit d'évacuer ſes conquêtes, à condition que tous les droits impoſés ſur les marchandiſes de France fuſſent levés; que l'exercice public de la Religion Romaine fût permis; que les Egliſes fuſſent partagées avec les Catholiques, & leurs Prêtres maintenus aux frais des Etats; que toutes les Villes frontieres de la République lui fuſſent abandonnées, Nimegue,

Charles II. 1672.

Skink, Knotzembourg, cette partie de la Gueldre qui est de l'autre côté du Rhin, l'Isle de Bommel, celle de Woorn, la Forteresse de Saint-André, & celles de Louvestein & de Creve-cœur; que la République lui payeroit pour les charges de la guerre une somme de deux millions de livres; qu'elle lui enverroit annuellement une Ambassade solemnelle & une médaille d'or, pour reconnoître qu'elle lui devoit la conservation de cette liberté qu'elle avoit acquise avec le secours des Rois ses Prédécesseurs; enfin, qu'elle donneroit u[illegible] entiere satisfaction au Roi d'Angle[illegible] Il n'accorda que dix jours pour l'a[illegible]ion de ces étranges demandes.

Les Ambassadeurs que les Etats de Hollande envoyerent à Londres y furent encore plus mal reçus. Aucun Ministre n'eut ordre de traiter avec eux, & leur logement fut pour eux une espece de prison. Mais, malgré cette rigoureuse conduite de la Cour, leur présence excita la tendre pitié & l'indignation même du Public, sur-tout de ceux qui pénétroient le motif & le résultat de ces dangereux conseils. On disoit : Les deux plus puissans Monar-

ques de l'Europe, l'un sur terre & l'autre sur mer, ont conspiré au mépris de la foi & des Traités solemnels, la ruine d'une illustre République; quelle affreuse perspective pour les voisins de l'un & pour les Sujets de l'autre! Charles avoit formé une triple ligue, pour contenir le pouvoir exorbitant de la France; preuve manifeste qu'il ne s'égare point aujourd'hui par ignorance; il avoit voulu plaire à son Peuple par cette sage mesure, il en a reçu des applaudissemens : puisqu'il adopte aujourd'hui des vues opposées, il se propose sans doute de les faire servir à se rendre indépendant de ce même Peuple, dont l'estime lui devient indifférente. Dans un temps où la Nation est parfaitement soumise; où la conduite du Parlement ne sauroit être plus respectueuse, on forme gratuitement le dangereux projet de les mettre sous le joug; & tous les intérêts étrangers de l'Angleterre, sont sacrifiés pour lui ravir plus sûrement ses libertés domestiques. On craint tellement qu'il ne reste quelque trace de liberté aux yeux des Anglois, que leur barriere réelle est abandonnée à leur plus dangereux Ennemi; & par une conspiration générale

Charles II. 1672.

Charles II.
1672.

de la tyrannie contre les Loix & la liberté, tout ce qui a conservé dans quelque degré ces droits précieux, quoique depuis très-long-temps précaires, doit être assujéti pour jamais à la servitude & l'injustice.

Pendant que la crainte d'offenser son Allié, engageoit Charles à traiter les Ambassadeurs Hollandois avec cette rigueur, il n'étoit pas tout-à-fait sans inquiétude sur le rapide progrès des Armes Françoises. Il ne pouvoit se dissimuler que si la Hollande étoit entiérement conquise, son commerce & toutes ses forces maritimes devoient tomber à la France. Les Pays-Bas Espagnols auroient infailliblement le même sort; & Louis, indépendant de son Allié, ne se croiroit plus intéressé à le soutenir contre ses Sujets. Quoique Charles n'eût jamais étendu son attention aux conséquences fort éloignées, il ne put fermer les yeux sur des objets si présents, & s'il étoit incapable de jalousie, il ne le fut pas de quelque trouble, en voyant tout céder aux Armes de France, tandis qu'on faisoit une si vigoureuse résistance aux siennes. Il se hâta de congédier les Ambassadeurs Hollandois, dans la crainte que la fa-

veur dont ils jouissoient à Londres n'y fit naître des cabales ; mais il fit partir le Duc de Buckingham & le Comte d'Arlington, qui furent bientôt suivis du Lord Halifax, pour rentrer en négociation avec le Roi de France, dans la prospérité qui n'abandonnoit pas ce Monarque.

Charles II. 1672.

Ces Ministres passerent par la Hollande ; & dans la supposition qu'ils apportoient la paix à cette malheureuse République, ils reçurent de toutes parts les plus vives acclamations. Vive le Roi d'Angleterre, vive le Prince d'Orange ; malheur aux Etats. Tels furent les cris de la Populace. Les Ambassadeurs Anglois, après diverses conférences avec les Etats & le Prince d'Orange, dans lesquelles on avança peu l'accommodement, se rendirent à Utrecht, où pour confirmation de l'alliance entre les deux Rois, ils convinrent que la paix avec la Hollande, ne se feroit qu'avec le consentement de l'un & de l'autre. Ils exposerent ensuite les prétentions de l'Angleterre, dont voici les principaux Articles : Que les Hollandois renonceroient aux honneurs de la Mer sans réserve & sans exception, & que leurs plus grandes Flotes sur la

Charles II. *1672.* côte même de Hollande, ne refuseroient pas de baisser le pavillon devant le plus petit Bâtiment qui porteroit pavillon Anglois; que toute personne coupable de trahison contre le Roi, ou convaincue d'avoir publié des Ecrits séditieux, seroit bannie pour jamais des Domaines de la République; que les Hollandois payeroient au Roi un million de livres sterling pour les charges de la Guerre, & dix mille livres sterling chaque année pour la permission de pêcher dans les Mers Angloises; que le commerce Indien seroit partagé avec l'Angleterre; que le Prince d'Orange & ses Descendans jouiroient de la Souveraineté des Provinces-Unies, ou du moins qu'ils seroient revêtus des Dignités de Stadhouder, d'Amiral & de Général, dans la même étendue que leurs Ancêtres l'avoient été; & que l'Isle de Walcheren, la Ville & le Château de l'Ecluse, avec les Isles de Cassant, de Gorée & de Verne, seroient mises entre les mains du Roi pour sûreté de l'exécution des articles. La justice & la bonne foi obligent de supposer que Charles, dans sa ligue avec la France, ne s'étoit pas proposé l'entiere destruction des Provinces-Unies, puisqu'un

puisqu'un plan de cette nature n'étoit pas compatible avec le projet d'employer la France à l'établissement de son autorité domestique ; mais le progrès des Armes Françoises ayant réduit la Hollande à l'extrêmité, le Roi d'Angleterre souhaitoit d'obtenir une part considérable du riche butin que la fortune paroissoit jeter entre ses mains.

Charles II. 1671.

Les conditions proposées par Louis ne laissoient aucune sûreté à la République contre les invasions des François par terre ; & les demandes de Charles ne l'exposoient pas moins à l'invasion des Anglois par mer : mais jointes ensemble, elles étoient si peu supportables, que, dans l'impossibilité de se défendre, les Hollandois se virent réduits au dernier désespoir. Leur malheur étoit extrêmement augmenté par la violence des Factions qui se remuoient de toutes parts. De Wit, trop obstiné à défendre son systême de liberté dans le temps que l'existence même de la République étoit menacée, persistoit à combattre la révocation de l'Edit perpétuel devenu l'horreur de la Populace Hollandoise. Les séditieux ne connurent plus de frein ; ils se soulevèrent à Doort, &, dans leur fureur,

Charles II. 1672.

ils contraignirent les Magiſtrats de ſigner la révocation qui faiſoit l'objet de tant de vœux. Ce fut un ſignal de révolte ouverte dans chaque Province. Amſterdam, la Haye, Middelbourg, Rotterdam, devinrent un théâtre de confuſion. Le peuple courut aux armes, & foulant aux pieds l'autorité de ſes Magiſtrats, il les obligea de ſe ſoumettre au Prince d'Orange. Il chaſſa de leurs Offices tous ceux qui lui déplaiſoient. Il preſſa le jeune Prince d'en nommer d'autres à leur place; & ſuivant la génie de la Populace de tous les temps, lorſqu'elle a pu parvenir à raſſaſier ſa vengeance contre ſes Supérieurs, il demeura fort indifférent pour la défenſe de ſes libertés.

Le Prince d'Orange créé Stadhouder.

Les talens ſupérieurs & les vertus du Penſionnaire lui avoient attiré l'envie, & l'expoſerent à toute la rage des préjugés populaires. Quatre aſſaſſins, ſans autre motif qu'un aveugle zele, l'attaquerent dans les rues & le laiſſerent à demi mort de pluſieurs bleſſures. On en punit un, & les autres ne furent jamais recherchés pour ce crime. Corneille de Wit, ſon frere, qui s'étoit conduit en mer avec autant de valeur que de prudence, ayant été obligé par

une maladie de quitter son poste, se trouvoit alors dans sa maison de Doort. D'autres assassins fondirent sur lui ; & ce fut avec une extrême difficulté, que sa famille & ses domestiques se sauverent de leur violence. Dans Amsterdam, la maison du brave Ruyter, seule ressource de la Patrie, fut assiégée par une populace furieuse, & sa femme, ses enfans, furent exposés quelque temps au dernier danger.

Un Barbier, nommé Fichelaer, noté d'infamie pour divers crimes, accusa Corneille de Wit d'avoir voulu l'engager par ses offres dans le dessein d'empoisonner le Prince d'Orange. L'accusation, quoique démentie par la contradiction & l'absurdité même des preuves, fut reçue avidement, & Corneille fut cité devant les Juges. La Cour de Justice, soit qu'elle fût aveuglée par les mêmes préventions, ou qu'elle n'osât s'opposer au torrent, condamna ce vertueux Citoyen à la question ; & pour prix de ses services militaires, après avoir été revêtu des premieres Dignités de la République, il fut livré à l'Exécuteur & déchiré par les plus cruels tourmens. Au milieu de ses douleurs, il protesta constamment de son innocen-

Charles II. 1672.

ce; & l'on ajoute, à l'honneur de son courage, qu'il répéta plusieurs fois quelques vers d'un ancien Poëte (e), qui contenoient des sentimens convenables à sa situation. Ses Juges ne l'en condamnerent pas moins au bannissement. Le Pensionnaire que la crainte n'avoit pu empêcher de lui rendre les devoirs d'un frere & d'un ami, résolut de ne pas l'abandonner dans une humiliation qu'il n'avoit pas méritée. Il se rendit à la prison de son frere, déterminé à l'accompagner dans son exil. Le signal fut donné à la populace. Des milliers de furieux prirent les armes, briserent les portes de la prison, arracherent les deux freres à leurs Gardes, & s'entre-disputerent l'honneur de tremper les premiers les mains dans leur sang. Leur mort même ne rassasia point cette rage brutale. Les séditieux exercerent sur les deux cadavres des indignités dont le récit paroîtroit choquant ; & ce ne fut qu'après avoir lassé leur fureur, qu'ils permirent aux amis de ces illustres & malheureuses victimes de les enlever, & de leur accorder sans bruit & sans suite l'honneur de la sépulture.

Massacre des deux de Wit.

(e) L'Ode d'Horace, qui commence par ce vers ; *Justum & tenacem propositi virum, &c.*

Charles II. 1672.

Conduite du Prince d'Orange, & résolution désespérée des Hollandois.

Le massacre des de Wit fit disparoître pendant quelque temps les restes de leur parti ; & tous les Sujets des Provinces-Unies, soit par crainte ou par inclination, ou par prudence, s'accorderent dans les témoignages d'une parfaite obéissance au Prince d'Orange. La République, quoiqu'à demi subjugée par une force étrangere, & consternée par ses infortunes, s'unit fortement sous un seul Chef, & recueillit par degrés les restes de son ancienne vigueur. Le Prince digne du sang héroïque dont il étoit sorti, fit éclater des sentimens convenables au Chef d'une brave & libre Nation. Il tourna tous ses efforts contre l'ennemi public, sans desirer pour lui-même des avantages pernicieux à la liberté de sa Patrie. Dans un discours qu'il fit aux Etats, il les exhorta » non-
» seulement à rejeter ces insupporta-
» bles conditions qui leur étoient im-
» posées, mais à rompre des négocia-
» tions qui ne servoient qu'à diminuer
» le courage de leurs Concitoyens, &
» peut-être à retarder les secours de
» leurs Alliés. Il représenta que si l'on
» ne s'abandonnoit point au désespoir,
» le nombre & la richesse des Hollan-
» dois, aidés par les avantages naturels

Charles II. 1672.

» de leur Pays, suffisoit encore pour
» repousser ou pour affoiblir du moins
» les efforts de l'ennemi, & pour conserver les Provinces qui restoient,
» jusqu'à ce que les autres Nations de
» l'Europe, frappées du danger commun,
» se missent en mouvement pour les
» secourir. Il ajouta que l'envie de leur
» opulence ayant excité contr'eux une
» si puissante ligue, ils se flatteroient
» en vain d'appaiser par leurs concessions & leurs offres, des ennemis dont
» les prétentions n'étoient pas plus bornées par la modération que par la
» justice. Il leur fit rappeler la mémoire
» de leurs généreux ancêtres, qui, dans
» l'enfance même de leur Etat, avoient
» cru la liberté préférable à toutes
» les considérations humaines, &
» s'étoient rendus, par une défense
» obstinée, capables de résister à la puissance, aux richesses, à la discipline
» militaire de l'Espagne. Enfin déclarant qu'il étoit résolu de marcher sur
» les traces de ses glorieux Prédécesseurs, il espéroit, conclut-il, qu'après l'avoir honoré de la même confiance que leurs ancêtres avoient accordée aux Princes d'Orange, ils seconderoient aussi ses efforts avec la

» même constance & le même courage.

Cette ardeur du jeune Prince parut se répandre dans toute l'Assemblée. Ceux qui sembloient prêts à courber la tête sous le joug, parurent déterminés à la résistance, & résolus de défendre jusqu'à la derniere extrêmité, ces restes de leur Patrie que les armes du Vainqueur & l'inondation ne leur avoient point encore enlevés. Si le terrain leur manquoit pour combattre, loin de céder à la force, ils prirent la résolution de se retirer dans leurs établissemens Indiens, d'y ériger un nouvel Empire, & de conserver jusques dans les climats de l'esclavage, cette précieuse liberté dont l'Europe étoit indigne. Les mesures furent concertées d'avance pour l'exécution de cet étrange projet ; & par un calcul aisé on jugea que les Vaisseaux qui se trouvoient dans les Ports, pouvoient transporter deux cent mille habitans aux Indes Orientales.

Les Rois alliés découvrant enfin quelque apparence d'opposition, tournerent tous leurs efforts à séduire le Prince d'Orange, de la conduite & de la valeur duquel ils comprirent que le sort de la République dépendoit uniquement. Ils lui offrirent la Souveraineté

Charles II. 1672.

de la Province de Hollande, avec la protection de la France & de l'Angleterre, pour le garantir des invasions étrangeres & de l'inquiétude de ses Sujets. Leurs propositions furent généreusement rejetées ; & le Prince déclara qu'il étoit résolu, plutôt que de manquer à sa Patrie, de se retirer dans ses Terres d'Allemagne pour y passer le reste de sa vie à la chasse. Lorsque Buckingham lui demanda ce qu'il pouvoit se proposer dans l'état désespéré de sa Patrie : « de la défendre, répondit-il, » jusqu'à mon dernier soupir, & de » mourir dans le dernier retranche- » ment ».

Un puissant motif pour engager le peuple Hollandois dans le Parti du Prince, avoit été l'espérance que le Roi d'Angleterre souhaitant l'avancement de son neveu, pourroit renoncer à ses engagemens & prendre en main la protection de la République. Mais on reconnut bientôt combien cette attente étoit trompeuse. Charles demeura ferme dans son alliance, & les Flotes combinées des deux Rois s'approcherent de la côte de Hollande avec une Armée Angloise à bord, sous les ordres du Comte de Schomberg. On prétend qu'une marée

extraordinaire les éloigna de la côte, & que la Providence s'entremit ainsi par une voie remarquable, pour le salut de la République. L'air, du moins, fut très-orageux pendant le reste de la saison, & les deux Flotes, ou furent écartées par le vent, ou n'oserent approcher d'un rivage qui ne leur offroit que des écueils. Louis voyant que ses ennemis reprenoient courage derriere leurs inondations, & que les apparences ne promettoient plus de progrès à ses armes, avoit pris le parti de retourner à Versailles. *Charles II. 1671.*

La prédiction du Prince d'Orange se vérifia. Toutes les Nations de l'Europe regarderent le malheur de la Hollande comme l'avant-coureur de leur propre sort, & désespérerent de pouvoir se défendre elles-mêmes, si la France déja trop puissante recevoit un tel surcroît de force. L'Empereur, quoiqu'éloigné & d'une extrême lenteur dans ses entreprises, commençoit à se mettre en mouvement. L'Electeur de Brandebourg marquoit de la disposition à prendre parti pour les Etats. L'Espagne avoit envoyé quelques Troupes à leur assistance; & les efforts du Prince d'Orange, joints à ces apparences de secours de la part des

Charles II. 1672.

Alliés de la République, faisoient déja prendre aux affaires une face différente. Groningue fut la premiere Place où l'Ennemi vit arrêter ses progrès. L'Evêque de Munster, repoussé par la Garnison de cette Ville, fut obligé d'en lever le siége avec perte & déshonneur. Celui de Norden fut tenté par le Prince d'Orange; mais Luxembourg fondant tout d'un coup sur ses lignes, le força d'abandonner son entreprise.

1673. Un Parlement. 4 Février.

Les Hollandois n'avoient pas d'Alliés sur lesquels ils fissent plus de fond que sur le Parlement d'Angleterre, & les pressantes nécessités du Roi l'obligerent enfin de l'assembler. Tout le monde, Etrangers & Citoyens, fixa les yeux sur cette session, qui sembloit une vraie renaissance, après des prorogations continuées depuis environ deux ans. On savoit combien le Roi redoutoit cette Assemblée; & les mécontentemens causés par tant de mesures hardies dans l'administration étrangere ou domestique, ne donnoient que trop de fondement à ses craintes.

Charles néanmoins, dans son discours, expliqua ses dispositions aux deux Chambres avec les plus grandes apparences de cordialité & de confiance. Il

leur dit : » qu'il les auroit assemblées » plutôt, s'il n'avoit voulu leur laisser le » temps de se rendre à leurs propres » affaires, & donner quelque relâche à » son peuple du côté des taxes & des » impositions ; que depuis leur derniere » Assemblée, il s'étoit vu engagé dans » une guerre non-seulement juste, mais » d'une nécessité presque égale pour » l'honneur & l'intérêt de la Nation ; » que dans la vue de maintenir la paix » intérieure du Royaume, pendant » qu'il avoit la guerre au dehors, il » avoit accordé aux non-conformistes » une Déclaration d'indulgence, dont » il avoit observé de si bons effets, » qu'il devoit s'en applaudir ; qu'à la » vérité il avoit appris qu'on formoit » quelques objections contre l'exercice » de ce droit ; mais qu'il leur déclaroit » nettement la résolution où il étoit de » s'en tenir à son Ordonnance, & qu'il » se croiroit offensé de la moindre contradiction ; qu'à l'égard de certains » bruits par lesquels on sembloit vouloir » insinuer que ses nouvelles levées couvroient des vues contre les loix & la » liberté publique, il les regardoit comme une défiance si frivole, qu'il étoit » résolu d'augmenter ses forces au Prin-

Charles II. 1673.

Charles II. 1673.

» temps prochain, & qu'il ne pouvoit » douter que la Chambre des Communes n'en considérât la nécessité dans » ses subsides ». Il laissa le reste des » affaires à son Chancelier.

Ce Ministre s'étendit sur les mêmes argumens, auxquels il joignit quantité d'imaginations extraordinaires tirées de son propre fonds. Il dit, par exemple, » que les Hollandois étoient les enne- » mis communs de toutes les Monar- » chies (*f*), sur-tout de celle de la

(*f*) Donnons cette partie dans ses propres termes. Sa Majesté vous a dit qu'elle se trouve engagée dans une guerre importante, absolument nécessaire, inévitable, & d'une grande dépense. Elle s'en est rapportée à sa Déclaration, dans laquelle vous trouverez les indignités personnelles qu'on lui a faites par des Estampes, par des Médailles, & les autres affronts publics qu'il a reçus des Etats, leurs violations des Traités; tant dans l'affaire de Surinam, que dans celle des Indes Orientales. Enfin, ils sont parvenus à ce point d'insolence, de refuser au Roi l'honneur du Pavillon, quoique ce soit un droit indubitable & inséparable de sa Couronne, reconnu dans le Traité de Breda, & qui n'a jamais été contesté dans aucun temps. Sa Majesté, après avoir long-temps attendu une juste satisfaction, après l'avoir demandée solemnellement, a vu avec étonnement, qu'ils ont disputé contre son droit dans toutes les Cours de l'Europe, & fait de grandes offres au Roi de France, s'il vouloit prendre leur parti contre nous. Mais Sa Majesté Très-Chrétienne se ressouvenoit trop bien de ce qu'ils avoient fait à Munster contre la foi de tant de Traités & d'engagemens solemnels, & combien leur voisinage est dangereux pour toutes les têtes couronnées.

» Grande-Bretagne, unique rivale de » leur commerce & de leur puissance

Charles II. 1673.

Le Roi & ses Ministres ont été long-tempt exposés ici à beaucoup de médisances. Quelquefois ils ont été représentés comme vendant tout à la France à prix d'argent, pour se mettre en état de soutenir cette guerre. Ils devoient, disoit-on, lui donner pour sûreté de son paiement Porsmouth, Plymouth & Hull. D'autres fois on faisoit courir le bruit, que la France & la Hollande étoient d'accord. Enfin l'accusation de trahison étoit changée en accusation de folie. Ces mêmes Ministres qu'on avoit traités de scélérats, on les représentoit comme ayant perdu le jugement. Dans la vérité, on n'avoit pas lieu de blâmer ceux qui publioient leurs craintes dans les Cafés, puisque, si cette union avoit eu lieu, tout le fardeau de la guerre seroit tombé sur nous. Mais les deux Rois connoissant leurs intérêts, résolurent de s'unir ensemble contre les ennemis de toutes les Monarchies, & principalement de celle-ci, la seule qui puisse entrer en concurrence avec eux pour le Commerce & pour la puissance sur Mer, & la seule qui les empêche de parvenir à un empire universel aussi grand que celui de Rome. Les Etats étoient si persuadés qu'ils y pourroient enfin parvenir, & tellement infatués de leur ambition, qu'ils n'ont pu s'en défaire, même dans leur plus grande détresse & dans leur plus grand danger; de sorte qu'ils ont refusé de traiter & de consentir à une treve. C'est ce que toute la Nation a vu & connu avant la premiere guerre: mais on ne put prendre alors un temps convenable, ni faire de si bonnes alliances. Cependant vous jugeates avec raison, qu'à quelque prix que ce fût, ce Gouvernement devoit être exterminé, *Delenda est Carthago.* Aussi le Roi peut-il dire que c'est ici votre guerre, & que c'est par votre avis qu'il prit ses mesures. Elles sont justes & raisonnables. Il attend donc de vous un secours proportionné, &c. Permettez-moi de vous dire que Sa Majesté a réduit les Etats à un tel point, que si vous concourez avec lui dans l'assistance que vous lui donnerez, ils ne pourront plus mettre l'Angleterre en danger. Mais si vous souffrez qu'ils se relevent, souvenez-vous de

Charles II. 1673.

» maritime, seul obstacle à leurs vues
» d'Empire universel, aussi vaste que
» celui de l'ancienne Rome; que dans
» leurs disgraces mêmes & dans leurs
» dangers présens, ils étoient enivrés
» de leurs ambitieuses prétentions, jus-
» qu'à rejeter toute offre de Traité &
» de cessation d'armes; que dans la
» guerre actuelle, le Roi ne faisoit que
» suivre les maximes qui avoient fait
» approuver au Parlement la derniere,
» & qu'il pouvoit dire par conséquent
» que *c'étoit leur guerre*: que les Hol-
» landois étant par intérêt & par incli-
» nation les éternels ennemis de l'An-
» gleterre, le Parlement avoit jugé avec
» beaucoup de sagesse qu'il étoit né-
» cessaire de les extirper, & qu'il avoit
» établi pour maxime invariable, *De-
» lenda est Carthago*, c'est-à-dire, qu'à
» toute sorte de prix, cet odieux Gou-
» vernement devoit être enseveli sous
» ses ruines; enfin, que la fierté Hol-
» landoise portoit sur la confiance que
» le Parlement n'accorderoit point de
» subside au Roi; mais qu'au contraire
» Sa Majesté comptoit elle-même qu'ils

ceci: les Etats de Hollande sont les ennemis perpétuels de l'Angleterre, par intérêt & par inclination, &c.

» seroient bientôt trompés dans une » espérance qui faisoit leur unique res- » source ». Charles II. 1673.

Les Communes, avant que de s'engager dans l'affaire qu'on leur proposoit, en prirent une en considération, qui ne pouvoit laisser aucun doute des projets arbitraires du Roi, mais dont le dénouement fit connoître qu'elles étoient peu disposées à s'y conformer. C'étoit un usage constant, depuis le Parlement de 1604, & qui n'avoit pas été disputé à la Chambre, de faire partir dans les cas de vacance des lettres pour de nouvelles élections; & le Chancelier, en faveur duquel on faisoit valoir auparavant quelques exemples, s'étoit abstenu depuis de renouveler ses prétentions. On regardoit cet établissement comme le premier pas des Communes pour le maintien & la sûreté de leurs priviléges; & rien n'étoit plus nécessaire en effet pour prévenir l'envoi clandestin des lettres & pour assurer la liberté des élections. Il n'y avoit qu'un Ministre aussi désespéré que Shaftsbury, plein, comme il étoit, du plan régulier qu'il avoit formé pour donner des chaînes à la Nation, qui pût entreprendre de détruire une pratique si raisonnable & si

Charles II. 1673.

bien établie, ou qui pût s'être flatté du succès dans une démarche si hardie. Plusieurs Membres appelés par des lettres irrégulieres du Chancelier, avoient pris leur place dans la Chambre. Mais elle n'eut pas plutôt achevé de s'assembler, qu'on vit naître une opposition contre eux. Ils eurent, à la vérité, la modestie de sortir ; leur élection fut déclarée nulle, & l'Orateur expédia de nouvelles lettres dans la forme ordinaire.

On crut remarquer un peu plus de complaisance dans la délibération qui succéda ; mais au fond elle partoit du même esprit de liberté & d'indépendance. Les Communes résolurent, pour subvenir aux besoins extraordinaires du Roi, telle fut leur expression ; de lui accorder pendant l'espace d'un an & demi 70000 livres sterling par mois ; c'est-à-dire, 1260000 pour somme totale. Quoiqu'elles ne desirassent point une rupture violente avec Charles, elles affecterent de ne donner aucune marque d'approbation à la guerre ; & ce subside ne fut accordé que dans la vue d'obtenir plus de facilité à délivrer la Nation de quelques autres sujets de plainte. Il n'y en avoit pas de plus alarmant, soit par les motifs auxquels on

pouvoit l'attribuer, soit par les suites qu'on en pouvoit craindre, que la Déclaration d'indulgence. Une remontrance fut immédiatement dressée contre l'exercice de cette prérogative. Charles entreprit de se défendre. Les Communes insisterent, sous prétexte » qu'elle » pouvoit interrompre le cours des » Loix & changer le pouvoir législatif, » qui, de l'aveu commun, résidoit dans » le Roi & dans les deux Chambres ». Tout le monde étoit dans l'attente du succès. Le Roi se trouvoit comme engagé d'honneur à soutenir sa démarche; & pour aller au devant des oppositions, il avoit déclaré positivement que sa résolution étoit de la soutenir. Les Communes étoient obligées à la même fermeté, non-seulement parce qu'elles ne pouvoient céder sans honte avec de si fortes raisons en leur faveur, mais encore parce qu'il étoit visible que si le Roi l'emportoit, il falloit renoncer à toute limitation légale de la Constitution.

Charles II. 1673.

Charles étoit parvenu à ce point critique qu'il devoit avoir prévu lorsqu'il avoit embrassé de si violens conseils, & dans la supposition de l'événement, son parti devoit être pris depuis long-temps. Outre sa Garde ordi-

Charles II 1673.

naire il avoit une Armée aux portes de Londres, sous les ordres du Comte de Schomberg Etranger, & plusieurs de ses Officiers étoient Catholiques. Il pouvoit s'attendre que si la violence devenoit nécessaire pour tenir les Mécontens en bride, le Roi de France seroit prêt à le seconder, & soutiendroit des mesures que ces deux Monarques avoient prises de concert. Mais Charles frémit à l'approche d'un aussi dangereux précipice que celui qui s'offroit devant lui. Le masque une fois levé, il voyoit le retour de la confiance impossible entre lui & la Nation; le péril des secours étrangers, sur-tout de la part d'un si puissant Prince, se faisoit assez sentir, & le succès de ses propres Armes n'avoit pas été assez brillant pour augmenter son autorité ou pour faire repentir les Mécontens de leur opposition. On peut observer aussi, que c'étoit moins l'ambition que le desir d'une vie aisée, qui l'avoit fait penser à l'augmentation de son pouvoir. Les étroites bornes de la Constitution rendoient le Gouvernement embarrassé, difficile; il étoit impossible à ce Prince, sans beaucoup d'art & d'intrigue de se procurer l'argent nécessaire à ses plai-

Charles II. 1673.

firs, ou suffisant même pour le maintien d'une administration réglée. Ainsi, lorsqu'il eut ouvert les yeux sur les dangers de l'opposition, le même goût pour ses aises le porta bientôt à rétracter ce qu'il trouvoit de la difficulté à maintenir; & son naturel doux & pliant lui fit trouver peu d'objections contre une démarche à laquelle un Prince plus hautain n'auroit consenti qu'avec une extrême répugnance. Cependant, pour se rendre de meilleure grace, il demanda leur opinion aux Pairs, qui lui conseillerent de donner cette satisfaction aux Communes. Aussitôt le Roi se fit apporter la Déclaration & rompit le Sceau de ses propres mains. Les Communes témoignerent la plus vive satisfaction, (*g*) & Charles

La Déclaration d'indulgence est révoquée.

(*g*) Une Requête présentée au Roi par les deux Chambres dans la derniere Session, fera mieux connoître combien elles avoient à cœur la révocation d'une grace, qu'elles soupçonnoient Charles de n'accorder à tous les non-Conformistes, que pour y comprendre les Catholiques.

Nous, les Seigneurs & les Communes, &c. convaincus de la constance de Votre Majesté dans la Religion Protestante, nous nous croyons obligés par notre devoir & nos consciences, de représenter à Votre Majesté l'accroissement du Papisme, dont nous souhaitons ardemment de prévenir les suites.

1°. Il y a beaucoup de Prêtres & de Jésuites qui fréquentent les Villes de Londres & de Westminster, & les diverses Provinces du Royaume en plus grand

promit d'approuver tous les Bills qui

Charles II.
1673.

nombre qu'auparavant, & qui font leurs efforts pour féduire vos Sujets.

2°. Il y a un grand nombre de Chapelles & de Maifons où l'on dit la Meffe dans toutes les grandes Villes du Royaume, & autres endroits, outre les Maifons des Ambaffadeurs, où les Sujets de Votre Majefté vont entendre librement la Meffe, fur tout dans les Villes de Londres & de Weftminfter.

3. Il y a des Confréries & des Couvens de Prêtres & de Jéfuites Anglois dans le Palais de S. James, à Conébe, dans la Province d'Hereford, & en d'autres lieux du Royaume; outre plufieurs Ecoles où l'on corrompt la jeuneffe, en lui infpirant les principes du Papifme.

4°. On vend publiquement des Catéchifmes & autres livres Papiftes pendant les Séances mêmes du Parlement.

5°. Les Magiftrats, en général, & leurs Officiers, font extrêmement négligens dans les devoirs de leurs Charges, par rapport à la conviction du Papifme.

6°. Les Récufans font déchargés de tous les Emplois qui peuvent leur être à charge, & jouiffent de tous les Emplois profitables, les exercent eux-mêmes ou les font exercer par d'autres.

7°. Les Papiftes jouiffent des préfentations aux Bénéfices fous le nom d'autrui, & par-là ces Bénéfices font remplis par des Miniftres incapables.

8°. Plufieurs perfonnes prennent la liberté d'envoyer leurs Enfans hors du Royaume pour y être élevés; &, fous prétexte d'une meilleure éducation, on leur donne des Gouverneurs qui n'ont pas prêté les fermens d'allégeance & de fuprématie, & qui communément les corrompent pour leur faire embraffer le Papifme.

9°. Quoiqu'il y ait eu divers procès portés à la Cour de l'Echiquier contre les Récufans convaincus, il n'y en a qu'un très petit nombre qui aient été pourfuivis.

10°. Les Papiftes d'Irlande font devenus fi infolens, qu'ils ont ouvertement des Archevêques & des Evêques en oppofition aux Evêques Proteftans, & difent publiquement la Meffe dans Dublin & d'autres endroits

tendroient a la réparation des abus (*h*).

Shaftsbury voyant reculer le Roi sur un point capital qu'il s'étoit engagé publiquement à maintenir, conclut que tous les systêmes pour l'accroissement de l'autorité royale étoient évanouis, & que Charles étoit absolument incapable de fermeté dans ses résolutions. Il jugea que les Communes pourroient porter leurs recherches sur ces dangereux conseils que le Public avoit en horreur, & qu'avec sa facilité ordinaire, le Roi pourroit abandonner ses Ministres à leur vengeance. La résolution qu'il prit aussi-tôt fut de s'attacher au Parti qui devoit prédominer, & d'expier toutes ses violences en faveur de la Monarchie par le même emportement dans son opposition. Jamais chan-

de l'Irlande. Pierre Talbot, Archevêque prétendu de Dublin, a été publiquement sacré à Anvers; & s'étant ensuite rendu à Londres, il y a exercé ses fonctions. Dans son voyage de Londres à Chester, les Papistes lui ont fait de grands honneurs, lui donnant le titre de *Votre Grandeur*. En arrivant à Dublin, il y a été reçu par les Papistes en grande solemnité; & exerce encore ses fonctions. Sa résidence est à trois milles de Dublin, chez le Colonel Talbot, son frere, qui est actuellement en qualité d'Agent public auprès de Votre Majesté, pour y solliciter les intérêts des Papistes d'Irlande.

(*h*) Tous les Historiens s'accordent à dire qu'il en étoit quitte pour ne rien exécuter de ce qu'il avoit promis.

Charles II. 1673.

gement ne fut plus brusque ou plus indépendant des apparences. Cet infidele Ministre entra tout d'un coup dans les cabales du Parti contraire, & leur découvrit, peut-être avec exagération, les vues arbitraires auxquelles il avoit tant contribué. Il se vit reçu à bras ouverts par des gens qui avoient besoin d'un Chef de cette capacité, & personne ne lui reprocha sa derniere apostasie. Un des plus fâcheux effets de toutes les Factions qui avoient divisé l'Angleterre, & des révolutions soudaines dont le Public avoit tant souffert, étoit d'avoir corrompu les ames & détruit le sentiment d'honneur & de bienséance jusques dans les apparences de la conduite (i).

i) Le Pere d'Orléans assure d'après Jacques II, que « Shaftsbury exécuta sa résolution dès le lendemain » après que le Roi se fût déterminé à révoquer sa Dé» claration ; qu'il étoit onze heures du soir avant que » le Roi se fût déterminé, & que dès le lendemain » matin, le Comte parut dans la Chambre-Haute, à la » tête du Parti le plus violemment opposé à la Reli» gion Catholique, à la guerre contre la Hollande, & » à l'union avec la France.

Un Historien Anglois raconte que le Lord Clifford, grand Trésorier, ignorant les desseins du Comte, étoit allé le visiter le soir du jour précédent, & que lui ayant communiqué un projet de son invention pour l'établissement d'un fonds perpétuel, qui rendroit les Parlemens inutiles, il lui lut un discours qu'il avoit composé pour faire le lendemain l'ouverture de ce pro-

Mais le Parlement, quoique satisfait de la conduite du Roi, n'avoit pas perdu toutes les craintes qu'il fondoit sur les mesures de la Cour. Il passa un Bill qui reçut ensuite le nom de *Test*, c'est-à-dire, *Epreuve*, concernant tous ceux qui seroient chargés de quelque Office public. Outre les sermens d'Allégeance & de Suprématie, & la réception du Sacrement dans une Eglise Anglicane, cet Acte les obligeoit d'abjurer la Doctrine de la Transsubstantiation (*k*).

Charles II. 1673.

jet dans la Chambre des Seigneurs. Le Comte parut charmé de ce discours, & souhaita de l'entendre lire une seconde fois. Le lendemain, le Roi & le Duc d'York s'étant rendus à la Chambre pour appuyer ce projet par leur présence, Clifford y récita son discours; mais il n'eut pas plutôt cessé de parler, que le Comte de Shaftsbury prit la parole, & le réfuta de point en point. Il fit voir que le projet étoit extravagant & impraticable; qu'il ne tendoit qu'à renverser le Gouvernement, à tout mettre en confusion, & peut-être à forcer le Roi & la Maison royale d'aller passer le reste de leur vie en exil hors du Royaume, sans espérance du retour. Si le discours du grand Trésorier avoit surpris les Seigneurs qui en comprenoient bien le but, ils ne furent pas moins étonnés de voir le Chancelier, un des principaux Membres de la cabale, se déclarer si ouvertement contre le Roi. Le Duc d'York dit à l'oreille du Roi son Frere : *quel coquin de Chancelier avez-vous là ?* & le Roi répondit; *quel fou de Trésorier m'avez-vous donné?* Rapin, qui n'a point oublié ce trait, ne laisse pas de le trouver douteux; mais les raisons qu'il oppose sont des conjectures très-foibles. L'espece d'Apologie qu'il fait ensuite du Comte de Shaftsbury, n'a pas plus de force. Tom. IX, pag. 340.

(*k*) Rien n'approche de la singularité d'un tel ser-

Charles II. 1673.

Comme les Presbytériens avoient secondé les efforts des Communes contre la Déclaration d'Indulgence, & qu'ils sembloient résolus de n'accepter aucune tolérance qui ne leur seroit point accordée par des voies légales, ils avoient acquis tant de faveur dans cette Chambre qu'on y adopta un projet d'union de tout l'intérêt Protestant contre l'Ennemi commun, c'est-à-dire, contre les Catholiques Romains qui recommençoient à devenir redoutables. On passa un Bill pour le soulagement & la satisfaction des Protestans non-conformistes; mais il trouva quelques oppositions, ou du moins quelques délais de la part des Pairs.

Le Bill de subside fut revêtu de toutes les formes, comme une espece de récompense qu'on devoit au Roi pour ses concessions. On passa aussi un Acte d'indemnité ou de pardon général, qui mit les Ministres à couvert de toute nouvelle recherche. Les deux Chambres jugerent apparemment que la meilleure méthode pour ramener les coupables

ment, imposé par les Communes d'Angleterre. En voici les termes. « Je déclare que je crois qu'il ne se fait » point de transsubstantiation dans le Sacrement de la » Cene du Seigneur, ni avant ni après la consécration » faite par quelque personne que ce puisse être.

pables étoit de leur faire voir que leur cas n'étoit pas désespéré. Les représentations même des Communes sur d'autres sujets de plainte, font connoître que leur colere étoit appaisée. Elles ne toucherent pas aux points capitaux, tels que l'atteinte portée à la triple Alliance & la clôture de l'Echiquier. Les seuls abus dont elles firent des plaintes, étoient une imposition arbitraire sur le charbon, l'exercice de la Loi martiale, les enrôlemens forcés & les quartiers militaires. Elles demanderent aussi qu'après la conclusion de la guerre, toute l'Armée fût congédiée. Charles leur fit une réponse gracieuse, mais qui n'étoit qu'une évasion; après quoi les Chambres s'ajournerent elles-mêmes.

Charles II. 1673.

Campagne maritime.

En renonçant à la Déclaration d'Indulgence, & tacitement au pouvoir de suspension, le Roi, malgré ses mauvais succès étrangers & domestiques, n'étoit pas moins résolu de persister dans ses liaisons avec la France, & dans ses projets de guerre contre la Hollande, &, par conséquent, dans toutes les vues secretes, de quelque nature qu'elles fussent, qu'il fondoit sur ces deux résolutions. Les sommes qui lui étoient accordées par le Parlement, suffirent pour

Charles II. 1673. équiper une Flote dont le Prince Robert fut déclaré l'Amiral ; car le Test obligea le Duc d'York d'abandonner cet emploi. Le Chevalier Sprague & le Comte d'Offory commanderent sous le Prince. L'Escadre Françoise ayant bientôt joint, sous la conduite du Maréchal d'Etrées, les deux Flotes firent voile ensemble vers la côte de Hollande, & trouverent l'Ennemi à l'ancre dans les sables de Schonvelt. Les combats de Mer sont naturellement accompagnés d'une confusion qui l'emporte beaucoup sur celle des actions de Terre ; soit qu'elle procéde de l'opération incertaine des vents & de la marée, soit de la fumée & des ténébres où les Partis sont enveloppés. De-là vient que les relations de ces grands évenemens sont sujettes à tant d'incertitudes & de contradictions, sur-tout lorsqu'elles sont composées par les Ecrivains des Nations en guerre, qui prennent autant de plaisir à relever leurs propres succès, qu'à rabaisser ceux de l'Ennemi. Ce qui paroît certain de cette bataille, c'est que l'un & l'autre Parti s'attribua la victoire ; d'où l'on doit conclure que l'action ne fut pas décisive. Les Hollandois, plus proches de leur Pays, se re-

Combat. 28 Mai.

tirerent facilement dans leurs Ports, & quelques jours leur suffirent pour se remettre en état de faire face à la Flote combinée. Une seconde action qui suivit immédiatement, ne fut pas plus décisive que la premiere. On ne vit point dans les deux Partis une obstination extraordinaire; mais il paroît incertain lequel se retira le premier. La plus grande perte dans l'une & l'autre action, tomba sur les François que leurs Alliés, dans quelque défiance de leurs intentions, prirent soin de placer assez adroitement pour leur faire essuyer tout le feu de l'ennemi. Cependant il paroît que de part & d'autre, il n'y eut pas un seul vaisseau perdu dans la seconde rencontre.

Charles II. 1673.

Autre combat.

Il suffisoit pour la gloire de Ruyter d'avoir pu combattre sans un désavantage marqué, avec des forces inférieures à celles de la France & de l'Angleterre, & c'étoit avoir assez vaincu, que d'avoir fait avorter le projet d'une descente en Zélande, qui, joint à tant d'autres infortunes, étoit capable de renverser entiérement la République Hollandoise. Le Prince Robert n'évita pas le soupçon d'avoir peu favorisé le double projet de subjuguer la Hollande, &

Charles II. 1673.

d'aggrandir l'autorité de Charles sur la Nation Angloise. Il n'avoit pas pressé l'Ennemi avec toute la chaleur qu'on devoit attendre de son courage. En effet, on ne peut remarquer sans étonnement, que les Anglois, quoique fort supérieurs par leur alliance, ne purent obtenir le moindre avantage sur les Hollandois; eux qui, dans la guerre précédente, quoique souvent plus foibles en nombre, àvoient fait une héroïque défense, acquis beauoup de réputation & remporté quelquefois des victoires signalées. Mais ils étoient mécontens des opérations présentes, qu'ils jugeoient pernicieuses à leur Patrie; ils n'étoient pas persuadés de la justice de la querelle, & sur-tout ils nourrissoient une jalousie perpétuelle contre leurs Alliés, qu'ils auroient détruits s'ils en avoient eu la liberté, avec plus de joie que l'Ennemi même.

Si le Prince Robert n'approuvoit pas les vues de la Cour, il n'y trouvoit pas beaucoup de faveur, de la part au moins du Duc d'York, qui, sans commander la Flote, conservoit la principale autorité dans les affaires de la Marine. Le Prince se plaignoit hautement que toutes sortes de provisions lui manquoient jus-

qu'à l'eau, & prit le parti d'entrer dans un Port, pour remédier à tant de besoins. Après avoir employé quelques semaines à se rétablir, il remit en Mer. Les Flotes ennemies se rencontrerent à l'embouchure du Texel, & se livrerent le dernier combat naval que la jalousie ait suscité entre ces Puissances maritimes. Ruyter, & Tromp sous lui, commandoient les Hollandois dans cette action comme dans les deux premieres; car le Prince d'Orange avoit réconcilié ces deux illustres rivaux, & de leur ancienne animosité, il ne leur restoit que cette vertueuse émulation qui les fit combattre avec une valeur plus distinguée contre les Ennemis de leur République. Branker fut opposé à d'Estrées, Ruyter au Prince Robert, & Tromp à Sprague. Il est remarquable que dans toutes ces actions, les quatre derniers de ces braves Amiraux s'étoient toujours choisis pour émules, comme seuls dignes les uns des autres, & que jusqu'alors aucun d'eux n'avoit obtenu d'avantage décisif. Ils combattirent dans cette bataille comme s'ils n'eussent pas connu d'autre parti que la mort ou la victoire.

Charles II. 1673.

Troisieme Combat. 11 Août.

D'Estrées & toute l'Escadre Fran-

Charles II. 1673.

çoise, à l'exception de Martel, Contre-Amiral, demeurerent dans leur poste, & Branker, au lieu de les attaquer, porta du secours à Ruyter qui étoit engagé dans un furieux combat avec le Prince Robert. Jamais ce Prince n'acquit tant d'honneur. Sa conduite & son courage brillerent au même degré. Après avoir dégagé son Escadre des Ennemis qui l'environnoient de toutes parts, & rejoint le Chevalier Chichely son Contre-Amiral, qui avoit été séparé de lui, il se hâta de secourir Sprague qu'il voyoit extrêmement pressé par Tromp. Le Vaisseau de Sprague, nommé le Prince Royal, étoit si maltraité, que ce Général fut obligé d'arborer son pavillon sur le Saint-Georges, pendant que la même raison obligeoit Tromp de quitter son bâtiment le Lion d'or, & de passer brusquement sur la Comete. Le combat fut renouvelé avec une mortelle furie par ces valeureux rivaux & par leurs Contre-Amiraux qui les secondoient. Offory, Contre-Amiral de Sprague, étoit prêt d'aborder Tromp, lorsqu'il vit le Saint-Georges déchiré en pieces & désemparé. Sprague le quittoit pour transporter son pavillon sur un troisieme Vaisseau, & retourner à la

charge; mais un boulet qui avoit traversé le Saint-George, prit sa barque en flanc & la submergea. Ce brave Officier périt dans les flots, au regret de Tromp même, qui donna de justes louanges à sa valeur. *Charles II. 1673.*

Le Prince Robert trouva les Anglois dans cette dangereuse situation, & vit la plupart des Vaisseaux de Sprague hors de combat. L'engagement n'en recommença pas moins, devint fort serré & fut très-sanglant. Le Prince, à son tour, jeta l'Ennemi dans un grand désordre. Deux brulôts qu'il lâcha au milieu des Hollandois, sembloient l'augmenter, & si les François s'étoient approchés dans ces circonstances, la victoire étoit aux Alliés; mais ils négligerent le signal, & le Prince remarquant que le plus grand nombre de ses vaisseaux n'étoient plus en état de tenir la Mer, ne pensa plus qu'à leur sûreté en se retirant à petites voiles vers la Côte d'Angleterre. La victoire, dans cette bataille, fut aussi douteuse que dans les autres actions maritimes de la même guerre.

Les affaires Hollandoises prirent un tour plus favorable par terre. Le Prince d'Orange assiégea Norden, & s'en étant rendu maître, ce succès releva les es-

Charles II. *1673.*

pérances de sa République. Montecuculli, qui commandoit les Impériaux sur le Rhin, trompa fort adroitement la vigilance & la pénétration de Turenne, & par une marche soudaine il alla s'établir devant Bonne. La conduite du Prince d'Orange ne fut pas moins admirée, lorsqu'éludant tous les Généraux François qu'il laissa derriere lui, il se joignit à l'Armée Impériale. Bonne fut prise en fort peu de jours. D'autres Places de l'Electorat tomberent entre les mains des Alliés, & la communication se trouvant coupée entre la France & les Provinces-Unies, Louis obligé de rappeler ses forces, abandonna ses conquêtes plus rapidement qu'elles n'avoient été commencées. La prise de Maëstricht fut son unique avantage dans cette Campagne.

Congrès de Cologne.

On avoit ouvert à Cologne un Congrès sous la médiation du Roi de Suede, mais avec peu d'apparence de succès.

Les demandes des deux Rois avoient paru tendre à l'esclavage personnel des Hollandois; elles baisserent à mesure que les Etats se relevoient; mais les offres des Etats diminuant aussi dans la même proportion, il paroissoit impossible de s'accorder. Lorsque les François

eurent évacué la Hollande, le Congrès cessa, & l'enlévement du Prince Guillaume de Furstemberg par les Impériaux offrit aux Ministres de France & d'Angleterre un prétexte pour quitter Cologne. Les Plénipotentiaires Hollandois témoignerent dans leurs Mémoires toute la hauteur & tout le dédain qu'on pouvoit attendre d'un Etat libre injustement maltraité. *Charles II. 1673.*

Le Parlement d'Angleterre qui se trouvoit assemblé, fit éclater plus de mécontentement que dans la derniere Session. Il n'avoit point ignoré qu'on négocioit depuis quelque temps un mariage entre le Duc d'York & l'Archiduchesse d'Inspruck, Princesse Catholique de la Famille Autrichienne, & les deux Chambres n'y avoient pas fait d'opposition; mais lorsqu'au défaut de cette Alliance le Duc rechercha une Princesse de la Maison de Modene, fort liée alors avec la France, cette seule idée jointe à tant d'autres sujets de chagrin, aigrit le fiel des Communes & leur fit faire des remontrances fort vives contre un mariage qui les révoltoit. Charles déclara que leurs représentations venoient trop tard, & que non-seulement le mariage étoit résolu, mais *Un Parlement. 20 d'Octobre.*

Charles II. 1673. qu'il étoit déja célébré par procuration. Les Communes insisterent, & passant à d'autres parties de l'administration, elles déclarerent que les Troupes de terre étoient un fardeau pour la Nation. Elles protesterent à leur tour, qu'elles ne fourniroient plus de subsides, à moins que les Hollandois ne portassent l'obstination jusqu'à rejeter toutes sortes de conditions raisonnables. Le Roi, pour se délivrer de ces fâcheuses attaques, prit la résolution de proroger l'Assemblée, & s'étant rendu à la Chambre des Pairs au moment qu'on s'y attendoit le moins, il envoya aux Communes l'Huissier à verge noire pour les faire appeler. Le hazard fit arriver l'Huissier à la porte, dans le temps que l'Orateur y entroit, & quelques Membres l'ayant fermée aussitôt que l'Orateur fut dans la Chambre, crierent, *au fauteuil, au fauteuil, la verge noire est à la porte.* Ils forcerent l'Orateur de monter dans son fauteuil, & pendant que l'huissier frappoit à la porte, ils proposerent de déclarer « que l'Alliance avec » la France étoit un sujet de plainte; » que les mauvais Conseillers auxquels » le Roi donnoit sa confiance en étoit » un; que le Duc de Lauderdale

» en étoit un autre, & qu'il devoit être » éloigné des affaires. » Les voix alloient être recueillies; mais l'Huissier frappant plus fort à la porte, l'Orateur s'échappa de son fauteuil, & la Chambre se leva dans la derniere confusion. Elle se rendit à celle des Seigneurs, où le Roi s'étant contenté de représenter aux deux Chambres l'avantage que les Ennemis pouvoient tirer de la moindre apparence de division entre lui & son Parlement, le prorogea jusqu'au 7 de Janvier.

Charles II.
1673.

Dans l'intervalle, Shaftsbury, dont les liaisons avec le Parti des Mécontens n'étoient plus douteuses, fut dépouillé de la dignité de Chancelier, & les Sceaux furent donnés au Chevalier Héneage Finch, sous le titre de Garde du grand Sceau. Le Test ayant fait congédier Clifford, l'Office de grand Trésorier fut conféré au Chevalier Thomas Osborne créé ensuite Comte de Danby, Ministre d'une grande habileté, qui devoit son élévation aux talens Parlementaires. Clissort se retira dans ses Terres, où il mourut peu temps après.

Le Parlement avoit été prorogé pour donner le temps au Duc d'York de consommer son mariage; mais les pressan-

N vj

Charles II. 1674. *7 Février.* tes nécessités du Roi l'obligeant bientôt de le rassembler, la Session fut précédée de quelques Réglemens populaires pour disposer favorablement les esprits. Cette politique n'eut aucun succès. Le mécontentement de la Chambre-Basse avoit des racines trop profondes. Elle commença par demander un jeûne public; c'étoit faire entendre que la Nation n'étoit pas heureuse. Elle présenta une Adresse contre la Garde du Roi, qu'elle prétendoit dangereuse pour la liberté & contraire même aux Loix, parce que cette Milice n'avoit pas encore été confirmée par les deux Chambres. Elle fit quelques démarches pour l'établissement d'un nouveau Test, & plus rigoureux contre le Papisme. Mais rien ne causa tant d'alarmes à la Cour, que de lui voir attaquer les restes de la cabale, & rejeter tous les maux présens sur leurs pernicieux conseils. Clifford étoit mort; Shaftsbury avoit fait sa paix avec le Parti de la Patrie, dont il étoit devenu le Chef. Buckingham vouloit imiter Shaftsbury, mais il restoit encore de l'obscurité dans ses intentions. On proposa dans la Chambre de l'attaquer par une accusation formelle. Il demanda d'y être entendu; mais il s'exprima

dans des termes si confus & si captieux, que son discours n'ayant satisfait personne, on le pria de répondre nettement à quelques articles qui lui furent proposés. Ils regardoient toutes les fausses démarches qu'on avoit reprochées au Gouvernement, & le plus remarquable sembloit être le quatrieme (*l*), par lequel on demandoit au Duc « par l'avis » de qui l'Armée avoit été campée près » de Londres pour intimider le Parle- » ment » ? Cette question fait voir

(*l*) On ne laissera point de les placer tous ici pour faire connoître le génie de cette Chambre. 1°. Si quelqu'un lui avoit communiqué des desseins contre les Priviléges des Communes, ou pour quelque innovation dans le Gouvernement? Qui, & quels étoient ces desseins? 2°. S'il étoit vrai qu'il eût dit le jour précédent, que certaines personnes avoient gagné cinq cent mille livres sterling? Et qui étoient ces personnes? 3°. Par le conseil de qui le Roi avoit levé une Armée & choisi le Comte de Schomberg pour son Général? 4°. Par l'avis de qui cette Armée avoit été campée proche de Londres pour intimider le Parlement? 5°. Qui avoit fait le Traité de la triple Alliance? 6°. Qui avoit conclu le premier Traité avec la France pour rompre la triple Alliance? 7°. Par le conseil de qui l'Echiquier avoit été fermé? 8° Qui avoit conseillé au Roi de publier sa déclaration d'indulgence? 9°. Qui avoit conseillé au Roi d'attaquer la Flote de Smyrne avant que d'avoir déclaré la guerre? 10. Par le conseil de qui avoit été conclu à Utrecht un second Traité avec la France? 11°. Par le conseil de qui le Roi avoit déclaré la guerre aux Etats des Provinces-Unies sans le communiquer au Parlement? 12°. Qui avoit conseillé au Roi de proroger le Parlement le 4 de Novembre dernier?

Charles II. 1674.

jusqu'où la Chambre portoit ses soupçons. Buckingham, dans toutes ses réponses, s'efforça de se disculper en chargeant le Comte d'Arlington. La premiere de ses vues lui réussit mal, & les Communes n'en résolurent pas moins de demander son éloignement, mais Arlington déja fort odieux à la Chambre fut attaqué à son tour. Elle fit dresser contre lui des articles d'accusation, qui demeurerent néanmoins sans effet.

Charles vit avec la derniere clarté, qu'il ne devoit attendre aucun subside pour la continuation d'une guerre que les Communes avoient en aversion. Il résolut aussi-tôt de faire une paix séparée avec les Etats, aux conditions qu'ils avoient fait proposer par l'Ambassadeur d'Espagne; & feignant une cordialité qui ne put en imposer dans les circonstances, mais qui parut obligeante, il demanda leur avis aux Chambres. Elles s'accorderent dans leur empressement pour le remercier de cette condescendance, & pour conseiller la paix qui fut aussi-tôt conclue. Les honneurs du Pavillon furent cédés par les Hollandois dans la plus grande étendue. On convint d'un Réglement de Commerce. Toutes les possessions furent rétablies

dans le même état qu'avant la guerre. Les Anglois de Surinam eurent la liberté de quitter cette Colonie ; & les Etats Généraux s'engagerent à payer au Roi une somme de huit cent mille patagons qui faisoient environ 300000 livres sterling. Quatre jours après, le Parlement fut prorogé, & la paix fut publiée à Londres avec de grandes acclamations du Peuple. L'Espagne avoit déclaré que si les hostilités étoient continuées contre la Hollande, elle ne pouvoit demeurer plus long-temps neutre, & toute rupture avec cette Nation menaçoit le Commerce Anglois d'une extrême décadence. Des craintes de cette nature ayant beaucoup augmenté l'aversion nationale pour la guerre, la joie de les voir finir par une heureuse paix, en devint plus vive.

Charles II. 1674.

L'Angleterre avoit au service de France un corps de dix mille hommes qui s'étoient acquis beaucoup d'honneur dans les Pays-Bas, & qui n'avoient pas peu contribué au succès de cette Couronne. Charles allégua son Traité avec la France, qui ne lui permettoit pas de le rappeler ; mais il s'engagea par un article secret à ne pas souffrir qu'il fût recruté. Cependant sa partialité pour

Charles II. 1674.

la France empêcha que cette promesse n'eût une fidelle exécution.

§ III. Observations sur la Cabale & son Plan.

Quand on considere le projet de la fameuse Cabale, il n'est pas aisé de décider si la fin qu'elle se proposoit étoit plus blâmable & plus pernicieuse que les moyens n'étoient imprudens & contraires à la vraie politique. Elle ne parloit que de rétablir ou de fixer l'autorité royale: mais ses vues ne pouvoient être que de la rendre absolue, car il n'étoit pas possible de regagner ou de maintenir malgré le Peuple un seul de ces droits de la Couronne, qui se trouvoient abolis par des Loix ou des usages postérieurs, sans assujétir le Peuple & sans mettre la prérogative royale au-dessus de toute contradiction. La Cabale auroit dû concevoir que tous les Partis de la Nation se déclareroient contre un tel systême; non-seulement le vieux Parti Parlementaire, qui sans former un corps apparent étoit fort nombreux, mais les Royalistes même qui, malgré tout leur attachement à la Monarchie, desiroient de la voir limitée & restreinte par la Loi. Il avoit paru que le Parlement actuel, quoiqu'élu dans la plus grande force de l'autorité

royale, tenoit toujours ardemment aux droits populaires, & conſervoit une vive défiance de la Couronne, avant même qu'elle eût donné de juſtes motifs à ſes ſoupçons. Ainſi les Gardes avec la petite Armée levée dans les derniers temps, mal diſciplinée & compoſée même uniquement d'Anglois, étoient preſque la ſeule reſſource ſur laquelle Charles pût compter pour l'exécution de ces dangereux projets.

L'aſſiſtance des François étoit ſans doute, aux yeux de la Cabale, un des principaux reſſorts de la machine qu'elle vouloit diſpoſer : mais on ne conçoit pas aiſément qu'elle pût ſe croire capable de la ménager & de la conduire. Elle devoit ſoupçonner que l'unique intention de Louis, comme c'étoit évidemment ſon intérêt, ſeroit d'exciter d'incurables jalouſies entre Charles & ſon Peuple, & qu'il voyoit à merveille quelle barriere un Gouvernement Anglois uniforme, ſoit libre, ſoit abſolu, formeroit à ſon ambition. Si l'on demandoit ſon aſſiſtance, un ſecours médiocre ne pouvoit qu'irriter la rage du Peuple & rendre le mal irréparable ; & des forces capables de ſubjuguer la Nation, laiſſeroient lieu de douter ſi le

Charles II. Monarque François uſeroit généreuſe-
1674. ment de ſes avantages.

Sous toutes les autres faces, il faut avouer que le plan de la Cabale paroît abſurde & mal conçu. Si la guerre contre la Hollande avoit un plein ſuccès, le ſurcroît de forces tomboit à Louis & non à Charles, & quelle eſpérance avec la plus grande unanimité, de réſiſter enſuite à cette redoutable Puiſſance? Quel danger, ou plutôt quel inévitable déſaſtre à réclamer ſon ſecours contre les mécontentemens domeſtiques? Si les Hollandois, par leur vigueur naturelle & l'aſſiſtance de leurs Alliés, étoient capables de ſe défendre & de ſoutenir la guerre avec quelque égalité, les armes Françoiſes ſeroient ſi néceſſairement employées de ce côté-là, qu'on n'en pourroit eſpérer de diverſion conſidérable du côté de l'Angleterre, en faveur des entrepriſes de Charles: & le projet de ſoumettre les Anglois par la terreur n'étoit-il pas aſſez odieux en lui-même, ſans l'aggraver par le ſacrifice d'un état qu'ils regardoient comme leur plus utile Allié; d'un Etat avec lequel tant de motifs devoient leur faire ſouhaiter la plus conſtante & la plus étroite union?

Si l'on ſuppoſe que par ces meſures c'étoit la Religion Catholique qu'on étoit réſolu de favoriſer, elle ne pouvoit ſervir qu'à faire avorter tous les autres plans, ou qu'à les faire tomber en ruines ſur leurs Inventeurs. Dans les lieux où cette Religion eſt bien établie, elle eſt plus propre en effet que la Proteſtante à ſoutenir la Monarchie abſolue ; mais pouvoit-elle être regardée comme le moyen de parvenir à l'autorité arbitraire dans la Nation Angloiſe, où elle eſt plus déteſtée que l'eſclavage même ?

Enfin les difficultés, les contradictions qui ſe préſentent dans les ſyſtêmes de la Cabale, ſont en ſi grand nombre & ſi manifeſtes, qu'on ſe ſent porté d'abord à douter de la réalité de ces plans, & tenté de les prendre généralement pour des chimeres de la calomnie & des Factions. Mais dans l'impoſſibilité abſolue d'expliquer autrement les étranges meſures de la Cour & toutes les circonſtances dont elles furent accompagnées, on eſt obligé de reconnoître, quoique ſans évidence directe (*m*), qu'il y eut un plan formel pour renverſer la

(*m*) On ne connoît point de Traité de cette nature avec la France ; & probablement il n'y en a jamais eu. Charles crut qu'il ſuffiſoit de joindre ſes intérêts avec

Charles II. 1674.

Constitution, une réelle conspiration du Roi & du Ministre contre le Peuple. Dans les affaires humaines ce n'est pas toujours le plus probable qui est le plus vrai; & souvent une légere circonstance échappée à nos spéculations, explique des faits qui semblent d'ailleurs incompréhensibles. Quoique le Roi ne manquât point de pénétration ni de ju-

ceux du Roi de France, & jugea qu'il n'en falloit pas plus pour le mettre en droit de compter sur l'assistance de ce Monarque dans le cas de besoin. A la vérité, l'Abbé Primi publia dans Paris les articles d'un Traité dans ce sens; mais sa narration offre des difficultés qui ne lui laissent guere de poids. Il ne parle que par conjecture; ou si les Ministres François lui fournissoient des matériaux, cette Cour avoit tant d'intérêt à brouiller Charles avec ses Sujets, que leurs Mémoires sont extrêmement suspects. Il ajoute qu'on étoit convenu expressément de diviser les Provinces-Unies; & de donner les Provinces intérieures à Louis, la Zélande à Charles II, la Hollande au Prince d'Orange; mais plusieurs raisons rendent ce partage peu vraisemblable, sur-tout le silence des François dans les propositions qu'ils firent à Utrecht. On y voit évidemment qu'il n'y avoit point de plan concerté entre les deux Rois, & qu'ils ne se gouvernoient que par les événemens. Le récit du Pere d'Orléans, qui n'écrivoit, dit-on, que sur les Mémoires du Roi Jacques, est le plus authentique témoignage des desseins arbitraires de la Cour, & sur ce point on ne peut douter de la vérité de ce qu'il raconte; mais son Histoire, à d'autres égards, est si fausse & si superficielle, que sur ce point même elle auroit peu de poids s'il n'étoit soutenu par d'autres raisons. Mais au fond le discours du Chevalier Temple au Roi, dont on parlera bientôt, & qui n'est pas contredit par ce Prince, est, après l'évidence des faits, la meilleure preuve des intentions du Roi.

gement, sa capacité ne s'étendoit guere au-delà des affaires communes (n); & d'ailleurs il n'avoit point assez d'application pour porter ses vues aux conséquences éloignées, ou pour digérer & concerter avec justesse un plan d'opérations politiques. Comme il ne lui arrivoit guere de penser deux fois au même sujet, la moindre apparence d'avantage étoit capable de le séduire; & lorsqu'il trouvoit le chemin bouché par quelques difficultés qu'il n'avoit pas prévues, il revenoit aisément au premier sentier qui promettoit plus de satisfaction à son indolence naturelle. Il penchoit lui-même à se reposer sur ce caractere versatile & pliant, dans l'idée qu'après avoir fait une tentative pour l'augmentation de son autorité, il lui seroit facile, s'il manquoit de succès, de rentrer dans le canal ordinaire du Gouvernement. Mais cette entreprise rendit les soupçons du peuple absolument incurables, quoiqu'ils n'eussent point éclaté tout d'un coup; & plus il réfléchit sur les circonstances, plus il en conçut de ressentiment & de défiance. Il observoit que le Roi n'avoit

(n) Caractere du Roi Charles II, par le Duc de Buckingham. *Voyez l'Appendix.*

Charles II. 1674.

jamais eu de favori ; qu'il n'avoit jamais été gouverné par ses Ministres ; qu'il l'avoit même été peu par ses Maitresses, & par conséquent qu'il étoit la principale source de toutes les opérations publiques. Ainsi, malgré toutes les apparences de changement qui pouvoient être affectées, on le soupçonnoit toujours de tenir secrétement au même projet, & la Nation jugeoit qu'il n'y avoit point de précaution excessive contre le pernicieux effet d'un si noir complot.

Charles qui n'ignoroit pas les sentimens de son Peuple, n'étoit pas plus porté à la confiance ; & quoiqu'obligé de faire une paix séparée, il n'en conserva pas moins ses liaisons avec la France. Ses excuses pour avoir abandonné son alliance, furent prises de ses embarras réels, & Louis eut la complaisance de les admettre. Le Duc d'York persuadé aussi que ses principes & sa conduite le rendoient plus odieux que jamais au Peuple, entretint, de son côté, une correspondance particuliere avec la Cour de France, & forma personnellement avec Louis une liaison que ces Princes honorerent du nom d'amitié. La seule vue du Duc étoit de s'assurer la succession au Trône,

& de favoriser la Religion Romaine, mais on reçonnoît à son honneur, que son plan, quoique dangereux pour la Nation, ne donna jamais au Roi le moindre fondement de défiance. Fidele Sujet & Frere affectionné, il ne connut point d'autre regle de conduite que l'obéissance; & cette même soumission sans bornes, que dans la suite il exigea de son Peuple, il ne cessa point, avant que de monter sur le Trône, de la faire éclater pour son Souverain.

Charles II. 1674.

Charles se voyant en paix avec tout le monde, & presque le seul Prince de l'Europe qui fût dans cette agréable situation, crut devoir offrir sa médiation aux Puissances belligérantes, pour composer tous leurs différens. La France disposée à négocier sous un si favorable Médiateur, accepta joyeusement ses offres; mais on craignit que, par la même raison, les Alliés ne fussent capables de les refuser. Charles, pour sceller d'abord ses nouveaux engagemens, invita le Chevalier Temple à sortir de sa retraite, & le nomma son Ambassadeur auprès des Etats. Ce sage Ministre réfléchissant sur le malheureux succès de ses premieres entreprises, & sur la fatalité des Conseils auxquels il devoit

Charles II. *1674.*

l'attribuer, résolut, avant que d'en former de nouvelles, de pénétrer, s'il étoit possible, les vraies intentions du Roi dans ces résolutions populaires auxquelles il paroissoit revenu. Après avoir blâmé librement les dangereux plans de la Cabale que le Roi sembloit vouloir excuser, il lui dit avec la même liberté : « qu'un Monarque Anglois trouveroit » d'extrêmes difficultés, & peut-être » une impossibilité absolue de faire goûter en Angleterre le même systême » de Gouvernement & de Religion, qui » se trouvoit établi en France ; que le » penchant général de la Nation y étoit » opposé, & qu'il falloit des siecles entiers pour changer le génie & les » sentimens d'un Peuple : que plusieurs, » quoiqu'indifférens au fond pour les » matieres de Religion, ne laisseroient » pas de s'opposer à toutes sortes d'altérations sur ce point, parce qu'ils » considéroient qu'il n'y avoit que la » force des armes qui pût vaincre la » répugnance du Peuple pour le Papisme, après l'établissement duquel il » s'imaginoit qu'il ne pouvoit rester de » sûreté pour la liberté civile : qu'en » France tout se trouvoit ajusté depuis » long-temps à ce systême ; & sembloit

Remontrance du Chevalier Temple.

tendre

» tendre à le maintenir; que la Noblesse
» engagée par l'espoir ou la possession
» d'un fort grand nombre d'Offices ci-
» vils & militaires, étoit entiérement
» attachée à la Cour, & que les Ec-
» cléſiaſtiques retenus par des liens de
» même nature, joignoient le ſceau de
» la Religion aux principes de la politi-
» que civile; au lieu qu'en Angleterre
» la propriété d'une grande partie des
» terres appartenant à la petite No-
» bleſſe & aux Payſans, le Prince avoit
» peu d'Offices à donner, & ne pou-
» voit ſubſiſter lui-même, bien moins
» maintenir des Troupes, ſans les ſub-
» ſides volontaires du Parlement; qu'en
» lui ſuppoſant même des Troupes, il
» ne parviendroit jamais, lorſqu'elles
» ſeroient Angloiſes, à leur faire em-
» braſſer des vues pour leſquelles le
» Peuple avoit conçu tant de crainte
» & d'averſion; qu'en Angleterre les
» Catholiques Romains ne faiſoient
» pas la centieme partie de la Nation,
» & qu'en Ecoſſe la proportion étoit
» encore de la moitié moins; qu'il pa-
» roiſſoit donc contraire à toute raiſon
» d'eſpérer qu'une centieme partie pût
» prendre ſur les quatre-vingt-dix-neuf
» autres, dont les ſentimens & les diſ-

Charles II. 1674.

» positions étoient opposées, l'ascendant nécessaire pout les gouverner; » que des Troupes étrangeres ne feroient qu'enflammer les mécontentemens & la haine, lorsqu'elles seroient en petit nombre, & que s'il » étoit question d'une Armée nombreuse, on n'imaginoit pas aisément » comment il seroit possible de la lever, de lui faire passer la Mer, & de » fournir à sa subsistance ». A tous ces raisonnemens, Temple ajouta l'opinion de Gourville, Gentilhomme François, pour lequel il savoit que Charles conservoit beaucoup d'estime. « Un Roi » d'Angleterre, disoit Gourville, qui » veut être l'homme de son Peuple, » est le plus grand Roi du monde : mais » s'il veut être quelque chose de plus, » il n'est rien du tout ». Charles avoit d'abord écouté ce discours avec quelques marques d'impatience; mais la dissimulation ne lui coûtant rien, il en parut touché à la fin; & mettant la main sur celle de Temple, « Eh bien, » lui dit-il avec une apparence de » cordialité, je veux être l'homme de » mon Peuple ».

Temple ne fut pas long-temps en Hollande sans s'appercevoir que le plan

de médiation promettoit peu de succès. Les Alliés, outre la défiance de Charles, paroissoient extrêmement portés à continuer la guerre. L'Espagne étoit convenue avec les Etats de n'écouter aucun projet de conciliation avant que tout fût rétabli en Flandres dans les termes du Traité des Pyrénées. L'Empereur avoit de grandes prétentions en Alsace; & la plus grande partie de l'Empire étant entrée dans l'Alliance, on se flattoit que cette supériorité de forces obligeroit bientôt la France de recevoir la loi. Les Hollandois, à la vérité, surchargés de taxes, & gênés dans leur commerce, désiroient d'autant plus l'accommodement, qu'ils n'avoient point de prétentions capables de le retarder. Mais la reconnoissance & la politique même ne leur permettoient pas d'abandonner des Alliés, au secours desquels ils avoient si récemment l'obligation de leur sûreté. D'ailleurs le Prince d'Orange, dont l'influence étoit extrême dans leurs Conseils, brûloit d'ardeur pour la gloire militaire, & ne connoissoit pas d'autre plaisir que de se voir à la tête de ces Armées, dont on se promettoit de si grands succès. Pendant toute la campagne, il sut éluder, sous

Charles II. 1674.

Charles II.

divers prétextes, l'occasion de rencontrer Temple, & lorsque les Troupes furent en quartier d'hiver, dès sa premiere conférence il déclara nettement à ce Ministre, qu'il falloit de plus fortes impressions pour amener la France à des termes raisonnables, & que par conséquent la négociation étoit inutile.

Campagne de 1674.

Le succès de la campagne n'avoit pas répondu à l'attente des Alliés. Le Prince d'Orange, avec une Armée supérieure, avoit eu le Prince de Condé en tête. Il s'étoit flatté de pénétrer en France par la Flandre, où la frontiere étoit alors très-foible; mais après de longs & vains efforts pour engager Condé dans une action, il avoit témérairement exposé à Senef une aile de son Armée; & ce Prince actif avoit découvert & saisi tout d'un coup l'avantage. Cependant l'imprudence du Prince d'Orange fut bien réparée par sa conduite. Il rallia ses Troupes épouvantées; il les mena lui-même à la charge; il poussa les vieilles & belliqueuses Troupes de France; en un mot il obligea le Prince de Condé, malgré son âge & son caractere, d'employer plus d'efforts & d'exposer sa personne à plus de dangers que dans aucune bataille dont il eût

jamais eu le commandement, pendant la chaleur même de sa jeunesse. Après le coucher du Soleil on continua de se battre à la lueur de la Lune; & ce fut enfin l'obscurité, non la fatigue des combattans, qui termina l'action, & qui, suivant les relations Hollandoises, laissa la victoire indécise. « Le Prince d'O-» range, dit Condé avec une candeur » digne de lui, s'est conduit dans toute » l'action en vieux Capitaine, excepté » d'avoir exposé sa vie en jeune Sol-» dat ». Oudenarde fut ensuite investie par le Prince d'Orange; mais il se vit obligé par les Impériaux & les Espagnols de lever le siége à l'approche de l'ennemi. Il eut plus de succès devant Grave, qu'il prit dans le cours de la campagne; & les Alliés se retirerent à la fin de la saison avec beaucoup de mécontentemens & de reproches mutuels.

Charles II. 1674.

Ils n'avoient pas été plus heureux de divers côtés. Louis, en peu de semaines avoit reconquis la Franche-Comté. En Alsace, Turenne avoit déployé contre un ennemi fort supérieur en nombre toute cette habileté militaire qui étoit le fruit d'une longue expérience & d'une profonde réflexion dans un grand génie. Une marche soudaine & forcée le mit

Charles II. 1674.

en état d'attaquer & de battre à Sintzheim le Duc de Lorraine & Caprara Général des Impériaux. Soixante-dix mille Allemands s'étant répandus dans l'Alsace, prirent leurs quartiers dans cette Province. Turenne, qui s'étoit retiré en Lorraine, retourne sur eux, attaque & défait un de leurs Corps à Mulhausen, chasse de Colmar l'Electeur de Brandebourg, remporte un autre avantage à Turkeim ; & délogeant ainsi tous les Alliés, les force de repasser le Rhin, confus de leurs défaites multipliées, & plus consternés encore des ressentimens & des plaintes qui jetoient entr'eux la division.

Avec quelqu'indifférence que Charles & ses Ministres affectassent de regarder ces événemens, la Nation Angloise en conçut assez d'inquiétude pour y prendre un vif intérêt. Il se fit vers le même temps des changemens considérables dans le Ministere Anglois. Buckingham, à qui son esprit & son humeur amusante avoit fait obtenir si long-temps la faveur du Roi, fut disgracié. Les principaux Ministres étoient Arlington, devenu Lord Chambellan, & Danby grand Trésorier. La haine & la jalousie prirent naissance entr'eux, &

les affaires du Roi souffrirent un peu de leurs différens ; mais de jour en jour Danby gagnoit du terrain auprès du Roi ; & son rival déclinoit dans la même proportion. Danby étoit un Ministre fort économe, dont l'application & l'habileté avoient mis quelqu'ordre dans les revenus de la Couronne : il s'efforçoit continuellement de ne chagriner aucun Parti, & l'effet de cette molle conduite étoit de n'en satisfaire aucun : il étoit ennemi déclaré de l'intérêt de la France ; mais il n'eut jamais assez d'autorité pour surmonter les attachemens du Roi & du Duc. C'est à l'ascendant de cet intérêt, qu'il faut attribuer le soin qu'on eut, cette année, de retarder l'Assemblée du Parlement, dans la crainte qu'il n'entreprît de faire entrer le Roi pour la campagne suivante dans quelques mesures contre la France. Les deux Chambres ne recommencerent leur Session qu'au Printems.

Charles II. 1674.

Chaque mouvement de la Chambre-Basse découvrit cette mauvaise humeur & ces défiances si justement fondées sur la conduite ouverte de Charles avant sa réconciliation avec les Etats, & sur ses liaisons secretes depuis l'accommodement qu'il avoit fait avec eux. Elle

1675. 13 Avril. Un Parlement.

Charles II. 1675.

dressa un nouveau Bill contre le Papisme, dans la vue d'y insérer de plus rigoureuses clauses pour la recherche & le châtiment des Prêtres. Elle présenta une seconde adresse contre Lauderdale ; & la réponse du Roi n'ayant satisfait personne, elle n'en parut pas moins déterminée à persister dans ses sollicitations. On proposa dans la Chambre une accusation contre le grand Trésorier ; mais après avoir examiné les articles, on ne les jugea point assez importans pour mériter plus d'attention. Les Communes supplierent le Roi de rappeler les Troupes qu'il avoit au service de France ; & ne recevant pour réponse que la promesse de ne les pas recruter, elles ne purent dissimuler leur mécontentement. Trois Bills succéderent ; le premier chargeant de haute trahison ceux qui leveroient de l'argent sans y être autorisés par le Parlement ; le second qui déclaroit vacantes dans la Chambre-Basse les places de ceux qui accepteroient des Offices ; un troisieme pour assurer la liberté personnelle des Sujets & pour arrêter l'usage de les envoyer prisonniers au-delà des Mers.

Le Parti de la Cour dans les deux

Chambres ne demeura point oisif pendant ces attaques. Un Bill pour un nouveau Test fut introduit dans celle des Pairs par le Comte de Lindesey. On exigeoit dans ce Bill, que tous les Membres de l'une & l'autre Chambre, & tous ceux qui possédoient quelque Office, protestassent avec serment, que, sous quelque prétexte que ce fût, il n'étoit pas permis de prendre les armes contre le Roi ; qu'ils détestoient la perfide maxime de prendre en son nom ou par son autorité les armes contre sa personne ou contre ceux qui portoient sa Commission ; & qu'en aucun temps ils n'entreprendroient rien pour le changement de la Religion Protestante & du Gouvernement établi dans l'Etat & dans l'Eglise.

Obéissance passive.

Ce Bill trouva de furieuses oppositions, telles qu'on les devoit attendre de la disposition actuelle du Public. Pendant dix-sept jours, les débats furent poussés avec beaucoup de chaleur ; & tout le savoir, toute la raison des deux Partis, furent déployés dans cette mémorable occasion. La question qui regardoit la résistance, entra particuliérement dans la dispute des deux Partis, Cavaliers & Têtes rondes ; parce que

O v

Charles II. 1675.

ce point faisoit une partie essentielle des disputes présentes entre la Cour & les Patriotes. Il demeura peu d'esprits neutres dans la Nation, & ceux qui furent capables d'une calme indifférence, adopterent des sentimens fort opposés à ceux de l'un & l'autre Parti. Ils jugerent que toutes les Déclarations publiques de législature pour ou contre la résistance, s'écartoient également de la saine politique, & ne pouvoient servir qu'à signaler successivement le triomphe d'une Faction sur l'autre; que la simplicité qui respiroit dans les anciennes Loix d'Angleterre, comme dans celles de toutes les autres Nations, devoit être maintenue, & que rien n'étoit plus propre à préserver le Royaume des extrêmités contraires; que l'exclusion absolue de la résistance dans tous les cas possibles, portoit sur de faux principes; qu'elle ne pouvoit être littéralement admise sans les plus dangereuses conséquences, & qu'il n'étoit pas nécessaire d'exposer le Public à l'un ou l'autre inconvénient; que s'il falloit nécessairement faire un choix, l'utile dans les institutions publiques devoit être préféré au vrai, & que la premiere des deux suppositions ne pouvoit avec

sûreté être admise en termes généraux & d'avance dans aucun Gouvernement; que dans les Monarchies mixtes même où cette supposition paroissoit plus importante, elle étoit néanmoins absolument superflue, puisqu'à l'approche d'une nécessité extraordinaire, personne n'avoit besoin de déclaration légale pour trouver un remede convenable à sa situation; que ceux mêmes qui, de loin, & ne suivant que les raisonnemens scholastiques, croyoient devoir exclure toute résistance, ouvriroient l'oreille à la voix de la nature lorsqu'ils verroient leur ruine & celle du Public évidemment attachée à l'exacte observation de leur principe; qu'une question, qui, par conséquent, appartenoit si peu à la législature, ne pouvoit guere passer dans le discours familier même, que pour une dispute de mots; que l'un des Partis ne pouvoit prétendre que la résistance fût toujours louable; que l'autre ne manqueroit pas assurément d'y avoir recours dans les grandes extrêmités; & qu'ainsi la différence dépendroit des degrés du danger ou de l'oppression qui pourroient justifier ce remede irrégulier; différence que dans une question générale il étoit impos-

Charles II. sible de fixer ou de déterminer préci-
1675. sément par les expressions ordinaires du langage.

Ce Test renfermoit quantité d'autres absurdités, particuliérement celle de s'engager par serment (*o*) à ne rien changer dans le Gouvernement de l'Eglise & de l'Etat ; car toutes les Institutions humaines sont sujettes à divers abus, & demandent continuellement des réformations qui doivent passer pour autant de changemens réels. Il n'est pas même possible de porter une Loi qui ne soit une sorte d'innovation. Ces difficultés firent naître tant d'oppositions au Bil, qu'il ne l'emporta que de deux voix dans la Chambre-Haute. Tous les Seigneurs Catholiques, avec le Comte de Bristol à leur tête, le combattirent ouvertement. Il fut envoyé à la Chambre

(*o*) Donnons en les termes : « Je déclare qu'il n'est » pas permis sous quelque prétexte que ce puisse être, » de prendre les armes contre le Roi ; que j'abhorre » cette maxime pleine de trahison, qu'on peut prendre » les armes par l'autorité du Roi contre sa personne, » ou contre ceux qui agissent en vertu de ses Com- » missions ; & je jure qu'en aucun temps que ce soit, » je ne ferai aucun effort pour changer ou altérer le » Gouvernement de l'Etat ou de l'Eglise. Ainsi Dieu » me soit en aide ». On voit que c'est à peu près le même serment qui avoit été introduit dans l'Acte de la Milice, & ensuite dans l'Acte des cinq mille. Cette affaire fut agitée pendant dix-sept jours.

Charles II. 1675.

des Communes, où toutes les apparences sembloient annoncer des discussions encore plus vives. Mais une querelle qui prit naissance entre les deux Chambres arrêta tous les Bills dont on avoit formé le projet dans cette Session. Le Docteur Shirley ayant appelé d'un Jugement de la Chancellerie à la Chambre des Seigneurs, contre le Chevalier Flagg, Membre de celle des Communes, les Seigneurs reçurent son appel, & firent sommer Flagg de paroître devant eux. Il en fit ses plaintes à la Chambre-Basse, qui ne fit pas difficulté d'embrasser sa cause. Non-seulement elle prétendit qu'aucun de ses Membres ne pouvoit être cité devant les Pairs, prétention qui n'étoit pas sans exemple; mais elle soutint que la Chambre-Haute ne pouvoit recevoir d'appels d'aucune Cour d'équité, idée contraire à l'usage continuel de ce siecle, & qui resserroit extrêmement la Jurisdiction des Pairs. Les Communes envoyerent Shirley à la Tour; les Seigneurs défendirent leurs droits. On tenta la voie des Conférences; elle n'eut aucun succès. Plusieurs Avocats furent arrêtés par l'ordre des Communes, pour avoir manqué de soumission à la Chambre, & plaidé dans

Charles II. *1675.* cette cauſe devant les Pairs. Les Pairs qualifierent cet empriſonnement arbitraire de violation de la grande Charte, & commanderent au Lieutenant de la Tour de rendre la liberté aux Priſonniers. Il refuſa d'obéir. Les Pairs s'adreſſerent au Roi & demanderent que le Lieutenant fût puni pour leur avoir manqué de reſpect. Le Roi fait aſſembler les deux Chambres, les exhorte à l'unanimité, & les aſſure que leur querelle eſt l'effet des malignes inventions de leurs ennemis & des ſiens, qui cherchent à le mettre dans la néceſſité de rompre le Parlement. Cet avis eſt mal reçu ; les Communes s'obſtinent dans leur violence ; & le Roi 8 Juin. voyant languir les affaires, prend enfin le parti de proroger l'Aſſemblée.

Un Parlement. 13 Octobre. Lorſque les deux Chambres eurent repris leurs ſéances, on ne s'apperçut point que leurs diſpoſitions fuſſent changées. Le Roi demanda quelques Subſides pour acquitter les ſommes anticipées ſur ſon revenu ; il confeſſa même qu'il n'avoit pas toujours eu l'économie qui convenoit aux affaires, & qu'il étoit réſolu d'obſerver à l'avenir ; mais il aſſura qu'il avoit eu le plaiſir de trouver

sa dépense fort au-dessous de ce qu'on l'avoit représentée. Les Communes prirent en considération l'objet des Subsides ; elles accorderent 300000 livres sterling pour la construction des Vaisseaux ; mais l'usage de cette somme fut fixé par des clauses fort précises. Elles se déterminerent à n'accorder aucune sorte de subside pour la décharge des anticipations du revenu (*p*). Cette résolution fut prise en pleine Chambre, à la pluralité de quatre voix seulement, tant la balance approchoit de l'égalité entre les Partis. On vit renaître le différent, dont l'affaire du Docteur Shirley avoit été la malheureuse occasion. La conduite des Communes ne fut pas moins violente que dans la derniere Session. On proposa dans la Chambre-Haute, mais sans apparence de succès, d'engager le Roi, par une adresse, à dissoudre enfin le Parlement ; il se contenta de le proroger pour long-temps. On n'a jamais su avec certitude si ces querelles entre les deux Chambres

Charles II.
1675.

(*p*) Plusieurs Historiens ont assuré que les Communes dans cette Session, trouverent après diverses recherches que le revenu montoit chaque année à 1600000 livres sterling. Ils ont appelé pour preuve aux Journaux du Parlement; mais on n'en trouve pas la moindre apparence dans les Journaux, & le fait est impossible.

Charles II. *1675.*

étoient accidentelles ou l'effet de quelque noire intrigue. Chacun des Partis y pouvoit perdre ou gagner, suivant leurs différentes vues. Il étoit à désirer pour la Cour de pouvoir arrêter toutes les attaques des Communes en leur donnant d'autres occupations ; & pour le Parti de la Patrie, de voir dissoudre un Parlement, qui, malgré tous les chagrins qu'il causoit à la Cour, contenoit encore trop de Royalistes pour servir aux vues des mécontens.

La prorogation fut bientôt suivie d'une entreprise légere en elle-même, mais qui marque fortement le génie du Gouvernement Anglois dans ce temps & celui de l'administration de Charles. La liberté de la Constitution & la variété, comme la violence des Partis, avoient fait naître un goût général pour les conversations politiques ; & les Cafés étant les théâtres particuliers où la conduite du Roi & du Ministere étoit censurée sans ménagement, une Proclamation supprima ces rendez-vous pour lesquels on avoit beaucoup de passion. Une démarche de cette nature sous les regnes précédens n'auroit été fondée que sur la prérogative ; & personne, avant l'accession des Stuart, n'au-

roit eu de ſcrupule ſur de tels Actes d'autorité ; mais Charles s'appercevant que ſa Proclamàtion excitoit des doutes, eut recours aux Juges qui lui fournirent une chicane de Juriſprudence, & des plus frivoles, pour juſtifier cet ordre. L'acte qui établiſſoit l'Acciſe donnoit au Roi le pouvoir de refuſer des permiſſions pour la vente des liqueurs en détail à ceux qui ne pourroient donner de ſûreté pour le paiement des droits. Mais le Café n'étoit pas une liqueur ſujette à l'Acciſe ; & ce pouvoir même de refuſer des permiſſions étoit limité dans des termes qui ne permettoient pas de l'étendre au-delà des intentions du Parlement. Auſſi Charles, qui ne put ignorer combien le Peuple étoit mécontent, céda-t-il aux ſupplications des Limonadiers, qui promirent de ne plus ſouffrir les diſcours ſéditieux dans leurs Cafés ; & la Proclamation fut rétractée.

Charles II. 1675.

Cette année fut plus heureuſe pour les Alliés, que toutes les autres Campagnes de la même Guerre. Les François parurent en Flandre avec une Armée nombreuſe ; & Louis ſervit lui-même en qualité de Volontaire ſous le Prince de Condé. Mais ſes redoutables

Campagne de 1675.

Charles II. 1675.

préparatifs ne lui firent pas obtenir d'autre avantage que la prise de Huy & de Limbourg, Places de peu d'importance. Le Prince d'Orange, avec une Armée considérable, s'opposa de toutes parts à ses mouvemens ; & des deux côtés on ne parut pas disposé à risquer légérement une action générale, qui pouvoit être suivie de la perte entiere des Pays-Bas pour un des Partis, ou d'une invasion en France pour l'autre. Louis ennuyé d'une Campagne si lente, prit le parti de retourner à Versailles ; & tout l'Eté se passa en Flandre sans aucun événement mémorable.

Turenne, qui commandoit sur le haut-Rhin, eut en tête Montecuculli, son fameux rival. L'objet des Impériaux étoit de pénétrer dans l'Alsace, la Lorraine ou la Bourgogne, & d'établir leurs quartiers dans ces Provinces ; l'unique but des François de défendre leurs Frontieres & de renverser les projets de l'Ennemi. De part & d'autre on vit éclater une prudence consommée ; & s'il parut quelque supériorité dans Turenne, elle fut particuliérement attribuée à sa plus grande vigueur de corps, qui le mettant en état de visiter lui-même tous ses postes, pouvoit sur le

champ lui faire prendre des mesures plus justes pour l'exécution de ses vues. En se postant à la droite du Rhin, non-seulement il empêcha Montecuculli de passer ce Fleuve, mais son plan étoit conçu avec tant d'habileté, qu'en peu de jours il auroit forcé les Ennemis de lever leur Camp avec beaucoup de désavantage, lorsqu'un boulet de canon (q) qui le frappa dans l'estomac, tandis qu'il étoit à les observer, termina sa glorieuse vie. Cette nouvelle excita dans le Monarque François, dans sa Cour & dans toute la Nation un regret qui ne peut être comparé dans l'Histoire, qu'aux lamentations du Peuple Romain pour la mort de Germanicus. La consternation de l'Armée fut inexprimable. Les Troupes Françoises, qui se croyoient sûres de la victoire, se jugerent nécessairement vaincues ; & les Allemands qui auroient volontiers composé pour une retraite sûre, ne s'attendirent à rien moins qu'à la ruine entiere de l'Ennemi. Mais de Lorges, neveu de Turenne, & son successeur au commandement, avoit une grande portion du génie & de la capacité de son oncle. Sa conduite mit les

Charles II. 1675.

(q) L'Auteur ajoute, *tiré au hasard*.

Charles II. 1675.

François en état de repasser le Rhin presque sans aucune perte ; & cette retraite ne lui fit pas moins d'honneur qu'une éclatante victoire. La valeur des Anglois auxiliaires, qui étoient à l'Arriere-garde, contribua beaucoup à sauver l'Armée Françoise. Ils avoient été saisis de la même passion que les Troupes naturelles de France pour leur brave Général ; & leur ardeur fut égale à venger sa mort sur les Allemands. Le Duc de Marlborough, qu'on nommoit alors le Capitaine Churchill, apprit ici les élémens de cet Art qu'il exerça dans la suite avec un succès si fatal à la France.

Le Prince de Condé laissa l'Armée de Flandre sous le commandement de Luxembourg ; & suivi d'un renfort considérable, il alla remplacer l'immortel Turenne. Il eut l'Alsace à défendre contre les Allemands qui avoient passé le Rhin, & qui infestoient cette Province. Il leur fit d'abord lever le siége d'Haguenau, & bientôt après, celui de Saverne. Il sut éluder tous leurs efforts pour l'engager dans une action ; & les ayant empêché fort habilement de s'établir en Alsace, il les força, malgré la supériorité de leur nombre, de re-

passer le Rhin & de prendre leurs quartiers d'hiver dans leur Pays. *Charles II.* *1675.*

Après la mort de Turenne, ils avoient envoyé un Détachement de leur armée pour faire le siége de Treves ; & les Espagnols comme les Impériaux, le Palatin, le Duc de Lorraine & plusieurs autres Princes avoient concouru passionnément à cette entreprise. Leur plan fut bien concerté & poussé avec vigueur. De l'autre côté, les François, sous le Maréchal de Créqui, s'avancerent dans la vue de faire lever le siége. Les Allemands laisserent un Corps de Troupes pour garder leurs lignes, & marcherent sous les Ducs de Zell & d'Osnabrug au devant de l'Ennemi. A Consarbrik ils tomberent sur Créqui qui ne s'attendoit pas à les rencontrer, & le mirent en déroute. Il leur échappa lui quatrieme ; & s'étant jeté dans Treves, il résolut de faire oublier par une vigoureuse défense sa faute ou son infortune. La garnison étoit brave, mais n'avoit pas les mêmes raisons de désespoir. Ellle se révolta contre son obstination ; & sur le refus qu'il fit de signer la capitulation, il demeura prisonnier de guerre.

Charles II. 1675.

On remarque avec admiration, que cette déroute du Maréchal de Créqui est presque le seul combat de terre où la fortune se soit déclarée contre les François, depuis la journée de Rocroy jusqu'à celle de Blenheim, c'est-à-dire, pendant plus de soixante ans, & dans une suite de guerres sanglantes contre des Ennemis également guerriers & puissans. Ils compterent dans un si long intervalle presqu'autant de victoires que d'années. Telles étoient la vigueur & la conduite de cette Monarchie; & telles furent aussi les ressources & la politique des autres Nations de l'Europe, qui les rendirent capables de réparer tant de pertes, & de contenir cette redoutable Puissance à peu près dans ses anciennes limites. Le quart de ces avantages auroit suffi dans un autre temps, pour donner l'empire de l'Europe à la France.

D'abondans Subsides avoient engagé les Suédois à prendre parti pour le Monarque François, & leur avoient fait faire une irruption sur les Terres de l'Electeur de Brandebourg en Poméranie. Ce Prince, joint par quelques Impériaux de Silésie, tomba sur eux avec beaucoup de bravoure & de succès,

les chassa bientôt de cette partie de ses Domaines, & les poursuivit sur leurs propres Terres. Dans une entrevue avec le Roi de Danemarck qui venoit de se joindre aux Alliés, ils résolurent ensemble de déclarer la guerre à la Suede ; & ces deux Monarques prirent leurs mesures de concert pour enchaîner la victoire. *Charles II. 1675.*

Les François, pour surcroit de disgrace, furent troublés par quelques soulévemens domestiques dans les Provinces de Guienne & de Bretagne ; & ces mouvemens, quoique bientôt étouffés, partagerent les forces & l'attention de Louis. L'unique avantage de la France dans le cours de cette année fut par Mer. Messine en Sicile s'étoit révoltée, & le Duc de Vivone fut dépêché avec une flote pour soutenir les Rebelles. Les Hollandois avoient envoyé une Escadre au secours des Espagnols. On en vint aux mains, & Ruyter fut tué dans l'action. Cet incident passa seul pour l'équivalent d'une victoire.

La France, qui douze ans auparavant, avoit à peine un Vaisseau de guerre dans ses Ports, étoit parvenue, a force de constance & de politique, à se voir, plus à la vérité dans son état actuel

Charles II. *1675.*

que dans ses ressources, la premiere Puissance maritime de l'Europe. Les Hollandois, pendant leur alliance avec elle contre les Anglois, lui avoient non-seulement fourni des Vaisseaux, mais appris les élémens du grand art d'en construire. Ensuite les Anglois, lorsqu'ils étoient devenus ses Alliés contre les Hollandois, lui avoient communiqué la science des combats maritimes & de l'ordre dans une action navale. Louis saisissoit avantageusement toutes les occasions d'aggrandir son Peuple; tandis que Charles, abîmé dans l'indolence & le plaisir, négligeoit les nobles arts du Gouvernement; ou, s'il se réveilloit quelquefois de sa léthargie, les malheureuses vues dans lesquelles il s'engageoit rendoient souvent son industrie même plus pernicieuse au Public que son inaction. Il avoit autant d'ardeur pour le progrès de la Marine Françoise, que si la sûreté de sa propre Couronne en eût dépendu; & s'il en faut croire quelques Ecrivains (*r*), il avoit réduit en ordre ou corrigé plusieurs des plans qui s'exécutoient dans cette Nation.

Les succès des Alliés avoient été de

(r) Welwood, Burnet, Coke.

quelque

quelque importance dans la derniere Campagne; mais les Espagnols & les Impériaux savoient bien que la France n'étoit pas assez affoiblie pour se soumettre aux conditions qu'ils vouloient lui imposer. Quoiqu'ils ne pussent rejeter la médiation de l'Angleterre, & qu'après quelques difficultés, Nimegue eût été choisi pour la scene d'un Congrès, ils trouverent des prétextes pour faire différer le départ de leurs Ministres, & les négociations avancerent peu. Le Lord Berkeley, le Chevalier Temple & le Chevalier Lyonnel Jenkins furent les Ambassadeurs Anglois à Nimegue. Les Hollandois, qui souhaitoient impatiemment la paix, se hâterent d'y paroître. Louis espérant de diviser les Alliés, & sûr de ne pouvoir être engagé ni forcé à traiter désavantageusement, y envoya ses Plénipotentiaires. Les Suédois qui se flattoient de recouvrer par traité ce qu'ils avoient perdu par les armes, marquerent aussi de l'ardeur à négocier. Mais comme ces seules Puissances ne suffisoient pas pour régler les intérêts communs, leur Assemblée ne servit encore qu'à l'amusement du public.

Charles II. 1676.

Congrès de Nimegue.

C'étoit par les événemens de la cam-

Charles II. 1676.

pagne, & non par les Conférences des Négociateurs, que les articles de paix devoient être décidés. Les Villes Espagnoles mal fortifiées, & plus mal défendues, résisterent foiblement à Louis, que ses magasins bien pourvus durant l'hiver mirent en état d'ouvrir la Campagne avant que la nouvelle saison offrît du fourage à la Cavalerie. Dès le mois d'Avril il mit le siege devant Condé, & le prit d'assaut en quatre jours. Après avoir chargé le Duc d'Orléans du siege de Bouchain, petite Place, mais importante, il prit lui-même, avec le gros de son Armée, un poste assez avantageux pour ôter aux Alliés l'espérance de la secourir, ou de pouvoir combattre sans désavantage. Le Prince d'Orange, malgré les difficultés de la saison & les embarras de la disette, vint à la vue de l'Armée Françoise; mais son habileté ne servit qu'à le rendre spectateur de la reddition de Bouchain. Les deux Armées demeurerent en présence, l'une aussi peu disposée que l'autre à risquer une bataille qui pouvoit être suivie des plus importantes révolutions. Louis, sans manquer de courage personnel, n'aimoit pas les hasards en plein champ; & se con-

Campagne de 1676.

tentant des avantages qu'il avoit acquis si rapidement, il prit le parti de confier son Armée au Maréchal de Schomberg, & de se retirer à Versailles. Après son départ, le Prince d'Orange assiégea Maestricht; mais trouvant une résistance obstinée, il fut obligé, à l'approche des François, qui dans l'intervalle avoient pris Aire, de lever le siege. Il étoit incapable de céder à l'adversité ou de plier sous l'infortune; mais il commençoit à reconnoître que, par la négligence & les erreurs de ses Alliés, la guerre de Flandres ne pouvoit avoir une heureuse fin.

Charles II. 1676.

Sur le haut-Rhin, Philisbourg fut pris par les Impériaux. En Poméranie les Suédois eurent si peu de succès contre le Danemarck & le Brandebourg, qu'ils semblerent menacés de perdre par degrés tout ce que la valeur & la fortune leur avoient fait acquérir en Allemagne.

Vers la fin de la saison, les Plénipotentiaires de toutes les Puissances se trouverent assemblés à Nimegue. L'Empereur & le Roi d'Espagne, unis par le sang & par une étroite alliance, avoient enfin renoncé aux délais, lorsque la Hollande eût menacé s'ils étoient pous-

Charles II. 1676.

ſés plus loin, de faire ſa paix particuliere avec la France.

Dans les Conférences & les Négociations, chaque jour fit connoître de plus en plus les diſpoſitions des Parties. Les Hollandois chargés de dettes, accablés de taxes, ſouhaitoient la fin d'une guerre, qui, ſans compter les inconvéniens inſéparables de toutes les Ligues, la foibleſſe de l'Eſpagne, les diviſions & les lenteurs des Allemands, n'annonçoit que des diſgraces & des pertes. Leur commerce languiſſoit; & ce qui les inquiétoit encore plus, celui des Anglois, à la faveur de la neutralité, devenoit très-floriſſant. Ils appréhendoient que la perte de cet avantage ne pût jamais être entiérement réparée. L'unique motif des Etats pour continuer la guerre, avoit été de s'aſſurer une bonne barriere en Flandres; mais la reconnoiſſance qu'ils avoient à leurs Alliés, les obligeoit d'eſſayer ſi, par une autre Campagne, on ne pourroit pas obtenir une pacification dont tout le monde fût ſatisfait. Le Prince d'Orange n'écoutant que ſes motifs d'honneur, d'ambition & d'animoſité contre la France, s'efforçoit de les ſoutenir dans cette réſolution.

Les Espagnols, avec les incurables foiblesses où leur Monarchie étoit tombée, étoient déchirés par des dissensions domestiques entre les Partis de la Reine Régente & de Dom Juan, Frere naturel de leur jeune Souverain. Quoiqu'incapables d'eux-mêmes de protéger leurs possessions de Flandres, ils étoient déterminés à ne pas conclure une paix, qui la laisseroit ouverte à toute sorte d'attaques ou d'invasions; & pendant qu'ils faisoient de magnifiques promesses aux Etats, leur confiance réelle étoit dans la protection de l'Angleterre. Ils voyoient que si cette importante contrée étoit une fois subjugée par les François, la Hollande ouverte à des ennemis si puissans, tomberoit infailliblement dans la dépendance, & n'auroit que la voie des soumissions pour se garantir de sa ruine. Ils étoient persuadés que Louis trouvant plus d'avantages dans l'alliance de la République, que dans une oppression qui ne manqueroit pas de disperser ses Habitans & son commerce, la traiteroit avec modération, & tourneroit ses entreprises contre ses autres voisins. Il leur sembloit impossible que le Peuple & le Parlement d'Angleterre, ouvrant

Charles II. 1676.

Charles II. 1676.

à la fin les yeux ſur des conſéquences qui ſe préſentoient d'elles-mêmes, ne forçaſſent point leur Roi d'entrer dans les affaires du Continent, auxquelles ils étoient ſi ſérieuſement intéreſſés. Ils comptoient que Charles, à l'approche d'un ſi grand danger, ouvriroit les yeux lui-même, & ſacrifieroit à la ſûreté de ſes propres Etats toutes ſes préventions en faveur de la France.

Conduite incertaine de Charles.

Mais Charles ſe trouvoit embarraſſé dans une telle contrariété de vues & d'engagemens, qu'il manquoit de réſolution pour les rompre, & de patience pour les éclaircir. D'un côté, il regardoit ſon alliance avec Louis, comme une reſſource également ſûre & néceſſaire contre tous les mouvemens de ſon propre Peuple ; & quelques plans qu'il pût avoir formés pour aggrandir ſon autorité, ou pour changer la Religion établie, c'étoit de la ſeule France qu'il pouvoit attendre du ſecours. Il avoit vendu ſecrétement ſa neutralité à cette Couronne, pour la ſomme annuelle d'un million de livres, qui fut augmentée enſuite juſqu'à deux millions, ſubſide conſidérable dans l'embarras actuel de ſon revenu. Il craignoit que le Parlement ne le traitât

comme il avoit fait son Pere, c'est-à-dire, qu'après l'avoir engagé dans une guerre étrangere, il ne prît avantage de ses nécessités pour lui faire acheter des subsides par le sacrifice de sa Prérogative & de ses Ministres. *Charles II. 1676.*

D'un autre côté, les cris de son peuple & du Parlement secondés par Danby, Arlington & la plupart des Ministres, l'excitoient à se joindre aux Alliés pour rétablir, s'il étoit possible, l'égalité dans la balance de l'Europe. Il pouvoit craindre que les oppositions à de si pressans desirs ne fussent pas sans danger. En s'y conformant, il pouvoit espérer d'abondans subsides ; & tout indolent, tout indifférent qu'il étoit pour la gloire, on ne peut douter que l'honneur de se voir l'Arbitre de l'Europe n'eût la force de le réveiller quelquefois de sa léthargie, & de l'animer à soutenir le grand caractere dont il étoit revêtu ; car il doit être permis d'observer que dans tout cet intervalle Charles étoient regardé sans contredit en Angleterre & chez les Nations étrangeres, par la France même & par ses Alliés, comme le réel Arbitre de l'Europe, & qu'il n'y avoit point de conditions de paix qu'aucun des Partis pût

Charles II. 1676.

refuser, s'il les eût prescrites. Quoiqu'ensuite la France ait été capable de résister à la même alliance, fortifiée par la jonction des Anglois, elle étoit alors obligée à des efforts qui paroissoient l'épuiser ; & ce fut l'extrême nécessité qui lui fit trouver des ressources fort supérieures à ses propres espérances. Charles étoit persuadé qu'aussi long-temps que la guerre continueroit au-dehors, l'impatience & l'importunité de ses Sujets ne lui laisseroient aucun repos ; cependant il ne pouvoit se déterminer à mettre la France dans la nécessité d'accepter la paix. Des termes avantageux aux Alliés lui auroient fait perdre l'amitié de cette Couronne ; une faveur trop marquée pour la France auroit rendu le Parlement furieux. Il flottoit perpétuellement entre ses vues ; & sa conduite peut faire conclure qu'une indolente & molle disposition agitée par des motifs contraires, est capable d'autant d'inconsistances, que la folie ou l'imbécillité même.

15 Février. 1677. Un Parlement.

Le Parlement s'étoit rassemblé ; & le Roi fit aux deux Chambres un discours extrêmement plausible, dans lequel il les exhortoit à se garder de toutes divi-

ſions ; « il promettoit ſolemnellement » de contribuer à l'heureux ſuccès de » leurs délibérations ; il offroit ſon au- » torité pour la confirmation de tou- » tes les Loix qui tendoient à l'affer- » miſſement de la Religion, de la li- » berté & de la propriété ». Il repré- ſenta la décadence de la Marine Angloiſe ; il demanda de l'argent pour la rétablir ; il avertit les Communes, qu'une partie de ſon revenu, celle du ſurcroît d'Accife, touchoit à ſon terme. Il finit par ces expreſſions : « il dépend de vous » à tous momens de vérifier à quoi » monte la dépenſe ordinaire de cha- » que année ; & vous trouverez qu'a- » près avoir ſatisfait aux charges in- » diſpenſables, il ne reſte rien pour les » dépenſes accidentelles auxquelles il » n'y a point de Royaume qui ne ſoit » ſujet, & qui m'ont été fort onéreu- » ſes l'année derniere.

Avant que le Parlement pût prendre connoiſſance des affaires, il fut arrêté par quelques doutes qu'on fit naître ſur la légitimité de l'Aſſemblée. Une vieille Loi d'Edouard III portoit « que » les Parlemens ſe tiendroient une fois » l'an ou plus ſouvent s'il étoit beſoin ». La derniere prorogation avoit duré

Charles II. 1677.

plus d'un an ; & cette raison le faisant supposer illégal, on prétendoit qu'elle étoit équivalente à sa dissolution. La conséquence ne paroît pas juste ; & d'ailleurs un Acte plus récent avoit établi que l'Assemblée n'étoit nécessaire qu'une fois en trois ans. Cependant cette chicane parut d'un si grand poids, que Buckingham, Shaftsbury, Salisbury & Wharton insisterent fortement dans la Chambre-Haute sur l'illégitimité du Parlement, & par conséquent sur la nullité de tous ses Actes. Une opinion si dangereuse, ou leur obstination à la soutenir, les fit envoyer tous quatre à la Tour, pour y demeurer aussi longtemps qu'il plairoit à Sa Majesté & à leur Chambre. Buckingham, Salisbury & Wharton firent leurs soumissions qui les firent bientôt élargir. Shaftsbury, d'une humeur plus opiniâtre, cherchant à se distinguer par son zele pour la liberté, eut recours à l'autorité des loix ; mais ayant trouvé peu de faveur chez ses Juges, il se vit forcé de faire les mêmes soumissions, qui le firent élargir aussi après un an de prison.

Les Communes se conduisirent d'abord avec modération. Elles accorderent une somme de 586000 livres ster-

ling pour la construction de trente Vaisseaux, en prenant soin seulement d'en borner l'usage à cet emploi. Ce ne fut pas même sans avoir fait estimer la dépense; mais la suite fit connoître qu'elle l'emportoit d'environ mille livres. Elles accorderent aussi suivant la demande du Roi une continuation du surcroît d'Accise pour trois ans; cet impôt établi en 1668 l'avoit d'abord été pour neuf. Tout sembloit promettre une Session tranquille. *Charles II. 1677.*

Mais cette tranquillité du Parlement fut bientôt troublée par les nouvelles qu'on reçut du dehors. Les François ayant ouvert la Campagne au milieu de Février par le siege de Valenciennes, dont ils s'étoient rendus maîtres en peu de jours, avoient ensuite investi tout à la fois Cambray & Saint-Omer. Le Prince d'Orange alarmé de leurs progrès, avoit marché au secours de Saint-Omer. Ils étoient venus au devant de lui, sous le Duc d'Orléans & le Maréchal de Luxembourg. Le Prince avoit des talens distingués pour la guerre, du courage, de l'activité, de la vigilance & de la patience: mais il étoit inférieur en génie à ces Généraux consommés que Louis avoit à lui opposer; Campagne de 1677.

Charles II. 1677.

& quoiqu'avec de la facilité à réparer ses pertes, il se revit en état de faire tête aux Vainqueurs ; il fut malheureux pendant toute sa vie. Luxembourg, par un de ces mouvemens qui peuvent être nommés des coups de Maître, le battit & le força de se retirer sous Ypres. Pendant l'action le Prince employa inutilement les exhortations & l'exemple pour rallier ses Soldats épouvantes. Il frappa de son épée un des fuyards au visage : « Canaille, dit-il, je veux te » marquer ici pour te reconnoître & » te faire pendre ailleurs ». Cambray & Saint-Omer ouvrirent bientôt leurs portes à Louis.

Des succès qui venoient d'une telle puissance & d'une conduite si sage, jeterent une juste terreur dans le Parlement Anglois. Les deux Chambres représenterent au Roi par une Adresse commune, le danger auquel le Royaume étoit exposé par l'excessive grandeur de la France, & supplierent Sa Majesté de garantir la Flandre Espagnole & ses propres Domaines par des alliances capables de tranquilliser son peuple. Charles pour éluder des instances qu'il regardoit comme un obstacle à ses vues répondit en ces termes

vagues, « qu'il emploîroit pour la
» conservation de la Flandre tous les
» moyens qui pouvoient s'accorder
» avec la tranquillité & la sûreté de
» ses Royaumes ». Cette réponse qui
n'étoit qu'une évasion ou plutôt un refus réel, fit prendre aux deux Chambret un ton plus pressant; dans une autre Adresse, elles conjurerent le Roi de ne pas retarder les alliances qui pouvoient répondre aux vœux publics; & s'il arrivoit que ses mesures entraînassent une guerre avec la France, elles promettoient de lui accorder des subsides & d'autres secours qui le mettroient en état de la soutenir avec honneur pour la Nation. Charles fut plus précis dans sa réplique : il leur déclara que le seul moyen de prévenir le danger, étoit de lui donner le pouvoir de les défendre. On comprit sans peine qu'il demandoit de l'argent; & le Parlement ne fit pas difficulté de l'autoriser à faire sur l'Accise additionelle, un emprunt de 20000 livres sterling à 7 pour cent; petite somme, à la vérité, mais qui fut jugée suffisante avec le revenu ordinaire pour équiper une bonne Escadre, & pourvoir à la sûreté nationale jusqu'a d'autres résolutions.

Charles II. 1677.

Cette faveur répondoit si peu à l'attente du Roi, qu'il fit déclarer à la Chambre-Basse, que, sans une somme de 600000 livres sterling accordée sur de nouveaux fonds, il ne pouvoit, avec sûreté pour la Nation, entreprendre ou proposer ce qu'on lui demandoit par des Adresses réitérées. Après avoir demandé la permission de s'ajourner, la Chambre prit le message du Roi en délibération. Mais, sans laisser le temps de rien conclure, le Roi fit appeler les deux Chambres à Whitehall, & leur engagea sa parole royale, qu'elles n'auroient point à se repentir de s'être fiées à lui pour la sûreté de ses Royaumes; que rien ne feroit capable de lui faire mettre leur confiance au hazard, ou détourner leur argent à d'autres usages que ceux pour lesquels il étoit destiné; mais qu'il se garderoit bien aussi de risquer leur sûreté ou la sienne par de vigoureuses mesures & de nouvelles alliances, sans être en état de défendre ses Sujets, ou de braver le ressentiment de ses ennemis. Ce langage hâta la conclusion des affaires. Charles demandoit aux Chambres une plus grosse somme, & donnoit sa parole royale pour garant de ses intentions: il falloit

ou courir le risque de perdre l'argent qu'il desiroit, ou compter peu sur les alliances qu'elles souhaitoient elles-mêmes, & faire éclater en même temps aux yeux de tout l'Univers la plus injurieuse défiance pour leur Souverain. *Charles II, 1677.*

Cependant les raisons ne manquoient pas aux Communes pour se défier du Roi. Elles considéroient que le prétexte du danger n'avoit aucune apparence de vérité, tandis que la France étoit aux mains avec des ennemis si puissans, tandis que Charles avoit en Mer une bonne Flote, & pendant que ses Sujets étoient ardemment unis pour leur défense; que c'étoit donc moins à la connoissance du danger qu'il falloit attribuer les difficultés du Roi, qu'à la défiance qu'il pouvoit avoir conçue de son Parlement, dans la crainte qu'après l'avoir engagé dans des alliances étrangeres pour continuer la guerre, il ne prît avantage de ses besoins au préjudice de la Dignité Royale; que la conduite des Chambres n'avoit pas donné de fondement à de tels soupçons, & que loin d'avoir conçu des vues sinistres elles avoient accordé des subsides pour la premiere guerre Hollandoise, pour le maintien de la triple Ligue, Le Parlement se défie du Roi.

Charles II. 1677.
quoique formée contre leur avis, & même pour la feconde guerre dont elles avoient condamné l'entreprife, & qu'elles avoient jugée manifeftement contraire aux intérêts de la Nation; que, de fon côté, le Roi, par fes premieres mefures, avoit infpiré de très-juftes défiances à fon Peuple, & n'avoit pas bonne grace à demander maintenant fa confiance; qu'il n'avoit pas fait difficulté d'exiger des fubfides pour le maintien de la triple Ligue, au moment qu'il s'employoit à la rompre; & que dans cette pernicieufe vue il avoit fait ufage de ceux qu'il avoit obtenus fous de fi mauvais prétextes; que fon union avec la France, pendant la guerre contre la Hollande, ne pouvoit avoir été fondée que fur des projets fort dangereux pour fon peuple, & que la même union fubfiftant en fecret, on avoit raifon d'appréhender qu'il n'eût pas tout-à-fait renoncé aux mêmes vues; qu'on ne fe perfuaderoit point qu'il penfât férieufement à pouffer la France avec vigueur, lorfqu'il avoit marqué tant d'indifférence pour un danger manifefte; & qu'il avoit attendu les inftances de fon Parlement dont le rôle particulier n'étoit pas de prendre les rênes dans ces par-

ties de l'adminiſtration ; que s'il deſiroit ſérieuſement d'entrer dans une cordiale union avec ſon Peuple, il auroit dû faire le premier pas & s'efforcer par ſa propre confiance, de rétablir celle qu'il avoit violée le premier ; & qu'il étoit puérile de demander une auſſi petite ſomme que ſix cent mille livres pour ſe mettre à couvert des futures attaques du Parlement, puiſqu'elle ſeroit bientôt épuiſée par une guerre avec la France, & qu'il faudroit retomber dans une dépendance qui étoit devenue comme eſſentielle à la conſtitution ; que s'il ſe déterminoit à former les alliances néceſſaires, on lui accorderoit non-ſeulement cette ſomme, mais des ſubſides beaucoup plus conſidérables, & qu'il ne falloit pas craindre que le Parlement abandonnât tout d'un coup des meſures dans leſquelles il n'étoit pas moins engagé par l'honneur que par l'inclination & l'intérêt ; qu'ainſi le motif réel du refus du Roi n'étoit ni la crainte du côté des Ennemis étrangers, ni ſa défiance des uſurpations parlementaires : mais que c'étoit uniquement le deſir d'obtenir des ſubſides, que, malgré ſa parole royale, il étoit réſolu d'appliquer à d'autres uſages, & que de ſi honteux

Charles II. 1677.

Charles II. 1677.

moyens employés pour une fin si basse, le rendoient encore plus indigne de la confiance de son Peuple.

La Chambre-Basse étoit réguliérement divisée en deux Partis, celui de la Cour & celui de la Nation. Du premier, quelques-uns étoient liés par des Emplois, d'autres même par des libéralités secretes, pratique scandaleuse dont on rapporte l'origine à Clifford, pernicieux Ministre. Mais la plupart n'étoient attachés que par inclination, autant qu'ils jugeoient les mesures de la Cour conformes aux intérêts de l'Etat. De même c'étoient des vues particulieres d'intérêt ou de Faction, qui avoient jeté la plupart des autres dans le Parti de la Nation ou de la Patrie; mais plusieurs n'avoient aussi pour objet que le bien public. Ces Membres desintéressés d'un côté comme de l'autre, flottoient entre les Partis & donnoient la supériorité quelquefois à la Cour, quelquefois à l'opposition (s). Dans la conjoncture actuelle, la défiance générale prévalut, & le Parlement prit la résolution de ne pas hasarder son argent dans une attente qu'il se per-

(s) Mémoires de Temple, Tom. I, pag. 458.

ſuada qu'on n'avoit jamais eu le deſſein de remplir. Au lieu de ſubſides, il préſenta une Adreſſe dans laquelle il ſupplioit Sa Majeſté » de former avec les » Etats-Généraux des Provinces-Unies » une Ligue offenſive & défenſive » contre la France, pour la conſervation des Pays-Bas Eſpagnols, & » de faire avec les Confédérés d'autres » Alliances telles qu'il les jugeroit » convenables à cette vue. » Cet avis étoit appuyé de raiſons & de la promeſſe d'un prompt & riche ſubſide pour le maintien de l'honneur du Roi & pour la ſureté du Public. Charles témoigna le plus vif mécontentement de cette Adreſſe qu'il traita d'entrepriſe dangereuſe contre ſa Prérogative. Il en fit une réprimande ſévere aux Communes, & leur ordonna immédiatement de s'ajourner.

Charles II. 1677.

Il paroît certain que c'étoit le moment critique où Charles pouvoit tout à la fois maintenir la balance de l'Europe, dont le rétabliſſement a coûté depuis tant de ſang & de tréſors aux Anglois, & par ſa perſévérance regagner, du moins dans quelque degré, la confiance de ſes Sujets. Cette occaſion perdue, la plaie devint incurable, &

Charles II. 1677.

malgré quelques apparences de vigueur qu'il affecta un moment contre la France & les Catholiques, malgré le penchant que les Communes eurent un moment aussi à se reposer sur ses promesses, elles le crurent toujours, au fond, dans les mêmes intérêts, & bientôt elles retomberent dans toutes leurs défiances & leurs craintes. Les Mémoires secrets de ce regne (*t*) qui ont été publiés depuis, ne laissent aucun doute que les mesures de Charles ne fussent alors concertées avec la France, & qu'il ne fût éloigné d'entrer dans une guerre favorable aux Alliés. Ainsi, dans le temps qu'il engageoit sa parole royale à ses Peuples, il ne pensoit qu'à se procurer des secours d'argent, dans l'espérance qu'après avoir trompé leur attente, les prétextes ne lui manqueroient pas pour colorer sa conduite.

Mariage du Prince d'Orange & de la Princesse Marie.

Cependant les négociations continuerent entre la France & la Hollande, & se terminerent par un Traité provi-

(*t*) Tels que les Lettres entre Danby & Montague, Ambassadeurs de Charles à Paris, les Mémoires de Temple & ses Lettres. Dans ces dernieres, on lit que le Roi Charles ne proposa jamais de conditions qui ne fussent avantageuses à la France, & que le Prince d'Orange les crut toujours concertées avec l'Ambassadeur de cette Couronne. *Tom. I, pag.* 439.

ſionnel, c'eſt-à-dire, que tous leurs différens étoient terminés, pourvu que de part & d'autre les Alliés puſſent être ſatisfaits. Cette opération, quoique difficile en apparence, ſembloit extrêmement avancée par de nouvelles infortunes des Alliés & par l'impatience des Hollandois, lorſqu'un nouvel incident promit une heureuſe fin à la querelle avec la France, & fit renaître les eſpérances des Anglois qui entendoient les vrais intérêts de leur Patrie.

Charles II. 1677.

Charles ne pouvoit voir ſans regret les mécontentemens de la Nation, qui ſembloient croître de jour en jour contre lui. Son caractere, qui le portoit fortement pour autrui comme pour lui-même à deſirer une vie aiſée, lui faiſoit chercher des expédiens pour calmer ces plaintes qui non-ſeulement empoiſonnoient ſon repos préſent, mais dont les conſéquences pouvoient devenir extrêmement dangereuſes. Il n'ignoroit pas que, pendant la derniere guerre avec la Hollande, les Mécontens d'Angleterre s'étoient adreſſés au Prince d'Orange. En continuant de négliger ce Prince & d'irriter ſon Peuple, il pouvoit craindre que leurs chagrins communs ne devinſſent entr'eux le ciment

Charles II. *1677.*

d'une union durable. Il voyoit que la Religion du Duc d'York causoit d'étranges alarmes aux Anglois, & quoiqu'il eût obligé son frere de souffrir que les jeunes Princesses fussent élevées dans la foi protestante, il jugeoit qu'il falloit quelque chose de plus pour satisfaire la Nation. Ces idées lui avoient fait ouvrir des propositions de mariage entre le Prince d'Orange & la Princesse Marie, héritiere apparente de la Couronne; car le Duc d'York étoit sans enfans mâles. Il comptoit qu'une offre si séduisante attacheroit entiérement le Prince à ses intérêts, & que faisant une paix capable de satisfaire la France & de maintenir par conséquent ses liaisons avec cette Couronne, il la sanctifieroit par l'approbation du Prince qu'il voyoit généralement respecté en Angleterre & dans toute l'Europe. Toutes les raisons qui pouvoient lui faire desirer cette Alliance furent secondées par les sollicitations de Danby & par celles du Chevalier Temple qui se trouvoit alors en Angleterre. Enfin Charles accorda au Prince la permission de lui venir faire sa cour à la fin de la campagne.

Il reçut agréablement son Neveu à Newmarket; & dès le premier mo-

ment il auroit souhaité de pouvoir traiter : mais Guillaume desira d'abord de lier connoissance avec la Princesse. Il déclara même, que ne s'arrêtant point à l'usage des personnes de son rang, il mettoit une partie du bonheur dans la satisfaction domestique, & qu'il n'y avoit point de considérations qui pussent lui faire accepter une femme pour laquelle son cœur ne seroit pas déclaré. Il fut présenté à la Princesse qu'il trouva dans la fleur de l'âge avec tous les charmes de la figure & du caractere. Alors Charles le crut engagé par une double chaîne qui lui répondoit d'une aveugle complaisance pour toutes ses propositions. Mais il fut surpris de lui voir éviter les explications d'affaires, & rejeter toutes les ouvertures de paix générale, avant que son mariage fût conclu. Les circonstances, dit-il, lui faisoient prévoir que ses Alliés seroient durement traités ; & jamais il ne s'exposeroit au reproche d'avoir sacrifié leurs intérêts à ses propres avantages. Charles ne laissa pas d'espérer que, malgré sa froideur & sa réserve, il rabattroit quelque chose de cette délicatesse d'honneur ; & comptant du moins d'en triompher par l'insinuation & l'adresse,

Charles II. 1677.

Charles II. 1677.

autant que par les attraits de l'amour & de l'ambition, il laissa couler le temps. Un jour Temple trouva le Prince de mauvaise humeur, regrettant d'avoir fait le voyage d'Angleterre, & résolu de partir en peu de jours : » Mais avant » son départ, le Roi, dit-il, étoit libre » de choisir dans quels termes il vou- » loit qu'ils vécussent ensemble : ce ne » pouvoit être qu'en amis intimes ou » en mortels ennemis » ; & sans autre explication il pria Temple d'en informer promptement son Maître. Charles frappé de cette menace, & prévoyant que le départ du Prince seroit mal-interprété par le Peuple, prit immédiatement la résolution de céder de bonne grace. Après avoir rendu justice à l'honnêteté de son Neveu (*u*), il dit à Temple, que le mariage étoit conclu, & le chargea d'en informer le Duc d'York comme d'une affaire déja résolue. Le Duc en parut surpris ; mais il promit néanmoins d'obéir ; comme

(*u*) Il répondit à Temple : « Je me pique d'être » bon Physionomiste, & je ne me souviens pas de » m'être jamais trompé dans le jugement que j'ai porté » sur la physionomie des hommes. Je juge sur celle de » mon Neveu, que c'est un très-honnête homme. Ap- » prenez-lui de ma part, qu'il aura ma Niece. *Mémoires du Chevalier Temple.*

il

il y étoit toujours disposé, ajouta-t-il, lorsqu'il connoissoit les intentions du Roi. Il n'étoit rien arrivé sous ce regne, dont le Public eût été plus généralement satisfait. Tous les Partis applaudirent; Arlington même, qui n'avoit pas été du secret, fit au Prince un compliment que Temple rapporte, & dont les termes ne pouvoient être suspects (x).

Charles II. 1677.

Ce mariage fut un grand sujet d'étonnement pour Louis, qui, tout accoutumé qu'il étoit à gouverner la Cour d'Angleterre, voyoit une démarche de cette importance, résolue non-seulement sans son aveu, mais sans sa connoissance & sa participation. On s'attendoit que l'union de l'Angleterre avec les Alliés, & la plus vigoureuse guerre contre la France, en seroient les suites immédiates : mais pour arrêter des espérances si naturelles, Charles, peu de jours après le mariage, prolongea l'ajournement des Chambres, du 3 de Décembre au 4 d'Avril.

(x) Il y avoit, dit-il, des choses bonnes en elles-mêmes qui étoient gâtées par la maniere de les faire, & des choses mauvaises qui en devenoient meilleures; mais, il avouoit que cette affaire « étoit une si bonne » chose en elle-même, que la maniere n'y pouvoit rien » gâter ».

Charles II. 1677.

Ce terme étant trop tardif pour laisser le temps d'accorder des subsides, ou de faire les préparatifs de guerre, on conclut que le Roi n'avoit pu le choisir dans une autre vue que de satisfaire la France, après le consentement qu'il avoit donné au mariage.

Plan de Paix.

Cependant il ne fit pas difficulté d'entrer en conférence avec le Prince, Danby & Temple, sur les conditions générales de la Paix. On convint, après quelques discussions, que la France rendroit la Lorraine au Duc, & que Tournai, Valenciennes, Condé, Ath, Charleroy, Courtray, Oudenarde, S. Ghislain & Binch seroient restituées à l'Espagne, pour former une bonne Frontiere en Flandres. Le Prince insista beaucoup aussi sur la restitution de la Franche-Comté : & Charles s'imagina qu'ayant dans cette Province des biens considérables, qu'il jugeoit plus sûrs entre les mains de l'Espagne, son obstination ne venoit que de cette idée : mais le Prince déclara généreusement que pour conserver en Flandres une bonne Ville aux Espagnols, il abandonneroit volontiers toutes ces possessions. Cependant Charles ayant fait sentir l'impossibilité d'arracher la Franche-Comté

aux François, le Prince fut obligé de se rendre. *Charles II.*

Malgré l'avantage qu'on accordoit à la France, ce plan de pacification étoit favorable aux Alliés; & Charles crût avoir marqué assez de vigueur en y consentant. Il convint aussi d'envoyer immédiatement un Ministre à la Cour de France, pour y proposer ces conditions. Il n'étoit pas question de traiter. Le Ministre ne devoit accorder que deux jours pour la réponse; il avoit ordre de partir le troisieme jour: & si ses propositions étoient refusées, Charles avoit promis d'entrer aussi-tôt en alliance. Temple fut choisi pour une commission si impérieuse & si peu attendue de la Cour d'Angleterre. Son aversion déclarée pour l'intérêt de la France sembloit promettre autant de vigueur que de promptitude dans l'exécution de ses ordres. 1677.

Mais cette vigueur empruntée se ralentit dès le jour suivant. Au lieu du Chevalier Temple, Charles fit partir le Comte de Feversham (y) né François, & créature du Duc d'York. Il prétendit qu'une commission dure en Négociations.

(y) M. de Duras à qui ce titre fut donné dans la suite.

Charles II. 1677.

elle-même devoit être adoucie par le caractere du Ministre. Le Prince d'Orange quitta Londres; & Charles, à son départ, l'assura non-seulement qu'il ne rabattroit rien des articles, mais qu'il entreroit en guerre avec la France, s'ils étoient refusés. Louis reçut l'ouverture avec de grandes affectations de douceur & de complaisance. Il dit au Ministre : « Que le » Roi d'Angleterre savoit bien qu'il » seroit toujours maître de la paix; » mais qu'il lui paroissoit dur de se » voir demander quelques-unes des » Villes de Flandre, spécialement Tournai, dont les fortifications lui coutoient des sommes immenses, & » qu'il prendroit quelque temps pour » délibérer sur sa réponse ». Feversham représenta qu'il étoit borné à deux jours : mais, lorsque ce temps fut écoulé, il se laissa persuader de demeurer quelques jours de plus, & ce fut pour partir à la fin sans réponse positive. Louis se contenta de lui dire, « qu'il espéroit que son Frere ne » romproit pas avec lui pour deux » ou trois Villes, & qu'il chargeroit » son Ambassadeur à Londres de traiter avec le Roi même ». Charles

fut adouci par cette douceur de la France, & le coup fut adroitement éludé. Barillon, Ambaſſadeur de France, convint à la fin, qu'il avoit ordre de tout céder, à l'exception de Tournai, & de ſe contenter même d'un équivalent pour cette Place, ſi Charles inſiſtoit abſolument ſur ce point. Le Prince d'Orange, ſource de toute la réſolution, avoit quitté l'Angleterre, & la négociation ne fit plus que traîner en meſſages d'une Cour à l'autre. *Charles II. 1677.*

Cependant Charles parut quelquefois ſe réveiller, & donna, comme par accès, quelques marques de fermeté. Les affaires n'avançant point avec la France, l'ajournement des deux Chambres fut anticipé au 15 Janvier : démarche fort extraordinaire & capable d'alarmer cette Cour. Temple fut appelé au Conſeil, où Charles lui déclara qu'il étoit réſolu de l'envoyer à la Haye, pour y former avec les Etats un Traité d'alliance, dont le but, comme celui de la triple Ligue, feroit de forcer la France & l'Eſpagne à l'acceptation des Articles propoſés. Temple, gémiſſant de voir cette apparence de vigueur démentie par tant d'égards pour la France, & par des témoignages d'indifférence

Charles II. 1677.

& de neutralité réelle entre les Parties, répondit au Roi, que la résolution qu'on avoit prise étoit de s'unir aux Alliés, pour commencer la guerre avec eux, si la France tardoit ou balançoit dans ses explications; que cette démarche satisferoit le Prince d'Orange, les Alliés & le peuple Anglois, avantage qu'on ne devoit pas attendre d'un Traité avec la seule Hollande, puisqu'il ne pouvoit servir qu'à désobliger la France & l'Espagne; & que les Hollandois ne se contenteroient pas d'une foible imitation de la triple Ligue conclue, comme on ne l'avoit pas oublié, pendant qu'ils étoient en paix avec les deux Couronnes. Ces raisons, qui ne firent aucune impression sur Charles, dégoûterent Temple de la commission qu'on lui proposoit, & Laurent Hyde, second fils du Comte de Clarendon, partit à sa place.

1678. Le Prince d'Orange ne put voir, sans étonnement, ce mélange de vigueur & de foiblesse dans les Conseils d'Angleterre. Il étoit résolu néanmoins de tirer le meilleur parti qu'il seroit possible d'une opération qu'il n'approuvoit point; & l'Espagne, consentant en secret à la formation d'une Ligue, qui sembloit la

menacer comme la France, mais qui ne devoit tomber, au fond, que sur la derniere, les Etats-Généraux la conclurent dans les termes que Charles avoit proposés.

Charles II. 1678.

L'Assemblée du Parlement suivit bientôt, quoiqu'après quelques nouveaux délais; & le Roi vit avec beaucoup de surprise, que, malgré les vigoureuses mesures dans lesquelles il croyoit s'être engagé, la plus grande partie des Communes étoit encore disposée à faire éclater par intervalles, de la défiance & du mécontentement. Quoique dans ses discours il eût avancé qu'on ne pouvoit plus attendre une bonne paix de la négociation, & protesté que toutes ses vues étoient pour la guerre, la Chambre-basse ne laissa point de mêler dans sa réponse quelques termes durs, & qui blessoient même la raison (z),

(z) La Chambre prioit Sa Majesté « de n'entrer » dans aucun Traité avec la France jusqu'à ce que le » pouvoir de cette Couronne fût réduit à ce qu'il étoit » à la paix des Pyrénées; de rompre toute liaison avec » le Royaume, & d'engager ses Alliés à faire de même. » Elle ajoutoit, que lorsqu'il plairoit à Sa Majesté de » lui communiquer ses alliances, les fideles Commu- » nes lui accorderoient tous les secours nécessaires pour » pousser la guerre & pour la terminer par une bonne » paix ». Le reproche du Roi, fut que la Chambre attentoit à sa prérogative, en lui indiquant les moyens

Charles II. 1678.

Elle en marqua du regret sur les reproches du Roi ; & la résolution fut prise enfin de l'assister dans l'entreprise de la guerre. On lui accorda une Flote de quatre-vingt-dix voiles, une Armée de trente mille hommes, & deux millions de livres sterling. Cependant les débats furent vifs dans la Chambre sur l'article de l'Armée, que la Chambre, jugeant de l'avenir par les mesures passées, craignoit de voir plutôt employer contre les libertés de la Nation, que pour arrêter les progrès de la Monarchie Françoise. Telle étoit la situation où Charles avoit réduit l'Angleterre, & s'étoit réduit lui-même. Dans tous les débats on tint un langage peu mesuré, qui fut reçu avec des apparences d'applaudissement. Le Duc d'York & le grand Trésorier commencerent à redouter les accusations. Plusieurs ouvertures, qui menaçoient les Ministres, ne furent rejetées que par la majorité d'un très-petit nombre de suffrages. Les Communes fixerent un jour, où l'état actuel du Royaume, par rapport aux Catholiques, devoit être pris en considération. Elles allerent jus-

* dont il devoit se servir. Il fit voir en même-temps que les moyens étoient ridicules & impraticables.

Charles II. 1678.

qu'à déclarer que, sans égard pour les plus pressans besoins, elles n'imposeroient pas de nouvelles charges au Peuple, avant que de s'être vues rassurées contre l'accroissement du Papisme. En un mot, le Parlement devenoit impatient pour la guerre, lorsque Charles en paroissoit éloigné, & le soupçonnoit de quelque sinistre dessein, lorsque, se rendant aux desirs des Chambres, il sembloit entrer dans toutes leurs vues.

La derniere Déclaration des Communes l'irrita beaucoup. Il fit un reproche à Temple de ses idées populaires; c'est le nom qu'il leur donnoit. Il lui demanda quelle confiance on pouvoit prendre à cette Chambre pour le soutien de la guerre, lorsqu'elle osoit commencer par des Déclarations de cette nature. Au fond, l'instabilité de Charles étoit si continuelle, & les défiances si incurables de part & d'autre, que ceux mêmes qui voyoient de plus près la scene de l'action, ne pouvoient déterminer si le Roi vouloit sérieusement la guerre; ou si, dans cette supposition, les Communes n'auroient pas pris avantage de ses besoins, pour lui faire acheter quelques subsides par de

Charles II. 1678.

Campagne de 1678.

nouveaux ſacrifices de ſon autorité.

La France ſut profiter de ces troubles. Louis n'avoit pas ceſſé de repréſenter aux Hollandois, par ſes Emiſſaires, l'incertitude de leurs eſpérances du côté de l'Angleterre, où le Monarque indolent, ſans goût pour la guerre, ſur-tout contre les François, irréſolu dans tous ſes deſſeins, n'étoit mis en mouvement que par le ſouffle d'un Parlement factieux. Il avoit fait remarquer au Parti Ariſtocratique les dangers de l'alliance du Prince d'Orange avec la Maiſon royale d'Angleterre, & fait renaître la crainte, qu'à l'imitation de ſon Pere, qui avoit obtenu le même honneur, ce Prince ne tentât de s'aggrandir par la violence, & de mettre ſa patrie dans les chaînes. Enſuite, pour fortifier ces motifs par de nouvelles terreurs, paroiſſant lui-même à la tête de ſes Troupes, dès l'entrée de la ſaiſon militaire, il menaça Luxembourg, Mons & Namur, pour tomber ſubitement ſur Gand & ſur Ypres; & dans l'eſpace de quelques ſemaines il ſe rendit maître de ces deux Places. Un ſi prompt ſuccès alarma vivement les Etats peu ſatisfaits de la conduite de l'Angleterre, ou du Traité ambigu qu'ils venoient de

conclure avec elle, & leur fit doubler le pas vers un accommodement.

Charles II. 1678.

Auſſi-tôt que les ſubſides furent accordés, Charles entreprit de lever des Troupes, & telle fut l'ardeur de ſes Sujets pour une guerre contre la France, qu'à l'étonnement de toute l'Europe, il ſe vit en peu de ſemaines une armée de vingt mille hommes. Le Duc de Montmouth reçut ordre de paſſer la mer avec un corps de trois mille pour la ſûreté d'Oſtende. Quelques Régimens furent rappelés du ſervice de France. La Flote ne fut pas équipée avec moins de diligence, & le projet d'une quadruple alliance fut formé avec l'Empereur, l'Eſpagne, l'Angleterre & la Hollande.

Mais cette vigueur fut tout d'un coup ralentie par une adreſſe chagrine de la Chambre-baſſe, où, juſtifiant toutes les démarches qui avoient cauſé tant de mécontentemens à la Cour, elle demandoit que toutes les meſures du Roi lui fuſſent communiquées, & qu'il éloignât ſes mauvais Conſeillers, entre leſquels le Duc de Lauderdale étoit particuliérement nommé. Charles répondit, « que cette adreſſe étoit d'une » extravagance qui ne lui permettoit

Charles II. 1678.

» de faire sur le champ la réponse » qu'elle méritoit » ; & recommençant à tourner vers la France, il prêta l'oreille à l'offre qu'elle lui fit d'une grosse somme, s'il vouloit aider à lui procurer une paix avantageuse avec les Alliés. Temple, quoique pressé par le Roi, refusa de prêter son ministere à cette honteuse négociation. Mais il nous apprend, « qu'entre les propositions que » les François firent à Charles, il y en » eut une dont il fut si choqué, qu'il » promit de ne l'oublier jamais ». Temple ne donne pas d'autre explication ; mais le Docteur Swift, Editeur de ses Ouvrages, assure que les François, avant que d'entrer dans aucun paiement, demanderent, comme un préliminaire, que Charles promît de n'entretenir jamais dans ses trois Royaumes plus de huit mille hommes de Troupes réglées, & que Charles répondit avec beaucoup de chaleur : « *Cod Fish* (*a*), (c'étoit » son jurement ordinaire) est-ce ainsi » que mon frere de France en use avec » moi? Voilà donc à quoi se réduit la » promesse qu'il m'a faite de me ren-

(*a*) Ces expressions nationales ne peuvent se traduire aisément. On remarquera seulement que *Fish* signifie Poisson, & *Cod* l'espece de poisson que les François nomment *Merlus*.

» dre absolu dans mes Etats ! Se mo-
» que-t-il de prétendre que cela se
» puisse avec huit mille hommes » ?

Van Beverning, Ambassadeur de Hollande à Nimegue, & fort considéré des Etats, souhaitoit impatiemment la paix, dans la persuasion que la résistance de Charles & les défiances du Parlement devoient faire perdre aux Alliés tout espoir d'assistance du côté de l'Angleterre. Il reçut ordre de se rendre à Gand, pour y concerter avec Louis les articles d'un traité général, & pour obtenir une treve de six semaines. Ces nouvelles conditions furent beaucoup moins favorables pour les Espagnols, que celle de Charles & du Prince d'Orange. On devoit leur restituer six Villes, dont quelques-unes étoient de peu d'importance : mais Ypres, Condé, Valenciennes & Tournai, qui faisoient la principale force de la frontiere, devoient rester aux François.

Les murmures des Anglois ne furent pas ménagés en apprenant dans quelle foiblesse on devoit laisser la Flandre, & leurs principales plaintes tomberent sur Charles. On lui reprochoit d'avoir contribué d'abord par son assistance, ensuite par sa faveur, à la fin par ses délais, à

Charles II. 1678.

cet énorme agrandissement de la France, qui menaçoit la liberté de l'Europe entiere. Le chagrin de ces imputations, la crainte de perdre l'affection de son Peuple, & peut-être le ressentiment de l'article secret qui lui avoit été proposé par la Cour de France, lui inspirerent enfin une ardente passion pour la guerre, qu'il regarda comme l'unique moyen de se rétablir dans le cœur de ses Sujets.

Il s'offrit une occasion peu prévue de faire éclater ses nouvelles dispositions. Pendant que les Plénipotentiaires de Nimegue concertoient les articles d'un Traité général, le Marquis de Balbazes, Ambassadeur de la Cour d'Espagne, demanda aux Ambassadeurs François, dans quel temps la France se proposoit de restituer les six Villes de Flandres ? Ils ne firent pas difficulté de déclarer que le Roi leur Maître ayant garanti à la Suede la restitution de tout ce qu'elle avoit perdu pendant la guerre, ne pouvoit évacuer ces places avant qu'elle fût satisfaite, & que cette détention étoit l'unique moyen de faire accepter la paix aux Princes du Nord. Les Etats informerent aussi-tôt Charles d'une prétention qui pouvoit avoir de si dangereuses suites. Sa colere & sa

surprise furent égales. Il fit partir aussitôt le Chevalier Temple, pour concerter avec les Provinces-Unies de vigoureuses mesures contre la France. En six jours, Temple conclut un Traité, par lequel Louis étoit sommé de s'expliquer, quinze jours après la date, sur l'évacuation des Villes. Dans la supposition du refus, la Hollande s'engageoit à continuer la guerre, & l'Angleterre à la déclarer immédiatement à la France, de concert avec tous les Alliés.

Charles II. 1678.

Mais toutes ces résolutions furent si peu secondées par le parlement, où les François furent même soupçonnés d'entretenir des intrigues, que les Communes, reprenant leur anciennes défiances, porterent un Bill qui congédioit l'Armée. Charles leur représenta le danger de désarmer avant la conclusion de la paix, & les pria de considérer s'il pouvoit avec honneur rappeler les Troupes de ces mêmes Villes qui s'étoient mises sous sa protection, & qui n'avoient plus d'autre espoir de sûreté. Les Communes s'engagerent à prolonger le maintien des Troupes. Tout offroit des apparences de guerre. La France avoit déclaré positivement qu'elle n'évacueroit pas les Villes, avant qu'on eût

Charles II. 1678. reſtitué aux Suédois ce qu'ils demandoient, & ſon honneur ſembloit engagé à ſoutenir cette déclaration. L'Empire & l'Eſpagne, fort mécontens des conditions de paix impoſées par la Hollande, voyoient avec joie dans les nouvelles réſolutions de Charles, des arrhes d'une puiſſante aſſiſtance. La Hollande même, encouragée par le Prince d'Orange & ſes partiſans, n'étoit pas fâchée que la guerre ſe renouvelât avec plus d'égalité. L'armée des Alliés, ſous ce Prince, s'approcha de Mons, alors bloquée par les François; tandis que le Corps Anglois, conduit par Monmouth, ſe diſpoſoit à le joindre.

Intrigue de Cabinet. L'uſage de Charles étoit de paſſer une grande partie du temps chez ſes Maitreſſes, ſur-tout chez la Ducheſſe de Portſmouth, où ſouvent, dans une compagnie fort enjouée, il rencontroit Barillon, Ambaſſadeur de France, homme d'un commerce aimable, admis à tous les amuſemens de cet indolent & agréable Monarque. C'étoient les charmes de cette vie libre & nonchalante, plutôt que la force d'aucune paſſion ou d'un goût bien vif pour le plaiſir, qui, dans les derniers temps de ſa vie, ſembloit attacher Charles à ſes Maitreſſes.

Les insinuations de l'Ambassadeur François & de la Duchesse leur firent obtenir, dans un instant favorable, un ordre qui changea tout d'un coup la face de l'Europe. Un François réfugié, nommé du Cros, Agent de Suede à Londres, fut envoyé à la Haye, pour charger le Chevalier Temple de se rendre à Nimegue, d'y voir les Plénipotentiaires Suédois, & de les engager, s'il étoit possible, à sacrifier les intérêts de la Suede au bien public, en consentant que l'évacuation des six Places fût différée. Du Cros, à qui Barillon avoit donné des instructions secretes, ne se vit pas plutôt en Hollande, qu'il y publia de tous côtés sa Commission. Elle y répandit l'alarme. On conclut que la subite ardeur de Charles pour la guerre s'étoit réfroidie aussi subitement, & qu'il ne falloit pas espérer de constance dans les mesures d'Angleterre. Charles, lorsqu'ensuite il revit Temple, tourna cette grande affaire en raillerie, & dit, en riant, « que ce coquin de du » Cros les avoit joués tous ».

Charles II. 1678.

Cependant les négociations continuoient à Nimegue, & les Ministres François filerent le temps, jusqu'au jour fatal qui, suivant le dernier Traité en-

Charles II. 1678.

tre l'Angleterre & la Hollande, devoit décider d'une paix soudaine ou d'une longue guerre en Europe. Ils déclarerent alors à van Beverning, qu'ils avoient reçu ordre de consentir à l'évacuation des Villes, & de signer immédiatement la paix. Van Beverning auroit pu refuser d'y consentir, parce que si tard il devenoit impossible de se procurer le consentement de l'Espagne : mais dans la juste opinion qu'il avoit conçue de l'instabilité des Conseils Anglois, il étoit si vivement alarmé de la derniere Commission de du Cros, qu'il regarda comme un bonheur pour la République, de finir à toute sorte de prix une guerre dans laquelle tout devoit lui faire craindre de se voir mal soutenue. Les articles furent dressés à l'instant, & signés par les Ministres de France & de Hollande, entre onze heures & minuit. Ce Traité assuroit à la France la possession de la Franche-Comté, avec celle de Cambray, d'Aire, Saint-Omer, Valenciennes, Tournai, Ypres, Bouchain, Cassel, &c.; & ne restituoit à l'Espagne que Charleroy, Courtray, Oudenarde, Ath, Gand & Limbourg.

Temple reçut, le jour suivant, par un exprès de Londres, la ratification du

du dernier Traité de l'Angleterre avec les Etats, & l'ordre de ne pas perdre un moment pour l'échange. Charles reprenoit alors sa disposition à rentrer en guerre avec la France.

Charles II. 1678.

Van Beverning se vit reprocher hautement sa précipitation par les Ministres des Alliés à Nimegue, sur-tout par ceux de Danemarck & de Brandebourg, dont les Maîtres étoient obligés par le Traité, de restituer toutes leurs acquisitions. Ceux d'Espagne & de l'Empereur étoient encore plus irrités, & tous les ennemis de la France souhaitoient que les Etats, excités par les sollicitations de l'Angleterre, prissent le parti de désavouer leur Ambassadeur, & d'en revenir aux armes. Le Prince d'Orange, soit pour les engager dans cette résolution, soit pour éventer sa bile & satisfaire son propre ressentiment, fit une étrange démarche, le jour même d'après la signature de la paix à Nimegue : il attaqua l'Armée Françoise à Saint-Denis près de Mons, & remporta quelque avantage sur le Maréchal de Luxembourg, qui, se reposant sur la foi du Traité, jugeoit la guerre finie. Le Prince étoit informé, ou s'il n'avoit pas reçu d'avis

Charles II. 1678. formel, il avoit raiſon de croire que la paix étoit ſignée. Cependant il ſacrifia ici témérairement, ſans aucun motif qui puiſſe le juſtifier, la vie d'une infinité de braves gens qui périrent dans une action vive & ſanglante.

Hyde fut envoyé aux Etats pour leur perſuader de déſavouer Van Beverning; & Charles promit, s'il pouvoit compter ſur la Hollande, de déclarer immédiatement la guerre à la France, & de ne quitter les armes qu'après l'avoir réduite à des conditions raiſonnables. Il ne ſe borna pas même aux promeſſes; & ſe hâtant d'embarquer ſon Armée pour la Flandre, il donna des apparences d'hoſtilité à tous ſes préparatifs. Mais les Etats y avoient été trop ſouvent trompés pour s'y fier plus longtemps. Ils ratifierent le Traité ſigné à Nimegue, & toutes les autres Puiſſances de l'Europe, après beaucoup de clameurs & de mécontentemens, furent obligés enfin d'accepter les conditions qu'on leur preſcrivoit.

Paix de Nimegue. Louis étoit parvenu au ſommet de cette gloire qui fait le terme de l'ambition humaine. Ses Miniſtres & ſes Négociateurs parurent auſſi ſupérieurs dans le cabinet à ceux des autres Puiſ-

ſances, que ſes Généraux & ſes Armées l'avoient été réellement en campagne. Il avoit pouſſé la guerre avec ſuccès contre une Ligue des plus puiſſans Etats de l'Europe. Il avoit fait de riches conquêtes, & ſes domaines étoient aggrandis de toutes parts. Il terminoit ſes exploits par une paix avantageuſe, dans laquelle il avoit donné la loi. Les Alliés étoient ſi furieux l'un contre l'autre, que de long-temps il n'y avoit pas d'apparence de leur voir former une nouvelle ligue. Ainſi, ſa perſpective réelle & prochaine fut, pendant pluſieurs années, la Monarchie de l'Europe; un Empire plus vaſte que celui de Charlemagne, égal peut-être à celui de l'ancienne Rome; & ſi le Gouvernement & l'état de l'Angleterre euſſent été plus long-temps les mêmes, on ne conçoit pas facilement qu'il eût pu manquer ſon but.

Autant que ces conjonctures exaltoient la France, autant excitoient-elles l'indignation des Anglois; & leur animoſité réveillée par la terreur, ne pouvoit monter plus haut contre cette ancienne rivale. Loin de prendre en main la conduite des affaires de l'Europe, Charles, diſoient-ils, contre ſon hon-

Charles II. 1678.

neur & son intérêt, avoit secondé l'Ennemi commun & s'étoit laissé conduire en aveugle, ou s'il avoit eu quelques vues dans toutes ses démarches, il n'en avoit eu que de criminelles & de pernicieuses. Tandis que l'Espagne, la Hollande, l'Empire & les Princes d'Allemagne appeloient l'Angleterre à haute voix pour les conduire à la victoire, à la liberté, & conspiroient à la rendre plus glorieuse qu'elle ne l'avoit jamais été ; son Roi, par de vils motifs, avoit secrétement vendu son alliance à Louis, & s'étoit laissé corrompre pour trahir les intérêts de son Peuple. Si les plans actifs qu'il avoit concertés avec la France ne pouvoient être plus pernicieux, sa neutralité n'étoit pas moins honteuse ; & les défiances, les oppositions du Parlement, quoique dangereuses en elles-mêmes, étoient l'unique remede contre tant de maux plus dangereux encore, dont le Public étoit menacé par les imprudens conseils de son Roi. Telle étoit la disposition des esprits après la conclusion de la paix ; & cette disposition ouvrit naturellement la voie pour les événemens qui suivirent.

Il est temps de retourner aux affaires

d'Ecosse, que nous avons laissées dans quelque désordre après le soulévement de 1666. Charles qui cherchoit alors à se concilier l'affection du Peuple Anglois, embrassa les mêmes vues en Ecosse, & confia la principale partie du Gouvernement à Tweddale & Murray, deux Ministres d'une prudence & d'une modération connues. Ils s'attacherent particuliérement à calmer les différens de Religion qui s'étoient fort échauffés, & dont on peut dire que jusqu'à présent les Hollandois seuls, de toutes les Nations modernes, ont trouvé le vrai remede. Comme la rigueur & la contrainte avoient été sans succès dans le Royaume d'Ecosse, on voulut tenter un plan de réunion, par lequel on proposoit de diminuer considérablement l'autorité des Evêques, d'abolir la voix négative dans les Cours Ecclésiastiques, & de ne laisser guere aux Prélats que le droit de préséance entre les Prêtres; mais les adversaires de la Hiérarchie parurent fort alarmés de cette ouverture. Ils n'avoient pas oublié que c'étoit par les mêmes degrés que Jacques s'étoit efforcé d'introduire l'Episcopat. Ils appréhenderent que si les oreilles & les yeux se réconcilioient une fois avec

Charles II. 1678.

Etat des affaires en Ecosse.

Charles II. *1678.*

le nom & l'habillement des Evêques, on ne leur vît reprendre bientôt toute l'autorité de leurs fonctions. D'ailleurs toute participation à des établissemens qu'ils nommoient anti-Chrétiens, leur parut également dangereuse & criminelle. Les cris s'éleverent sans ménagement; & le Ministre comprit à la fin, que des avances auxquelles il paroissoit que les Mécontens étoient résolus de ne pas répondre, ne feroient qu'avilir la dignité du Gouvernement.

Le projet qui succéda, fut celui de l'indulgence. Entre les Prédicans qu'on avoit chassés, les plus populaires furent placés dans les Eglises vacantes, sans aucun assujétissement à la Réligion établie, & l'on offrit aux autres une petite pension de vingt livres sterling, en attendant qu'on pût autrement les employer. Ces derniers rejeterent l'offre du Roi, & la regarderent comme le gage d'un criminel silence. Les premiers même se repentirent bientôt de leur complaisance. Le Peuple, accoutumé à leurs déclamations contre leurs Supérieurs, trouva leurs Sermons froids & languissans, lorsque ces ornemens y manquerent. Il jugea que ses Peres spirituels l'avoient abandonné depuis leur soumission,

soumission, qu'il traitoit de pusillanimité. Au lieu du nom ordinaire de Ministres de Jesus-Christ, il leur donna celui de *Curés du Roi ;* comme il nommoit le Clergé de l'Eglise établie *Curés de l'Evêque*. Bientôt même les Prédicans en revinrent à l'ancien usage, par lequel ils espéroient de se rétablir dans leur ascendant sur les esprits ; espece de supériorité à laquelle on ne renonce jamais volontiers quand on se flatte de l'avoir obtenue. Les Conventicules se multiplierent de jour en jour dans l'Ecosse Occidentale ; le Clergé de l'Eglise établie fut insulté ; les Loix furent négligées ; les Covenantaires ne paroissoient plus sans armes dans leurs Assemblées ; & quoiqu'ordinairement ils se dispersassent après le Service religieux, l'alarme du Gouvernement ne fut pas moins juste en apprenant qu'une foule de Sectaires entiérement gouvernés par leurs séditieux Prédicans, osoit défier l'autorité & prendre en pleine paix l'apparence militaire.

Charles II. 1678.

Il y avoit sans doute une maladie dangereuse, invétérée dans le Corps politique de l'Ecosse ; & pour la guérir ou la soulager, le Gouvernement avoit tenté tous les remedes, excepté le

Charles II. 1678.

seul dont on pût attendre cet effet. Lorsqu'une fois les Sectes se sont répandues, & qu'elles ont jeté de fortes racines, une tolérance illimitée est le seul expédient qui soit capable de refroidir leur ardeur, & de faire prendre à l'union civile une supériorité réelle sur toutes les distinctions religieuses; mais comme les opérations de ce régime sont graduelles & d'abord imperceptibles, cette raison fait employer aux Politiques vulgaires des remedes plus prompts & plus dangereux. On doit observer aussi que ces non-Conformistes d'Ecosse n'avoient point offert ni demandé la tolérance; qu'ils prétendoient au contraire à la supériorité absolue, & qu'ils auroient souhaité de pouvoir exercer la derniere rigueur contre leurs adversaires. Le Covenant dont ils étoient idolâtres, ne leur inspiroit pas moins l'esprit de persécution que celui de soulévement & de révolte; & les Ministres royaux, au lieu de les traiter comme des fous qui devoient être adoucis, flattés & tranquillisés par une conduite adroite, se crurent en droit d'exiger une rigoureuse obéissance, c'est-à-dire qu'ils se tromperent dans leur politique, comme les autres

étoient trompés par l'esprit d'enthousiasme.

Charles II. 1678.

Dans ce trouble un nouveau Parlement fut assemblé à Edimbourg (*b*), & Lauderdale y fut envoyé avec la qualité de Commissaire du Roi. Entre les Presbytériens, ceux dont la plus vive passion étoit pour la liberté se voyoient observés de trop près pour résister aux mesures du Gouvernement; & le courant fut encore en faveur de la Monarchie. Ce Commissaire eut tant d'influence sur les résolutions, qu'il fit passer deux Actes d'une égale importance pour les Libertés ecclésiastiques & civiles du Royaume. Par l'un il fut déclaré que le Réglement de tout ce qui concernoit le Gouvernement extérieur de l'Eglise, c'est-à-dire, les Assemblées, les affaires & la personne des Ministres, étoit un droit de la Couronne, & devoit être ordonné, suivant les prescriptions du Roi, qui seroient envoyées au Conseil privé d'Ecosse, & qui prendroient force de Loix lorsqu'elles seroient publiées. Le second Acte regardoit la Milice établie depuis deux ans par autorité royale, à la place de l'Armée qui avoit été congédiée. Cet Acte

(*b*) 18 Octobre 1669.

Charles II. 1678.

fixoit le nombre de la Milice à 22000 hommes qui devoient être constamment armés & réguliérement disciplinés; il portoit aussi « que ces Troupes » seroient toujours prêtes à marcher, » soit en Angleterre, soit en Irlande, » ou dans toute autre partie des Do- » maines du Roi, pour toute entreprise » où l'autorité, le pouvoir & la gran- » deur de Sa Majesté pourroient être » intéressés; & non sur les ordres du » Roi même, mais sur ceux du Con- » seil privé d'Ecosse ».

Lauderdale fit beaucoup valoir les services qu'il rendoit à la Couronne par ces deux Loix. La premiere rendoit Charles maître absolu de l'Eglise, & l'autorisoit à rétablir par un Edit même, s'il le desiroit, la Religion Catholique en Ecosse. La seconde mettoit continuellement une Armée nombreuse à sa disposition. Il y trouvoit même l'avantage de pouvoir couvrir ses ordres du nom du Conseil privé; & s'il manquoit de succès dans ses entreprises, c'étoit un prétexte pour justifier sa conduite au Parlement d'Angleterre. Mais autant que ces deux Loix devoient lui plaire, autant causerent-elles d'alarmes aux Communes Angloises, qui en pri-

rent occasion de redoubler leurs attaques contre Lauderdale. Ce déchaînement ne servit néanmoins qu'à fortifier son crédit à la Cour ; & quoique probablement, si les affaires étoient poussées à l'extrêmité, la Milice Ecossoise, dans cette division du Royaume, ne pût être d'un grand service contre l'Angleterre, Charles ne laissa pas de juger que le seul crédit de cet établissement étoit un appui considérable pour son autorité ; & Lauderdale devint insensiblement premier ou plutôt seul Ministre d'Ecosse. L'indolence naturelle du Roi le portoit à mettre toute sa confiance dans un homme qui venoit d'augmenter à ce point la prérogative royale, & qu'il voyoit disposé à la rendre tout-à-fait indépendante.

Dans la Session suivante (*c*) le même Parlement porta une Loi févere contre les Conventicules. Elle assujétissoit à de ruineuses amendes les Prédicans & leurs Auditeurs dans les maisons mêmes ; & pour les Conventicules en plein champ, c'étoit la peine de mort & la confiscation des biens. Elle promettoit une récompense de quatre cens marcs d'Ecosse à ceux qui saisiroient les cou-

(*c*) 28 Juillet 1670.

Charles II. 1678.

pables, & leur accordoit leur pardon d'avance pour les meurtres qu'ils pourroient commettre dans l'exécution de leur entreprise. Mais comme il paroissoit difficile de prouver la réalité des Conventicules, quoique le nombre en fût grand, il fut établi par une autre Loi, que ceux qui, sur la sommation du Conseil, refuseroient de faire leur déposition sous serment, seroient punis par des amendes arbitraires, par l'emprisonnement, ou par le bannissement aux Colonies. Ainsi tout esprit persécuteur adopte naturellement, ou plutôt nécessairement les injustices de l'Inquisition comme ses rigueurs.

La complaisance que Lauderdale avoit trouvée dans le Parlement n'avoit point empêché qu'il ne s'y fût formé un Parti, dont le Duc d'Hamilton étoit le Chef. Cette Faction devint d'autant plus considérable dans la Session suivante, qu'une grande partie des Membres étoient aussi mécontens de l'insolence du Commissaire, que du joug sous lequel la Nation gémissoit. Le premier Parlement de ce regne avoit reconnu que le Réglement du commerce étranger étoit une branche incontestable de la prérogative royale ; & conséquemment à cette

importante conceſſion, le Roi, par un Acte du Conſeil, avoit défendu l'entrée de toutes liqueurs fortes. L'exécution de cet Edit ayant été confiée au Lord Elphinſtone, parent de Lauderdale, il n'avoit uſé de ſon pouvoir que pour vendre des permiſſions aux Marchands; & ce monopole lui avoit fait gagner de fort grandes ſommes aux dépens du revenu royal & du Royaume entier. Le Lord Kincardine avoit obtenu un droit ſur le ſel; le Chevalier Nicolſon en avoit obtenu un ſur le tabac pour lui-même & pour quelques amis de Lauderdale. Lorſque ces abus eurent excité des plaintes, le Commiſſaire voulant prévenir les recherches du Parlement, prit le parti d'y remédier dans le Conſeil, & révoqua les Patentes. Mais comme les plaintes s'étendoient à divers autres abus, & qu'en propoſant au Parlement de faire une repréſentation générale de l'état du Royaume, Lauderdale oppoſa comme une barriere inſurmontable les Lords des Articles, ſans l'aveu deſquels il prétendoit que nulle propoſition ne pouvoit être reçue; on ouvrit alors les yeux ſur l'imprudence qu'on avoit eue de rétablir une inſtitution qui rendoit toutes les

Charles. II.
1678.

Charles II. 1678.

Aſſemblées nationales comme inutiles pour la réparation des abus.

Hamilton, Tweddale & d'autres Seigneurs firent le voyage de Londres pour implorer la bonté du Roi, qui pouvoit remédier ſeul à l'adminiſtration de Lauderdale. Mais leurs plaintes mêmes pouvoient être dangereuſes; & toutes les approches du Trône étoient fermées à la vérité par la ridicule Loi du *Leaſing-Making* (*d*), qui ſembloit avoir été extorquée par les anciens Nobles, pour mettre à couvert leur tyrannie, leurs oppreſſions & leurs injuſtices. Les Ecoſſois mécontens firent donc leurs remontrances avec beaucoup de précaution; mais ils n'en tirerent aucun fruit. Charles les combla de careſſes, & ne changea rien à l'autorité de Lauderdale.

Ce Miniſtre continua d'en faire un mauvais, ou du moins un ſévere uſage. Le Conſeil privé dépoſſéda de leurs maiſons (*e*) douze perſonnes d'un rang diſtingué; & par un Acte qu'on auroit jugé fort arbitraire en Europe, & tyrannique même en Aſie, elles furent converties en autant de Corps-de-

(*d*) On a déja expliqué cette Loi.
(*e*) En 1675.

Charles II. 1678.

Garde pour la ſuppreſſion des Conventicules. On prétendoit que ces religieuſes Aſſemblées mettoient la Nation en état de guerre; & dans ces occaſions, le Monarque étoit autoriſé par une ancienne Loi à diſtribuer des garniſons, ſans autre regle que ſa prudence. Le récit de toutes les violences de Lauderdale dans ſon adminiſtration ſeroit infini. Tous les Juriſconſultes furent chaſſés du Barreau, bannis même par un ordre de la Cour à douze milles de la Capitale; & la Juſtice du Royaume fut ainſi ſuſpendue pendant une année entiere, pour les faire conſentir à déclarer contre leur opinion, que tous les appels au Parlement étoient contraires aux Loix. Sur une lettre qu'on obtint du Roi, douze des principaux Magiſtrats d'Edimbourg furent éloignés & déclarés incapables d'aucun Office public, ſans autre crime que d'avoir manqué de complaiſance pour Lauderdale. C'eſt un privilége des Bourgs d'Ecoſſe de pouvoir s'aſſembler une fois l'an par Députés, pour délibérer ſur l'état du Commerce, & le fixer par des réglemens. Dans cette Aſſemblée, on prit la réſolution de ſe plaindre de quelques-unes des dernieres Loix qui pa-

Charles II. 1678.

roissoient nuisibles au Commerce, & de supplier le Roi d'autoriser son Commissaire à les faire révoquer dans la premiere Session du Parlement. Cette entreprise fut traitée de présomption ; & plusieurs des Députés en furent punis par des amendes ou par la prison. Un Membre du Parlement, nommé Marc, pour avoir proposé dans la Chambre, qu'à l'imitation du Parlement d'Angleterre on ne passât plus de Bill qui n'eût été lu trois fois, fut jeté sur le champ dans les chaînes par l'ordre du Commissaire.

Si l'administration publique de Lauderdale étoit violente & tyrannique, on ne lui reprochoit pas moins d'insolence dans sa conduite privée. La Justice étoit comme anéantie par la faction & l'intérêt. L'extrême rapacité du Duc, quoique moindre encore que celle de la Duchesse, faisoit vendre secrétement toutes les faveurs & tous les Offices. L'accès du Trône n'étoit accordé que par son canal, & tant d'oppressions compliquées sembloient sans remede. L'aventure d'un Particulier, nommé Mitchel, prouve seule qu'il n'y avoit pas plus d'honneur & de bonne foi, que de justice & de bonté dans ce Ministre.

Mitchel étoit un Fanatique désespéré, qui avoit conçu la résolution d'assassiner Sharp, Archevêque de S. André, sans autre motif que sa haine pour un homme que son apostasie du Puritanisme, & la rigueur qu'il affectoit contre ce Parti rendoient fort odieux à tout le monde, sur-tout aux Covenantaires. En 1668 Mitchel, qui marchoit armé d'un pistolet, eut la hardiesse de faire feu sur le Primat, tandis qu'il étoit assis dans son carosse. L'Evêque d'Orkney (*f*) y montoit dans le même instant; & son bras que le hasard lui faisoit étendre, arrêta la balle qui lui fit une grande blessure. L'attentat avoit été commis dans la principale rue de la Ville; mais l'Archevêque étoit si généralement détesté, qu'on laissa paisiblement à l'assassin la liberté de se retirer: il ne fit que tourner une ou deux rues; & jetant une perruque qui le déguisoit, il reparut aussitôt sans que le soupçon tombât sur lui. Quelques années après, Sharp observa dans la foule, un homme qui le regardoit d'un œil fort ardent; & la crainte de l'assassinat ne lui étant pas sortie de l'esprit, il donna ordre qu'il fût arrêté & fouillé. On trouva

(*f*) Ce que nous nommons les Orcades.

Charles II. 1678.

ſur lui deux piſtolets extraordinairement chargés ; & tout portant à croire qu'il étoit l'auteur du premier attentat, Sharp promit que s'il vouloit confeſſer ſon crime, il ſeroit renvoyé ſans punition. Mitchel fut aſſez crédule pour ſe laiſſer perſuader ; mais à peine eut-il prononcé l'aveu, qu'il fût traîné devant le Conſeil. Comme il n'y avoit aucune autre preuve contre lui, le Conſeil eſpérant d'envelopper tous les Covenantaires dans cet odieux complot, lui renouvela ſolemnellement la promeſſe du pardon, s'il vouloit découvrir ſes complices. L'attente de tous les Conſeillers fut extrêmement trompée, lorſqu'ils trouverent par ſa dépoſition, que le ſeul homme qu'il eût informé de ſon deſſein étoit mort. Mitchel fut conduit enſuite devant une Cour de Judicature, qui voulut lui faire renouveler ſa confeſſion. Mais appréhendant que le pardon qu'on lui avoit accordé pour la vie, ne fût changé dans quelqu'autre punition corporelle, il refuſa d'obéir. On le remit dans les chaînes. Le Conſeil entreprit de l'examiner ſur le ſoulévement de Pentland, auquel on le ſoupçonnoit d'avoir eu part. Au défaut de preuves, il fut mis à la queſ-

tion, &, contre tous les principes de l'équité naturelle, on le pressa vivement de s'accuser lui-même. Il souffrit avec une résolution singuliere, & son obstination fut invincible à désavouer un crime dont on juge qu'il n'étoit pas coupable. Cependant, au lieu d'obtenir la liberté, il fut envoyé à Baff, roc d'une grande hauteur, environné des eaux de la mer, & dont on avoit fait alors une prison d'Etat remplie de malheureux Covenantaires. Il y demeura dans une extrême misere, & chargé de chaînes jusqu'à l'année 1677, qu'on prit la résolution de frapper par de nouveaux exemples de terreur, les Enthousiastes toujours persécutés & toujours opiniâtres. Mitchel fut mené alors devant une Cour de Judicature, & rigoureusement poussé sur l'assassinat d'un Archevêque & d'un Conseiller privé. Sa premiere confession fut rappelée contre lui & prouvée par les témoignages du Duc de Lauderdale, Lord Commissaire, du Lord Halton son frere, grand Trésorier, du Comte de Rothes Chancelier, & du Primat même. Mitchel allégua pour sa défense, non-seulement que le Conseil privé n'étoit plus une Cour de Judicature, & que sa con-

Charles II.
1678.

feſſion devant ce Tribunal n'étoit pas judiciaire, mais encore qu'il avoit été engagé à la faire par une promeſſe de pardon, qui n'avoit jamais été remplie. Les quatre Seigneurs proteſterent avec ferment que jamais ils n'avoient fait de telle promeſſe. Le Priſonnier demanda que les Regiſtres du Conſeil fuſſent produits; il offrit même de lire une copie des tranſactions du jour; mais les Conſeillers privés maintinrent qu'après leur ſerment, on ne devroit point admettre d'autre preuve, & que les regiſtres du Conſeil contenoient des ſecrets royaux qui ne devoient pas être divulgués. Il échappoit probablement à leur attention, que lorſqu'ils avoient juré, le Secrétaire ayant inſéré la promeſſe de pardon dans la dépoſition de Mitchel, la minute entiere avoit été ſignée par le Chancelier, & qu'ainſi les preuves de leur parjure ſubſiſtoient dans les monumens publics. Le Priſonnier n'en fut pas moins condamné. Lauderdale, à la vérité, témoigna quelque penchant à lui faire grace de la vie; mais l'implacable Primat inſiſta rigoureuſement ſur ſon exécution, en repréſentant que ſi les aſſaſſins demeuroient impunis, ſa vie ſeroit ſans ceſſe en danger. Mitchel

fut exécuté à Edimbourg, au mois de Janvier 1678. Cette complication de perfidie & de cruauté fait connoître le caractere des Ministres, auxquels Charles avoit confié le Gouvernement de l'Ecosse.

L'administration de Lauderdale, outre les injustices qui venoient de l'extrême violence de son caractere, moins noires encore que celles qui sont inséparables de tous les projets de persécution, fut accompagnée d'autres circonstances qui l'engagerent dans une variété de démarches également séveres & despotiques. Il étoit question d'introduire un Gouvernement absolu, dont les commencemens sont souvent très-rigoureux ; & la tyrannie manquant encore de forces militaires, étoit obligée de se déguiser sous les apparences de la Loi. Une situation de cette nature rendoit ses mouvemens fort irréguliers ; & l'opposition de ceux que sa conduite irritoit, ne faisoit qu'étendre la furie de ses oppressions.

Les rigueurs exercées contre les Conventicules, au lieu de briser l'esprit des Fanatiques, avoient servi, comme il arrive toujours, à les rendre plus obstinés dans leurs erreurs, à redoubler l'ardeur

Charles II. 1678.

de leur zele, à les unir plus étroitement ensemble, & sur-tout à les enflammer contre l'Eglise établie. Presque par-tout dans l'Ecosse Méridionale, & sur-tout dans les Comtés de l'Ouest, le Peuple entier sans exception fréquentoit les Conventicules, & la petite Noblesse, quoique absente ordinairement de ces Assemblées illégitimes, fermoit les yeux sur l'irrégularité de ses Vassaux. Pour faire entrer les premiers dans le parti des Persécuteurs, on leur présenta par l'ordre du Conseil un Mémoire *ou Cédule d'obligation*, par lequel on leur proposa de s'engager pour la bonne conduite de leurs Tenanciers; de sorte que si quelqu'un de ces Subalternes fréquentoit un Conventicule, leur Maître fût obligé de payer la même amende que la Loi imposoit au coupable. Il étoit ridicule de confirmer les Loix par des contrats volontaires. Il étoit injuste de rendre quelqu'un responsable de la conduite d'un autre. Il étoit illégitime d'imposer des conditions si dures à des gens auxquels il n'y avoit pas d'offenses à reprocher. Toutes ces raisons ne permirent point à la plupart des Nobles de signer l'engagement qu'on leur proposoit; & Lauderdale, furieux de cette

oppoſition, entreprit de faire plier les Réfractaires par des expédiens encore plus ſinguliers & plus deſpotiques.

La Loi qu'on avoit portée contre les Conventicules, les avoit nommés des *Séminaires* de révolte. Cette expreſſion qui n'étoit qu'une fleur de Rhétorique, il plut au Conſeil privé de la prendre dans un ſens littéral; & les Conventicules étant fort communs dans l'Oueſt, quoiqu'il y régnât d'ailleurs une paix profonde, Lauderdale prétendit que les Comtés de cette partie de l'Ecoſſe étoient dans un état actuel de révolte. Là-deſſus il fit conſentir quelques Cheftains Montagnards à lui fournir huit mille hommes de leurs Clans. Il y joignit la troupe des Gardes & la Milice d'Angus. Cette petite armée fut envoyée ſur les Terres de tous ceux qui avoient refuſé de ſigner le Mémoire, pour y vivre à diſcrétion. Les Comtés dont on avoit à ſe plaindre, étoient les plus riches & les plus peuplés de l'Ecoſſe. Les Montagnards étoient la partie du Peuple la plus indocile & la moins civiliſée. Il eſt aiſé de s'imaginer la déſolation qu'ils répandirent dans leurs quartiers. Une troupe de barbares, ſans diſcipline, ennemie de la contrainte des

Charles II. 1678.

Loix, accoutumée à la rapine & la violence, fut lâchée sans aucun frein parmi ceux qu'on leur apprenoit à regarder comme les ennemis de leur Prince & de leur Religion. Rien ne put être sauvé de leurs furieuses mains. Ils employerent les plus mauvais traitemens, & quelquefois les tortures même pour découvrir les trésors cachés. Ni l'âge, ni le sexe, ni l'innocence, ne mirent personne à couvert; & la Noblesse voyant que ceux qui s'étoient déterminés à signer, n'en étoient pas moins exposés à ce brigandage, se confirma de plus en plus dans son opposition. La voix nationale étoit élevée contre cet énorme outrage, & les Montagnards, après quatre mois d'une vie si licentieuse, rentrerent dans leurs montagnes, chargés des dépouilles & des exécrations du Pays.

Ceux qui s'étoient laissé engager à souscrire le Mémoire du Conseil, ne trouverent de sûreté que dans le bannissement des Tenanciers, auxquels ils soupçonnoient du penchant pour les Conventicules, & dépeuplerent ainsi leurs domaines. Le Conseil, pour augmenter la misere de ces malheureux Vassaux, défendit de les recevoir ou de

Charles II. 1678.

leur accorder une retraite, s'ils n'apportoient un certificat de conformité avec le Ministre de leur Paroisse. On imagina un nouveau moyen de soumettre à la persécution les obstinés & les réfractaires. Par les Loix d'Ecosse, tout Particulier jurant devant un Magistrat, qu'il croyoit sa vie en danger de la part d'un autre, pouvoit obtenir un ordre (g) qui obligeoit le dernier, sous peine d'emprisonnement & de proscription, à donner des sûretés pour sa bonne conduite. Lauderdale conçut le ridicule dessein de faire demander par le Roi des ordres de cette nature contre ses Sujets; & sous ce prétexte, ceux qui refuserent de signer le Mémoire, se virent cités devant le Conseil, qui les obligea de s'engager, sous peine de perdre deux années de rente, non-seulement à ne pas fréquenter eux-mêmes les Conventicules, mais à ne pas souffrir que leurs Domestiques ni leurs Tenanciers parussent à ces Assemblées. Ainsi la chicane fut jointe à la tyrannie; & la Majesté royale, au lieu d'être exaltée, fut réellement avilie en assujétissant le Roi à demander la même sûreté qu'un Particulier peut exiger d'un autre.

(g) Nommé Law-Burroughs.

Charles II. 1678.

Une ancienne Loi, mais rarement obſervée, portoit qu'un homme accuſé d'un crime, qui ne ſe préſentoit pas pour répondre en Juſtice, pouvoit être condamné par contumace, ou publiquement proſcrit; & que ceux qui, par des motifs d'affaires ou de parenté, ou même de charité, avoient enſuite la moindre communication avec lui, étoient ſujets aux mêmes punitions que le coupable avoit méritées pour ſon crime. On publia contre les Prédicans & leurs Auteurs dans les Conventicules, un grand nombre de ces Sentences de proſcription; & cette ſévere, cette abſurde Loi, ſervit à multiplier les crimes & les coupables. Quand les Loix mêmes ſont ſi violentes, il n'eſt pas ſurprenant que l'adminiſtration ſoit tyrannique.

Dans la crainte que les cris du Peuple opprimé ne parvinſſent au Trône, il fut défendu ſous de rigoureuſes peines, à toutes perſonnes qui poſſédoient des Terres, de quitter l'Ecoſſe: Ordonnance extrêmement ſévere, ſur-tout lorſque le Souverain même réſidoit dans un Pays étranger. Cet Acte n'empêcha point Caſſilis, Hamilton & Tweddale, de ſe rendre ſucceſſivement à Londres pour y porter leurs plaintes devant le Roi;

& les violences de Lauderdale étant fort opposées au caractere de Charles, il fit partir aussitôt des ordres pour interrompre la signature du Mémoire & les Sentences de proscription. Cependant, comme il étoit ordinairement peu touché de ce qui se passoit dans l'éloignement, il ne marqua point autant d'indignation qu'il le devoit contre ceux qui commettoient indignement son autorité; & pendant qu'il réprimoit ces abus, il se laissa persuader de les avouer & de les louer même dans une lettre particuliere qu'il écrivit au Conseil. Cette preuve de connivence étoit capable de fortifier les entreprises de ses Ministres; mais il compta pour rien le danger de perdre l'affection de ses Sujets, en ne permettant pas même à ceux qui le desiroient, de faire quelque distinction entre lui & leurs oppresseurs.

Charles II. 1678.

Burnet raconte qu'après avoir entendu tous les débats qui concernoient les affaires Ecossoises, Charles dit: « Je » compreus que Lauderdale s'est fort » mal conduit à l'égard de mon Peuple » d'Ecosse; mais je ne vois pas qu'il ait » rien fait de contraire à mon intérêt »; sentiment tout-à-fait indigne d'un Souverain,

Charles II. 1678.

Pendant l'absence du Duc d'Hamilton & des autres Seigneurs mécontens, Lauderdale eut la permission de convoquer les Etats à Edimbourg. Non-seulement cette assemblée lui fournit quelques sommes d'argent, mais elle donna des louanges à sa conduite; & dans son adresse au Roi, elle en exprima la plus vive satisfaction. Malheureusement ces témoignages de complaisance produisirent en Angleterre un effet tout opposé à celui que Lauderdale s'étoit promis. On conclut qu'en Ecosse la voix de la liberté publique étoit absolument étouffée, & que, par l'ascendant de la tyrannie, les abus étoient si confirmés, qu'il étoit devenu même dangereux de s'en plaindre. L'esclavage d'un Etat voisin fit juger quelles étoient les dispositions de Charles; & la violence qu'on y voyoit exercer par l'autorité du Souverain, fit craindre aux Anglois les mêmes suites de la perte de leur liberté. Si les persécutions contre une Eglise Protestante étoient si peu ménagées, que n'avoit-on pas à redouter du progrès des Catholiques; eux qu'on accusoit d'avoir employé dans tous les temps le fer & le feu pour exterminer les Sectes opposées à leur Egli-

se? Et si les premieres approches vers le pouvoir absolu paroissoient si tyranniques, quel devoit être son établissement total, lorsque toute crainte de l'opposition seroit éloignée par des Armées mercénaires, & tout sentiment de honte par une longue & forte habitude?

§ V. Conspiration attribuée aux Catholiques.

DEPUIS l'odieuse Ligue avec la France, la Nation Angloise nourrissoit de vives défiances de la Cour, & les mesures que Charles avoit ensuite adoptées, sembloient plus capables d'augmenter que de guérir ses préventions. Il ne formoit aucune entreprise, il ne faisoit aucune Déclaration qui ne le fît soupçonner de quelque mystérieuse vue. Le pouvoir arbitraire & le progrès du Papisme étoient regardés comme le but de tous ses projets. La moindre rumeur alarmoit le Peuple & le faisoit tressaillir d'inquiétude. Il croyoit ses ennemis dans son sein; il les supposoit en possession de toute la confiance de son Souverain. Pendant qu'il étoit dans cette timide & jalouse disposition, le cri d'un complot se fit entendre. Tous les Citoyens sortirent de leur faux sommeil; &, comme il arrive dans les ténébres lorsqu'on est réveillé par l'effroi, ils

Charles II. 1678.

prirent toutes les ombres pour des ſpectres. La terreur de l'un devint une ſource de terreur pour l'autre; & cette épouvante s'étant univerſellement répandue, la raiſon, le ſens commun & les principes d'humanité, perdirent toute influence. C'eſt d'après cette diſpoſition des eſprits, que nous avons à tracer le progrès du complot attribué aux Papiſtes, & l'opinion qu'on doit s'en former; ſans quoi cet événement paroîtroit prodigieux, & réellement inexplicable (*h*).

Le 12 d'Août, un Chymiſte, nommé Kirby, s'approcha du Roi, pendant que le Prince étoit à ſe promener dans le Parc. « Sire, lui dit-il, tenez-vous au » milieu de ceux qui vous accompa- » gnent. Votre vie eſt en danger par » des armes à feu; & vous pouvez » être tué dans cette promenade ». Aux queſtions qu'on lui fit ſur cet étrange diſcours, il répondit que deux hommes, nommés Greve & Pickering s'étoient engagés à tuer le Roi; & le Chevalier Georges Wakeman, Médecin de la Reine, à l'empoiſonner. Cette information, ajouta-t-il, lui étoit venue du Docteur Tongue, qu'il améneroit à Sa Majeſté, s'il en obtenoit la permiſſion. Tongue

(*h*) *Voyez* l'Appendix.

étoit un Miniſtre Anglican, homme actif, inquiet, rempli de projets & ſans jugement. Il apporta au Roi des papiers qui contenoient le détail d'une conſpiration en quarante-trois articles. Charles n'ayant pas la commodité de les lire, ſe repoſa de ce ſoin ſur Danby, grand Tréſorier, & de celui d'entendre les délateurs. Tongue déclara que ces écrits n'étoient pas de ſa main; qu'ils avoient été jetés ſecrétement ſous ſa porte, & qu'il en ſoupçonnoit l'auteur, quoique ſans aucune certitude. Peu de temps après il revint dire au grand Tréſorier, qu'il ne s'étoit pas trompé dans ſes conjectures; que l'auteur des écrits, qu'il avoit rencontré deux ou trois fois dans la rue, étoit convenu du fait, & lui avoit donné un récit plus étendu de la conſpiration; mais qu'il ſouhaitoit que ſon nom demeurât caché, dans la crainte d'être aſſaſſiné par les Papiſtes.

La nouvelle information, comme la premiere, chargeoit Greve & Pickering de l'intention de tuer le Roi; & Tongue prétendit même qu'un certain jour ils devoient ſe rendre à Windſor dans cette vue. On donna des ordres pour les arrêter lorſqu'ils y paroîtroient; mais quoique cette alarme fût renou-

Charles II. 1678.

velée plus d'une fois, Tongue apporta toujours quelques frivoles raisons pour expliquer le délai ; & le Roi conclut de ces évasions autant que de la maniere mystérieuse & subtile dont l'avis étoit communiqué, que tout n'étoit qu'une fiction.

Tongue revint ensuite au grand Trésorier. Il lui dit qu'un paquet de lettres écrites par des Jésuites touchant la conspiration, devoit être mis la nuit suivante à la poste de Windsor, adressée au Pere Bedingfield Jésuite, Confesseur du Duc d'York. Le Roi, que Danby informa de cet avis, répondit que, depuis quelques heures, le paquet avoit été remis au Duc par le Pere Bedingfield, & que ce Religieux avoit dit qu'il soupçonnoit quelque noir dessein ; que les lettres contenoient des explications dangereuses, & qu'il n'y reconnoissoit pas la main de ceux dont les noms y étoient signés. Cet incident n'eut pas d'autre effet que de confirmer le Roi dans son incrédulité.

L'affaire seroit demeurée probablement dans cet état, si l'inquiétude du Duc d'York, en apprenant que des Prêtres, des Jésuites & son Confesseur même étoient accusés, ne lui eût fait de-

ſirer que la prétendue conſpiration fût approfondie par le Conſeil. On chercha Kirby & Tongue ; & l'on trouva qu'ils vivoient alors dans une liaiſon fort étroite avec Titus Oates, le même de qui Tongue avoit reçu les premieres informations. Oates déclara qu'il étoit devenu ſuſpect aux Jéſuites ; qu'il avoit reçu du Provincial de cet Ordre un ſoufflet & trois coups de bâton, pour avoir révélé leur complot, & que leur ayant entendu dire qu'ils étoient dans l'intention de le punir plus ſévérement, il avoit pris le parti de fuir & de ſe tenir caché. Cet homme, dans le ſein duquel logeoit un ſecret qui renfermoit le deſtin des Rois & des Royaumes, vivoit dans une telle miſere, que Kirby étoit obligé de lui donner tous les jours du pain ; & ſa joie parut égale à ſa ſurpriſe, lorſqu'il eut appris que le Conſeil étoit enfin diſpoſé à prendre connoiſſance de ſes informations. Mais comme il eſpéroit plus d'encouragement du Public que du Roi ou de ſes Miniſtres, il réſolut, avant que d'être préſenté au Conſeil, de ſe rendre avec ſes deux Compagnons chez le Chevalier Edmundsbury Godfrey, Juge de Paix (*i*), d'une activité connue, & d'y

(*i*) Ce qu'on nomme à Paris Commiſſaire de Quartier.

Charles II. 1678.

faire la déposition de tous les articles du complot.

Cette merveilleuse découverte que Oates fit successivement à Godfrey, au Conseil & dans la suite aux deux Chambres du Parlement, portoit (*k*) : « que

Déposition de Titus Oates.

» le Pape, après avoir discuté l'affaire » dans la Congrégation de la Propa» gande, s'étoit cru en droit de pré» tendre à la possession de l'Angleterre » & de l'Irlande, par l'hérésie du Prin» ce & du Peuple; que conformément » il avoit pris la souveraineté de ces » deux Royaumes, & qu'il avoit jugé » à propos de léguer ce suprême pou» voir à la Société des Jésuites. En vertu » de cette concession du Pape, le Pere » Oliva, Général de l'Ordre, avoit exercé » tous les actes de l'autorité royale, & » sur-tout avoit rempli par des commis» sions revêtues du sceau de la Société » tous les grands Offices civils & mili» taires. Le Lord Arundel avoit été créé » Chancelier, le Lord Powis Grand » Trésorier, le Chevalier Godolphin, » Garde du Sceau privé, Coleman Se» cretaire d'Etat, Langhorn Procureur » Général, le Lord Bellasis Général de

(*k*) Cette Piece subsiste sous le titre de *Oates's Narrative*.

Charles II. 1678.

» l'Armée Pontificale, le Lord Peters, Lieutenant-Général, Stafford Trésorier ; & les Commissions inférieures signées du Provincial des Jésuites, avoient été distribuées de même entre diverses personnes de toutes sortes de rangs. Toutes les Dignités de l'Eglise n'avoient pas été moins soigneusement remplies, plusieurs même par des Espagnols & d'autres Etrangers. Le Provincial avoit tenu un Conseil des Jésuites qui étoient sous ses ordres, où le Roi, qu'ils nommoient le *Bâtard noir*, avoit été solemnellement jugé & condamné en qualité d'hérétique, & la résolution prise de le mettre à mort. Le Pere le Ché (*l*), (c'est le nom que ce Conspirateur insigne, ce grand Délateur donnoit au Pere de la Chaise, Confesseur du Roi de France, honnête homme & d'un caractere humain,) le Pere le Ché avoit consigné à Londres dix mille livres sterling pour quiconque les mériteroit par cet attentat. Un Provincial Espagnol avoit eu la même libéralité. Le

(*l*) Il y a *le Shée* dans l'Anglois ; mais il se prononce *le Ché*. C'est qu'Oates ne sachant pas bien le François, estropioit un nom qu'il connoissoit peu

Charles II. 1678.

» Prieur des Bénédictins étoit disposé
» à contribuer de six mille livres ster-
» ling. Les Dominicains approuvoient
» l'action, mais se retranchoient sur
» leur pauvreté. On avoit offert dix
» mille livres sterling au Chevalier Wa-
» keman, Médecin de la Reine, qui en
» demandoit quinze mille pour récom-
» pense d'un si grand service, & sa de-
» mande ayant paru juste, on lui avoit
» payé d'avance le tiers de cette som-
» me. Mais, de peur que ce moyen ne
» manquât, les Jésuites avoient à leur
» solde quatre brigands Irlandois, à
» chacun desquels ils avoient promis
» vingt guinées pour tuer le Roi à
» Windsor; & Coleman, Secrétaire de
» la Duchesse d'York, avoit donné au
» Courier qui leur portoit cet ordre,
» une guinée, pour hâter sa diligence.
» Greve & Pickering étoient employés
» aussi pour tuer le Roi avec des balles
» d'argent. Au premier on avoit promis
» une somme de quinze cents livres ster-
» ling; le second étant un homme pieux,
» devoit être récompensé de trente
» mille Messes, lesquelles évaluées à
» un schelling, montoient à la mê-
» me somme. Pickering auroit exécuté
» deux fois sa résolution, si la pierre

» de son pistolet n'étoit une fois tombée, & l'amorce une autre fois. Le » Pere Cornier, Jésuite, avoit acheté un » couteau qui lui coûtoit dix schellings, » & qu'il n'avoit pas trouvé cher, » pour le dessein qu'il avoit de le faire » servir à poignarder le Roi. On avoit » fait circuler parmi tous les Catholiques d'Angleterre, des lettres de souscription pour lever de l'argent dans » la même vue. Il s'étoit fait au mois » de Mai dernier, dans un Cabaret de » Londres (*m*), une assemblée dans laquelle on ne comptoit pas moins de » cinquante Jésuites, & dont le résultat » unanime avoit été de se défaire du » Roi. Ensuite ce grand Conseil s'étoit » divisé en plusieurs petits pour faciliter les opérations, & Titus Oates » étoit employé à porter de l'un à l'autre des mémoires ou des lettres qui » se rapportoient toujours au dessein » de tuer le Roi. Il avoit même été » chargé d'un écrit qui contenoit un » engagement formel à l'exécution de » cet attentat, & qui étoit régulièrement signé de tous les complices. Il » s'étoit fait un pari de cent livres sterling, que le Roi ne vivroit plus aux

(*m*) A l'enseigne du Cheval blanc.

Charles II. 1678.

» Fêtes de Noël (*n*). En un mot, il avoit » été déterminé, suivant l'expression » d'un Jésuite, que si Charles ne vou- » loit pas être C. R. il ne seroit plus » long-temps R. C. (*o*) Le grand incen- » die de Londres avoit éte l'ouvrage » des Jésuites, qui avoient employé » pour mettre le feu à la Ville quatre- » vingts ou quatre-vingt-six personnes, » & sept cent balles à feu ; mais ils » avoient été bien dédommagés de ces » frais par le pillage qui leur avoit rap- » porté quatorze mille livres sterling. » Ils avoient causé un autre incendie à » *Marguerite's Hill*, où le pillage leur » avoit valu deux mille livres sterling ; » un troisieme à Southwark, & la ré- » solution étoit prise de brûler ainsi » toutes les grandes Villes d'Angleter- » re. On avoit déja dressé un modele » d'incendie général pour Londres, sur » lequel on avoit marqué réguliére- » ment tous les lieux par où le feu » devoit commencer ; & le plan de » toutes ces opérations étoit si bien con- » certé par les Jésuites, qu'ils avoient

(*n*) Le texte porte *qu'il ne mangeroit* plus de gâteaux de Noël.

(*o*) C. R. veut dire Catholique Romain, & R. C. Roi Charles.

» varié leurs mesures suivant les varia-
» tions possibles du vent. Les balles à
» feu étoient nommées entr'eux *pilu-*
» *les de Teuxbury* (*p*), qui portoient,
» disoient-ils, leur sauce piquante avec
» elles. Dans le grand incendie de Lon-
» dres, il avoit été résolu de tuer le
» Roi; mais il avoit fait éclater tant
» d'ardeur & d'humanité dans les se-
» cours qu'il avoit procurés à la Ville,
» que la haine des Jésuites s'étant ra-
» lentie, ils avoient abandonné leur
» dessein. Outre les assassinats & le feu,
» ils avoient formé des projets de sou-
» lévement, de révolte & de massacre
» dans les trois Royaumes. Vingt mille
» Catholiques pouvoient s'attrouper
» dans Londres en vingt-quatre heures
» ou moins; & le Pere Jennisson, Jé-
» suite, avoit dit qu'ils pouvoient faci-
» lement égorger cent mille Protestans.
» Huit mille Catholiques étoient con-
» venus de prendre les armes en Ecosse.
» Ormond devoit être assassiné par qua-
» tre Jésuites. Le massacre des Protes-
» tans devoit être général en Irlande.
» Coleman avoit remis deux cent mille
» livres sterling pour le soutien de la

(*p*) Teuxbury mustard Pills, Pilules à moutarde de Teuxbury.

Charles II. 1678.

» révolte dans cette île ; & le Roi de » France y devoit faire descendre de » nombreuses Troupes. Poole, Auteur » du Synopsis étoit particuliérement » destiné à l'assassinat, & le Docteur » Stillingfleet, Controversiste zélé con- » tre les Catholiques, auroit eu le mê- » me sort ». Burnet assure du moins, qu'Oates lui fit aussi cet honneur. « Après » cette destruction, la Couronne devoit » être offerte au Duc d'York ; mais à » condition qu'il la recevroit comme » un don du Pape ; qu'il confirmeroit » toutes les Commissions de Rome pour » les Charges & les Offices ; qu'il rati- » fieroit toutes les opérations précé- » dentes en pardonnant aux incendiai- » res & aux meurtriers de son frere, » & qu'il consentiroit à l'extirpation » entiere de la Religion Protestante. » S'il rejetoit ces propositions, il devoit » périr lui-même par le poison ou l'as- » sassinat. Jacques doit être châtié à » son tour (*q*) » ; c'est l'expression que Oates attribuoit aux Jésuites.

(*q*) Il est fort étrange que Rapin, qui fait aussi profession de suivre le Narré d'Oates, ne rapporte point des endroits qui semblent propres à le décréditer ; tels qu'on en vient de lire un grand nombre. On remarque la même affectation dans tout son récit. *Voyez* l'Appendix.

Charles II. 1678.

Caractere de Titus Oates.

Ce Délateur d'un affreux complot étoit lui-même le plus infâme de tous les hommes. Il étoit le fils d'un Ministre Anabaptiste, Chapelain du Colonel Pride; mais ayant reçu les Ordres de l'Eglise Anglicane, il avoit été pourvu d'un petit Bénéfice par le Duc de Norfolck. Il fut accusé de parjure, & son adresse le sauva de la Justice. Ensuite il devint Aumônier d'un Vaisseau d'où il se fit chasser pour quelques excès honteux qu'on craint de nommer. Sa ressource fut d'embrasser la Religion Romaine; mais il se vanta dans la suite de n'avoir feint cette conversion que pour se procurer le moyen de pénétrer les secrets des Catholiques & de les trahir (*r*). Il fut envoyé au Collége des Jésuites à S. Omer; & quoiqu'âgé de plus de trente ans, il y passa quelque temps au nombre des Ecoliers. On le chargea d'une Commission pour l'Espagne, d'où il revint au Collége de S. Omer; & les Jésuites las enfin de leur Disciple, prirent le parti de le congédier. Il est vraisemblable que c'est le ressentiment de cette injure, qui le porta, de concert avec le *Docteur* Tongue, à

(*r*) Burnet, Echard, North, l'Estrange, &c.

Charles II. 1678.

forger cet horrible plan de conspiration dont il accusa les Catholiques.

Toute sa dépravation n'empêcha point qu'en paroissant devant le Conseil, il ne se trahît d'une maniere qui auroit fait perdre toute sorte de poids au récit le plus lié, & ruiné le plus grave témoignage. Dans son voyage d'Espagne, il avoit été conduit, dit-il, à Dom Juan, qui lui avoit promis de puissans secours pour l'exécution du complot des Catholiques. Charles lui demanda quelle sorte d'homme étoit Dom Juan. « Il » répondit que Dom Juan étoit un grand » homme maigre »; ce qui n'étoit pas vrai, comme le Roi le savoit par ses propres yeux (*s*). Il se trompa tout-à-fait sur la situation du Collége des Jésuites à Paris (*t*). Quoiqu'il s'attribuât d'intimes liaisons avec Coleman, il ne le reconnut point lorsqu'il fut placé fort proche de lui; & sa seule excuse fut, qu'à la lumiere de la chandelle, il n'avoit pas la vue bonne (*u*). Il tomba dans les mêmes erreurs à l'égard de Wakeman.

Malgré ces objections, le témoignage d'Oates parut d'un grand poids, & bientôt la conspiration fut le sujet de tous

(*s*) Burnet, North. (*t*) North.
(*u*) Burnet, North, Recueil de Procès.

les discours, & l'objet de la terreur publique. La violente animosité que le Peuple nourrissoit depuis si long-temps contre les Catholiques, lui fit adopter les plus grossieres absurdités qui tendoient à les noircir ; & plus chaque circonstance sembloit infernale, plus elle s'accordoit avec la terrible idée qu'on se faisoit d'un Jésuite. Danby, toujours opposé à l'intérêt de la France & des Catholiques, ne manqua point de fortifier tous les rapports qui pouvoient être nuisibles à ce parti. Ce fut lui qui, dans l'ordre pour arrêter Coleman, fit insérer qu'on ne manquât point de saisir ses papiers; article en effet de la plus haute importance.

Charles II. 1678.

Lettres de Coleman.

Coleman, autant de lui-même que par l'ordre du Duc, étoit en correspondance avec le Pere de la Chaise, avec le Nonce du Pape à Bruxelles & d'autres Catholiques étrangers ; & son propre zele le rendant fort actif & fort intriguant, il lui échappoit souvent dans ses lettres, des expressions violentes & fort indiscretes. Tous les papiers de sa correspondance pendant les années 1674, 1675 & partie de 1676, furent enlevés. Ils contenoient quantité d'explications singulieres. Entr'au-

Charles II. *1678.* tres (*v*) il écrivoit au Pere de la Chaise : « Nous avons entre les mains un grand » ouvrage. Il n'est pas question de moins » que de la conversion de trois Royau- » mes, & peut-être, par ce moyen, de » l'entiere ruine d'une hérésie pestilen- » tielle qui a dominé long-temps dans » le Nord. Il n'y a jamais eu de plus » grandes espérances d'un heureux suc- » cès depuis la mort de la Reine Marie. » Dieu nous a donné un Prince (en » parlant du Duc d'York) qui est de- » venu, je puis dire, miraculeusement » très-zélé pour l'honneur de servir » d'instrument à ce glorieux ouvrage : » mais étant bien sûrs de trouver aussi » de grandes oppositions, il est im- » portant pour nous de nous procurer » autant de secours qu'il nous sera pos- » sible ». Dans une autre lettre : « J'ai » peine à me figurer que je veille, & » que je vois des objets réels, quand » je considere qu'un Prince, dans le » siecle où nous vivons, est capable » d'un tel degré de zele & de piété, » qu'il ne met rien en comparaison de

(*v*) Comme il est clair que la conspiration paroît fabuleuse à M. Hume, on donnera dans l'Appendix l'original même des Lettres pour en laisser le jugement au Lecteur.

» la gloire du Très-Haut, du salut de » sa propre ame, & de la conversion » de notre pauvre Royaume». En d'autres endroits les intérêts de la Couronne d'Angleterre, ceux du Roi de France & ceux de la Religion Catholique sont représentés comme inséparables. On prétend que les intérêts du Duc ne sont pas moins inviolablement liés avec ceux du Monarque François. Charles même a toujours, dit-on, le même penchant à favoriser les Catholiques, lorsqu'il le peut sans danger. « Avec de l'argent, » ajoute le Secrétaire Anglois, on ne » manquera point de persuader tout » au Roi. Il n'y a rien qu'on ne puisse » obtenir de lui avec de l'argent, mê- » me à son préjudice. L'argent a tant » de pouvoir sur lui, qu'il n'est pas » capable d'y résister. Dans cette Cour, » la Logique fondée sur l'argent a plus » de force que toute autre sorte d'ar- » gumens ». Ces raisons lui font proposer au Pere de la Chaise d'engager le Roi de France à faire remettre en Angleterre la somme de 300000 livres sterling. Il assure qu'à cette condition le Parlement ne manquera pas d'être dissous; démarche, dit-il, à laquelle Charles seroit de lui-même assez porté,

Charles II. 1678.

s'il n'étoit retenu par l'espoir d'obtenir de l'argent de cette Assemblée. Le Parlement, fait-il remarquer encore, a déja forcé le Roi de faire avec la Hollande une paix contraire aux intérêts de la Religion Catholique, & de S. M. T. C.: s'il se rassemble, il l'engagera infailliblement dans une guerre contre la France même. Il paroît aussi par les mêmes lettres, que la prorogation du Parlement, jusqu'au mois d'Avril de l'année 1675, étoit venue des intrigues du Parti François & Catholique, qui vouloit faire sentir aux Alliés, qu'ils n'avoient aucun secours à se promettre de l'Angleterre.

La publication de ses lettres fit monter au comble les terreurs que le complot avoit déja répandues dans la Nation. On raisonna moins d'après la force des témoignages, que d'après celle des passions & des craintes. Il paroît certain que l'esprit actif de l'Eglise Catholique, sur-tout des Jésuites, mérite de l'attention, & qu'il est dangereux pour toutes les autres Communions. Le zele des conversions est si vif dans ce Parti, qu'il a fait pénétrer ses Missionnaires chez toutes les Nations du globe terrestre, & que dans

ce sens on peut dire qu'il y a perpétuellement un complot Papiste contre tous les Etats, Protestans, Païens & Mahométans. Il est fort probable aussi, que la conversion du Duc & la faveur du Roi avoient inspiré aux Prêtres Catholiques une nouvelle espérance de recouvrer leur ancien empire dans les Iles Britanniques, & ranimé ce zele intrépide (*x*) qui fait ordinairement leur caractere. Leur premiere vue étoit d'obtenir une tolérance; & leurs principes de Théologie leur sembloient si évidens, que s'ils pouvoient se procurer une entiere liberté, ils se promettoient d'ouvrir infailliblement les yeux aux Peuples. Après la conversion d'une grande partie du Royaume, ils espéroient de se rétablir dans leur pleine autorité, & d'anéantir ce qu'ils nommoient Héréfie. Quoique ce danger pour la Religion Protestante fût encore très-éloigné, on étoit fort justement alarmé de voir l'héritier présomptif de la Couronne si livré à ses préventions, si fortement attaché à des intérêts qui n'étoient pas ceux de l'Angleterre, & le Roi même engagé par de vils motifs à favoriser les dangereuses vues de son

(*x*) M. Hume dit, *excessif.*

Charles II. 1678.

Frere. On en pouvoit craindre de fatales conséquences, & la Nation ou le Parlement ne pouvoit pousser trop loin les précautions. Mais que le Pontife de Rome osât se promettre la souveraineté du Royaume, projet qui, dans les ténebres mêmes du onzieme & du douzieme siecle, auroit paru chimérique; qu'il eût résigné cette autorité aux Jésuites, c'est-à-dire, à celui de tous les Ordres Religieux que les Anglois détestoient le plus; qu'on pût entreprendre un massacre général des Protestans qui étoient plus nombreux cent fois que les Catholiques, & qui jouissoient de toute l'autorité de l'Etat; que le Roi même dût être assassiné, & jusqu'au Duc d'York l'unique soutien de leur Parti; c'étoient des absurdités auxquelles nul témoignage humain ne pouvoit donner de vraisemblance, bien moins la déposition d'un seul homme noté d'infamie, & qui ne pouvoit se garantir de tomber à chaque moment dans les plus grossieres contradictions. Si des informations de cette nature avoient sérieusement mérité quelque réfutation, les lettres de Coleman auroient suffi pour leur faire perdre toute sorte de poids; car se persuadera-t-on que, dans

une correſpondance ſi long-temps ſoutenue par l'homme de confiance du Parti, on n'eût pas trouvé la moindre trace de ſoulévement, de feu, de maſſacre, d'aſſaſſinat, d'invaſion, ſi l'on s'étoit occupé de ces projets ? Mais cette réflexion & mille autres de la même clarté furent inutiles contre la prévention générale dont la Nation étoit ſaiſie. Le complot d'Oates & celui de Coleman furent univerſellement confondus ; & l'évidence du dernier paroiſſant inconteſtable, la perſuaſion du premier, aidée par les deux paſſions de la haine & de la terreur, prit poſſeſſion de tous les eſprits.

Charles II, 1678.

Meurtre de Godfrey. 17 Octobre.

Il pouvoit arriver néanmoins, que le temps fît ouvrir les yeux au Public, lorſque la tragique aventure de Godfrey mit le comble à l'illuſion, & rendit les préjugés de la Nation abſolument incurables. Ce Magiſtrat ayant diſparu pendant quelques jours, ſon corps, après beaucoup de recherches & de conjectures, fut trouvé mort à Prime-roſe-hill dans un foſſé. On crut reconnoître à quelques marques autour du cou, qu'on s'étoit ſervi d'une corde pour l'étrangler. Il avoit auſſi quelques contuſions à la poitrine, & ſa propre épée

Charles II. 1678. passée au travers du corps : mais comme il n'en étoit pas sorti beaucoup de sang, on conclut qu'il avoit été percé après sa mort, & qu'il ne s'étoit pas tué lui-même. Il avoit ses bagues aux doigts, & de l'argent dans sa poche ; on jugea, par conséquent, qu'il n'étoit pas tombé entre les mains des voleurs. Sans pousser les éclaircissemens plus loin, le cri s'éleva qu'il avoit été assassiné par les Papistes, pour avoir reçu la déposition d'Oates. Cette idée dont les progrès furent très-rapides, trouva tout le monde disposé à l'adopter. L'alarme se répandit avec la même rapidité, & tout le Royaume consterné de crainte, mais animé de fureur, crut voir dans le sort de Godfrey les affreux desseins qu'on attribuoit aux Catholiques. Il ne resta aucun doute de la véracité d'Oates. La voix de toute la Nation s'unit contre cette Religion détestée, & quoiqu'on supposât la sanglante conspiration pleinement découverte, personne ne trouvoit encore assez de sûreté pour sa vie. Chaque moment apportoit de nouveaux bruits, & faisoit naître de nouveaux soupçons. On appréhendoit des invasions étrangeres, des soulévemens domestiques, des meurtres & des

empoisonnemens. Nier la réalité du complot, c'étoit en être complice; hésiter étoit un crime. Royalistes, Républicains, Anglicans, Sectaires, Courtisans, Patriotes, tous les Partis concoururent dans l'illusion. Londres s'empressa pour sa défense, comme si l'Ennemi s'étoit fait voir à ses portes. Les chaînes furent tendues, les palissades dressées; & l'on se souvient encore d'un mot du Chevalier Player, Chambellan, qui félicitoit la Ville de ces précautions, « sans lesquelles tous les Ci» toyens auroient couru grand risque » *de se trouver* égorgés le lendemain *à* » *leur réveil.*

Les artifices ne furent pas épargnés pour enflammer cette frénésie. Le corps de Godfrey fut apporté dans la Ville au milieu d'une foule de Peuple. Il fut publiquement exposé & visité par des curieux de toute sorte de rangs. Tous ceux qui le virent se retirerent aussi furieux par la mutuelle contagion des sentimens, que par l'impression même de l'affreux spectacle. La pompe funebre fut célébrée avec beaucoup d'appareil. Elle fut conduite par les principales rues de la Ville, précédée de soixante-douze Ecclésiastiques, & sui-

Charles II. 1678.

vie de plus de mille personnes de distinction. Pendant l'Oraison funebre, deux Ministres d'une grosseur remarquable se tinrent dans la Chaire, aux côtés de l'Orateur, dans la crainte prétendue, qu'en rendant les derniers offices au malheureux Magistrat, il ne fût assassiné par les Papistes, à la vue de l'Assemblée (y).

Dans cette disposition du Public, il fut impossible à la raison de se faire entendre. Aujourd'hui même on ne connoît rien qui puisse expliquer raisonnablement le meurtre de Godfrey. En accuser les Papistes, c'est blesser absolument toute vraisemblance. On ne peut s'imaginer que la politique ait engagé ce Parti dans un crime de cette nature, pour tenir les autres Magistrats en bride par la crainte. La catastrophe de Godfrey ne pouvoit produire cet effet, s'il n'étoit certain aux yeux de la Nation, que les Catholiques étoient ses meurtriers ; & cette certitude auroit entraîné la ruine de leur Parti. D'ailleurs combien de Magistrats, pendant plus d'un siecle, les avoient traités avec rigueur, sans qu'ils eussent jamais été soupçonnés de s'en être défaits par l'as-

(y) North, pag. 205.

ſaſſinat ? Un temps de défiance tel que celui dont il eſt queſtion, auroit été mal choiſi pour commencer de ſi dangereuſes expériences. Dira-t-on que les Catholiques furent pouſſés, non par la politique, mais par un aveugle reſſentiment contre Godfrey ? Quelle apparence, lorſqu'en recevant la dépoſition d'Oates, cet Officier n'avoit rien fait qu'ils puſſent regarder comme une offenſe ? Son rôle dans cette occaſion n'avoit été qu'un acte légal qui appartenoit à ſon emploi, & que tout autre comme lui n'auroit pu refuſer dans le même poſte. Il vivoit d'ailleurs en bons termes avec les Catholiques, & loin de ſe diſtinguer contr'eux par des excès de rigueur, il eſt même certain qu'il avoit contracté une étroite liaiſon avec Coleman, & pris ſoin d'informer ſon Ami du danger auquel il étoit expoſé par la dépoſition d'Oates.

Il ſe trouve quelques Ecrivains qui, dans l'impoſſibilité d'expliquer le meurtre de Godfrey par les machinations des Catholiques, ont recours à la ſuppoſition oppoſée. Ils font valoir l'axiome commun, que le crime doit être attribué à ceux qui en tirent avantage ; & ſur ce principe ils aſſurent

Charles II. 1678.

que Shaftsbury, à la tête du Parti populaire, commit une action si noire pour en rejeter la haine sur les Papistes. Mais si cette supposition doit être admise, on ne peut se dispenser d'admettre aussi que tout le complot fut inventé par ces politiques, & qu'Oates ne fut que leur instrument. Cependant il paroît qu'Oates, dans la crainte apparemment de se faire de trop puissans ennemis, avoit soigneusement acquitté le Duc d'York, Danby, Ormond, & le Ministere entier, c'est-à-dire, ceux qui paroissent les plus suspects aux Chefs Populaires. D'un autre côté, tout le tissu du complot offre tant de bassesses & d'absurdités, qu'il ne peut avoir été l'ouvrage d'un homme de sens & d'honnête éducation. Il est vrai que plus la conspiration paroissoit horrible & monstrueuse, plus elle étoit propre à répandre la terreur & la conviction dans la Populace : mais on ose assurer que cet effet ne pouvoit avoir été prévu avec quelque certitude, & que, par conséquent, il y avoit plus d'apparence de succès pour un fou que pour un homme sensé. Un plan de conspiration Papiste entre les mains de Shaftsbury auroit été plus lié, plus modéré, plus croyable,

croyable, & par cette raiſon même il n'auroit pas eu le prodigieux ſuccès qu'Oates obtint par ſes redoutables fictions. Charles II. 1678.

Il faut donc ſe condamner à la plus profonde ignorance ſur les auteurs du meurtre de Godfrey, & prononcer ſeulement en général, que cet étrange incident n'eut peut-être aucun rapport au complot. Tout particulier, & ſurtout un Magiſtrat fort actif, pouvoit avoir dans une Ville telle que Londres, pluſieurs ennemis, dont ſes amis & ſa famille n'avoient aucune défiance. Il étoit d'un naturel mélancolique; & malgré toutes les vraiſemblances qu'on oppoſe, on peut le ſoupçonner avec quelque raiſon, de s'être tué de ſa propre main. L'affaire ne fut point examinée dans le temps avec aſſez de tranquillité, ni peut-être avec aſſez de raiſon; & dans l'éloignement où nous ſommes, il eſt devenu tout-à-fait impoſſible de l'éclaircir.

Perſonne ne croyoit pouvoir douter que Godfrey ne fût une victime des Papiſtes; mais les acteurs particuliers étant inconnus, le Roi par une proclamation, offrit une récompenſe de cinq cens livres ſterling à ceux qui

Charles II. 1678.

pourroient les découvrir. Ensuite, jugeant que la crainte du même sort étoit capable d'arrêter les découvertes, il promit par une seconde proclamation, sa protection absolue à ceux qui révéleroient ce grand secret. Ainsi le pardon, les récompenses pécuniaires & la sûreté furent offertes à quiconque voudroit les accepter; & dans la furie actuelle du Peuple, personne ne devoit craindre un trop sévere examen pour ses dépositions.

Assemblée du Parlement.

Pendant que le Royaume étoit dans cette fermentation, le Parlement eut ordre de s'assembler. Charles dans son discours, déclara que malgré les sommes (z) qu'il avoit reçues pour congédier les Troupes, il avoit trouvé la Flandre si mal défendue, qu'il avoit cru nécessaire de les conserver, & qu'il ne doutoit pas que cette résolution ne fût approuvée des deux Chambres. Il les informa que son revenu avoit souffert de grandes anticipations; & que suivant ses comptes, qu'il vouloit soumettre à leur examen, il ne suffiroit

(z) On lui avoit accordé 600000 livres sterling pour congédier l'Armée, pour rembourser les frais de son Armement naval, & pour payer la dot de la Princesse d'Orange.

jamais aux dépenſes conſtantes & né-ceſſaires du Gouvernement. Il parla de la conſpiration que les Jéſuites avoient formée contre lui; mais il ajouta qu'il ſe diſpenſoit d'en porter ſon jugement, dans la crainte qu'on ne l'accuſât d'en dire trop ou trop peu, & qu'il abandonnoit cette affaire au cours naturel des Loix. Charles II, 1678.

Charles auroit ſouhaité de la dérober au Parlement, dont il ſoupçonnoit que par d'autres vues, une partie des Membres s'efforceroient d'abuſer de la crédulité préſente de la Nation. Mais Danby, mal diſpoſé pour les Catholiques, & jaloux de la faveur du Peuple, eſpérant peut-être que le Roi n'en ſeroit que plus cher à la Nation, ſi ſa vie paroiſſoit menacée par les Jéſuites, étoit dans un deſſein fort oppoſé; & dès le premier jour de la Seſſion, il fit l'ouverture du complot dans la Chambre Haute. Le Roi très-mécontent de cette témérité, dit à ſon Miniſtre: « Vous éprouverez contre votre at- » tente, que vous avez donné au Par- » lement un prétexte pour vous per- » dre autant que pour troubler mes » affaires; & comptez que vous vi- » vrez aſſez pour vous en repentir ».

Danby eut bientôt raison d'applaudir à
Charles II. la pénétration du Roi.
1678. Le cri du Complot retentit d'une Chambre à l'autre ; & la participation du Parlement, mit comme le sceau à cette furie dont la Populace étoit agitée. Les deux Chambres présenterent une Adresse pour l'indication d'un jeûne public. On dressa une méthode de priere pour cette solemnité ; & la conspiration Papiste, se trouvant omise dans le premier plan, un ordre exprès l'y fit insérer ; de peur que *l'intelligence*, pour user des termes de l'Historien, ne parût manquer à la *Toute-Science* (*a*).

Ensuite pour continuer de répandre l'alarme, les Chambres demanderent au Roi par de nouvelles Adresses, des récompenses pour ceux qui découvriroient des papiers concernant l'horrible conspiration ; un ordre pour éloigner de Londres les Papistes récusans, pour faire prêter de toutes parts les sermens d'Allégeance & de Suprématie, pour défendre l'accès de la Cour à toutes les personnes inconnues ou suspectes, & pour assembler les Compagnies militaires de Londres & de Westminster.

(*a*) North, pag. 202.

Les Lords Powis, Stafford, Arundel, Peters & Bellasis furent envoyés à la Tour, & bientôt chargés de haute-trahison. Enfin les deux Chambres, après avoir entendu les dépositions d'Oates, déclarerent « que les Seigneurs & les » Communes jugeoient qu'il y avoit » eu, & qu'il y avoit encore, un in- » fernal & détestable Complot, formé » & poussé par les Papistes récusans » pour assassiner le Roi, pour renver- » ser le Gouvernement & pour extir- » per jusqu'aux fondemens la Religion » Protestante ».

L'ardeur fut si vive dans les deux Chambres, qu'elles s'assemblerent chaque jour le matin & l'après-midi, au sujet de la conspiration; car nulle autre affaire ne fut admise. On établit un Comité de Seigneurs, pour examiner les prisonniers & les témoins avec des blancs-signés, & le pouvoir de faire arrêter toutes personnes accusées ou suspectes. Oates, qui, supposé même que ses dépositions fussent vraies, n'en devoit pas moins passer pour un infâme, fut applaudi, caressé, & nommé le Sauveur de la Nation. Il fut recommandé au Roi par le Parlement, logé à Whitehall, protégé par une Garde &

Charles II. 1678.

récompensé d'une pension annuelle de douze cens livres sterling.

Déposition de Bedloe.

Ces faveurs & ces encouragemens firent bientôt éclore de nouveaux Témoins. Guillaume Bedloe, personnage plus infâme encore, s'il est possible, qu'Oates, fut le premier qui parut sur la scene après lui. Cet homme étoit d'une très-basse naissance. Il avoit parcouru toute l'Europe sous des noms & des titres empruntés, se faisant passer souvent pour un Seigneur du rang le plus distingué, & trompant par une variété de fables & d'impostures ceux qui ne le connoissoient pas, ou qui n'étoient pas en garde contre ses artifices. Lorsqu'il parut devant le Conseil (*b*), il ne parla que du meurtre de Godfrey, commis, dit-il, à l'Hôtel de Sommerset, où la Reine étoit logée, par des Catholiques, dont quelques-uns étoient

(*b*) Il s'y étoit pris avec une adresse digne de sa vie passée. S'étant rendu à Bristol, il avoit écrit en chemin au Secrétaire d'Etat, « qu'il avoit des secrets » importans à révéler, & qu'on pouvoit le faire arrêter » à Bristol pour le reconduire à Londres. Il fut arrêté » comme il le désiroit, & conduit à Londres, où il » arriva le 6 de Novembre. On lui donna une Garde » pour sa sûreté; il fut logé comme Oates dans Whitehall, & le Roi voulut être présent lorsqu'il fut interrogé. Il déclara qu'il étoit né dans la Religion » Anglicane, mais qu'il s'étoit fait Catholique à la » persuasion des Jésuites ».

Domestiques de cette Princesse. On l'interrogea sur la conspiration : mais il protesta qu'il n'en avoit aucune connoissance, & qu'il ne connoissoit pas non plus Oates. Le lendemain, lorsqu'il fut examiné devant le Comité des Seigneurs, il parut mieux disposé & prêt à donner un ample détail du Complot pour lequel il voyoit une si vive curiosité. Il s'efforça d'ajuster sa déposition à celle d'Oates, qui avoit été publiée ; mais pour se rendre important aussi par quelque nouvelle information, il ajouta d'autres circonstances plus étranges encore & plus effrayantes.

Il déclara « que dix mille hommes » devoient partir de Flandres, venir débarquer dans la Baie de Burlington, » & se saisir de la Forteresse de Hull ; » que les Isles de Jersey & de Guernesey devoient être surprises par des » Troupes de Brest ; que la Flote Françoise qu'on avoit vue dans la Manche pendant tout l'Eté dernier, n'avoit pas eu d'autre destination ; que » les Lords Powis & Peters, s'étoient » chargés de lever des Troupes dans » Radnorshire, pour se joindre à vingt » ou trente mille Religieux ou Pélerins

Charles II. 1678.

» qui devoient venir d'Espagne & dé-
» barquer à Milfordhaven ; que dans
» la seule Ville de Londres, il y avoit
» déja quarante mille hommes qui
» n'attendoient que des ordres ; sans
» compter ceux qui devoient être pla-
» cés en différens postes, pour faire
» main-basse à la moindre alarme sur
» les Soldats du Gouvernement, à me-
» sure qu'ils sortiroient de leurs quar-
» tiers ; que le Lord Stafford, Cole-
» man & le Pere Ireland, étoient assez
» en argent pour fournir aux frais de
» toutes ces entreprises ; que lui-même,
» il devoit toucher quatre mille livres
» sterling, comme Officier d'expérience
» capable de tuer un homme, & qu'on
» lui avoit promis une Commission du
» Lord Bellasis avec la Bénédiction du
» Pape ; que le Roi devoit être assas-
» siné, & qu'aucun des Protestans qui
» refuseroient de se convertir n'écha-
» peroit au massacre ; que le Gouver-
» nement devoit être offert à quel-
» qu'un qu'on ne nommoit pas, à con-
» dition de le tenir de l'Eglise ; mais
» que s'il en faisoit difficulté, l'admi-
» nistration feroit laissée à divers Sei-
» gneurs nommés par le Pape ». Dans
une autre interrogation devant les

Charles II. 1678.

Communes, Bedloe ajouta, (car toutes les informations de ces Délateurs se firent successivement & par degrés), « que les Lords Carington & Brudenel, étoient aussi du Complot pour » lever des hommes & de l'argent », Ces Seigneurs & tous ceux que Bedloe avoit nommés, furent arrêtés aussi-tôt par l'ordre du Parlement.

Absurdité des accusations contre les Catholiques.

Il est remarquable que l'Espagne, dans son affoiblissement actuel, n'avoit pas d'autre ressource que l'assistance de l'Angleterre, & que loin d'être en état de transporter dix mille hommes pour tenter une invasion dans cette Isle, elle avoit sollicité & même obtenu, qu'on fît passer des Troupes Angloises dans ses Villes de Flandre, qui n'étoient pas capables de se défendre contre la France. On doit observer aussi que les François étoient alors en guerre ouverte avec l'Espagne, & qu'on les supposoit néanmoins dans la même résolution contre l'Angleterre; comme si la Religion étoit devenue l'unique ressort de toutes les démarches des Souverains. Mais toutes ces circonstances n'eurent pas la force de balancer l'impression de tant d'horreurs, d'antipathies, de préventions, ni de

Charles II. 1678.

s'attirer la moindre attention de la Populace ; car la Nation entiere ne méritoit pas alors d'autre nom. Le Complot passa pour inconteſtable ; & ſi le Public n'eût pas compté ſur le châtiment légal des criminels, les Catholiques ne ſe ſeroient pas ſauvés d'un maſſacre général. Le torrent du préjugé national étoit ſi violent, que non-ſeulement on n'auroit pu s'y oppoſer ſans ſe perdre, mais qu'en ſecret même, l'eſprit le plus ferme & le plus judicieux, avoit peine à ſe roidir contre l'opinion dominante. La voix unanime, ou plutôt l'emportement d'une grande Nation, a toujours un étrange pouvoir ſur les ames foibles ; & juſques dans ces derniers temps, le concours des Jugemens d'un Peuple entier, en impoſe tellement aux Hiſtoriens, que pluſieurs d'entre eux ont cru prendre un parti fort modéré, en jugeant que ſur quantité de points le Complot étoit réel, quoiqu'on y ait ajouté quelques circonſtances, & qu'on en ait groſſi d'autres. Mais c'eſt un principe auquel on ne peut rien oppoſer, qu'un témoin qui ſe parjure ſur un article ne mérite de foi ſur aucun ; & depuis l'origine juſqu'à la fin des procédures, l'autorité

du Complot ne porte que sur les Témoins. Quoique les Catholiques eussent été découverts soudainement & contre leur attente, au moment où l'on supposoit que leur conspiration devoit être exécutée, les plus rigoureuses recherches ne firent trouver ni armes ni munitions, ni dépôt d'argent, ni commissions, ni papiers, ni lettres, qui confirmassent les dépositions d'Oates & de Bedloe. Cependant la Nation, quoique tant de fois trompée par les mêmes impostures, n'en fut pas moins obstinée dans la poursuite & la persuasion du Complot : les absurdités & les contradictions des témoignages, loin de refroidir l'ardeur publique, n'eurent pas d'autre effet que de l'enflammer, & furent considérées comme de légeres objections, qui seroient bientôt détruites par d'autres lumieres. Dans toute l'Histoire, il seroit difficile de trouver un autre exemple de ce frénétique emportement du Peuple.

Charles II. 1678.

Ceux qui se faisoient un jeu de nourrir les terreurs du Peuple, sur-tout dans la Ville de Londres, publierent un Mémoire sous ce titre : « Relation & » découverte impartiale de l'affreux » Complot des Papistes, pour brûler

Charles II. *1678.*

» & détruire les Villes de Londres & » de Westminster avec leurs Faux-» bourgs ; contenant divers conseils, » les ordres & les résolutions des Jé-» suites dans cette vue, par le Capi-» taine Guillaume Bedloe, engagé ci-» devant dans cet horrible dessein, & » du nombre de ceux qui devoient » allumer les feux ». Dans ce furieux Libelle tous les incendies arrivés depuis plusieurs années, étoient attribués aux machinations des Jésuites, qui se proposoient, suivant Bedloe, de trouver l'occasion d'un massacre général des Protestans, & qui cherchoient en même-temps à s'enrichir par le pillage des biens enlevés aux flammes.

D'un autre côté, le Roi qui ne faisoit pas difficulté de jeter dans l'occasion le plus grand ridicule sur le Complot, & sur ceux qui le croyoient réel, n'en jugea pas moins nécessaire d'adopter l'opinion du Peuple devant les deux Chambres. Il voyoit le cours du torrent trop impétueux, pour entreprendre d'y résister ; son espérance ne pouvoit être, que de parvenir avec le temps, & par cette complaisance affectée, à se mettre en état de le conduire & d'éluder sa furie. Il fit un Discours dans

lequel il promit au Parlement de prendre un ſoin extrême de ſa perſonne dans ces dangereuſes circonſtances. Il ajouta qu'il étoit auſſi diſpoſé que les deux Chambres pouvoient le ſouhaiter, à concourir avec elles pour le parfait établiſſement de la Religion Proteſtante, non-ſeulement pendant ſa vie, mais pendant tous les ſiecles futurs; qu'il n'y avoit point de Bill raiſonnable auquel il ne promît de conſentir, pourvu que le droit de la ſucceſſion fût conſervé; qu'il les exhortoit à chercher des moyens efficaces pour la conviction des Papiſtes récuſans, & qu'il ne pouvoit ſe louer trop du zele & de la fidélité de ſes Sujets, dont l'inquiétude avoit été ſi vive pour ſa ſûreté.

Mais ces flatteuſes expreſſions n'arrêterent point la violence des opérations Parlementaires. On introduiſit un nouveau Teſt, où la Religion Catholique fut traitée d'Idolâtrie; & tous les Membres qui firent difficulté de le recevoir furent exclus des deux Chambres. Ce Bill paſſa ſans oppoſition dans la Chambre-Baſſe : mais dans celle des Pairs, le Duc d'York demanda une exception en ſa faveur. Il leur dit avec beaucoup de chaleur & les larmes aux

Charles II. 1678.

yeux, « qu'il avoit recours à leur générosité pour le plus grand intérêt qu'il eût au monde ; & quelle que fût sa Religion, ajouta-t-il, il protestoit qu'elle demeureroit secrete entre Dieu & son ame, & qu'elle ne paroîtroit jamais dans sa conduite ». Malgré cet effort sur un point si grave, il ne l'emporta que de deux voix, preuve assez forte de la disposition du Public. « Je ne voudrois pas, dit un noble Pair dans les débats sur ce Bill, qu'il restât ici un homme ni une femme Papiste ; pas un chien Papiste ni une chienne ; pas un chat Papiste pour sauter ou miauler autour du Roi » : & ce qui doit paroître encore plus extraordinaire, ce langage fut reçu avec applaudissement.

Les Témoins encouragés par cette furie générale, firent un pas de plus dans leurs accusations. Quoique jusqu'alors, ils eussent déclaré plusieurs fois que de leur connoissance, il n'y avoit pas d'autre personne de marque engagée dans la conspiration, ils eurent enfin l'audace de nommer la Reine même, & l'accuserent d'être entrée dans le Complot qui touchoit la vie du Roi.

Les Communes dans une Adresse au Roi, favoriserent cette scandaleuse accusation ; mais les Pairs refuserent absolument de s'y joindre. C'est ici plus que jamais, qu'on peut soupçonner les Chefs populaires, d'avoir aidé aux Acteurs par leurs inspirations. On sait que l'affection de Charles, n'avoit jamais été vive pour sa royale Compagne, & voyant son frere si détesté, il avoit une raison plus forte encore, de souhaiter des enfans, qui pussent calmer la jalouse inquiétude de son Peuple. Il savoit lui-même, que cette haine contre le Duc d'York, étoit capable de faire embrasser toutes les mesures qui pourroient être proposées pour l'exclusion de ce Prince ; & rien n'étoit plus nécessaire dans les circonstances, que de ne pas heurter sur ce point les furieux préjugés de la Nation. Cependant, ni le motif du plaisir, ni celui de son intérêt ou de sa sûreté personnelle, ne purent lui faire oublier ce qu'il devoit à l'innocence insultée. « Ils s'imaginent, dit-il hautement, » que mes desirs sont fort ardens pour » un nouveau mariage ; mais je n'en » suis pas plus capable de voir maltraiter une femme innocente (c) ».

(a) North's Examen, pag. 186.

Charles II. *1678.*

En effet, il donna ordre qu'Oates fût étroitement renfermé ; que ses papiers fussent saisis, & qu'il ne lui fût permis de voir personne. Cet effronté Délateur se vit obligé de recourir à l'entremise du Parlement, pour obtenir que la liberté lui fût rendue.

Pendant cette violente agitation des esprits, les Communes renouvellerent leur attention pour la Milice, article que, dans les conjonctures même les plus tranquilles, la prudence ne permet jamais de négliger. Elles dresserent un Bill, par lequel il étoit établi que la Milice de Londres seroit sur pied pendant six semaines de l'année, & que dans cet intervalle, un tiers de ce Corps monteroit la garde tous les quinze jours. Les Chefs populaires pensoient vraisemblablement à tirer parti de la prévention générale, & peut-être à tourner les armes du Peuple contre le Prince (*d*) : mais Charles eut la fermeté de rejeter ce Bill, & déclara aux deux Chambres qu'il ne consentiroit pas, fût-ce pour une heure, à se dépouiller de cette partie du pouvoir des armes. Il ajouta que si les Communes jugeoient à propos de

(*d*) Burnet, Tom. I, pag. 437.

Charles II. 1678.

faire quelqu'autre Réglement pour la Milice, en le laissant maître de l'assembler ou de la congédier à son gré, il approuveroit volontiers leur Bill. Elles furent si mécontentes de son refus, quoiqu'il n'eût jamais fait usage de la prérogative qu'il vouloit conserver, qu'elles porterent immédiatement un autre Bill, par lequel toutes les nouvelles Troupes devoient être congédiées. Elles accorderent en même temps l'argent nécessaire pour cette opération : mais poussant leur défiance à l'excès, non-seulement elles en bornerent l'application à cet usage, mais elles ordonnerent qu'il seroit payé à la Chambre de Londres & non à celle de l'Echiquier. Les Pairs n'approuverent point une clause si extraordinaire, qui sembloit injurieuse pour les Ministres & pour le Roi même. Ainsi cet Acte demeura suspendu.

Accusation contre Danby.

On ne devoit pas être surpris que la fermentation actuelle, & la crédulité de la Nation, fussent capables d'engager des infâmes à jouer le rôle de Délateurs, lorsque des personnes d'une naissance & d'un rang distingués ne rougissoient pas de ce scandaleux office. Montague, Ambassadeur de la Cour

Charles II.
1678.

d'Angleterre à Paris, s'étant procuré une place dans la Chambre des Communes, quitta brusquement son poste sans avoir reçu ni demandé la permission du Roi, & se fit revoir à Londres. Charles soupçonna ses intentions, & donna ordre que ses papiers fussent saisis : mais cet Ambassadeur fugitif, ayant prévu la conduite de la Cour, avoit pris soin d'en séparer un qu'il produisit aussi-tôt devant les Communes. C'étoit une lettre de Danby, grand Trésorier, écrite au commencement de l'année pendant les négociations de Nimegue. Elle chargeoit Montague de demander de l'argent à la Cour de France ; ou, dans d'autres termes, Charles consentoit secrétement à vendre ses bons offices à la France, contre l'intérêt commun des Alliés, & contre ceux même de sa Couronne. Cette lettre contenoit entre plusieurs autres circonstances, « que si les conditions de paix étoient » acceptées, le Roi d'Angleterre s'at- » tendoit à recevoir pendant trois ans » six millions de livres, depuis le jour » auquel le Traité seroit signé entre » les deux Cours ; parce qu'après la » paix avec la France, il se passeroit » probablement deux ou trois années

» avant que le Parlement fût en hu- *Charles II. 1678.*
» meur d'accorder des Subsides ; &
» l'Ambassadeur de France à Londres
» étoit déja convenu du paiement de
» cette somme, mais faisoit encore
» quelques difficultés pour le temps ».
Danby s'étoit prêté si peu volontiers à cette négociation, que pour le satisfaire, Charles avoit ajouté de sa propre main : *Cette lettre est écrite par mon ordre.* CHARLES, *Roi.*

Une information de cette nature échauffa si vivement les Communes, que portant leurs soupçons beaucoup plus loin, elles conclurent que le Roi n'avoit rien fait que de concert avec la France, & par conséquent, que toutes les démarches qu'il avoit paru faire d'intelligence avec les Alliés, ne pouvoient avoir été qu'illusoires & trompeuses. L'impatience de pénétrer le fond de cet important secret, & les sollicitations des Ennemis du grand Trésorier, qui étoient en fort grand nombre, porterent la Chambre à dresser immédiatement contre ce Ministre, une accusation de haute trahison, en six articles, qui furent communiqués à la Chambre des Pairs. Ils portoient
» qu'il avoit traîtreusement usurpé le

Charles II. 1678.

» pouvoir royal; en donnant des instructions aux Ambassadeurs de Sa » Majesté, sans la participation des » Secrétaires d'Etat ou du Conseil privé; qu'il s'étoit traîtreusement efforcé » de renverser le Gouvernement & » d'introduire le pouvoir arbitraire, & » que dans cette vue, il avoit levé & » tenu sur pied des Troupes contre un » Acte formel du Parlement; qu'il s'étoit traîtreusement efforcé d'aliéner » l'affection des Sujets de Sa Majesté, » en négociant à prix d'argent une » paix désavantageuse avec la France, » & qu'étant Papiste d'inclination, il » avoit traîtreusement déguisé, malgré » sa connoissance, l'horrible & sanguinaire complot, formé par les Papistes contre la personne & le Gouvernement de Sa Majesté; qu'il avoit » prodigué le trésor du Roi, & qu'il » avoit obtenu, par des moyens indirects, plusieurs dons exorbitans de la » Couronne ».

Il paroît certain, qu'en donnant des instructions aux Ambassadeurs, le grand Trésorier avoit excédé les bornes de son office; & dans un Gouvernement limité, le Ministre reconnu devant répondre de tous les abus du pouvoir,

les Communes qui formoient ici une nouvelle prétention, pouvoient se croire justifiées par son utilité ou même par sa nécessité. Mais sous toute autre couleur, cette charge étoit mal fondée contre Danby. Ce Ministre fit connoître à la Chambre des Pairs, non-seulement que son Délateur avoit servi à la négociation pécuniaire avec la France, mais que lui-même, il avoit toujours été contraire aux intérêts de cette Couronne, qu'il jugeoit aussi pernicieux à sa Patrie qu'à son Maître. Il savoit, dit-il, que la Nation Françoise n'avoit jamais eu qu'un profond mépris pour la personne & le Gouvernement du Roi. Sa diligence, ajouta-t-il, à suivre, à découvrir le complot des Papistes, étoit généralement connue; & non-seulement l'honnêteté naturelle, mais encore le sens commun, suffisoit pour l'intéresser sensiblement à la vie d'un Maître dont il recevoit tant de faveurs. Il n'avoit pas prodigué de trésor, parce qu'il n'y avoit pas de trésor à prodiguer; & quoiqu'il eût de fortes raisons de se croire redevable à la bonté du Roi, ses acquisitions avoient été plus modérées qu'on ne se l'imaginoit, plus même que ne l'avoient été celles de

Charles II. 1678.

quantité d'autres dans une plus courte administration.

La Chambre des Pairs reconnut sans peine, qu'en supppofant l'accusation juste, le crime du grand Trésorier ne tomboit pas sous le Statut d'Edouard III ; & quoiqu'on eût pris grand soin de joindre les termes de *trahison* & de *traîtreusement* à chaque article, cette appellation ne pouvant changer la nature des choses, ni soumettre l'accusé aux peines attachées à ce crime, ils refuserent de faire arrêter Danby sur une procédure si peu réguliere. Les Communes insisterent, & l'on s'attendoit à de vives contestations, lorsque Charles, déja convaincu de la mauvaise humeur du Parlement, prit le parti de le proroger. Cette prorogation fut bientôt suivie d'une dissolution, remede désespéré dans la disposition actuelle de la Nation : mais Charles, on est forcé de le reconnoître, avoit raison de juger le mal même désespéré. Le complot Papiste avoit fait monter la rage des Communes au plus haut degré, & leur furie commençoit à tourner vers la Famille royale, pour ne pas dire vers le Trône même. Le Duc d'York n'avoit pas été ménagé ; le grand Trésorier étoit accusé ;

30 Décembre.

Dissolution du long Parlement.

tous les Subsides avoient été refusés, ou n'étoit accordés qu'aux plus désagréables conditions. Les craintes, les défiances & les animosités, se multiplioient de jour en jour dans le Parlement; & quoique le Peuple fût vivement infecté des mêmes préventions, Charles se flattoit qu'en détruisant les cabales présentes, on pourroit faire tomber les élections sur des esprits plus modérés & moins factieux.

Charles II. 1678.

Telle fut la fin d'un Parlement qui avoit eu la même durée que ce regne, à l'exception d'une seule année. Sa conclusion ne ressembloit guere à son origine. Comme il étoit né dans la joie & les fêtes de la Restauration, il étoit presqu'entiérement composé de Royalistes, disposés à soutenir la Couronne par toutes les libéralités que les maximes du temps pouvoient permettre. Allarmés ensuite de l'alliance avec les François, leur confiance s'étoit refroidie par degrés pour le Roi; & le voyant persister dans ces liaisons étrangeres, ils avoient continué de faire éclater la plus indocile & la plus jalouse disposition. Le complot Papiste les avoit fait sortir de toutes les bornes de la modération, & vers le temps de leur disso-

Charles II. 1678.

lution, ils sembloient marcher à grands pas sur les traces du dernier long Parlement, dont ils avoient blâmé si vivement la conduite. Dans toutes leurs variations, ils avoient suivi les opinions & les préjugés communs, gouvernés en apparence par humeur & par des vues de parti, plus que par des intérêts publics, mais plus par les intérêts publics que par des motifs de corruption & d'intérêt propre.

Procès de Coleman.

Pendant les séances de ce Parlement, pendant sa prorogation & même après sa dissolution, les procès des prétendus Conspirateurs furent poussés sans relâche, & les Cours de Judicature, d'où l'injustice devroit, s'il étoit possible, approcher encore moins que des Assemblées nationales, parurent infectées du même esprit de prévention & de rage. Coleman, le plus odieux & le plus suspect des Accusés, commença la scene. Ses lettres furent produites contre lui. Elles contenoient, comme il l'avoua lui-même, des expressions fort indiscretes; mais à l'exception de ce que son zele pour la foi Romaine avoit de contraire aux Loix, on ne voit aucune preuve de crime & bien moins de trahison. Oates & Bedloe jurerent qu'il avoit

reçu une commission signée du Supérieur des Jésuites pour l'Office de Secrétaire d'Etat., & qu'il avoit consenti à la mort du Roi par le poison, les armes à feu & le poignard. Il avoit même avancé suivant la déposition d'Oates, une guinée de sa propre bourse pour hâter ses sanglantes vues. Toutes ces extravagantes idées furent confondues avec les projets contenus dans ses lettres, & Coleman reçut la sentence de mort qui fut promptement exécutée (*e*). Il souffrit avec beaucoup de résignation & de fermeté, & jusqu'au dernier soupir, il persista dans les plus fortes protestations d'innocence. *Charles II. 1678.*

A l'exécution de Coleman on fit succéder le procès du Pere Ireland, accusé d'avoir signé avec six autres Jésuites la grande résolution de tuer le Roi. Greve & Pikering, qui s'étoient chargés d'y employer les armes à feu, furent examinés avec lui. Les seuls délateurs étoient toujours Oates & Bedloe. Ireland soutint qu'il étoit dans le Comté de Stafford pendant tout le mois d'Août, temps auquel la déposition d'Oates le mettoit à Londres. Il prouva son allégation par de bons argumens; il en auroit Procès du Pere Ireland.

(*e*) 3 Décembre.

Charles II. 1678.

pu donner de certains, si l'on n'avoit eu l'extrême injustice de lui refuser dans sa prison tout usage de sa plume & la liberté de faire paroître ses témoins. Tous ces malheureux avant leur interrogation, étoient condamnés dans l'esprit des Juges, des Jurés & des Spectateurs. La qualité de Jésuite & de simple Catholique suffisoit pour la preuve du crime. Le Chef de Justice en particulier (*f*) mit le sceau par sa conduite aux misérables préventions de la Populace. Au lieu de servir de conseil aux Accusés, comme son Office le demandoit, il plaida contr'eux; il jeta sur leurs témoins des regards capables de les intimider, & dans toutes les occasions il supposa le témoignage des délateurs incontestable. Il oublia les regles naturelles de la modération & de l'équité, jusqu'à déclarer publiquement, que les Papistes n'ayant pas les mêmes principes que les Protestans, n'avoient pas droit à la foi commune que les derniers méritoient par leurs principes & leurs pratiques de Religion. Lorsque les Jurés eurent fait leur rapport contre les Accusés, il leur dit: « Oui Messieurs,

(*f*) Le Chevalier Guillaume Scroggs.

Charles II. 1678.

» vous avez agi en bons Sujets, en » très-bons Chrétiens, c'est-à-dire, en » très-bons Protestans » ; & faisant allusion aux Messes qui devoient être la récompense de Pikering ; « maintenant, ajouta-t-il, qu'ils aillent jouir » de leur trente mille Messes » (g). Tous ces infortunés prisonniers ne cesserent point de prendre le Ciel à témoin de leur innocence. Mais cette singularité même ne fit aucune impression sur les Spectateurs. L'opinion que, pour le soutien d'une bonne cause, les Jésuites permettoient les mensonges & les restrictions intérieures, étoit alors si généralement établie, qu'on ne faisoit aucun fond sur leur témoignage ou celui de leurs Disciples. On ne se souvenoit pas que les complices de la Conspiration des Poudres, avoient fait sur l'échafaud une libre confession de leur crime (h).

(g) Ceux à qui l'Histoire de Rapin est familiere, se souviendront des efforts qu'il fait pour déguiser ici l'injustice. Non-seulement il ne rapporte point toutes ces circonstances, qui sont tirées de divers Historiens Protestans, mais il donne à la seule qu'il adopte dans un autre lieu, un tour modeste, & capable d'en faire juger avantageusement : « sur quoi, dit-il, Scroggs » premier Juge, déclara que s'il avoit été à leur place, » il auroit jugé comme eux ». Dans le récit suivant qui regarde Prance, sa partialité éclate encore plus.

(h) *Voyez l'Appendix*, premier article.

Charles II. *1679.* *24 Janvier.* Quoique Bedloe eût fait ses dépositions sur le meurtre de Godfrey, il ne s'étoit pas encore présenté d'autre témoin, & les plus fortes amorces de l'honneur & de l'intérêt n'avoient encore tenté personne de confirmer le témoignage de ce Délateur. A la fin on trouva moyen d'achever l'évidence légale. Un Orfevre Catholique, nommé Prance, chargé par Bedloe, quoiqu'il n'eût rien confessé, avoit été jeté en prison accablé de chaînes, & confiné dans un trou froid, obscur & rempli de saletés. On supposoit que les rigueurs de cette nature étoient exercées par l'ordre du Comité secret des Seigneurs, particuliérement de Shaftsbury & de Buckingham, qui dans l'examen des Accusés, employoient, comme il n'est que trop prouvé, la rigueur & l'indulgence, c'est-à-dire, toutes sortes d'artifices, sous prétexte d'arracher la vérité de leur bouche. Prance n'eut pas le courage de résister, & confessa qu'il avoit eu part lui-même au meurtre du Juge de Paix. On l'interrogea aussi sur la Conspiration, & par les mêmes motifs il prit le parti d'en paroître informé. Entre quelques ridicules circonstances il déclara « qu'un autre Catholique

» nommé le Fevre, avoit acheté de lui » une vieille épée, en lui disant qu'on » ne savoit de quels temps on étoit me- » nacé; & Prance ayant plaint les pau- » vres Ouvriers si ces temps malheureux » arrivoient, le Fevre avoit repliqué » que leur sort en deviendroit meilleur » si la Religion Romaine étoit rétablie, » & que les Orfevres sur-tout auroient » plus à travailler pour les Eglises ». Mais de toutes ces dépositions, celles qui regardoient le complot comme le meurtre, Prance les rétracta solemnellement devant le Roi & le Comité secret. Ensuite lorsqu'il fut rentré dans son cachot, de nouvelles terreurs & de nouvelles souffrances, l'ayant engagé à confirmer son premier langage, cette variation n'empêcha point qu'il ne fût produit comme un témoin suffisant.

Charles II. 1679.

Hill, Green & Berry, furent arrêtés pour le meurtre du Juge de Paix; trois hommes de vile condition. Hill étoit au service d'un Médecin, les deux autres appartenoient à la Chapelle Catholique de l'Hôtel de Sommerset. On n'entrera point ici dans les détails d'un long procès, il suffit de remarquer que sur quantité de points, les témoignages de Bed-

Charles II. *1679.* loe & de France ne peuvent être accordés ; que dans les uns & les autres il se trouva des difficultés insurmontables, & même de grossieres absurdités, & qu'ils furent détruits par des témoignages opposés qui paroissent convaincans.

21 & 28 de Février. Mais rien ne se fit entendre. Les prisonniers furent condamnés. Ils désavouerent leur crime à l'exécution, & Berry étant mort Protestant, cette circonstance parut surprenante. Cependant au lieu de suspendre la crédulité publique, elle fit seulement admirer qu'un Protestant fût capable au moment de la mort de persister dans une si coupable obstination.

Nouvelles Elections. L'Armée ne pouvant être ni conservée sur pied, ni congédiée sans argent, Charles, quoiqu'avec peu d'espérance de trouver plus de facilité dans les Communes, se vit obligé d'assembler un nouveau Parlement. Le sang que le complot Papiste avoit déja fait répandre, rassasioit moins le peuple qu'il n'enflammoit sa furie, & chaque exécution passoit pour une nouvelle preuve des affreux desseins qu'on attribuoit aux Catholiques. Cette Election est peut-être la premiere en Angleterre depuis le commencement de la Monarchie, où

les contestations aient été portées jusqu'à la violence, & dans laquelle on ait vu prendre à la Cour un vif intérêt au choix des Représentatifs nationaux. Mais toutes ces entreprises furent inutiles contre le torrent des préventions dominantes. La Religion, la liberté, la propriété, la vie même des Sujets, étoient supposées dans le dernier danger, & le Public persuadé qu'il n'y avoit de sûreté à se promettre que dans une grande Assemblée du Parlement. S'il y avoit eu quelques parties de la Nation où la terreur & la consternation n'eussent pas pénétré, l'effet des nouvelles élections fut de l'y répandre. On fit tomber les suffrages sur tous les Membres zélés de la derniere Chambre; on prit soin d'y en joindre de nouveaux. Les Presbytériens en particulier transportés de leur vieille haine contre le Papisme, n'eurent pas moins de succès que d'activité dans leur choix. C'est à ce temps qu'on rapporte l'origine d'un abus commencé, dit-on, par ce Parti, & qui consiste à diviser les biens libres pour multiplier les Elections & les voix. Les informations qu'on reçut de toutes parts, firent juger que les nouveaux Représentatifs pourroient l'em-

Charles. II. 1679.

Charles II. 1679.

porter sur les anciens dans leur opposition à la Cour & dans leurs persécutions contre les Catholiques.

Le Roi fut sérieusement alarmé de voir naître une si furieuse tempête d'un commencement si méprisable & si ténébreux. Sa vie, s'il y avoit quelque vérité dans les dépositions d'Oates & de Bedloe, étoit menacée par les Papistes, celle du Duc même étoit en danger; par conséquent, plus la Nation étoit animée contre les Papistes, plus elle devoit se rapprocher de ces deux Princes, auxquels l'Eglise Romaine sembloit prendre si peu de confiance. Mais dans toutes les passions, sur-tout dans celles du Peuple, il entre toujours quelque sophisme. Les Sujets de Charles s'en rapportoient volontiers aux Délateurs, sur tout ce qui concernoit le crime des Catholiques, mais ils conservoient en même temps l'ancien soupçon que la Cour favorisoit ce Parti, & qu'il avoit un entier ascendant sur le Duc. Charles avoit trop de pénétration pour ne pas voir le danger qui menaçoit non-seulement la succession, mais sa Couronne même & sa Dignité. Il voyoit un Parti nombreux formé contre lui, d'une part, composé d'une Popu-

lace assez crédule par l'excès de ses préventions, assez aveuglée par ses religieuses antipathies, pour croire implicitement les plus grossières absurdités ; & d'une autre part, conduite par des guides assez peu scrupuleux pour s'efforcer en favorisant le parjure, la subornation, le mensonge, l'imposture, & même en versant le sang humain, de satisfaire leur furieuse ambition & de renverser toute autorité légale. Réveillé de sa léthargie par un péril si pressant, il rappela toute la vigueur d'esprit qui ne lui manquoit pas dans les plus grandes occasions, & sans perdre en apparence la facilité naturelle de son caractere, il s'arma d'une industrie, d'une fermeté, d'une vigilance dont on ne l'auroit pas cru capable. Ces qualités jointes à beaucoup de jugement & d'adresse, le conduisirent heureusement au travers de tant d'écueils qui l'environnoient, & le rendirent enfin capable de faire tomber l'orage sur la tête de ceux qui l'avoient aveuglément suscité ou malignement conduit.

Charles II. 1679.

Une des principales démarches du Roi pour appaiser son Peuple & le Parlement, fut d'obliger le Duc d'York,

Charles II. 1679.

à paſſer la Mer, afin qu'il ne reſtât aucun ſoupçon de l'influence des Papiſtes ſur les affaires publiques. Le Duc ne fit pas difficulté d'obéir, mais il ſouhaita un ordre ſigné du Roi ſon frere, dans la crainte qu'on ne fît paſſer ſon abſence pour une preuve de crime ou d'effroi. Il demanda auſſi de Charles une déclaration publique ſur la naiſſance du Duc de Monmouth.

Le Duc de Monmouth.

Jacques Duc de Monmouth étoit un des fils naturels du Roi, né de Lucie Walters, environ dix ans avant la reſtauration. Il poſſédoit toutes les qualités qui pouvoient le rendre agréable à la Populace, une valeur diſtinguée, des manieres douces, une générosité peu réfléchie, une figure gracieuſe. Cette faveur populaire s'étoit fort accrue par la haine générale qu'on portoit à la Religion du Duc d'York. La capacité de Monmouth étoit médiocre & ſon naturel facile, de ſorte qu'avec tant de part à l'affection du Peuple, il n'auroit jamais été dangereux s'il ne s'étoit aveuglément réſigné à la conduite de Shaftsbury, homme d'un caractere inquiet, d'un eſprit ſubtil & ſans principes. Cet audacieux politique l'avoit flatté de l'eſpoir de ſuccéder à la

Couronne. On avoit adroitement ré- *Charles II.*
pandu l'hiſtoire d'un contrat de maria- *1679.*
ge paſſé entre le Roi & la Mere de Monmouth, qui ſe conſervoit ſecrétement dans une caſſette noire, & ce bruit avoit été reçu fort avidement du Peuple. Dans un temps où l'horreur pour le Papiſme étoit devenue ſi vive, il étoit à craindre que les Anglois n'adoptaſſent cette fiction, comme ils en avoient adopté de plus incroyables, ou qu'ils ne ſe déterminaſſent à violer ouvertement le droit de ſucceſſion, & déja même la tendreſſe qu'on connoiſſoit au Roi pour ſon fils; faiſoit eſpérer qu'il ſe laiſſeroit engager ſans peine à lui accorder la préférence ſur un frere, qui par l'imprudence de ſon zele, l'avoit jeté dans une multitude d'embarras inſurmontables. Mais Charles, pour faire évanouir tout d'un coup ces eſpérances, autant que pour diſſiper les alarmes de ſon frere, conſentit à déclarer en plein Conſeil que la naiſſance du Duc de Monmouth étoit illégitime, & déſavoua toute promeſſe de mariage à ſa Mere. Le Duc d'York ſatisfait d'une déclaration ſi juſte, ſe ſoumit de bonne grace aux volontés de ſon frere, & choiſit ſa retraite à Bruxelles.

Charles II. 1679.

Le Duc d'York se retire à Bruxelles.

Nouveau Parlement. 6 Mai.

Mais le Roi s'apperçut bientôt que malgré cette précaution, malgré l'intérêt qu'il avoit pris aux recherches du complot, malgré le zele qu'il avoit témoigné & qu'il exerçoit même alors contre les Catholiques, il étoit fort éloigné d'avoir obtenu la confiance de son Parlement. L'indocile humeur des Communes éclata dès leur premiere Assemblée. C'étoit un ancien usage dans l'élection de leur Orateur, de consulter l'inclination du Souverain, & le long Parlement même, en 1641, ne s'étoit pas écarté d'une pratique si bien établie. Le Roi désiroit ici que le choix de la Chambre tombât sur le Chevalier Thomas Meres : mais Seymour, Orateur de l'Assemblée précédente, fut instamment rappelé au même Office par des suffrages qui sembloient unanimes. Charles, lorsque Seymour lui fut présenté pour obtenir son approbation, ne balança point à le rejeter, & donna ordre aux Communes de recommencer l'élection. Tous les esprits s'enflammerent ; on soutint dans la Chambre des Communes, que l'approbation du Roi n'étoit qu'une formalité simple, & qu'il ne pouvoit rejeter un Orateur sans en apporter quelque raison. Le Roi pré-

tendit qu'ayant le pouvoir de le rejeter, il pouvoit se dispenser de rendre compte de ses motifs. Il étoit fort difficile de trouver des regles sur une question nouvelle. On convint par une espece de compromis que les deux Candidats seroient rejetés. Gregory, Jurisconsulte, fut élu, & l'élection fut ratifiée par le Roi. On en a conclu dans la suite, que le choix de l'Orateur dépendoit uniquement de la Chambre, & ce point, quoique de peu d'importance, peut passer pour une acquisition de ce Parlement.

Charles II. 1679.

Accusation reprise contre Danby.

Seymour étoit regardé comme le grand adversaire de Danby, & l'opinion publique chargeoit ce Seigneur d'avoir engagé le Roi dans une querelle à contre-temps avec les Communes. On en revint avec plus d'ardeur à l'accusation formée contre lui, & la Chambre prétendoit que malgré la dissolution du dernier Parlement, cette procédure devoit subsister dans toutes ses parties; prétention extraordinaire, mais qui sembloit tacitement accordée. Charles avoit eu la précaution d'accorder d'avance un pardon général à Danby; &, pour le mettre à couvert de toutes les attaques des Communes, il

Charles II. 1679.

avoit pris le Sceau de ses propres mains, & il l'avoit apposé solemnellement à l'Acte. Il déclara aux deux Chambres, que Danby n'ayant agi que par ses ordres, n'étoit coupable de rien, qu'il n'insistoit pas néanmoins sur son pardon, & que s'il manquoit quelque chose à la forme, il le renouvelleroit tant de fois qu'il ne resteroit aucune objection, mais qu'il n'en étoit pas moins résolu de le priver de tous ses emplois & de l'éloigner. Les Communes, loin de s'en tenir à cette concession, prétendirent qu'un pardon de la Couronne ne pouvoit arrêter une accusation de leur Chambre. Jusqu'alors la prérogative du pardon avoit été regardée comme un droit illimité du Souverain, & cette prétention des Communes étoit tout-à-fait nouvelle. Cependant elle convenoit au génie d'une Monarchie étroitement limitée, ou les Ministres du Roi sont supposés pour jamais comptables aux Assemblées nationales, des abus qu'ils peuvent commettre par les ordres même du Prince. Les conjonctures présentes où la Nation étoit si vivement enflammée, étoient un temps favorable à ces prétentions populaires, & les Communes ne manquerent point

d'en prendre avantage. Elles continuerent d'insister sur l'accusation de Danby. Les Seigneurs, par complaisance pour la Chambre-Basse, renoncerent à leurs scrupules, & donnerent ordre que Danby fût arrêté. Il prit le parti de s'éloigner. Ces Communes porterent un Bill qui l'obligeoit de paroître un certain jour, ou qui le jugeoit coupable. La Chambre des Pairs en porta un par lequel sa punition étoit réduite au bannissement; mais après diverses conférences, elle prit le parti de céder à la violence des Communes, & leur Bill l'emporta. Danby, pour ne pas s'exposer à des traitemens si rigoureux, parut personnellement, & fut aussi-tôt conduit à la Tour.

Charles II. 1679.

Tandis qu'on traitoit avec cette rigueur un Pair Protestant, Il y avoit peu d'apparence que les Catholiques pussent échapper au zele des Communes. L'opinion du complot Papiste portoit encore sur les sermens d'un petit nombre d'infâmes témoins. Quoique dans leurs suppositions, les immenses préparatifs des Conspirateurs se fissent au sein du Royaume, les plus exactes recherches n'en avoient encore fait découvrir aucune trace. Quoique tant de milliers

Charles II. 1679.

d'hommes au-dehors & dans l'intérieur de l'Angleterre fussent engagés à l'affreux secret, l'espérance ni la crainte, le remords ou la légéreté, la publicité des recherches & des soupçons, ni la force des ressentimens particuliers, n'en avoient pas engagé un seul à confirmer les dépositions. Quoique les Catholiques, sur-tout les Jésuites, fussent représentés comme les plus indiscrets de tous les hommes, jusqu'à parler du meurtre du Roi comme d'une nouvelle commune, & se la communiquer ouvertement par la voie publique des lettres, il ne s'en trouvoit pas une dans le grand nombre de celles qu'on avoit saisies, qui contînt la moindre explication d'un projet si compliqué. Quoique les Délateurs prétendissent que, depuis la résolution même qu'ils avoient prise de trahir leurs complices, quantité d'écrits & de commissions avoient passé par leurs mains, ils n'avoient pas eu la précaution de garder un seul de ces dépôts pour fortifier leurs témoignages. Mais toutes ces difficultés & mille autres n'arrêterent point la Nation & le Parlement. La recherche & la vérification du complot firent encore l'objet de l'empressement public. Les Commu-

nes déclarerent « que si le Roi venoit » à mourir avant le temps naturel, elles » vengeroient sa mort sur les Papistes »; sans considérer qu'ils n'étoient pas les seuls ennemis de Charles. Elles promirent des récompenses aux nouvelles découvertes, sans considérer à quel danger elles s'exposoient en donnant une protection ouverte aux parjures. Elles firent à Bedloe un présent de 500 livres sterling, & recommanderent particuliérement le soin de sa sûreté au Duc de Monmouth. Le Colonel Sacville, un de leurs Membres, ayant parlé avec mépris dans une compagnie particuliere, de ceux qui croyoient la réalité du complot, fut chassé de la Chambre. Les Pairs autoriserent leur Comité à citer pour subir l'interrogation, ceux qui soutiendroient l'innocence des Prisonniers condamnés. Sur la publication d'un Mémoire où les Délateurs étoient décriés, & les Seigneurs Catholiques de la Tour vivement justifiés, ces Seigneurs furent sommés d'en nommer l'auteur, c'est-à-dire, d'exposer leur propre Avocat aux poursuites; & les deux Chambres renouvelerent le Bill par lequel ils avoient déja déclaré, « qu'il y avoit » indubitablement une horrible cons-

Charles II. 1679.

» piration des Papiftes contre le Roi, » l'Etat & la Religion Proteftante ».

On eft obligé de reconnoître que cette extrême violence, dans la pourfuite d'une fi ridicule impofture déshonore le noble intérêt de la liberté dont le Parlement fe faifoit le défenfeur. N'eft-on pas même en droit de conclure d'une fi vive impatience de contradiction, qu'il reftoit aux principaux Acteurs un foupçon fecret que l'opinion publique étoit mal fondée ? Les Politiques d'entr'eux redoutoient des éclairciffemens qui pouvoient diffiper une avantageufe illufion; & le plus foible parti, avec moins de mauvaife foi, détournoit les yeux pour ne pas découvrir une vérité fi contraire à ces furieufes paffions dont il étoit animé, & dans lefquelles il étoit déterminé à perfévérer avec obftination.

Le Chevalier Temple avoit été rappelé nouvellement de fes occupations étrangeres; & le Roi, qui depuis l'éloignement de Danby, n'avoit plus un homme de confiance avec lequel il pût s'entretenir librement des affaires publiques, étoit réfolu, fur la démiffion du Lord Coventry, d'en faire un de fes Secrétaires d'Etat. Mais ce Patriote

Charles II. 1679.

philosophe, trop désintéressé pour les intrigues de Cour, trop dédaigneux & trop délicat pour le tumulte des assemblées populaires, étoit alarmé des mécontentemens & des défiances qu'il voyoit régner dans la Nation, & ne pensoit qu'à se dérober le plutôt qu'il lui seroit possible à des scenes qui lui annonçoient la derniere confusion. Cependant, n'ayant pu se refuser à la confiance dont son Maître l'honoroit, il résolut de l'employer à l'utilité publique. Dans cette vue, il représenta au Roi que les inquiétudes de la Nation étant extrêmes, elles demandoient nécessairement un nouveau remede capable de rétablir cette confiance, si importante pour la sûreté du Roi & du Peuple; qu'il étoit également dangereux de refuser tout au Parlement dans sa disposition présente, & de lui tout accorder : que s'il plaisoit à Sa Majesté d'introduire au Conseil des personnages en possession de la confiance du Peuple, il y avoit peu d'apparence que les demandes fussent poussées plus loin; ou que si l'on en faisoit d'exorbitantes, Sa Majesté soutenue par un tel Conseil, auroit moins d'embarras à les refuser;

Charles II. 1679.

enfin que les Chefs du Parti populaire, honorés de la faveur de leur Roi, rabattroient quelque chose de cette violence, par laquelle ils s'efforçoient de plaire actuellement au Peuple.

Charles se rendit à de si fortes raisons; & de concert avec Temple, il dressa le plan d'un nouveau Conseil privé, sans l'avis duquel il déclara qu'il ne prendroit à l'avenir aucune résolution d'importance. Ce Conseil devoit consister en trente personnes, & ne jamais excéder ce nombre. Quinze des principaux Officiers de la Couronne devoient conserver leurs places, comme une ressource pour le Roi dans les cas extrêmes, & pour s'opposer à l'emportement des Factions; & l'autre moitié du Conseil devoit être composée, ou de gens d'un caractere sans reproche & sans attachement à la Cour, ou de ceux qui jouissoient du plus grand crédit dans les deux Chambres. En remplissant la liste de ces nouveaux Conseillers, Charles vit avec beaucoup de joie, qu'en Terres & en Offices, leur revenu annuel montoit à 300000 liv. sterling; somme presqu'égale à toutes les possessions des Communes, con-

tre la violence desquelles le nouveau Conseil devoit servir de barriere au Trône [i]. *Charles II. 1679.*

L'expérience fut tentée, & parut donner d'abord quelque satisfaction au Public. Le Comte d'Essex, Seigneur populaire, fils du Lord Capel, qui avoit eu la tête coupée peu de temps après le pere du Roi, succéda au Comte de Danby dans l'Office de grand Trésorier. Le Comte de Sunderland, homme d'intrigue & d'une capacité connue, fut nommé Secrétaire d'Etat. Le Vicomte d'Hallifax, bel esprit, d'un savoir, d'une éloquence & d'une habileté distinguées, mais naturellement inquiet & passionné pour les raffinemens, eut une place au Conseil. Ces trois Seigneurs

(i) Leurs noms étoient le Prince Robert, l'Archevêque de Cantorbery, le Lord Finch Chancelier, le Comte de Shaftsbury Président, le Comte d'Anglesey Garde du Sceau privé, le Duc d'Albemarle, le Duc de Monmouth, le Duc de Newcastle, le Duc de Lauderdale, le Duc d'Ormond, le Marquis de Winchester, le Marquis de Worcester, le Comte d'Arlington, le Comte de Salisbury, le Comte de Bridgewater, le Comte de Sunderland, le Comte d'Essex, le Comte de Bath, le Vicomte de Falcomberg, le Vicomte Hallifax, l'Evêque de Londres, le Lord Robarts, le Lord Hallis, le Lord Russel, le Lord Cavendish, le Lord Coventry, le Chevalier François North, Chef de Justice, le Chevalier Henri Cappel, le Chevalier Jean Ernelig, le Chevalier Thomas Chicheley, le Chevalier Temple, Edouard Seymour & Henri Powle.

arles II. 1679.

& Temple, qui malgré ſon penchant pour la retraite, faiſoit ſouvent le quatrieme avec eux, formerent une ſorte de Conſeil du Cabinet, où toutes les affaires recevoient comme leur premiere digeſtion. Shaftsbury fut créé Préſident du Conſeil, malgré l'avis de Temple, qui prédit ce qu'on avoit à craindre d'un homme ſi dangereux, à quelque partie de l'adminiſtration qu'il pût être admis.

La prédiction de Temple ne fut pas long-temps à s'accomplir. Shaftsbury s'appercevant qu'il ne poſſédoit que les apparences de la faveur du Roi, prit la réſolution de demeurer attaché au Parti populaire, dont la confiance lui donnoit une ſupériorité abſolue dans la Chambre-Baſſe & beaucoup d'influence dans l'autre. Cette ſeule apparence de faveur qu'on lui voyoit à la Cour, ſervoit à le rendre encore plus dangereux. Ses Partiſans qui croyoient remarquer ſes progrès, ne douterent pas qu'il n'acquît bientôt un entier aſcendant; & lui-même il les flattoit conſtamment que s'ils perſiſtoient dans leurs vues, le Roi par indolence, par néceſſité, par ſon aveugle tendreſſe pour Monmouth, ſeroit enfin obligé, aux dépens

même du droit de son Frere, de céder à toutes leurs prétentions. D'ailleurs la haine pour le Papisme & la défiance des intentions du Roi & du Duc d'York, étoient des maux trop profonds pour un remede aussi foible que ce nouveau Conseil de l'invention du Temple. Il ne fut pas plutôt établi, que les Communes allerent jusqu'à déclarer unanimement « que l'attachement du Duc d'York » au Papisme & l'espérance de le voir » monter sur le Trône, avoient puissamment encouragé les conspirations » & les desseins des Papistes contre le » Roi & la Religion Protestante ». On s'attendoit à voir bientôt quelque Bill pour l'exclure de la succession; & Charles se hâta de prévenir cette audacieuse démarche par quelques limitations qu'il fit proposer au Parlement. Il prit soin lui-même de les introduire par les plus gracieuses expressions : « Et pour vous » montrer, dit-il, que pendant que » vous faites ici votre rôle, mes réflexions n'ont pas été mal employées, » & que je m'occupe sans cesse de tout » ce qui peut non-seulement conserver » votre Religion, mais l'assurer contre » toutes sortes d'accidens futurs, j'ai » chargé mon Chancelier de vous ex-

Charles II. 1679.

Charles II.
1679.

» poser quelques idées qui feront con-
» noître évidemment, que dans tout ce
» qui concerne la sûreté publique, je
» ne me bornerai point à suivre votre
» zele, & que je lui servirai de guide».

Limitation pour la succession des Catholiques.

Ces limitations étoient de la plus haute importance, & propres à dépouiller ses Successeurs des principaux droits de la Royauté. Il proposoit une méthode pour assurer la Nation à chaque nouveau Regne, d'obtenir un Parlement que le Roi n'eût pas le pouvoir de dissoudre pendant un temps limité. Dans la supposition d'un Successeur Catholique, le Monarque devoit renoncer au droit de conférer les dignités Ecclésiastiques. Nul Membre du Conseil privé, nul Juge de la Loi commune ou de la Chancellerie ne seroit admis ou déplacé sans l'aveu du Parlement; & cette précaution devoit s'étendre à la Partie militaire, aux Gouverneurs des Comtés, à leurs Lieutenans, & généralement à tous les Officiers de Marine. Le Chancelier ajouta comme de lui-même: « Il
» est difficile d'imaginer des bornes plus
» étroites, si l'on considere combien le
» revenu doit dépendre du Parlement,
» & combien il est impossible de lever
» de l'argent sans sa participation. Ce-

pendant

» pendant si la sagesse du Parlement lui » fait découvrir quelqu'autre voie pour » assurer encore plus la Religion & la » liberté contre les entreprises d'un suc- » cesseur Catholique, sans détruire le » droit de la succession même, Sa Ma- » jesté y consentira volontiers ».

Charles II. 1679.

Il est remarquable qu'au Conseil, lorsque le plan de ces limitations y fut proposé, Shasftbury & Temple furent les seuls qui le combattirent. Leurs raisons étoient diamétralement opposées. Shaftsbury jugea ces restreintes insuffisantes, & prétendit qu'il n'y avoit de sûreté pour le Royaume que dans une entiere exclusion du Duc. Temple soutint, au contraire, que des limitations si rigoureuses étoient capables de renverser la Constitution, & qu'il deviendroit fort difficile au Successeur Protestant de secouer les chaînes qu'on auroit imposées au Papiste. On assure que le Duc fut extrêmement alarmé, lorsqu'il apprit cette démarche du Roi, & qu'il auroit été plus satisfait du Bill même d'exclusion, auquel sa violence & son injustice ne promettoient pas une longue durée. On peut croire aussi que le Roi n'auroit pas été si loin, s'il ne s'étoit attendu que l'extrême furie

Charles II. 1679.

des Communes leur feroit rejeter ses concessions, & que le blâme d'avoir refusé un accommodement raisonnable tomberoit sur elles-mêmes.

Bill d'exclusion.

Il parut bientôt que Charles avoit bien jugé des dispositions de cette Chambre. Elle étoit si vivement animée par les cabales de Shaftsbury & d'autres mécontens, & la haine y prévaloit tellement contre les Papistes, que les concessions du Roi, quoique plus importantes qu'on ne devoit s'y attendre, ne furent point acceptées. Le Bill fut dressé pour exclure entiérement le Duc des Couronnes d'Angleterre & d'Irlande. Il fut déclaré qu'après la mort, ou par l'abdication du Roi, la Souveraineté de ces deux Royaumes tomberoit à l'héritier le plus proche après le Duc; que tous les Actes d'autorité suprême qu'il pourroit exercer dans la suite, seroient non-seulement sans aucune force, mais réputés trahison; que s'il paroissoit dans l'un ou dans l'autre de ces Domaines, il seroit coupable de la même offense, & que ceux qui soutiendroient son titre, seroient punis comme traîtres & rébelles. Ce Bill important qui renfermoit à-la-fois le bannissement & l'exclusion,

passa dans la Chambre-Basse à la majorité de soixante-dix-neuf voix.

Charles II. 1679.

Les Communes n'étoient pas si livrées à cette opération, qu'elles négligeassent tout autre soin de la liberté.

Pendant tout le cours du dernier Parlement, le Parti de la Patrie s'étoit fort emporté contre la corruption des Membres; & le même reproche avoit été renouvellé contre l'Assemblée présente. On fit des recherches sur les motifs d'une plainte si dangereuse pour l'honneur de cette Chambre; mais on y trouva peu de fondement. Le Chevalier Fox, Trésorier, confessa que neuf Membres recevoient des pensions qui montoient à trois mille quatre cens livres sterling; & de rigoureuses informations du Comité secret firent découvrir neuf autres Pensionnaires. Il parut aussi que, suivant les circonstances, on avoit prêté ou donné gratuitement à d'autres une somme d'environ douze mille livres sterling. Les Ecrivains de ce temps prétendent que, sur l'influence pécuniaire, Clifford & Danby avoient des maximes fort opposées. Le premier apportoit tous ses soins à gagner les Chefs & les Orateurs de la Chambre, & jugeoit les autres de peu d'impor-

Charles II. 1679.

tance. Le second croyoit avoir assez fait, lorsqu'il s'étoit assuré du plus grand nombre, de quelques têtes qu'il fût composé. Les moyens apparemment manquoient plus que l'intention à ces deux Ministres.

Quoiqu'il soit fort difficile d'exclure entiérement les passions & d'autres amorces, ce sont des expédiens fort dangereux, qui ne peuvent être trop écartés, ni trop décriés par ceux qui respectent la vertu & la liberté dans une Nation. Cependant l'influence que la Couronne peut acquérir par la disposition des emplois, des honneurs & des dignités, est d'une nature fort différente. Cet instrument du pouvoir devient quelquefois irrésistible; mais il ne peut être absolument supprimé sans la ruine totale de la Monarchie, & même de toute autorité réguliere. Mais la jalousie des Communes alloit si loin dans ce temps, que, par un Bill qui fut lu deux fois, elles exclurent de leur Chambre tous ceux qui possédoient quelqu'Office lucratif.

Les Troupes continuellement subsistantes, celles de la Garde du Roi, furent déclarées illégales; prétention nouvelle, à la vérité, mais nécessaire

pour la perfection de la sûreté & de la liberté publiques dans une constitution limitée.

Charles II. 1679.

Bill d'*Habeas corpus*.

L'emprisonnement arbitraire est un abus passé en usage dans presque tous les Gouvernemens, à l'exception de l'Angleterre ; & c'est au Parlement de cette année que les Anglois doivent le bonheur d'en être à couvert ; service par lequel ils croyoient ses factions & ses violences sur d'autres points avantageusement réparés. La grande Charte avoit jeté les fondemens de cette précieuse branche de la liberté : elle fut renouvellée, & même étendue par la Pétition de droit, mais il lui manquoit encore bien des clauses pour la rendre complette, c'est-à-dire, pour anéantir toutes les évasions & tous les délais de la part des Ministres & des Juges. L'Acte d'*Habeas corpus*, passé dans cette Session, remplit ces utiles vues. Il défend qu'aucun sujet du Royaume soit envoyé en prison au-delà des Mers. Un Juge, sous de rigoureuses peines, ne peut refuser au moindre prisonnier un ordre d'*Habeas corpus*, qui oblige le Géolier de produire le *corps* du prisonnier dans la Cour, dont l'ordre porte le nom, & de certifier la cause de

Charles II. 1679.

l'emprisonnement. Si la prison est à trente milles du Juge, cet ordre doit être exécuté dans l'espace de trois jours ; & de même à proportion pour de plus grandes distances. Chaque prisonnier doit être accusé dès le premier terme après sa détention, & son procès doit être jugé au terme suivant. S'il est élargi par ordre de la Cour de Justice, il ne peut être remis en prison pour la même offense. Cette Loi est essentiellement nécessaire pour le maintien de la liberté, dans une Monarchie mixte, telle que l'Angleterre ; & comme elle est particuliere aux Anglois, cette raison suffit seule, disent-ils, pour leur faire préférer leur Constitution civile à toutes les autres. Cependant il est assez difficile de concilier avec cette extrême liberté, la police réguliere d'un Etat, sur-tout celle des grandes Villes.

Pendant ces jaloux efforts pour la défense de la liberté, on ne vit, de la part de ce Parlement, aucune marque de complaisance pour la Couronne. Le Trésor royal étoit chargé de dettes & d'anticipations ; les impôts accordés en 1666 & 1670 touchoient à leur terme ; & le Roi ne cessoit pas de représenter le désordre & la décadence de la Ma-

tine. Mais les Communes, loin d'être sensibles à ces embarras de la Couronne, en prirent avantage pour former le Bill d'exclusion, & pour punir ou déplacer les Ministres qui leur déplaisoient. Ainsi la Roi ne fut pas secouru, & ses plaintes ou ses peines ne servirent qu'à rendre leurs entreprises plus hardies. Cependant leur défiance des Troupes qui n'avoient pas cessé de subsister, leur fit prendre le parti d'accorder un subside de 206,000 l. sterling, pour les congédier; c'est-à-dire, la même somme que le dernier Parlement avoit accordée, mais que la prorogation & la dissolution suivantes, jointes à quelques scrupules des Pairs, n'avoient pas permis de passer en Acte. L'application de cet argent se fit avec de rigoureuses clauses: cependant les Communes n'exigerent point comme la derniere fois qu'il fût payé à la Chambre de Londres.

Charles II. 1679.

L'accusation des cinq Lords Papistes, & celle du Comte de Danby furent poussées avec beaucoup de vigueur. L'ancienne faveur de ce Ministre, & l'autorté dont il avoit joui long-temps, animoient extrêmement contre lui les Chefs populaires, & la Chambre-Basse espéroit qu'en la poussant à l'extrêmité,

Charles II. 1679.

on l'obligeroit, pour justifier sa propre conduite ; de révéler toute l'intrigue de l'Alliance Françoise, dans laquelle on soupçonnoit quelque mystere de la plus dangereuse nature. Charles, dans la crainte des mêmes effets, & pour ne pas laisser sans protection un Ministre, dont le seul crime étoit de lui avoir obéi, employa tous ses efforts à soutenir la validité du pardon qu'il lui avoit accordé. Les Pairs nommerent un jour pour l'examen de cette question, & réglerent que la Cause seroit plaidée par les deux parties. Mais les Communes refuserent de soumettre leurs prétentions à la discussion des recherches & des argumens. Elles déclarerent Traître aux libertés des Communes Angloises, tout Jurisconsulte qui entreprendroit de soutenir devant la Chambre des Pairs la validité du pardon de Danby ; & dans la même chaleur elles demanderent que les Evêques dont elles connoissoient le dévouement à la Cour fussent éloignés, non-seulement pendant le procès du Comte, mais dans le temps même que la validité de son pardon seroit discutée.

Les Evêques, avant la Réformation, avoient constamment joui du droit de

séance au Parlement ; mais alors ils regardoient si peu cette dignité comme un privilége, qu'ils affectoient au contraire de former un ordre séparé dans la Nation, tout-à-fait indépendant de la Magistrature civile & comptable uniquement au Pape ou à leur propre Ordre. Cependant les Actes de Clarendon, portés sous le regne de Henri II, les avoient obligés d'assister au Parlement : mais, comme il leur étoit défendu par les Loix Ecclésiastiques d'être présens aux Procès de mort, ils avoient dans ces occasions le privilége de s'absenter. Cet usage, après avoir été long-temps volontaire, s'étoit changé en regle formelle ; & dans le Procès du Comte de Strafford, les Evêques, malgré le desir qu'ils avoient d'y assister, & quoique libres des Loix Canoniques, avoient été forcés de se retirer. Ils n'avoient jamais manqué de faire une protestation en faveur de leur droit, & cette démarche, qu'on regardoit comme une pure formalité, n'avoit pas souffert d'objection ; mais on n'y avoit pas fait d'attention sérieuse. Dans le cas présent, il s'éleva une question qui ne parut pas de peu d'importance. Les Communes qui se voyoient en état par la violence du

Charles II.
1679.

Peuple & par les néceſſités de la Couronne, de faire de nouvelles acquiſitions de pouvoirs & de priviléges, prétendirent que les Evêques n'avoient pas plus droit d'aſſiſter à la queſtion du pardon, qu'au procès même du Comte; & de leur côté ils ſoutinrent que l'affaire du pardon n'étoit qu'un préliminaire; & que dans les affaires capitales, ils n'étoient pas obligés par les Loix Canoniques, ni par l'uſage du Parlement, de ſe retirer avant le commencement du Procès même. Si leur abſence étoit regardée comme un privilége, & c'étoit réellement ſon origine, il dépendoit d'eux de voir à quel point il leur convenoit d'y inſiſter: ſi elle étoit regardée comme une diminution de leur droit, les dérogations peu favorables ne devoient jamais être étendues au-delà des circonſtances qui les avoient fait admettre; & tous les raiſonnemens tirés d'une prétendue reſſemblance de cas, avoient ou peu ou nulle ſorte d'autorité.

La Chambre des Pairs jugea ces raiſons ſi fortes, qu'elle admit les Evêques au droit de ſuffrage, lorſque la validité du pardon ſeroit miſe en cauſe. Celle des Communes inſiſta ſur leur

retraite ; & la querelle s'échauffant entre les deux Chambres, le Roi, qui ne s'attendoit qu'à de nouvelles violences de ce Parlement, crut devoir saisir un prétexte si plausible pour terminer l'Assemblée par une prorogation. Tandis qu'il s'occupoit de cette idée, il apprit, avec une vive alarme, que les Communes préparoient une Remontrance, dans la vue d'enflammer plus que jamais la Nation par les images toujours terribles de complot & de Papisme. Cette nouvelle lui fit hâter l'exécution de son projet, sans consulter même son nouveau Conseil, par l'avis duquel il avoit promis de régler toute sa conduite. Une si vigoureuse résolution ayant renversé toutes les mesures des mécontens, leur rage parut extrême ; & Shaftsbury s'emporta publiquement, jusqu'à protester qu'il auroit la tête de quiconque avoit donné ce conseil. Bientôt après le Parlement fut cassé, sans que les nouveaux Conseillers y eussent plus de part, & l'ordre donné pour d'autres élections. Charles étoit résolu de tenter toutes les voies qui pouvoient lui faire espérer plus de complaisance de la part de ses Sujets, sur l'ancien principe que, s'il avoit le

Charles II. 1679.

27 Mai. Prorogation du Parlement.

Sa dissolution. 10 Juillet.

Charles II. 1679.

malheur de réussir mal, le blâme devoit tomber sur ceux dont l'obstination le forçoit à ces extrémités.

Procès & exécution de cinq Jésuites.

Mais dans l'intervalle même des deux Parlemens, les procédures contre les Catholiques, accusés du complot, ne souffrirent aucune interruption. Le Roi, contre ses propres idées, se vit obligé de céder à la furie populaire. White-bread, Provincial des Jésuites, Fenwick, Gawen, Turner & Harcourt, tous Religieux du même Ordre, furent les premiers qui parurent en Justice. Dugdale, nouveau témoin, joignit ses accusations à celles d'Oates & de Bedloe. Il avoit été Maître-d'Hôtel du Lord Aston ; & quoiqu'assez pauvre, son caractere sembloit un peu mieux établi que celui des deux autres : mais le détail des projets de massacres & d'assassinats, dont il chargea les Papistes, ne fut pas moins monstrueux & moins incroyable. Il déposa même qu'en Angleterre deux cent mille Catholiques étoient à la veille de prendre les armes. Les Accusés prouverent par le témoignage de seize Etudians de Saint-Omer, la plupart jeunes gens de distinction, que Oates étoit au Collége de cette Ville, lorsqu'il avoit juré qu'il étoit à Londres.

Mais étant Papiſtes & Diſciples des Jéſuites, leur témoignage n'eut aucun poids ni pour les Jurés ni pour les Juges. L'accueil même qu'on leur fit dans la Salle de Juſtice, fut mêlé de raillerie & d'outrages. Un d'entr'eux ayant dit : « qu'Oates étoit à Saint-Omer, s'il de-
» voit s'en rapporter au témoignage de
» tous ſes ſens : *Vous autres Papiſtes*,
» répondit le Chef de Juſtice, *l'on vous*
» *apprend de bonne heure à n'en pas croire*
» *vos ſens* ». A la vérité Oates, pour ſa défenſe, trouva le moyen de faire dépoſer par quelques Témoins qu'il étoit à Londres dans ce temps : mais lorſqu'il fut enſuite accuſé de parjure, on vérifia que cette dépoſition étoit fauſſe. Pour confondre Oates, les Jéſuites prouverent, par des témoignages inconteſtables, qu'il s'étoit parjuré dans la cauſe d'Ireland, qui ſe trouvoit dans le Comté de Stafford, pendant qu'Oates juroit qu'il trahiſſoit le Royaume à Londres. Mais toutes ces juſtifications furent ſans effet contre les préventions générales. Les Accuſés reçurent la Sentence de mort, & furent exécutés, en perſiſtant juſqu'au dernier ſouffle d'un ton le plus ſolemnel, le plus ſérieux & le plus délibéré, dans leurs proteſtations d'innocence.

Charles II. 1679.

Procès de Langhorn.

Le Procès suivant fut celui de Langhorn, éminent Jurisconsulte chargé de toutes les affaires des Jésuites. Oates & Bedloe jurerent que toutes les commissions du Pape pour établir les Catholiques dans les principales dignités d'Angleterre, avoit passé par ses mains. Lorsque les Pairs l'eurent déclaré coupable, la joie farouche de l'Assemblée éclata par de grandes acclamations. On observe que la rage populaire alla si loin, qu'en approchant de la Cour de Justice, les Témoins qui venoient déposer en sa faveur, faillirent d'être mis en pieces par la populace. Un d'entr'eux fut maltraité jusqu'à faire craindre pour sa vie. Une autre, c'étoit une femme, déclara que, si la Cour ne l'assuroit de sa protection, elle ne pouvoit rien déposer; mais les Juges ne pouvant lui promettre que de punir ceux qui seroient capables de l'outrager, le prisonnier même eut l'humanité de la dispenser de son office.

Wakeman absous. 18 Juillet.

Jusqu'ici tout avoit favorisé les Délateurs; & leurs dépositions avoient été presque équivalentes à des Sentences de mort. Leur premiere humiliation fut au procès du Chevalier Wakeman,

Médecin de la Reine ; qu'ils avoient chargé de l'intention d'empoiſonner le Roi. C'étoit une forte circonſtance en ſa faveur, qu'Oates dans ſa premiere depoſition devant le Conſeil ne l'eût accuſé que ſur le témoignage d'autrui ; & lorſque le Chancelier lui demanda s'il vouloit ajouter quelque choſe à ſon accuſation : « Le Ciel me » préſerve, répondit-il, de rien dire » contre lui ; car je ne ſais rien de » plus ». Dans le cours même du Procès, il ne laiſſa pas de le charger poſitivement. D'autres circonſtances favoriſerent Wakeman ; mais rien ne contribua tant à le ſauver, que la liaiſon de ſa cauſe avec celle de la Reine, que perſonne dans les plus ardentes préventions du temps ne put ſincérement ſoupçonner. L'extrême importance des accuſations eut enfin la force de faire rentrer les eſprits en eux-mêmes, & de rappeler le bon ſens & l'humanité qui ſembloient, depuis quelque temps, avoir abandonné la Nation. Le Chef de Juſtice même qui juſqu'alors avoit favoriſé les Témoins, exagéré le complot & raillé les Accuſés, parut conſidérablement adouci, & fit des recommandations plus favorables aux Jurés.

Charles II. *1679.*

Oates & Bedloe avoient eu la hardiesse de l'attaquer en face, & de lui reprocher de la partialité devant le Conseil. Il devint le grand objet du ressentiment de ceux qui n'avoient eu d'applaudissemens & d'éloges que pour sa conduite. La justification de Wakerman fut sans doute une mortification sensible pour les persécuteurs du Fantôme, & couvrit les trois Témoins d'un opprobre ineffaçable; mais Wakeman, après avoir obtenu la liberté, voyant le cours de sa vie exposé à d'anciennes inimitiés, & menacé d'autres persécutions, se crut obligé, par la prudence, de chercher une retraite au-delà des Mers. Sa fuite passa pour une preuve de crainte aux yeux de tous ceux qui s'obstinoient à croire la conspiration réelle.

Etat des affaires d'Ecosse.

Les mécontentemens ouverts de la Nation Angloise, & la disposition réfractaire du Parlement, exciterent les espérances des Convenantaires Ecossois, & leur firent entrevoir quelque jour à sortir de l'oppression sous laquelle ils gémissoient depuis si long-temps. On avoit quelque soupçon que la politique de Lauderdale & de ses Associés étoit de pousser ce malheureux Peuple à l'extrêmité, & de le forcer à la ré-

volte, dans la vue de faire tourner à leur profit les confiscations & les Sentences qu'elle entraîneroit à sa suite (*k*). Mais les Covenantaires, en garde contre cette odieuse politique, s'étoient interdit jusqu'alors tout acte d'hostilité; & ce tyrannique Ministre avoit été trompé dans ses vues. A la fin, un incident peu prévu causa un soulévement dans cette Nation.

Charles II. 1679.

L'aversion des Convenantaires ne s'étoit pas refroidie pour Sharp, Primat du Royaume, qu'ils regardoient comme un Apostat, & dont ils avoient éprouvé l'implacable persécution contre ceux qui différoient du culte établi. Il avoit sous lui un Officier, nommé Carmickel (*l*), aussi déchaîné que lui contre les Conventicules, & que ses

Sharp est assassiné.

(*k*) Burnet raconte (Tom. V. pag 387) que le Duc de Lauderdale entroit quelquefois dans des emportemens de rage. « Un jour, dit il, que je lui représentois que la conjoncture n'étoit pas propre à pousser ainsi les Presbytériens, & qu'on pourroit les contraindre à la rébellion ? Oui, me répondit-il, c'est le temps de faire ce que nous faisons : & plût à Dieu que ces gens là se révoltassent ! Nous ferions bientôt venir d'Irlande une Armée de Papistes qui leur couperoient la gorge ». Devois-je disputer plus long-temps, ajoute Burnet, contre un fou à mettre aux petites Maisons ?

(*l*) Ou plutôt *Carmichael*, qui se prononce Carmikel.

Charles II 1679.

emportemens avoient rendu fort odieux aux Fanatiques. Une Troupe de ces Furieux attendit le Prélat sur le grand chemin près S. André, dans la résolution, sinon de l'assassiner, du moins de le traiter assez durement pour lui faire garder à l'avenir plus de ménagement avec les non-Conformistes (*m*). Ils virent paroître son carosse qui ne pouvoit éviter de passer près d'eux; ce qu'ils prirent pour une déclaration du Ciel contre lui. Mais, lorsqu'ils eurent observé que, par divers accidens, la plupart de ses Domestiques étoient éloignés, ils ne douterent point que la Providence n'eût livré leur Ennemi entre leurs mains. Ils fondirent sur lui, ils l'arracherent de sa voiture & des bras de sa fille, qui ne put le défendre que par ses cris & ses larmes; ils le percerent de coups redoublés, & le laissant mort dans le même lieu, ils se disperserent aussi-tôt.

Ce noir attentat servit de prétexte au Ministere pour redoubler les persécutions contre les Covenantaires, sur lesquels on fit tomber, sans distinction, le crime de ces furieux meurtriers. On ne

(*m*) Histoire des Souffrances de l'Eglise d'Ecosse, par Wodrow. Tom. II, pag. 28.

peut douter que la mort de Sharp ne leur eût causé beaucoup de joie. Leur aveugle zele les avoit souvent portés, dans leurs Sermons & leurs Livres, à louer & recommander l'assassinat de leurs adversaires, qu'ils considéroient comme les ennemis de toute piété. Les Historiens de Jaël & Sisara, d'Aod & d'Eglon retentissoient dans toutes leurs Chaires. L'ordre vint aux Troupes cantonnées dans l'Ecosse Occidentale de rechercher plus soigneusement & de dissiper les Conventicules. Alors les Covenantaires, au lieu de s'y rendre en petites Troupes, furent obligés de former de nombreuses Assemblées, & de porter des armes pour leur défense. A Ruthuglen, petit Bourg dans le voisinage de Glascow, ils publierent ouvertement une Déclaration contre la Prélature; & dans le même transport ils brûlerent en plein marché plusieurs Actes du Parlement & du Conseil, qui établissoient l'Episcopat sur les ruines des Conventicules. Ils choisirent, pour cette insulte, le 29 de Mai, anniversaire de la Restauration, & commencerent par éteindre les feux de joie qu'on avoit allumés pour la célébration de cette Fête.

Charles II. 1678.

Charles II. 1679.

Le Capitaine Graham, ensuite Vicomte de Dundé, Officier actif & résolu, attaqua un grand Conventicule à Loudon-hill, & fut repoussé avec perte de cinquante hommes. Les Covenantaires imprudemment engagés à la violence, prirent le parti d'y persister, & d'attendre de la valeur & de la fortune cette liberté que la rigueur du Gouvernement ne leur permettoit plus d'espérer par d'autres voies. Ils s'avancerent vers Glascow; & quoique repoussés à leur approche, ils se rendirent maîtres de cette Ville; ils dépossédèrent le Clergé: & dans une nouvelle proclamation, ils déclarerent qu'ils combatoient contre la Suprématie du Roi, contre le Papisme & la Prélature, & contre la succession Papiste.

Quoiqu'en apparence, leur soulévement fut accidentel, de fortes raisons portent à croire que plusieurs personnes de poids, d'intelligence avec les Chefs populaires de la Nation Angloise, les avoient secrétement poussés à lever le masque (*n*) dans l'espoir des mêmes effets que les désordres d'Ecosse avoient eus il y avoit quarante ans. Charles, appréhendant aussi les mêmes suites, fit

(*n*) Lettres d'Algernon Sidney, pag. 90.

partir immédiatement le Duc de Monmouth avec un petit corps de Cavalerie Angloise. Les Gardes Ecossoises & quelques Régimens de Milice, levés à la hâte dans les Provinces bien disposées, se joignirent au Duc, qui s'avança promptement vers l'Ouest, à la suite des Rebelles. Ils avoient pris poste à Bothuel-Bridge, entre Hamilton & Glascow; & cette Place, qui n'est accessible que par le pont, pouvoit être défendue par les moindres Troupes contre toutes les forces du Roi. Mais si leur jugement avoit éclaté dans ce choix, il ne les abandonna pas moins que le courage dans tout le reste de leur conduite. Ils n'avoient personne de la haute-Noblesse à leur tête, & la petite n'étoit pas nombreuse dans leur Armée. Les Ministres étoient réellement leurs seuls Chefs. Tout leur monde n'excedoit pas huit mille hommes. Monmouth attaqua le pont, & ceux qui le défendoient, se maintinrent dans leur poste aussi longtemps, qu'ils ne manquerent point de munitions. Mais, lorsqu'ils en firent demander à leur Corps, ils reçurent ordre d'abandonner leur terrain & de faire leur retraite. Cette imprudence causa la ruine de leur Armée; Monmouth passa

Charles II. 1679.

Bataille de Bothuel-Bridge.

22 Juin.

Charles II 1679.

le pont ſans obſtacle ; & s'avançant en bon ordre, ſon artillerie ſeule mit les Covenantaires en déroute. Plus de ſept cens furent tués dans leur fuite, car leur défenſe ne mérite pas le nom de bataille. Douze cens furent faits priſonniers & traités par Monmouth avec une humanité qu'ils n'avoient jamais trouvée dans leur propre Nation. Ceux qui voulurent promettre de vivre paiſiblement ſous le Gouvernement établi, eurent la liberté de ſe retirer. Environ trois cens, qui s'obſtinerent à rejeter une condition ſi douce, furent embarqués pour la Barbade ; mais ils périrent malheureuſement dans leur navigation. Deux de leurs Miniſtres furent livrés au ſupplice. Monmouth étoit naturellement généreux ; mais il aſpiroit d'ailleurs à l'affection des Ecoſſois. L'intention du Roi étoit de lui confier l'adminiſtration de ce Royaume. Il avoit épouſé une Ecoſſoiſe, héritiere d'une des plus grandes Maiſons du Royaume, alliée à toute la haute Nobleſſe ; & Lauderdale, dont les talens commençoient à s'affoiblir, à qui la mémoire commençoit même à manquer, perdoit de jour en jour ce crédit dont il avoit joui ſi long-temps, malgré la multi-

Charles II. 1678.

tude de ſes ennemis d'Angleterre & d'Ecoſſe ; & malgré tant d'actions violentes & tyranniques qui déshonoroient ſon adminiſtration. Dans ſa décadence néanmoins il conſervoit encore aſſez d'influence ſur l'eſprit du Roi, pour empoiſonner toutes les bonnes intentions de ce Prince à l'égard des Ecoſſois. Charles accorda une amniſtie ; mais le Miniſtre prit ſoin qu'elle fût plus favorable pour lui-même & pour ſes aſſociés, que pour les malheureux Convenantaires ; & quoiqu'il eût ordre de fermer déſormais les yeux ſur les Conventicules, il trouva mille prétextes pour en éluder l'exécution. Cependant on convient, à ſon honneur, qu'il ſervit beaucoup par ſes conſeils à faire hâter la marche des Troupes & l'expédition de Monmouth ; & que cette diligence ruina l'attente des mécontens, qui, conſidérant la diſpoſition des eſprits dans les deux Royaumes, avoient fondé de grandes eſpérances ſur le progrès du ſoulévement d'Ecoſſe.

Fin du Tome cinquieme.

